



Créer un cadre de sagesse communautaire :
examen des services aux victimes dans les
territoires du Nunavut, du Nord-Ouest
et du Yukon



Créer un cadre de sagesse communautaire :
examen des services aux victimes dans les
territoires du Nunavut, du Nord-Ouest
et du Yukon

RR03VIC-3f

Mary Beth Levan
Kalemi Consultants



Centre de la politique
concernant les victimes



Division de la recherche
et de la statistique

Septembre 2003

*Les opinions exprimées dans la présente étude n'engagent
que son auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion du
ministère de la Justice Canada.*

REMERCIEMENTS

La présente étude a été rendue possible grâce à l'aide éclairée et à la patience des personnes suivantes :

- Anna Paletta et Fernando Mata, Division de la recherche et de la statistique, Justice Canada, Ottawa (Ontario)
- Catherine Kane, Naomi Giff-MacKinnon et Tawnye Plewes, Centre de la politique concernant les victimes, Justice Canada, Ottawa (Ontario)
- Dawn MacInnes, coordonnateur des services aux victimes, Justice communautaire et services aux victimes, Justice T.N.-O., Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
- Sandra Bryce, gestionnaire, et Bonny Ross, coordonnatrice intérimaire, Programmes d'aide aux victimes, Section de la prévention de la violence familiale, Justice Yukon, Whitehorse (Yukon)
- Mary Lou Sutton-Fennell et Susan Enuaraq, Justice Nunavut, Iqaluit (Nunavut)
- Barbara Powick, directrice exécutive, Kaushee's Place, Yukon Women's Transition Home, Whitehorse (Yukon)
- Yvonne Smarch, intervenante en matière de soutien des victimes et des familles, Programme de justice sociale de la Première nation de Kwalin Dun, Whitehorse (Yukon)
- Valerie Stubbs, Kristiina Alariaq, Mary Krimmerdjuar, spécialistes de la justice communautaire, région de Kivalliq, Sud et Nord de la région de Baffin, ministère de la Justice du Nunavut
- Membres de SEDNA, NWT/Nunavut Family Violence Workers Association
- NWT Social Planning Coalition
- Pauktuutit Inuit Women's Association, NWT Status of Women Council, Yukon Status of Women Council et Bureau de promotion des intérêts de la femme du Yukon

Nous adressons nos sincères remerciements à Jenifer Rigby, Victoria (C.-B.), Bill Schram et Amy Lea de Yellowknife (T. N.-O.) et Lois Moorcroft de Whitehorse (Yukon) qui ont tenu les entrevues sur place et fait des centaines d'appels téléphoniques aux fournisseurs de services dans toutes les collectivités des trois territoires. Leur travail a permis d'effectuer la précieuse analyse des opinions de la « base » et de formuler les recommandations sur lesquelles la présente étude est fondée*.

Nous tenons également à rendre hommage aux nombreux fournisseurs de services de chaque collectivité du Nord qui nous ont consacré gracieusement leurs temps en nous faisant bénéficier de leur expertise étendue en matière de prestation de services aux victimes dans leur territoire. Nous désirons en particulier remercier les femmes victimes qui nous ont fait part de leur cas personnel. Leurs victoires nous encouragent tous à persévérer et nous aident à comprendre ce que signifie réellement le fait d'être victime d'un crime.

* Pour de plus amples renseignements sur les fournisseurs de services actuels dans les trois territoires du Nord, voir la brochure qui accompagne la présente étude, *Victim Services in the Territories: A Compilation of Contacts and Resources*, Mary Beth Levan, Ottawa, Centre de la politique concernant les victimes et Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada, 2002.

Le titre de la présente étude est une citation mot pour mot de Valerie Stubbs, spécialiste en matière de justice communautaire de la région de Kivalliq au Nunavut. Selon Valerie, l'essentiel du travail des fournisseurs de services, des bailleurs de fonds, des pouvoirs publics et des citoyens consiste à « créer un cadre de sagesse communautaire ». La présente étude vise à illustrer la justesse de cette affirmation.

Table des matières

Résumé	vi
Nunavut	vi
Territoires du Nord-Ouest	viii
Yukon	ix
Recommandations générales	x
1.0 Introduction.....	1
1.1 Objet de la recherche	1
1.2 Méthodologie de l'étude.....	2
2.0 Nunavut	5
2.1 Considérations sur la prestation de services aux victimes au Nunavut.....	5
2.1.1 Introduction	5
2.1.2 Différences culturelles : la culture inuite et la culture canadienne dominante.....	6
2.2 Services aux victimes traditionnels et officieux en place au Nunavut.....	12
2.2.1 Introduction	12
2.2.2 Approches traditionnelles du traitement des victimes au Nunavut.....	13
2.2.3 Approches actuelles officieuses du traitement des victimes au Nunavut.....	16
2.3 Services officiels offerts dans les collectivités du Nunavut	20
2.3.1 Portée et méthodologie	20
2.3.2 Constatations du recensement	21
2.3.3 Obstacles au travail des fournisseurs de services au Nunavut.....	30
2.3.4 Sommaire des services aux victimes officiels, officieux et traditionnels au Nunavut	40
2.4 Examen des programmes dans d'autres collectivités autochtones éloignées (hors Nunavut).....	42
2.4.1 Introduction	42
2.4.2 Méthodologie	42
2.4.3 Description des programmes autochtones de services aux victimes en régions éloignées	43
2.4.4 Pratiques exemplaires.....	49
2.4.5 Facteurs qui contribuent au succès des programmes.....	58
2.5 Recommandations sur les services aux victimes au Nunavut	64
2.5.1 Introduction	64

2.5.2	Formation, soutien et rétablissement pour les fournisseurs de services	64
2.5.3	Formation, soutien et rétablissement pour les collectivités	67
2.5.4	Leadership et systèmes législatif, judiciaire et correctionnel	68
2.5.5	Programmes de services aux victimes	72
2.6	Résumé des besoins et recommandations	77
2.6.1	Résumé des besoins	77
2.6.2	Résumé des recommandations	78
3.0	Territoires du Nord-Ouest	81
3.1	Considérations sur la prestation de services aux victimes dans les Territoires du Nord-Ouest	81
3.1.1	Introduction	81
3.1.2	Données démographiques des Territoires du Nord-Ouest	81
3.1.3	Conditions sociales et données statistiques connexes pour les Territoires du Nord-Ouest	82
3.1.4	Considérations historiques sur les Territoires du Nord-Ouest	84
3.1.5	Les groupes culturels/linguistiques autochtones des Territoires du Nord-Ouest et leur statut politique	86
3.2	Services offerts dans les collectivités des Territoires du Nord-Ouest	88
3.2.1	Portée et méthodologie	88
3.2.2	Constatations du recensement	93
3.3	Recommandations sur les services aux victimes dans les Territoires du Nord-Ouest	117
3.3.1	Programmes d'aide aux victimes	117
3.3.2	Éducation du public et développement de la conscience communautaire	119
3.3.3	Formation et guérison pour les fournisseurs de services	119
3.3.4	Programmes communautaires	121
3.3.5	Législation	123
3.3.6	Processus judiciaire	123
3.3.7	Leadership	124
3.4	Résumé des besoins et recommandations	125
3.4.1	Résumé des besoins	125
3.4.2	Résumé des recommandations présentées par les fournisseurs de services	128
3.4.3	Recommandations supplémentaires et commentaires	130
4.0	Territoire du Yukon	137
4.1	Considérations sur la prestation de services aux victimes dans le territoire du Yukon	137
4.1.1	Introduction	137
4.1.2	Données démographiques sur le Yukon	137

4.1.3	Conditions sociales et données statistiques connexes pour le Yukon.....	138
4.1.4	Considérations historiques sur le Yukon	140
4.1.5	Les groupes culturels/linguistiques autochtones du Yukon et leur statut politique.....	141
4.2	Normes sociales et culturelles : contexte.....	144
4.3	Services offerts dans les collectivités du Yukon	146
4.3.1	Portée et méthodologie	146
4.3.2	Constatations du recensement	148
4.3.3	Succès en matière de prestation de services aux victimes	160
4.3.4	Défis en matière de prestation de services aux victimes.....	167
4.4	Recommandations sur les services aux victimes au Yukon.....	176
4.4.1	Éducation du public et développement de la conscience communautaire	176
4.4.2	Soutien pratique aux services en place.....	178
4.4.3	Nouveaux programmes et services.....	180
4.4.4	Application de la loi et détermination de la peine	183
4.4.5	Justice alternative	184
4.4.6	Législation.....	185
4.4.7	Système judiciaire.....	186
4.4.8	Formation professionnelle.....	187
4.4.9	Partenariats.....	189
4.5	Résumé des besoins et recommandations	189
4.5.1	Résumé des besoins.....	189
4.5.2	Résumé des recommandations présentées par les fournisseurs de services	191
4.5.3	Recommandations supplémentaires et commentaires.....	194
5.0	Conclusion.....	198
	Bibliographie	200
	Annexe A : Principaux fournisseurs de services consultés	205
	Nunavut	205
	Territoires du Nord-Ouest	207
	Yukon	210
	Fournisseurs de services aux victimes consultés à l'extérieur des territoires	214
	Annexe B : Services territoriaux aux victimes consultés	217
	Nunavut	217
	Territoires du Nord-Ouest	226
	Yukon	237
	Annexe C : Questionnaire du sondage	241

RÉSUMÉ

Entre janvier 2001 et août 2002, une consultation étendue a été menée auprès des fournisseurs de services aux victimes, des fournisseurs de services communautaires et des représentants du gouvernement dans les trois territoires du Nord. Le projet comportait plusieurs tâches et objectifs inter-reliés. Outre l'inventaire complet des services actuellement offerts aux victimes de crimes au Nunavut, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le projet a permis le recensement des pratiques exemplaires, des défis et des lacunes dans la prestation de services aux victimes dans les territoires.

Le présent rapport résume les résultats de cette consultation et renferme des recommandations sur la façon d'aborder les questions soulevées. Les recommandations tiennent compte du contexte propre à chacun des territoires.

Nunavut : constats

Un inventaire des services officiels offerts au Nunavut a été effectué afin d'examiner la nature et l'étendue des services sociaux formellement structurés offerts aux Nunavois victimes de violence. Il a été décidé de communiquer avec les organisations, organismes, bureaux et certains ministères offrant des services aux victimes, y compris certaines organisations comme les églises et les écoles, dont le mandat n'est pas précisément d'offrir des services aux victimes. Au total, 148 services communautaires et sept fournisseurs territoriaux ont été recensés aux fins de l'étude dans 26 collectivités des trois territoires. De ce nombre, 91 ont participé au sondage.

Bien qu'il semble y avoir des services sociaux dans chacune des collectivités, il serait erroné de supposer que les victimes bénéficient de services adéquats, ou même que des services leur soient offerts. Il existe peu d'organismes offrant des services d'aide aux victimes dans les collectivités, en particulier hors de la capitale Iqaluit. La plupart des organismes communautaires sont dirigés par des bénévoles ou par des employés mal payés, mal formés et surchargés de travail. Les obstacles écrasants auxquels font face ces fournisseurs de services communautaires, plus particulièrement à la lumière du degré élevé de victimisation au Nunavut, sont présentés dans le corps de ce rapport. En règle générale toutefois, les problèmes dans la prestation de services aux victimes sont dus à l'absence d'éléments clés qui permettraient d'appuyer le travail de ces fournisseurs de services aux victimes, comme le soutien et la compréhension des victimes de la part des leaders politiques, les infrastructures et l'information, qui s'ajoutent à la difficulté générale que présente le travail auprès des personnes victimes de violence.

Les approches traditionnelles inuites à l'égard de la victimisation et les services officieux en place au Nunavut ont été examinés au moyen d'un processus de consultation étendue, dans le cadre d'une autre étape du processus de recherche. Les répondants ont décrit un éventail d'approches traditionnelles à l'égard des personnes victimes de violence. Par exemple, on s'attend à ce que les femmes et les jeunes filles, dont les mariages sont normalement arrangés, gardent le silence sur les abus dont elles sont victimes et s'efforcent d'en faire davantage pour plaire et obéir à leurs maris, ou tenter d'éviter la confrontation ouverte avec les personnes violentes afin de les garder calmes et maintenir une atmosphère de respect au sein du groupe, les victimes peuvent se rendre dans un autre campement afin d'y chercher la sécurité, et les anciens conseillent subtilement ou directement la personne coupable, tout en évitant de l'offenser et de l'embarrasser. Les approches

traditionnelles du Nunavut comprennent également l'exercice de représailles, parfois des années plus tard, de la part de la famille de la victime, et des rumeurs sur les victimes et sur les auteurs des actes de violence dans le but de tenter de contrôler la violence dans le groupe et de soulager la tension soulevée par un comportement perturbateur.

Dans le cadre des consultations, les répondants ont également recensé des approches officieuses plus contemporaines à l'égard de la victimisation. Parmi les approches les moins constructives on compte le refus de reconnaître qu'il existe un problème de violence interpersonnelle, le fait de garder le secret sur les expériences personnelles de victimisation, le désir de préserver à tout prix la cellule familiale, le fait de croire que les victimes ont mérité leur sort en raison de lacunes personnelles, le recours à des produits chimiques ou dépendances comportementales (comme le jeu compulsif), les comportements violents, l'activité criminelle et le suicide pour faire face aux sentiments de peur, de rage et de honte et le développement d'une gamme de symptômes de stress post-traumatique.

Les approches les plus positives comprennent le fait de passer le plus de temps possible avec son peuple, de participer aux activités traditionnelles et contemporaines et aux activités d'expression culturelle comme la danse du tambour, d'ouvrir sa demeure aux victimes, d'accueillir des parents durant les épisodes de violence familiale, de participer aux activités sportives communautaires et d'adopter une approche religieuse ou spirituelle à l'égard de la vie.

On a consulté les programmes de services aux victimes dans les autres régions isolées du Sud et du Nord autres que le Nunavut et dans d'autres régions circumpolaires afin de mieux connaître les modes de prestation de services et les « pratiques exemplaires » qui pourraient être utiles au Nunavut. Au total, 43 personnes travaillant au sein d'un éventail de programmes de services aux victimes ont été consultées par téléphone, en personne, par courriel et par télécopieur. Les méthodes efficaces et les « pratiques exemplaires » comprennent entre autres :

- l'établissement d'une approche communautaire à l'égard de la prestation de services qui met l'accent sur la participation de la collectivité et l'inclusion, le développement des relations, la propriété collective, la coopération entre les organismes, la prise de décision consensuelle et une sensibilisation universelle aux problèmes sociaux de la collectivité;
- la combinaison de différents services, comme les refuges d'urgence, le counseling et la préparation en vue du procès;
- la prestation, par l'entremise des gendarmes auxiliaires de la GRC, d'une assistance immédiate aux victimes;
- la prestation de services pratiques à plusieurs volets accessibles aux femmes victimes de violence;
- l'élaboration de programmes de rétablissement à court et à long terme pour les victimes;
- le recours au personnel para-professionnel présent dans la collectivité pour la prestation des services aux victimes;
- l'élaboration de programmes destinés à appuyer les victimes qui participent aux processus de justice réparatrice;
- l'élaboration de lois progressistes qui protègent les victimes et augmentent les choix à leur disposition.

À la suite de ces recherches consultatives et d'un examen de la documentation et des études dans le domaine de la victimisation en régions isolées, nous avons formulé une série de recommandations concernant la formation, le soutien et le rétablissement à l'intention des fournisseurs de services en place, des recommandations concernant la formation, le soutien et le rétablissement à l'intention des collectivités, des dirigeants, des systèmes législatif, juridique et correctionnel, et des programmes de services aux victimes.

Territoires du Nord-Ouest : constats

Un inventaire des services officiels offerts dans les Territoires du Nord-Ouest a été effectué afin d'examiner la nature et l'étendue des services sociaux formellement structurés offerts aux victimes dans ce territoire. L'inventaire couvre tous les services, y compris ceux offerts par certaines organisations dont le mandat n'est pas expressément d'offrir des services aux victimes. Au total, 141 fournisseurs ont été recensés dans l'ensemble des 30 collectivités des T.N.-O. De ce nombre, 111 ont répondu au sondage.

Les approches traditionnelles à l'égard de la victimisation et les services officiels actuellement offerts aux victimes dans les T.N.-O. ont été examinés au moyen d'un processus de consultation étendue, dans le cadre d'une autre étape du processus de recherche. À cet égard, les réponses laissent penser qu'il existe une variété d'opinions quant à la mesure dans laquelle les victimes ont été traditionnellement appuyées et aidées. Il existe également des opinions variées sur les raisons qui justifiaient ce soutien et les formes qu'il prenait.

Les approches non officielles actuelles comprennent à la fois des aspects constructifs et moins constructifs. Les approches moins constructives reflètent un manque généralisé de soutien communautaire aux victimes, qui sont isolées, blâmées et honnies. De plus, certains répondants ont indiqué que le soutien et l'aide accordés aux victimes variaient selon leur position sociale dans la collectivité. Par exemple, les victimes appartenant aux familles les moins puissantes étaient plus susceptibles d'être isolées et blâmées que celles appartenant aux familles plus puissantes. En outre, les répondants ont indiqué que les refuges et les autres programmes axés sur les victimes étaient souvent jugés responsables de « ruptures familiales » et les tentatives d'établissements de nouveaux refuges se heurtent souvent à l'opposition des membres influents de la collectivité. Certains répondants soulignent également que les victimes, lorsqu'elles parviennent à accéder aux services, peuvent parfois être renvoyées.

Les répondants ont également mentionné certaines approches contemporaines positives. Dans les plus petites collectivités, où les victimes font parfois l'objet de pressions pour qu'elles retirent les accusations ou même de menaces, les services d'aide aux victimes les aident à s'établir définitivement dans une collectivité plus importante de la région, les protégeant ainsi du harcèlement par le milieu et la famille de l'auteur des actes de violence. Cela permet également aux victimes d'accéder plus facilement à des services de counseling, de logement, d'emploi et d'éducation.

Les répondants signalent également un changement d'attitude dans les centres plus importants (Yellowknife, Hay River, Inuvik, Fort Smith et Fort Simpson), en faveur du soutien offert aux victimes. Les refuges pour femmes battues et les autres fournisseurs de services aux victimes se sont regroupés pour sensibiliser la population de l'endroit et ont entrepris de mettre sur pied des

groupes communautaires de soutien aux femmes agressées. Dans certaines villes, les gens se portent volontaires pour collaborer aux programmes qui viennent en aide aux victimes dans la collectivité. Il y a davantage de conférences et d'ateliers sur les questions touchant la victimisation, et le gouvernement du territoire a récemment organisé une importante conférence sur les conditions sociales dans les T.N.-O. (*Social Agenda Conference*, tenue à Hay River en juin 2001.)

À la suite de ces recherches consultatives et d'un examen de la documentation et des études dans le domaine de la victimisation en régions isolées, nous avons élaboré une série de recommandations concernant les programmes d'aide aux victimes, l'éducation du public et le développement de la conscience communautaire, les programmes communautaires, le soutien judiciaire et le leadership.

Territoire du Yukon : constats

La population du Yukon est fortement centralisée, 74 % de celle-ci habitant la capitale, Whitehorse, et ses environs. Au total, il existe 17 collectivités dotées de services et toutes, sauf une, sont situées sur le réseau routier. Un inventaire des services officiels en place dans les 17 collectivités a été établi afin d'évaluer la nature et l'étendue des services sociaux formellement structurés offerts aux victimes de crimes au Yukon. Pour les besoins de la présente étude, des entrevues ont été réalisées auprès de 42 personnes provenant de 24 services accessibles à l'ensemble de la population (basés à Whitehorse) et de 12 organismes de services communautaires aux victimes (dans les collectivités périphériques).

Les approches traditionnelles à l'égard de la victimisation et les services non structurés offerts actuellement aux victimes au Yukon ont été examinés au moyen d'une consultation étendue, dans le cadre d'une autre étape du processus de recherche. La plupart des répondants croient que, dans un passé éloigné, les victimes de violence familiale ou d'agressions physiques ou sexuelles ne recevaient pas beaucoup de soutien personnalisé ou de compréhension. La réponse la plus fréquente est que les femmes et les enfants devaient simplement « endurer » la violence. Toutefois, ces répondants soulignent qu'il existait pendant la période pré-coloniale, davantage de mécanismes d'adaptation intégrés à la culture et qui contribuaient à garder les gens plus proches les uns des autres et donc plus en sécurité. Les répondants ont également signalé qu'hommes et femmes tenaient des rencontres séparées et qu'il existait des mécanismes de médiation.

Les approches contemporaines non structurées actuelles contiennent des éléments positifs et d'autres moins constructifs. Les mécanismes moins constructifs comprennent le silence dans la collectivité. Certaines localités peuvent disposer d'un réseau de soutien informel, mais qui reste relativement inconnu à l'extérieur de la collectivité. On s'efforce actuellement de développer ces réseaux de soutien non officiels et d'augmenter la viabilité des services plus structurés en mettant l'accent sur la coopération et l'établissement de liens entre les organismes communautaires.

La plupart des répondants croient que le Yukon, comparativement aux autres régions du Canada et plus particulièrement aux autres régions du Nord, dispose d'un continuum bien développé de services professionnels pour les victimes. Ils soulignent la variété croissante de services spécialisés pour les victimes, les partenariats efficaces entre les organismes, la capacité croissante des fournisseurs de services de traiter les traumatismes à long terme et le volume élevé de travail accompli par l'ensemble des organismes de services aux victimes. Certains répondants croient voir les résultats de ces efforts dans une plus grande sobriété, une sensibilisation accrue de la

collectivité et une plus grande participation aux activités de guérison, et plus particulièrement à celles fondées sur les croyances traditionnelles autochtones en matière de guérison. Bien qu'il n'existe pas de moyens permettant de le prouver hors de tout doute, il est possible que la baisse du nombre de cas signalés de violence familiale, d'agressions sexuelles et de violence envers les enfants soit le résultat de ces services et de ces interventions.

Cependant, tous les répondants considèrent qu'il existe encore des lacunes, des obstacles et des besoins en matière de prestation de services aux personnes, aux familles et aux collectivités victimes de violence. Ces défis, tels que signalés par les répondants, comprennent un soutien limité de la collectivité, un soutien limité des leaders, des ressources insuffisantes, des lacunes dans l'information et le système judiciaire.

Recommandations générales

Les fournisseurs de services des trois territoires du Nord souhaitent ardemment participer à cette étude et fournir de l'information sur les degrés, la dynamique et les résultats de la victimisation dans leurs collectivités. Ils ont également fourni des opinions importantes et offert un large éventail de recommandations sur ce qu'il y a à faire.

Les recommandations présentées reposaient sur la nécessité de soutenir les programmes, et c'est aussi la principale recommandation de ce rapport. Bien que la nature exacte du soutien requis varie d'un territoire à l'autre, il existe des points communs : formation intense, campagne de sensibilisation et d'éducation du public, augmentation du soutien accordé aux réseaux, soutien des systèmes législatif et stratégique du système de justice pénale, et augmentation du soutien aux ressources communautaires.

S'inscrivant dans un modèle de développement communautaire fondé sur la compréhension des enjeux, l'auteur conclut que plusieurs services du Nord ont adopté une approche holistique et que les fournisseurs de services ont développé une expertise de ce qui doit être fait. Ce dont ils ont besoin pour y parvenir, c'est d'un plus grand soutien.



1.0 INTRODUCTION

1.1 Objet de la recherche

Entre 2001 et 2002, le Centre de la politique concernant les victimes et la Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice Canada ont entrepris une étude sur la situation, les ressources et les besoins des victimes de crime dans les trois territoires et la collecte de statistiques à cet égard. Ils ont amorcé le projet en se concentrant sur le Nunavut. L'étude visait à recueillir les renseignements nécessaires pour aider à l'établissement d'une politique et de programmes efficaces et appropriés en matière de services aux victimes dans ce nouveau territoire. En particulier, l'étude visait :

- à procéder à un recensement complet des services offerts actuellement aux victimes de crime au Nunavut¹;
- à déterminer les pratiques exemplaires dans le domaine de la prestation de services aux victimes dans d'autres collectivités autochtones éloignées non situées dans le Nord;
- à faire connaître les méthodes actuelles officielles et traditionnelles (à la fois officielles et officieuses) de traitement des victimes;
- à déterminer les lacunes des services et les défis à relever et à formuler des recommandations concernant les services qu'il convient d'offrir aux victimes et la prestation des services².

Après la fin de l'étude au Nunavut, une étude semblable a été effectuée dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. L'étude sur les trois territoires s'est terminée en octobre 2002³.

Les objectifs de l'étude dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon étaient les mêmes, sauf dans le cas des pratiques exemplaires en matière de services aux victimes dans les autres collectivités autochtones éloignées. Nous avons déterminé que les pratiques exemplaires relevées au Nunavut s'appliquent également aux deux autres territoires.

La caractéristique déterminante de la victimisation dans les trois territoires du Nord canadien est sa nature endémique. La présente étude donne une description détaillée de cette situation. Cependant, en général, on peut dire que les trois territoires affichent des taux très élevés dans les domaines suivants : suicide, violence conjugale, agressions sexuelles, violence envers les enfants, maladies transmises sexuellement, grossesses d'adolescentes, toxicomanie et autres problèmes révélateurs d'une population traumatisée. Ce problème est exacerbé par l'éloignement et l'isolement de la plupart des collectivités du Nord. Étant donné le fait que le réseau routier est réduit à sa plus simple expression, les longues distances à parcourir, le climat inhospitalier et les budgets limités⁴, la prestation des services est difficile et irrégulière.

1. Les fournisseurs de services interrogés figurent à l'annexe B. Une description complète de tous les services figure dans le document d'accompagnement de la présente étude par Mary Beth Levan, *Victim Services in the Territories: A Compilation of Contacts and Resources*, Mary Beth Levan, Ottawa, Centre de la politique concernant les victimes et Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada, 2002.
2. Les questionnaires utilisés dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon demandaient également aux répondants de décrire les domaines où ils remportaient un certain succès en matière de prestation de services aux victimes.
3. Les fournisseurs de services interrogés dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon figurent à l'annexe B. La description complète de tous les services offerts dans ces deux territoires figure également dans le document d'accompagnement dont il est fait état à la note en bas de page 2 ci-dessus.
4. Les paiements de transfert du gouvernement fédéral au gouvernement territorial sont établis en fonction du nombre d'habitants, et les trois territoires comptent une population relativement peu nombreuse comparativement aux autres régions du Canada.

Malgré ces difficultés et les nombreux autres écueils dont il est fait état dans chaque chapitre de l'étude, les fournisseurs de services de toutes les collectivités font de leur mieux pour répondre aux besoins des victimes de leur ville. Il vaut la peine de le souligner, car la grande majorité des fournisseurs de services dans les petites collectivités éloignées (fournisseurs de soins bénévoles, personnel infirmier, enseignants, GRC) n'ont pas le mandat d'offrir des services spécialisés aux victimes de violence, et encore moins les ressources et les fonds nécessaires pour le faire. Dans le cadre d'une consultation étendue, nous avons recueilli leurs points de vue et leurs recommandations au sujet de cette situation, qui ont servi de base à la présente étude.

Dans le Nord, la responsabilité de l'élaboration des programmes et des politiques recoupe les compétences et les mandats de tous les ordres de gouvernement. Par ailleurs, les travaux de recherche et les consultations ont permis d'établir clairement qu'il n'existe pas de « solution miracle » dans les territoires du Nord, compte tenu de la situation économique et géographique. Il faut donc adopter une approche holistique de l'étude du contexte de la victimisation et des services aux victimes dans les trois territoires et tenir compte de la gamme étendue des influences, des défis importants auxquels font face les victimes et les fournisseurs de services dans le Nord et des diverses sortes de ressources dont dispose chaque collectivité.

Le présent projet de recherche vise donc à susciter un vaste débat sur le contexte de la victimisation dans le Nord et les services offerts aux victimes. L'étude a pour but d'informer de nombreux publics et elle constitue une occasion de faire le point. Elle aidera les membres de la collectivité, les fournisseurs de services aux victimes, les fournisseurs de services à la personne, les décideurs, les gestionnaires de programme ainsi que ceux qui œuvrent dans le système de justice pénale à déterminer les ressources disponibles, les principaux défis à relever et les pratiques exemplaires mentionnées par les répondants clés dans le Nord.

Nous espérons que l'étude suscitera davantage le dialogue chez les intervenants, qu'elle favorisera une meilleure compréhension du contexte et de la complexité de la victimisation et des services aux victimes dans les trois territoires et qu'elle incitera les personnes touchées dans le Nord à commencer à examiner de meilleures façons de comprendre et de satisfaire les besoins des victimes de crime et des collectivités dans lesquelles elles vivent dans le Nord.

1.2 Méthodologie de l'étude

La victimisation généralisée est une réalité du Nord, mais la situation particulière des victimes de violence dans chaque territoire varie tout comme les ressources et les services servant à leur venir en aide. Pour cette raison, le recensement des services et la méthodologie de l'étude ont été adaptés pour chaque territoire. La méthode générale utilisée dans les trois territoires est décrite ci-dessous. Les ajustements méthodologiques apportés pour tenir compte de la réalité de chaque territoire sont décrits dans le chapitre consacré à ce territoire.

Comme l'un des principaux objectifs de l'étude consistait à déterminer la situation, les besoins et les ressources des victimes de violence dans les trois territoires, nous avons procédé à une série d'entrevues dans tout le Nord du Canada. Nous avons pris contact avec les fournisseurs de services des 75 collectivités des trois territoires sur place, par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique. Ce sondage panterritorial a permis de tenir 308 entrevues. En outre, 43 entrevues ont eu lieu avec des fournisseurs de services aux victimes dans d'autres collectivités autochtones



éloignées au Canada et en Alaska, et 12 victimes de crime ont été interrogées. Au total, 363 répondants ont été interrogés⁵. Dans chaque territoire, nous avons recensé les principaux fournisseurs de services et nous leur avons demandé de participer à des entrevues en profondeur et au processus de recherche. Ils ont examiné les ébauches des constatations de l'étude, contribué dans une large mesure à l'analyse des pratiques exemplaires en matière de services aux victimes et formulé des recommandations détaillées sur la prestation de services aux victimes dans le Nord du Canada. Les noms de ces principaux fournisseurs de services figurent à l'annexe A. L'annexe B comprend tous les services communautaires territoriaux examinés. Des victimes de crime ont également été interrogées. Leurs histoires n'apparaissent pas dans cette publication afin d'en respecter la confidentialité. Cependant, leurs expériences sont tout à fait conformes à l'expérience des victimes dans le Nord.⁶

Un questionnaire type, qui figure à l'annexe C, a été utilisé pour toutes les entrevues. Les répondants pouvaient décrire la situation en matière de victimisation dans leur collectivité, donner un aperçu de leur service particulier et formuler des recommandations en vue d'améliorer la prestation de services aux victimes dans leur collectivité et territoire. Ils ont également fait état de leurs connaissances au sujet des méthodes traditionnelles et officielles utilisées afin d'aider et de traiter les victimes de violence.

Comme il y a très peu de services offerts aux victimes au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, il a été décidé de contacter tous les services qui offrent n'importe quel genre de programme de services à la personne⁷. Le territoire du Yukon offre des programmes plus complets de services aux victimes; par conséquent, seuls les fournisseurs de services aux victimes de crime y ont été interrogés.

Afin de recenser les pratiques exemplaires en matière de prestation de services aux victimes dans les autres collectivités autochtones éloignées situées ailleurs que dans le Nord, nous avons procédé à une série d'entrevues avec des fournisseurs de services en Alaska, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Québec, au Labrador et à Terre-Neuve. Les noms et lieux de ces programmes ainsi que les noms des personnes interrogées figurent à l'annexe A.

Le processus de recherche comportait également l'examen dans chaque territoire des statistiques courantes sur la santé et la criminalité, des comptes rendus de recherches sur les victimes, les caractéristiques démographiques, les conditions sociales, les considérations historiques et la situation politique et culturelle des Inuits et des Premières nations. Ces documents sont cités dans la bibliographie.

Voici la structure du chapitre sur le Nunavut :

- Considérations sur la prestation de services aux victimes au Nunavut
- Services aux victimes traditionnels et officiels en place au Nunavut

5. Ce chiffre ne tient pas compte du fait que la plupart des fournisseurs de services de chaque territoire ont été interrogés plus d'une fois.

6. Voir *Untold Stories of Battered Women, Part 2*, Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest, 2002.

7. En raison des taux très élevés de victimisation au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, les réactions traumatiques au sein des populations sont presque universelles et sont devenues, à certains égards, des normes sociales. Pour cette raison, les fournisseurs de services dans tous les domaines de la prestation de services à la personne dans ces deux territoires offrent des services aux victimes, et ils ont donc été interrogés.

- Services officiels offerts dans les collectivités du Nunavut
- Examen des programmes dans d'autres collectivités autochtones éloignées (hors Nunavut)
- Recommandations sur les services aux victimes au Nunavut
- Résumé des besoins et recommandations

La structure du chapitre sur les Territoires du Nord-Ouest est semblable :

- Considérations sur la prestation de services aux victimes dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Services offerts dans les collectivités des Territoires du Nord-Ouest
- Recommandations sur les services aux victimes dans les Territoires du Nord-Ouest
- Résumé des besoins et recommandations

Le chapitre sur le Yukon est semblable :

- Considérations sur la prestation de services aux victimes dans le territoire du Yukon
- Normes sociales et culturelles : contexte
- Services offerts dans les collectivités du Yukon
- Recommandations sur les services aux victimes au Yukon
- Résumé des besoins et recommandations

Fondée sur un modèle de rétablissement après un traumatisme, la conclusion fait ressortir la nécessité de comprendre les divers modes de rétablissement chez les individus et les collectivités après un traumatisme personnel ou collectif. La section de la conclusion résume également les principales recommandations formulées par les répondants concernant les genres de soutien, les programmes, les fonds, les lois et les ressources nécessaires pour maîtriser le phénomène de la victimisation endémique avec lequel les membres des collectivités du Nord sont aux prises.



2.0 NUNAVUT

2.1 Considérations sur la prestation de services aux victimes au Nunavut

2.1.1 Introduction

Territoire du Nunavut

Le territoire du Nunavut a été créé le 1^{er} avril 1999 par suite de la proclamation de la *Loi sur le Nunavut* de 1993⁸. Il s'agit d'un vaste territoire dont le nombre d'habitants s'élève à 26 745⁹, qui vivent dans 26 collectivités disséminées sur quelque deux millions de kilomètres carrés. Le caractère nouveau du territoire et l'isolement de bon nombre des collectivités les unes par rapport aux autres sont exacerbés par l'histoire de la colonisation euro-canadienne des Inuits autochtones. Ces facteurs géographiques et historiques ont créé, ensemble, des problèmes économiques, sociaux et de santé chez la population du Nunavut, qui doit relever l'immense défi de concevoir et de mettre en œuvre les infrastructures efficaces nécessaires pour offrir des services adéquats dans ce nouveau territoire.

Les principales statistiques sur la santé des habitants du Nunavut comparativement à celle de l'ensemble des Canadiens, révèlent comment ces difficultés entrent en ligne de compte dans le cycle de vie d'un peuple¹⁰. Alors que l'espérance de vie des Canadiens est de 78 ans, l'espérance de vie des habitants du Nunavut s'établit à 70 ans. Le taux de mortalité de l'ensemble des Canadiens attribuable aux maladies respiratoires s'élève à 6 pour 10 000 personnes comparativement à 21 pour 10 000 dans le cas des habitants du Nunavut. Les statistiques sur le taux de mortalité attribuable à tous les cancers sont semblables. Le taux de mortalité attribuable à tous les cancers pour 10 000 habitants au Canada se chiffre à 19 tandis qu'au Nunavut, il est de 33. Les écarts entre les taux de mortalité infantile sont semblables. Alors que le taux de mortalité infantile pour l'ensemble du Canada s'établit à 6 pour 1 000 naissances vivantes, le chiffre correspondant dans le cas du Nunavut est de 18 pour 1 000 naissances vivantes.

Sur le plan économique, en 1999, le taux de chômage du Nunavut s'établissait à 20,7 % contre 8,5 % pour l'ensemble du Canada. Cette disparité est encore plus importante chez les Inuits du Nunavut. Le taux de chômage des Inuits du Nunavut s'élevait à 28,0 % comparativement à 2,7 % pour les non-Inuits¹¹. Ces taux indiquent, du moins en partie, que nombre de non-Inuits déménagent au Nunavut expressément pour accepter une offre d'emploi. Le gouvernement du Nunavut examine actuellement cette situation en vue de renforcer les capacités locales.

Les taux élevés de crimes de violence au Nunavut font ressortir la nécessité de services aux victimes. En 2002, le taux d'agression sexuelle pour l'ensemble du Canada s'établissait à 7,8 pour 10 000 personnes tandis qu'au Nunavut, ce taux s'élevait à 96,1 pour 10 000 personnes. L'écart est

8. Auparavant, il faisait partie des Territoires du Nord-Ouest.

9. Recensement de la population de 2001.

10. Toutes les statistiques sur la santé dont il est fait état ici proviennent du site Web de Statistique Canada, http://www12.statcan.ca/francais/profil/PlaceSearchForm1_F.cfm, en août 2001.

11. Enquête sur la population active du Nunavut : résultats complets et tableaux explicatifs (Nunavut), Bureau de la statistique du Nunavut.

semblable dans le cas du taux de crime de violence. Pour le Canada, le taux de crime de violence en 2002 était de 96,5 pour 10 000 personnes tandis qu'au Nunavut, ce taux s'établissait à 709 pour 10 000 personnes¹². De plus, le taux de suicide est élevé, en particulier chez les jeunes. Dans l'ensemble, il s'agit là du contexte dans lequel les services aux victimes sont offerts au Nunavut.

2.1.2 Différences culturelles : la culture inuite et la culture canadienne dominante

La présente section vise à permettre d'acquérir une connaissance pratique des principaux facteurs contributifs à prendre en considération pour concevoir des services aux victimes et d'autres genres de services et de programmes sociaux au Nunavut. Les fournisseurs de services, les fournisseurs de soins communautaires, les victimes de crime et les décideurs et responsables des politiques des administrations fédérale, territoriale et municipales interrogés pendant la présente étude ont demandé que les nouveaux services ou les services en place modifiés tiennent compte des différences culturelles actuelles entre la culture inuite et la culture canadienne dominante. Ils ont également demandé de brosser, pour les responsables des politiques et les décideurs à tous les paliers de gouvernement, un tableau clair des nombreux obstacles et difficultés qui existent sur le plan de l'élaboration et de l'exécution de programmes de services aux victimes dans les collectivités du Nunavut.

Quatre-vingt-cinq pour cent de la population du Nunavut est inuite, et l'inuktitut est la langue prédominante. Une proportion importante des Nunavois ne parlent que l'inuktitut. Toutefois, la majorité des jeunes sont bilingues; ils parlent l'anglais et leur langue maternelle. Quatre-vingt-onze pour cent des habitants du Nunavut qui se déclarent Inuits ont une connaissance de leur langue maternelle, et 85 % parlent leur langue maternelle à la maison¹³.

Par conséquent, le présent chapitre porte sur deux sujets, un aperçu général des différences entre la culture inuite et la culture canadienne dominante et un aperçu général des difficultés et obstacles inhérents à l'élaboration et à l'exécution de programmes de services aux victimes dans les collectivités du Nunavut.

La présente section, qui porte sur les différences culturelles, ne vise pas à donner une description définitive des différences entre la culture « occidentale » dominante et la culture inuite autochtone au Canada. Elle ne présente qu'un aperçu général, aux fins de la planification des programmes, des principales différences entre la culture euro-canadienne et la culture inuite dans les domaines qui ont une incidence sur la planification des programmes. Ces aperçus sont fondés sur des entrevues tenues avec des fournisseurs de services, des fournisseurs de soins, des victimes de crime et des fonctionnaires du Nunavut, et ces répondants sont cités tout au long de l'étude.

Croyances culturelles au sujet de la vie

- *« Il est très difficile de faire comprendre aux Blancs que la vie est comme l'océan ... elle vient et elle part à sa propre façon ... la vie monte et descend ... telle est la réalité ... les Blancs*

12. Marnie Wallace, « Statistique de la criminalité au Canada, 2002 », *Juristat*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada – n° 85-002XPE au Catalogue, vol. 23, n° 5.

13. Enquête de 2001 auprès des peuples autochtones, Statistique Canada, données obtenues en août 2003 à http://www12.statcan.ca/francais/profil/PlaceSearchForm1_F.cfm.



ressemblent aux enfants à certains égards ... ils font une crise de colère lorsqu'ils ne peuvent pas modifier le cours des choses selon leur volonté ... mais ils ne comprennent pas que les choses arrivent d'elles-mêmes.»

- *« Par le passé, les gens n'aimaient peut-être pas le comportement de certaines personnes, mais ils acceptaient le fait qu'il y a toujours eu des pommes pourries et ils ont appris à accepter que les choses ne sont pas toujours parfaites.»*
- *« Leur vie (avant le colonialisme) était très dure ... tous connaissaient leur rôle et ils devaient travailler d'arrache-pied pour arriver à peine à survivre.»*
- *« Nous savions ce qu'il allait devenir en raison de ce qui est arrivé un printemps à ses arrière-grands-parents pendant qu'ils chassaient.»*
- *« On ne s'attire pas toujours des ennuis pour ses fautes; parfois ce sont vos enfants ou leurs enfants qui paient pour vos fautes.»*
- *« Nous devons faire attention à notre façon de parler des animaux, car ils pourraient partir et il n'y aura plus rien à manger.»*

Dans la culture inuite, et peut-être dans toutes les cultures autochtones rattachées au territoire, tous les aspects de la vie sont considérés comme interreliés dans une série de relations infinies. Aucune partie de la vie n'est séparée des autres parties. Il existe un lien entre toutes les espèces animales, toutes les espèces végétales et toute la vie minérale, d'une part, et la Terre, d'autre part. Rien ni personne ne peut se trouver à l'extérieur de sa place dans cette grande toile de relations. Il est impossible de comprendre une personne ou un événement, en soi, sans replacer cette personne ou cet événement dans son contexte historique, biologique et spirituel. En fait, la survie physique et psychologique dépend totalement d'une appréciation et d'un respect complets de cette toile de relations.

Il est également entendu dans ces cultures que cette « toile de vie » a sa propre dynamique de flux et de reflux sans début, ni fin. Les Inuits, comme les autres peuples autochtones, ne croient pas qu'ils aient un pouvoir sur l'évolution de cette dynamique. Ils savent qu'ils ont leur place sur la Terre, mais ils ne cherchent pas à imposer leur propre programme aux autres participants dans cette dynamique.

Cela signifie que dans ces cultures autochtones, les décisions sont prises en grande partie d'un point de vue holistique. Un plan d'action proposé ne peut être jugé qu'en fonction de son incidence la plus importante possible sur la toile des relations qui entourent ce plan d'action. Le plan d'action proposé fera-t-il fuir les animaux? Rendra-t-il la prochaine génération plus forte? Tout plan d'action qui pourrait bouleverser d'une façon ou d'une autre le mode actuel de création de la vie et l'équilibre de la vie est sujet à caution.

D'autre part, selon la culture européenne dominante au Canada, les êtres humains sont, jusqu'à un certain point, responsables de ce qui arrive autour d'eux. L'évolution des modèles mécanistes, industriels et scientifiques de cette culture au cours des derniers siècles a mené à une vue du monde qui place les êtres humains au-dessus du monde naturel qu'ils prennent en charge. On met moins

l'accent sur le maintien de la fragile toile de relations qui nous entoure. L'idée de rester en harmonie avec les modèles et les gens du monde naturel est un concept obscur pour l'esprit occidental. Selon le point de vue occidental du monde, une personne est admirée lorsqu'elle « prend les choses en charge » et « fait arriver les choses ». Ce point de vue a mené à une conception de la vie – ou il en résulte peut-être – selon laquelle la survie est fondée sur la capacité de classer les idées, les événements, les plans et les personnes d'après leurs diverses composantes afin de réparer ou de modifier la composante considérée comme gênant le « progrès » technique qui, selon l'esprit occidental, équivaut à la survie.

Croyances culturelles au sujet du temps

- « *Même la reine doit porter une montre.* »
- « *Le temps est circulaire, et non linéaire.* »
- « *Tout à son propre temps... le temps n'est pas fixe, il s'étire et se rétrécit.* »
- « *Il ne faut jamais s'attendre à ce que les gens de cette ville arrivent à temps à leurs rendez-vous.* »
- « *Il n'est tout simplement pas prêt à grandir maintenant.* »

Dans la culture canadienne dominante, les horloges et les calendriers mesurent le temps. On accorde une très grande valeur culturelle à la réalisation d'objectifs dans un délai précis mesuré par des horloges et des calendriers. Être « à temps » est considéré comme une exigence fondamentale dans tous les genres d'emploi et au sein de la plupart des relations. Ceux qui sont « en retard » ou qui ne respectent pas les « délais » sont considérés comme incompetents ou paresseux. Cette conception du temps est rarement remise en question dans la culture dominante, et elle est considérée comme un reflet exact de la réalité et une nécessité lorsqu'il s'agit d' « accomplir des choses » et de « faire des progrès ». Presque tous les aspects de la vie sont assujettis à des « échéanciers ». Très peu de personnes dans le monde moderne échappent à l'asservissement imposé par cette conception du temps. Comme l'a indiqué un répondant, « même la reine porte une montre ». Le temps est le maître ultime de tous dans la culture dominante.

Dans les cultures autochtones rattachées au territoire, le temps n'est pas mesuré par des horloges et des calendriers. En fait, dans ces cultures, le « temps » n'existe pas au sens où la culture dominante le conçoit, c.-à-d. comme déterminant extérieur des événements. Dans ces cultures, le « temps » ne se mesure pas, mais il s'agit plutôt d'une qualité qui existe à l'intérieur d'un événement, d'un animal, d'une personne et de la Terre. La Terre et toutes les espèces vivantes ont leur propre temps interne qui régit les rythmes naturels de leur naissance, de leur décès et de leur renaissance.

Par conséquent, dans les cultures autochtones, l'idée de forcer les événements et les personnes à s'insérer dans un cadre arbitraire prédéterminé est absurde. Pourquoi faire cela lorsque tout et tous ont un rythme interne naturel, qu'ils doivent suivre pour être vraiment ce qu'ils sont?

Dans la culture inuite, le déterminant ultime des événements n'est pas l'horloge, mais la Terre. La Terre elle-même, ses créatures et son climat indiquent quand il faut dormir, chasser, manger, se



reposer, travailler, jouer et prier. Dans ces cultures, un être humain s'efforce de s'adapter le plus possible à ces rythmes et modèles.

Normes culturelles dans la vie communautaire

- *« À la télé, je ne peux pas comprendre pourquoi les Blancs sont si mesquins les uns envers les autres ... pourquoi ne s'aiment-ils pas? Ils ne font que se battre. »*
- *« Il ne faut pas parler de tout. »*
- *« Nous devons suivre notre propre rythme; il ne faut pas oublier que ce mode de vie est nouveau pour nous. »*
- *« Nous devons trouver des façons de garder les familles unies. »*
- *« Jadis, les gens savaient ce qu'ils avaient à faire ... personne ne le leur disait. »*
- *« Je ne sais pas comment mes ancêtres ont survécu ... cela semble incroyable. »*
- *« Nous savons que c'est vrai sans avoir à le demander ou à en parler. »*

Dans la culture occidentale dominante au Canada, les gens vivent dans des collectivités fondées en grande partie sur la disponibilité du travail, du logement et des choix de modes de vie. Afin d'obtenir ces avantages, les Canadiens d'origine européenne s'établissent dans des endroits très éloignés de leur famille et de leur lieu de naissance. Les relations avec les gens des collectivités et des régions où ils déménagent sont basées en grande partie sur le partage du travail, le logement, les loisirs et les préoccupations sociale et politiques. Étant donné le caractère technique de cette culture, bon nombre de ces relations communautaires visent la réalisation de tâches techniques convenues par entente mutuelle, dont le calendrier est déterminé au préalable. Afin de remplir ces tâches, les Canadiens d'origine européenne s'organisent en créant des comités, en tenant des réunions, en utilisant des appareils de communication et des technologies de l'information, en rédigeant des listes et en respectant les délais.

Dans cette culture, les règles, les normes, les lois, les idées, les priorités, les intentions et les objectifs ne deviennent vraiment réels et généralement acceptés que lorsqu'ils sont mis par écrit et signés par les personnes que la majorité des résidents ou des membres ont élus. Il y a de nombreuses étapes à franchir avant que ce stade final soit atteint.

Dans la culture inuite autochtone au Canada, la vie communautaire, sous sa forme actuelle, est relativement récente. Ce n'est que depuis 40 ans que les Inuits vivent dans des établissements qui comptent plus de membres que leur propre famille élargie, et peut-être leur groupe de parents. Bien que les nouveaux établissements inuits puissent sembler petits selon les normes euro-canadiennes, ils sont beaucoup plus vastes que ce à quoi les familles inuites sont habituées. Vivre avec de grands groupes de personnes qu'on ne connaît pas intimement est une expérience relativement nouvelle. En outre, les familles inuites et les petits groupes de parents suivent au gré des saisons les animaux dans un environnement qui compte parmi les plus hostiles du monde.

La vie communautaire était donc tributaire de l'obligation de travailler ensemble, sous peine de mort, pour obtenir des aliments, se loger, se vêtir et se chauffer. Il fallait souvent prendre les décisions rapidement et sans préavis. Il fallait économiser l'énergie pour remplir les tâches essentielles à la survie. Les personnes qui possédaient l'expertise, les connaissances et les aptitudes appropriées assumaient la direction de ces tâches. Il n'était pas nécessaire de discuter de ces questions en long et en large ou de tenir des réunions à ce sujet. En fait, cela aurait été une perte d'énergie et de temps précieux. Tous connaissaient intimement l'expertise, les connaissances et les capacités de chacun. Et tous avaient la capacité de comprendre les intentions des autres sans qu'on ait à les leur dire.

Par conséquent, dans cette culture, comme dans les autres cultures autochtones rattachées au territoire, les gens ont développé ce qui semble être, aux yeux des personnes des cultures européennes plus mécanistes, un sens intuitif de ce qui se passait autour d'eux. Pour les occidentaux, il semble que les Inuits puissent voir et ressentir ce qui arrive à un niveau matériel, cognitif/émotif et spirituel sans qu'il soit nécessaire de le leur dire de vive voix. La plus grande partie des paroles, de l'organisation, de la planification et des réunions nécessaires dans les cultures occidentales est donc superflue dans les cultures rattachées au territoire comme la culture inuite.

En outre, et peut-être à cause de la nécessité traditionnelle de travailler avec les autres et de leur faire confiance pour assurer sa survie physique, il fallait s'engager sans réserve à garder les familles et les collectivités ensemble à tout prix. La survie et l'harmonie collectives constituaient la priorité, car la participation à part entière de chaque individu était la seule façon dont les gens pouvaient, jusqu'à tout récemment, survivre.

Répercussions sur la prestation des services

Il faut tenir compte de ces diverses approches de l'existence humaine, de la vie communautaire et de la conception du temps au moment de la prestation de services aux victimes de crime et d'autres services communautaires. La culture européenne dominante exige pour son fonctionnement communautaire un genre d'infrastructure qui est relativement nouveau pour les Inuits et les autres Autochtones. Les comités consultatifs, la rédaction de propositions, les réunions et les autres outils de la culture dominante peuvent être peu familiers ou dénués de sens pour certaines collectivités inuites. L'ironie veut qu'ils puissent être en fait redondants.

Lorsque l'objectif de la collectivité consiste à établir des relations personnelles harmonieuses et entièrement interactives, bon nombre des outils de l'infrastructure nécessaires dans la culture dominante pour parvenir à un consensus pratique deviennent inutiles. Rendre obligatoire l'utilisation de ces outils dans une culture, qui repose sur un genre d'infrastructure complètement différent, cause de la frustration dans les deux groupes culturels.

Dans les circonstances actuelles, afin d'avoir accès aux fonds et d'établir les programmes, les lois et d'autres initiatives nécessaires pour faire face à la situation sociale actuelle, il faut recourir dans une certaine mesure à l'infrastructure de la culture dominante au niveau de la collectivité. Ironie du



sort, ces exigences répondent aux besoins résultant des changements imposés aux Inuits par les Euro-Canadiens lorsqu'ils ont développé le Nord à leurs propres fins¹⁴.

La réponse peut consister à adopter une approche de la prestation de services qui repose à la fois sur les deux genres de vie communautaire et d'infrastructure. Les collectivités inuites trouveront probablement utile d'employer certains outils de l'infrastructure de la culture dominante lorsqu'il est nécessaire d'interagir avec cette culture ou d'exécuter un programme fondé sur une méthode de la culture dominante, comme un centre de traitement. Les pouvoirs publics et les autres institutions de la culture dominante, qui cherchent à travailler avec les collectivités inuites pour trouver des solutions aux problèmes sociaux, pourraient juger utiles d'en savoir davantage sur l'approche inuite de l'infrastructure et d'y recourir.

Pour les collectivités inuites, cela signifie en apprendre davantage sur les outils techniques à utiliser pour élaborer les programmes sociaux qui permettront de résoudre certains problèmes. Dans les institutions de la culture dominante, cela signifie « passer d'un canal à l'autre » lorsqu'il s'agit de traiter avec les collectivités inuites et adopter une approche qui met l'accent sur l'établissement de relations interpersonnelles solides et un point de vue holistique au lieu de remplir des tâches techniques dans un délai prédéterminé. Les gens de la culture dominante peuvent être surpris de voir à quel point les tâches sont remplies rapidement et efficacement après que ces relations ont été établies. De plus, les Inuits peuvent juger que les exigences techniques de la culture dominante peuvent être adaptées à leur situation communautaire particulière.

Tous les répondants qui ont participé à la présente étude ont convenu qu'il serait préférable que les futurs programmes de services aux victimes soient fondés sur une approche faisant appel au « développement communautaire » en matière de prestation des services. Dans la culture dominante, cela pourrait signifier la création immédiate de comités et la tenue de réunions, suivies de l'établissement de propositions de financement et de la formation du personnel. Dans les cultures inuites et les autres cultures autochtones, cela pourrait équivaloir à mettre l'accent sur la consultation d'Aînés, de dirigeants, de fournisseurs de soins et d'autres membres de la collectivité pour leur demander des conseils, leur approbation et leur engagement pendant de nombreux mois avant de faire quoi que ce soit d'autre. Cela pourrait vouloir dire adapter les programmes éventuels afin qu'ils s'harmonisent avec les rythmes et modèles communautaires existants. Comme les gens ne sont pas considérés comme distincts du travail qu'ils effectuent, le personnel devra également convaincre les membres de la collectivité de leur bonne volonté, de leurs compétences, de leur professionnalisme et de leurs intentions altruistes. De plus, il s'agira de participer entièrement à la vie communautaire, compte tenu de tous les hauts et les bas qui l'accompagnent.

Dans les cultures rattachées au territoire, le programme en question doit être davantage qu'une bonne idée qui pourrait fonctionner selon le calendrier, les plans de travail et les stratégies générales de la culture dominante. La collectivité doit comprendre les motivations des personnes qui proposent le programme et s'y fier. Rien n'est distinct dans ces cultures. La bonne volonté et la maturité des promoteurs du programme sont plus importantes que la conception de celui-ci. Après que cette confiance et ces relations sont établies, il y a plus de chances que les parties techniques du programme se mettent en place, selon les exigences de la culture dominante.

14. Voir le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, 1994, *La réinstallation dans l'Extrême-Arctique : Un rapport sur la réinstallation de 1953-1955*.

Dans ce cas, la courbe d'apprentissage peut relever davantage des institutions de la culture dominante qui souhaitent interagir avec les collectivités et les organismes inuits. Il est difficile de faire correspondre l'idée selon laquelle tout et tous ont leur propre temps interne contraignant et non mesurable à une approche de la prestation des services axée sur un « calendrier » et des tâches. Par conséquent, aux yeux de la collectivité, le succès de la prestation des services ne se mesurera pas nécessairement à l'aune de ce qui arrive dans un calendrier prédéterminé. Cela est particulièrement le cas si l'on tient compte de la conception du temps dans les cultures autochtones, selon laquelle bien des choses ne peuvent pas être jugées comme un succès avant que plusieurs générations aient passé et que l'incidence de l'action se soit fait sentir pendant des décennies, et non des années ou des mois. Cela ne signifie pas qu'il est impossible de réduire la violence ou d'y mettre fin en quelques années ou mois. Cela signifie simplement que l'incidence générale à long terme de toute initiative de développement social sera évaluée par les membres de la collectivité en fonction d'un calendrier différent et d'une « jauge » différente de ceux utilisés par les institutions de la culture dominante.

En outre, le fait que les motivations d'une personne, exprimées et observées, ne soient pas séparées de l'idée que se fait la collectivité du programme proposé a également des répercussions sur la prestation des services. Comme les motivations ne peuvent être réellement connues qu'avec le temps et par une observation permanente, cela peut signifier que les nouveaux services ne seront pas acceptés et utilisés pleinement par les membres de la collectivité avant qu'ils aient eu plusieurs années pour les évaluer ou qu'ils soient promus et appuyés par des personnes qui se sont déjà mérité la confiance et le respect de la collectivité.

Enfin, les programmes devront être fondés sur une approche holistique de chaque individu et de chaque situation. Cela ne signifie pas qu'un programme devrait répondre à tous les besoins de tous, mais qu'une certaine compréhension de toutes les conditions d'un client éventuel dans sa famille et la collectivité doit servir de base à toute relation d'aide.

Ces facteurs culturels servent de base à nombre des descriptions et recommandations présentées dans le présent chapitre par les fournisseurs de services du Nunavut, et d'autres personnes consultées au cours de l'étude.

2.2 Services aux victimes traditionnels et officieux en place au Nunavut

2.2.1 Introduction

La collecte de renseignements sur les façons traditionnelles des Inuits de faire face à la victimisation vise à examiner des approches qui peuvent avoir fonctionné par le passé et qui pourraient donc servir à concevoir de nouveaux services pour les victimes. La collecte de données sur les façons officieuses actuelles de traiter les victimes vise à comprendre comment les lacunes des services officiels actuels sont abordées. Étant donné l'ampleur des besoins et les nombreuses demandes de ressources limitées, il importe de tirer des leçons des soutiens informels qui ont fonctionné par le passé et qui continuent de fonctionner aujourd'hui et de s'en inspirer.

Les renseignements de la présente section sont fondés sur les entrevues tenues avec des Nunavois, dont la plupart sont actuellement des fournisseurs de services clés au Nunavut. Leurs noms figurent



à l'annexe A. Les autres répondants comprennent des femmes qui ont été ou qui sont victimes de violence interpersonnelle. Le principal groupe de répondants est constitué de fournisseurs de services communautaires contactés au cours du recensement des fournisseurs de services du Nunavut¹⁵.

2.2.2 Approches traditionnelles du traitement des victimes au Nunavut

- « *Il y avait une intervention (dans le cas d'une relation de violence) par un parent ou un Aîné qui conseillait la personne violente au sujet de ses pensées et motivations.* »
- « *Les rumeurs servaient de mécanisme de contrôle social.* »
- « *Beaucoup d'interventions subtiles non exprimées ont eu lieu; les gens ne voulaient pas la confrontation.* »
- « *Ils savaient que le délinquant finirait par faire face aux conséquences de ses gestes ... quelque chose lui arriverait s'il n'arrêtait pas.* »
- « *Ils avaient l'habitude de dire, et ils disent encore: "ce n'est qu'une fille".* »
- « *Les gens ont essayé de ne pas être agressifs et ils ont dit: "on ne peut rien y faire".* »
- « *Auparavant, les victimes étaient blâmées et abandonnées à leur sort.* »
- « *Ils savaient alors qu'il y avait toujours une pomme pourrie dans le groupe.* »
- « *Les gens craignaient que le délinquant ne pose des gestes encore pires; ils étaient donc gentils avec lui.* »
- « *Il faut obéir aux Aînés.* »
- « *La famille de la victime était d'accord pour se venger sur le délinquant.* »
- « *Les gens ne voulaient pas qu'un bon chasseur quitte le groupe, quoi qu'il ait fait à sa femme et à ses enfants.* »
- « *Si la personne devenait plus violente, les Aînés lui parlaient de manière plus intense.* »
- « *Les Aînés ne faisaient jamais honte aux gens, sauf si l'homme violent n'apprenait pas autrement.* »

15. La liste complète des fournisseurs de services communautaires du Nunavut figure dans *Victim Services in the Territories: A Compilation of Contacts and Resources*, Mary Beth Levan, Ottawa, Centre de la politique concernant les victimes et Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada, 2002.

- « Les femmes étaient traitées de la même façon qu'aujourd'hui ... comme si nous n'avions pas de sentiments. »
- « Les hommes croient encore qu'ils ont le droit d'avoir des relations sexuelles avec qui ils veulent et lorsqu'ils le veulent. »
- « Un des avantages de la présence des Blancs ici, c'est que maintenant lorsque je suis battue, je peux prendre l'avion pour me rendre à la ville suivante au lieu d'avoir à marcher. »

Les répondants ont déclaré qu'auparavant les victimes de violence étaient traitées de diverses façons. Certains aspects des interventions communautaires utilisées à cette époque font l'unanimité, mais les opinions divergent quant à d'autres aspects de ces interventions.

Il est peut-être utile de mentionner que les termes « victime » et « délinquant » sont français et qu'ils traduisent une notion de la justice issue de la tradition européenne. Dans la tradition européenne, les droits de la personne ont préséance sur les droits collectifs, peut-être à cause de conditions et de traditions sociales, économiques et politiques très différentes. Quelle que soit la raison, il semble que la violence interpersonnelle, que la tradition européenne considère comme un « crime » autonome, soit considérée dans la culture inuite comme le résultat naturel de plusieurs générations de manque d'harmonie, d'injustice, de malchance ou d'incompétence touchant les familles en question. Ou bien elle est considérée comme le résultat du fait que quelqu'un, pas nécessairement la famille en question, agresse les personnes ou les animaux ou fait quelque chose d'autre, qui bouleverse l'ordre naturel de l'existence.

Il importe de se souvenir des points soulevés à la section 2.1 du présent chapitre concernant les facteurs culturels. Rien de ce qui arrive n'est considéré comme arrivant à l'extérieur du contexte général de la vie qui se déroule chaque jour suivant tous ses divers rythmes. Les personnes qui semblent afficher un piètre rendement dans ce modèle et qui contribuent moins à la survie du groupe, ne peuvent être comprises que dans le contexte de tout, et non uniquement des relations humaines, de ce qui arrive maintenant et de ce qui s'est passé antérieurement.

En outre, selon les répondants, les individus sont considérés comme libres de prendre leurs propres décisions comme ils le jugent bon dans le cadre des rôles et responsabilités qui leur incombent selon leur sexe, leur âge et leurs relations. On accepte que les gens sont libres de faire des erreurs dans ce cadre et, par conséquent, qu'ils apprennent mieux à vivre leur vie en harmonie avec les autres et la nature. Selon les personnes interrogées pour la présente étude, s'ingérer dans le processus d'apprentissage d'une personne est considéré comme une intrusion et un manque de respect. La confrontation n'est pas considérée comme un outil utile pour façonner le comportement humain, car elle peut nuire à l'identité personnelle et à la confiance en soi d'une personne.

La description suivante des méthodes inuites traditionnelles de traitement des victimes de violence doit être comprise dans ce cadre culturel¹⁶.

16. La plupart des actes de violence interpersonnelle au Nunavut sont commis par des hommes à l'endroit des femmes, la plupart du temps sous forme de violence conjugale et d'agression sexuelle. Par conséquent, cette description porte sur les attitudes et les comportements traditionnels à l'égard des femmes.



Les répondants interrogés pour la présente étude ont convenu que jadis (avant le contact avec les Européens, mais leurs traditions étaient semblables à celles des Européens à cette époque), les femmes n'avaient pas un statut égal à celui des hommes. Cela ne voulait pas dire que les membres de leur famille et les autres n'aimaient pas les enfants de sexe féminin et les femmes adultes. Toutefois, les femmes n'avaient pas, pendant leur enfance ou à l'âge adulte, le même pouvoir décisionnel ou le même statut au sein du groupe. Les répondants ont dit qu'il était plus honorable de donner naissance à des garçons qu'à des filles, et certains répondants croient qu'on laissait mourir certains bébés de sexe féminin tandis que d'autres ont indiqué que ce n'était pas vrai. Toutefois, la plupart des répondants conviennent que jusqu'à maintenant les enfants de sexe féminin n'ont pas autant de valeur que les enfants de sexe masculin. Ce phénomène peut être attribuable au fait qu'on a toujours compté sur les aptitudes à la chasse des hommes. Les compétences des femmes, comme la confection des vêtements d'hiver pour les rendre à l'épreuve du vent, étaient également des facteurs importants de la survie dans l'hiver arctique. Cependant sans nourriture, personne ne pouvait survivre.

Certains répondants ont été jusqu'à dire que les hommes considéraient les femmes et les jeunes filles surtout comme des objets sexuels et des servantes¹⁷. Les femmes et les hommes inuits âgés ou d'âge moyen interrogés dans le cadre de la présente étude ont déclaré que les mariages étaient généralement arrangés pour les jeunes filles et parfois dans le cas des garçons, à un âge précoce. Selon ces répondants, les jeunes filles qui se mariaient à un âge précoce avaient très souvent très peur des hommes avec lesquels elles devaient vivre. Leurs familles leur disaient d'obéir à ces hommes. Ils ont indiqué que leur mari les forçait très souvent à avoir des relations sexuelles. En général, les jeunes filles et les femmes qui se trouvaient dans ces situations n'étaient pas autorisées à retourner chez leurs parents.

Les répondants croient, et certains l'ont entendu dire ou l'ont vécu, que les femmes qui se plaignaient à leur famille du traitement qu'elles recevaient se faisaient souvent répondre qu'elles en étaient responsables et qu'elles devaient s'efforcer davantage d'obéir à leur mari et d'être de bonnes épouses et de bonnes mères. Certains des répondants ont déclaré que la violence à l'endroit des femmes et les agressions sexuelles qu'elles subissaient n'étaient pas rares et que, même si cela bouleversait les autres et la vie familiale, elles et leurs enfants n'avaient pas beaucoup d'autres possibilités. Il semblerait que certaines femmes aient tenté de quitter leur camp familial et de se rendre à pied dans un camp voisin pour y trouver refuge. Toutefois, il y avait peu de chances de survie à l'extérieur d'une famille élargie, compte tenu des conditions climatiques et de l'éloignement géographique des grands centres urbains et même d'autres campements. Par conséquent, garder la famille unie à tout prix était le principal objectif et empêchait les tentatives d'échapper à la violence.

Selon certaines des personnes interrogées, les parents et les Aînés dans certaines familles pouvaient tenter d'intervenir dans les cas de violence familiale. Les membres plus anciens de la famille pouvaient conseiller le partenaire agresseur tout en évitant les conflits. Ces Aînés cherchaient à comprendre les sentiments, la motivation et les pensées du délinquant en question et ils lui

17. Pour de plus amples renseignements, voir Aupilaarjuk, Mariano et Marie Tulimaaq, Akisu Joamie, Emile Imaruittuq, Lucassie Nutaraaluk, *Interviewing Inuit Elders, Perspectives on Traditional Law*, Collège de l'Arctique du Nunavut, Iqaluit (Nunavut), 1999.

parlaient avec subtilité de ces sentiments. Si ces interventions ne permettaient pas de réduire les épisodes de violence, les Aînés prodiguaient au délinquant des conseils de plus en plus directs et non équivoques au délinquant. Toutefois, ils cherchaient toujours à éviter de faire honte ou de causer de l'embarras au délinquant, car ils croyaient que le fait de provoquer ces genres de sentiments était dangereux pour tout le groupe. Ils estimaient que si les Aînés faisaient honte ou causaient de l'embarras à une personne ou s'ils la réprimandaient, elle pourrait commencer à éprouver du ressentiment et de la colère envers tout le monde, y compris sa femme. Par conséquent, ils visaient, du moins selon certains répondants, à réorienter subtilement les idées et les sentiments de la personne violente vers des directions plus constructives.

Même si les répondants n'étaient pas unanimes, certains ont dit que les familles des femmes agressées étaient libres de se venger sur le mari s'il devenait violent. Cela ne se produisait pas nécessairement tout de suite; en fait, il pouvait s'écouler des années avant que cela arrive, mais les membres de la famille pouvaient finir par profiter d'une occasion pour venger les actes de violence subis par un membre féminin de leur famille. Toutefois, la mort ou le fait d'estropier un chasseur compétent ne favorisait pas la survie du groupe, encore moins la survie de sa femme et de ses enfants. Les femmes s'adonnaient à la pêche, mais la chasse était l'apanage des hommes. Par conséquent, il semble qu'on utilisait tous les moyens possibles pour calmer, réorienter et réprimer tout comportement violent avant de recourir à des interventions plus graves.

Les répondants ont également indiqué que ce qu'on appelle les « ragots » et les « rumeurs » en français servaient de mécanisme de contrôle social. Les membres du clan discutaient avec les personnes qui, d'après les normes du groupe, n'avaient pas un comportement adéquat. Comme il était honteux de faire l'objet de ce genre d'attention, la dissémination de rumeurs croustillantes avait un certain effet sur les victimes de violence et les délinquants. Il se peut aussi que les ragots dont ont fait état les répondants visaient à produire un « défoulement » et à faire face à la colère, au ressentiment, à la honte et à la peur sans engendrer de conflit.

2.2.3 Approches actuelles officieuses du traitement des victimes au Nunavut

- *« Je croyais que ses actes étaient normaux ... tous en souffraient, et ma mère l'a subi ... nous n'en avons jamais discuté »*
- *« L'attente est une sorte de guérison. »*
- *« Je ne pouvais aller nulle part; j'ai donc marché dans la ville avec les enfants pendant quelques heures et j'ai attendu qu'il s'évanouisse. »*
- *« J'adore le camping au printemps tout comme les enfants ... nous lâchons prise et nous nous détendons ... ce n'est pas comme la ville ... c'est la liberté. »*
- *« Je courais autour du camion et il me poursuivait avec un couteau, et la police se contentait de regarder. »*
- *« Je suis retournée chez ma mère, mais elle a dit que je méritais ce qui m'arrivait et que je devais retourner avec lui. »*



- *« Il a dit que je l'avais incité à le faire et je le croyais. »*
- *« J'ai l'impression d'avoir été déprimée toute ma vie ...comme si je n'étais rien et que personne ne s'en souciait. »*
- *« Cela arrive à la plupart des femmes et dans la plupart des familles, mais personne n'en parle. »*
- *« Il me trompe tout le temps; j'ai donc cru que je pourrais le faire aussi, mais je n'en ai rien retiré. »*
- *« Je ne consulte aucun conseiller dans cette ville, parce qu'ils répandent des ragots à votre sujet si vous le faites. »*
- *« Les gens disent : "elle l'a provoqué; elle le mérite". »*
- *« J'ai été très chanceuse parce que je pouvais toujours aller chez ma sœur et que son mari ne la frappait pas; j'y suis restée quelques jours. »*
- *« j'emmène les hommes violents avec moi et nous prions ensemble; parfois nous voyons des anges et des esprits qui essaient de nous aider »*
- *« Je me sens toujours mieux lorsque nous partons en camping; là en plus, il ne me frappe jamais. »*
- *« Les Aînés de cette ville nous apportent un soutien considérable ... ils désapprouvent la violence dans les relations. »*

Malgré la sensibilisation croissante des habitants du Nunavut à la violence conjugale, aux agressions sexuelles et à la violence envers les enfants, ces crimes sont encore en grande partie tenus secrets. Même si certains de ces incidents sont portés à l'attention de la police ou d'autres autorités, il semble d'après les entretiens tenus avec les répondants, que la plupart des victimes ne signalent pas ces incidents à qui que ce soit. Le déni et l'évitement sont des façons officieuses compréhensibles et « utiles » de traiter les victimes dans les circonstances comme celles qui existent au Nunavut, notamment le manque de services sociaux, un taux de chômage élevé, l'isolement, la pauvreté endémique, le manque de logement, les bouleversements culturels et la victimisation généralisée.

De plus, les croyances traditionnelles concernant le maintien à tout prix de l'intégrité de la famille sont très ancrées. Et, d'après les répondants, les croyances au sujet de la culpabilité de la victime accentuent la tendance à garder secrète la violence interpersonnelle.

Comme il existe depuis peu des possibilités de rétablissement en toute sécurité, comme des cercles de guérison et des refuges, certaines victimes de violence peuvent divulguer les actes de violence sexuelle, physique et psychologique qu'elles ont subis. Mais les mesures de soutien officielles et officieuses des victimes de crime demeurent éparpillées et fragmentées. Certaines victimes ont déclaré qu'elles ont bénéficié du soutien de leurs enfants, de leurs amis, de leurs frères et sœurs, de

leurs parents et de leurs beaux-parents. Toutefois, ce réseau de soutien officieux n'est pas universel et il varie d'une famille et d'une collectivité à l'autre. Selon les intervenants de refuge, et d'autres intervenants auprès des femmes victimes, la majorité des femmes victimes de violence ne bénéficient pas de beaucoup d'aide au sein de leur cercle immédiat de parents et d'amis.

Les répondants interrogés au cours de la présente étude ont dit que les victimes de crime utilisent les méthodes officieuses suivantes pour faire face à la situation :

- les enfants maltraités s'extériorisent à l'école (et dans d'autres lieux sûrs), abusent de solvants, font l'école buissonnière et commettent des crimes mineurs afin d'attirer l'attention sur leur combat intérieur et les traumatismes qu'ils subissent;
- les adolescents maltraités font des fugues et abandonnent leurs études, consomment des drogues et de l'alcool, abusent de solvants, ont des grossesses précoces, se suicident et commettent des crimes comme des introductions par effraction et des voies de fait afin d'attirer l'attention sur leur situation;
- en général, les femmes et les hommes victimes de violence ne parlent pas de leur situation et continuent de subir la violence pendant de nombreuses années;
- les femmes et les hommes maltraités peuvent également adopter divers comportements toxicomanogènes comme les jeux de hasard, la consommation de boissons et la promiscuité afin de faire face à la situation;
- certaines femmes et certains hommes (leur pourcentage est inconnu) peuvent discuter de leur situation et(ou) trouver des solutions temporaires avec leurs amis et leur famille;
- les hommes adultes victimes de violence n'ont pas accès à des refuges et il arrive souvent qu'ils ne puissent divulguer leur situation que s'il y a des cercles de guérison ou des services de counseling locaux mis à leur disposition;
- les enfants, les adolescents et les adultes peuvent extérioriser les traumatismes qu'ils subissent en adoptant des comportements violents à l'endroit des autres (même si la victimisation ne mène pas nécessairement à un comportement violent).

Les enfants et les adultes des deux sexes « font face » officieusement à leur propre victimisation par le biais d'une gamme de symptômes et de comportements connus sous le nom de syndrome de stress post-traumatique (SSPT)¹⁸. Ces symptômes comprennent la confusion d'identité, le trouble de la mémoire, la dissociation mentale, la désorientation mentale, une gamme étendue de problèmes émotifs et psychologiques, les bouleversements des relations, le dysfonctionnement sexuel, une gamme étendue de symptômes physiques et une perte générale de foi dans la vie. Chaque individu réunit inconsciemment ces symptômes de manière à pouvoir survivre dans sa situation particulière. Ces situations peuvent être douloureuses mais elles sont au moins prévisibles et familières. À cet égard, elles constituent une sécurité et le bonheur, car l'individu en est arrivé à les accepter comme « normales ».

Des personnes maltraitées utilisent des méthodes plus affirmatives pour faire face à leur situation. Par exemple, certains répondants ont déclaré que la prière et l'intervention des anges et d'autres esprits utiles avaient joué un rôle considérable dans leur vie et la vie d'autres victimes de violence

18. Pour de plus amples renseignements sur le SSPT, voir Judith Lewis Herman, *Trauma and Recovery*, N.Y., Basic Books, 1992.



qu'elles connaissent. D'autres ont dit que les sports, la couture et l'artisanat traditionnel, la danse et le chant s'étaient révélés des outils utiles pour faire face à leur victimisation.

Mais la façon peut-être la plus universelle de faire face officieusement à des relations empreintes de violence, à la toxicomanie et à la victimisation a toujours été de s'éloigner pendant un certain temps de la collectivité et parfois de sa famille en allant faire du camping, chasser, pêcher et faire du piégeage. Il peut être difficile de le faire dans le cas des personnes et des familles qui n'ont pas de motoneige ou d'attelage de chiens et les autres ressources nécessaires à la vie à l'extérieur. Toutefois, les répondants ont affirmé que l'objectif universel de la plupart des Inuits consiste à s'éloigner le plus longtemps possible des soins et des problèmes de la vie communautaire et de refaire le plein d'énergie psychique dans des endroits favorisés loin de la « ville ».

Bien des individus interrogés au cours de la présente étude ont dit qu'eux et les personnes qu'ils connaissent se sentent complètement revigorés, pleins d'espoir et en vie de nouveau même après quelques jours de camping. Ils affirment que le fait de s'éloigner de cette façon ne résout pas nécessairement leurs problèmes ou ne modifie pas leur situation générale, mais que cela la rend plus facile à accepter et leur donne l'énergie nécessaire pour continuer.

Selon les répondants, les familles et les collectivités ont tendance à « traiter » de manière officieuse les victimes de diverses façons. Tout d'abord, et d'après tous les répondants, il y a beaucoup de déni collectif et personnel au sujet de l'existence de la violence interpersonnelle dans les familles et les collectivités. Dans ces cas, il est également compréhensible qu'on traite officieusement les victimes en les blâmant et en leur faisant honte et en niant la réalité. Comme il a été mentionné plus haut, les intervenants de refuge et les répondants dans tous les autres domaines des services sociaux ont déclaré qu'on reproche à la majorité des victimes la violence qu'elles subissent. Au fil du temps, elles apprennent à se blâmer. Le fait de blâmer les victimes et de leur faire honte a pour effet de réduire celles-ci au silence, ce qui les rend plus faciles à contrôler, peu exigeantes en matière de services ou de rétablissement (possibilités qui sont éparpillées dans tous les cas) et dociles à l'égard des situations privées et publiques actuelles dans lesquelles elles doivent survivre ainsi que leurs enfants¹⁹.

Les répondants ont également indiqué que certaines collectivités ont élaboré des méthodes officieuses et officielles de traitement des victimes qui leur offrent plus de choix et de possibilités de rétablissement en toute sécurité. Par exemple, les répondants ont affirmé que dans certaines collectivités, une ou deux familles ont accueilli des femmes et des enfants victimes de violence. Malheureusement, ce système de refuge officieux est souvent devenu peu sécuritaire pour tous les intéressés. Les fournisseurs sont souvent obligés de cesser d'accueillir ainsi des victimes lorsque le partenaire des femmes en question fait feu sur leur maison ou cause d'autres problèmes²⁰.

Les enfants et les adolescents ont cependant accès à une variante de ce genre de refuge officieux. Comme il existe de grandes familles élargies dans la plupart des collectivités et qu'il arrive assez

19. Cette situation n'est pas particulière au Nunavut; elle est universelle. Voir le communiqué des Nations Unies GA/9723, *Sad and Sobering Reality that Women Continue to be Deprived of Basic and Fundamental Rights, Special Assembly Told*, 8 juin 2000, et *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Résolution de l'Assemblée générale 34/180, 3 septembre 1981.

20. Dans le Sud du Canada, les adresses municipales des refuges ne sont pas rendues publiques pour cette raison.

souvent que de jeunes cousins, des petits-enfants et d'autres membres de la famille demeurent avec les membres de la famille élargie et des grands-parents, les enfants et les adolescents maltraités peuvent parfois bénéficier temporairement d'une sécurité et d'un répit dans la maison de leur famille élargie. Le pourcentage des enfants et des adolescents pour qui il s'agit d'une option est inconnu et varie considérablement d'une famille et d'une collectivité à l'autre.

Même si l'on peut parler de « services officiels » dans ces cas, des collectivités ont également cherché à résoudre de manière constructive les problèmes sociaux communautaires au moyen de la création de possibilités récréatives. La plupart des collectivités ont des arénes pour le hockey et le patinage. En outre, la plupart ont des coordonnateurs des loisirs qui travaillent pour les conseils de hameau en offrant divers programmes de loisirs pendant chaque saison. Certains conseils de hameau parrainent également des comités de la justice communautaire et des comités du mieux-être. Bien que ces comités aient pour mandat d'offrir des services officiels, ils aident également à sensibiliser davantage la collectivité aux besoins des victimes, ce qui renforce les réseaux de soutien officiels des victimes de violence.

Bien des Églises du Nunavut cherchent aussi à venir en aide officieusement aux personnes et familles victimes de violence. Certains des répondants maltraités qui ont discuté de leur propre rétablissement ont affirmé que leur foi religieuse et leur Église avaient joué un rôle important dans leur vie. Ils ont déclaré que leurs croyances religieuses leur avaient permis de continuer de fonctionner et de garder espoir et les avaient aidés à mettre fin à des relations de violence qui duraient depuis longtemps. D'autres ont affirmé que l'« obligation » imposée par leur Église de rester avec un partenaire à « n'importe quelle condition » avait une influence négative sur leur rétablissement.

2.3 Services officiels offerts dans les collectivités du Nunavut

2.3.1 Portée et méthodologie

Au début de la présente étude, comme il a été mentionné plus haut, nous avons décidé d'inclure la gamme la plus étendue possible de fournisseurs de services à la personne dans le recensement des services aux victimes de crime. Comme il existe peu de services d'aide aux victimes et qu'il y a un grand nombre de résidents qui ont été victimes de crime, il est réaliste de supposer que tous les fournisseurs de services à la personne au Nunavut aident les victimes de crime à un titre ou un autre. Par conséquent, nous avons décidé de contacter les services suivants dans chaque collectivité du Nunavut : écoles, centres d'amitié, centres de santé, Églises, programmes d'aide aux toxicomanes, centres de mieux-être, refuges pour femmes battues, centres de programmes pour les enfants et les familles et centres d'orientation. Ces services ne sont pas universels au Nunavut et, en fait, la plupart des collectivités offrent très peu de services à la personne, encore moins des services ayant pour but précis d'aider les victimes de crime. Nous avons contacté les services universels, comme la GRC, par l'entremise de leur administration centrale à Iqaluit au Nunavut²¹.

21. Les résultats détaillés de ce recensement des services figurent dans Mary Beth Levan, *Victim Services in the Territories: A Compilation of Contacts and Resources*, Ottawa, Centre de la politique concernant les victimes et Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada, 2002.



Il y a trois régions comptant vingt-huit collectivités au Nunavut. Le recensement des services a été effectué en fonction de ces régions, à savoir Qikiqtaaluk (auparavant Baffin), Kitikmeot et Kivalliq (anciennement Keewatin). Au total, 148 fournisseurs de services communautaires et sept fournisseurs de services universels ont été recensés dans les 28 collectivités.

Le recensement a été complété par des entrevues personnelles sur place à Rankin Inlet et Iqaluit, et un sondage téléphonique a été mené à partir de Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest²². Les numéros de téléphone ont été obtenus par l'entremise du ministère de la Justice du Nunavut, au moyen de l'annuaire téléphonique et par le bouche-à-oreille des fournisseurs de services de la même collectivité ou région.

Au total, les 148 fournisseurs de services communautaires recensés ont rempli 91 questionnaires. Les sept fournisseurs de services universels ont rempli un questionnaire. On a téléphoné à cinq occasions différentes aux 57 autres fournisseurs de services communautaires qui n'avaient pas rempli le questionnaire, mais ils n'ont pas répondu, leur ligne téléphonique venait d'être débranchée et(ou) le service avait été interrompu ou ils ont indiqué qu'ils n'offraient pas de services aux victimes. Les fournisseurs de services qui avaient mis fin à leur programme, mais qui avaient l'intention de recommencer à l'offrir, ont été inclus dans le recensement.

2.3.2 Constatations du recensement

La plupart des fournisseurs de services désiraient participer au recensement des services et ils ont formulé des recommandations en matière de services aux victimes et fourni des données sur leur propre service. Les 91 fournisseurs de services communautaires et les sept fournisseurs de services universels se classent en dix-huit catégories. Les fournisseurs de services universels sont les suivants :

- responsables de l'assistance aux victimes et aux témoins relevant du procureur de la Couronne (il y a trois responsables qui se rendent dans toutes les collectivités du Nunavut);
- Gendarmerie royale du Canada (dans chaque collectivité);
- la ligne d'écoute téléphonique Qikiqtaaluk;
- « Échec au crime »;
- ministère de la Santé et des services sociaux du Nunavut, Programmes sociaux communautaires (dans chaque collectivité);
- conseils de hameau municipaux (dans chaque collectivité);
- Collège de l'Arctique du Nunavut, dont treize centres d'apprentissage communautaires.

Voici les fournisseurs de services communautaires :

- 2 services d'aide juridique;
- 6 refuges pour femmes battues;
- 2 centres d'amitié;
- 6 établissements pour personnes âgées;
- 3 groupes de guérison;
- 3 établissements résidentiels;

22. Le territoire maintenant connu sous le nom de Nunavut faisait partie des Territoires du Nord-Ouest, et Yellowknife en était la capitale jusqu'à la subdivision du territoire en deux territoires distincts en avril 1999.

- 6 programmes pour toxicomanes;
- 32 programmes distincts pour les familles et les jeunes et en matière de mieux-être (ces programmes sont tous parrainés par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Nunavut, Programmes sociaux communautaires);
- 25 centres de santé (ceux-ci font tous partie du ministère de la Santé et des Services sociaux du Nunavut, Programmes sociaux communautaires);
- 32 écoles;
- 23 Églises.

Chacune de ces catégories fait l'objet d'un examen ci-dessous. Une description complète des évaluations par les répondants des services aux victimes et de la victimisation dans leur collectivité figure à la partie suivante de la présente section, à savoir « Obstacles au travail des fournisseurs de services au Nunavut ». Leurs recommandations concernant l'amélioration des services aux victimes figurent à la section « Recommandations sur les services aux victimes au Nunavut »²³.

Nous avons contacté les organismes de services universels offerts aux victimes de crime dans l'ensemble du Nunavut par l'entremise de leur administration centrale à Iqaluit. Ce sont : la GRC, les conseils de hameau municipaux²⁴, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Nunavut (les centres de santé sont décrits par collectivité); les centres d'apprentissage communautaires du Collège de l'Arctique du Nunavut (présents dans 13 collectivités) et deux lignes sans frais, « Échec au crime » et « Ligne d'écoute téléphonique Qikiqtaaluk (Baffin) », accessibles dans toutes les collectivités. De plus, le ministère de la Justice Canada, bureau du Procureur de la Couronne de la région du Nunavut, offre un programme d'aide aux victimes et aux témoins à Iqaluit. Trois membres du personnel de ce programme accompagnent les juges de la Cour de circuit au Nunavut. Un résumé de ces services universels figure ci-dessous.

- Ministère de la Justice Canada – Programme d'aide aux victimes et aux témoins du bureau du procureur de la Couronne

Il y a actuellement trois responsables de l'aide aux victimes et aux témoins qui travaillent au bureau du procureur de la Couronne à Iqaluit. Ces agents accompagnent les juges de la Cour de circuit dans tout le Nunavut. Ils aident les victimes à faire face au processus judiciaire en leur expliquant la procédure judiciaire et la justice pénale, en les aidant à remplir leurs fonctions de témoins du crime. Ils aident les victimes à préparer la déclaration de la victime. De plus, ils offrent une assistance psychologique et logistique aux enfants et aux adultes et précèdent souvent les membres du tribunal pour travailler avec ces victimes. Ils ont à leur disposition un certain nombre de moyens audiovisuels qu'ils utilisent auprès des victimes et des témoins.

23. Il faut donc faire une mise en garde importante. Les constatations examinées dans cette section, 2.3.3, doivent être considérées comme des descriptions des mandats des programmes et non comme des descriptions de la façon dont ces services fonctionnent en réalité, c.-à-d. une expérience vécue en première ligne. Elles doivent être lues parallèlement à la section 2.3.4 « Obstacles au travail des fournisseurs de services au Nunavut » et dans le contexte de celle-ci.

24. Les bureaux des conseils de hameau, présents dans chaque collectivité, n'offrent pas de programmes de prestation de services directs. Ils peuvent parrainer ou financer divers comités locaux, mais ils n'offrent pas de programmes eux-mêmes.



Dans leurs réponses au sondage, ces travailleurs ont déclaré qu'il faut accroître le soutien et les services communautaires aux victimes et sensibiliser davantage le public aux droits et aux besoins des victimes. De plus, la disponibilité de moyens audiovisuels en inuktitut (langue d'environ 85 % des résidents du Nunavut) permettrait de répondre à leurs propres besoins pour ce qui est d'expliquer le processus judiciaire et d'aider les victimes à jouer leur rôle de témoins. Leur calendrier chargé de voyages et d'entrevues fait également ressortir la nécessité d'accroître la dotation en personnel dans ce domaine des services aux victimes.

- Gendarmerie royale du Canada (GRC)

La GRC offre des services de police types dans toutes les collectivités du Nunavut. Elle collabore également avec les comités de la justice communautaires locaux (là où ils existent) dans le cadre d'initiatives de justice communautaire comme la justice réparatrice, les programmes de déjudiciarisation, les solutions de rechange en matière de détermination de la peine et les services de police sociopréventifs. Les membres de la GRC orientent les victimes vers les services aux victimes, les refuges et d'autres ressources, lorsque ceux-ci sont disponibles. Ils permettent également d'avoir accès aux déclarations des victimes et aident celles-ci à établir leur déclaration.

Le répondant de la Section des services de police sociopréventifs de la GRC a déclaré que plus de services aux victimes dotés de fonds à long terme étaient nécessaires et il a ajouté que ceux qui aidaient les victimes avaient besoin de plus de soutien pour prévenir l'épuisement professionnel. En outre, il a ajouté que la GRC bénéficierait de la prestation d'un nombre accru de cours sur les méthodes de soutien des victimes. De plus, il a indiqué qu'il fallait sensibiliser le public à la prévention de la violence et amener celui-ci à convenir que le comportement des délinquants est inacceptable.

- Ligne d'écoute téléphonique Qikiqtaaluk (Baffin)

Cette ligne d'écoute téléphonique est accessible à toutes les collectivités du Nunavut et du Nunavik (Nord du Québec) de 19 h à minuit tous les jours de l'année. Elle existe depuis 11 ans. Elle figure dans l'annuaire de chaque collectivité sous les noms de « Ligne d'écoute Qikiqtaaluk (Baffin) » et de « Ligne d'écoute téléphonique ». Le personnel compte environ 50 bénévoles à Iqaluit, et le service est offert en français, en anglais et en inuktitut la plupart du temps.

Le répondant a indiqué que les appels portent, entre autres, sur le suicide, la violence conjugale et la violence subie par le passé. Les bénévoles reçoivent environ 1 000 appels par année. Tous les appels sont confidentiels et anonymes. La ligne d'écoute téléphonique collabore avec Northwestel et la GRC pour intervenir immédiatement en cas d'urgence ou de volonté de suicide même si l'on n'utilise pas des téléphones à afficheur, et ce fait est annoncé dans la publicité.

Les bénévoles de la ligne d'écoute téléphonique sont formés dans les domaines de la prévention du suicide, de la violence conjugale et des agressions sexuelles, de la toxicomanie, des traumatismes, du deuil et de l'aiguillage. Les fonds nécessaires à ces lignes téléphoniques, aux

locaux à bureau, à la formation et à la publicité sont obtenus au moyen de la collecte de fonds par des bénévoles.

- « Échec au crime »

Ce programme est encadré par un conseil d'administration communautaire formé de bénévoles que la GRC coordonne à partir de son administration du Nord à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest. Les habitants de chaque collectivité du Nunavut (et des T.N.-O.) ont accès à un numéro sans frais pour signaler sous le couvert de l'anonymat des renseignements au sujet d'activités criminelles. Un employé rémunéré qui a été formé pour poser des questions concernant les activités criminelles répond aux appels en personne jour et nuit. Les personnes qui appellent reçoivent un numéro de code et peuvent appeler à frais virés au numéro de la GRC à Yellowknife pour décrire en détail le crime et ils peuvent obtenir une récompense si les renseignements mènent à une arrestation. Le répondant a indiqué que les victimes appellent rarement cette ligne pour obtenir de l'aide, et les gens n'y ont pas recours pour signaler sous le couvert de l'anonymat la violence conjugale, les agressions sexuelles et la violence à l'endroit des enfants. La plupart des appels ont trait au trafic de la drogue, au commerce illicite d'alcool, aux incendies criminels, aux vols et à la fraude. Ils reçoivent de 200 à 250 appels par année.

- Gouvernement du Nunavut : ministère de la Santé et des services sociaux, Programmes sociaux communautaires

Le ministère de la Santé et des services sociaux du Nunavut, Programmes sociaux communautaires, a le mandat d'offrir des services à chaque collectivité du Nunavut dans les domaines du bien-être de l'enfance, de l'adoption, des services correctionnels communautaires, des personnes âgées et handicapées, de la santé mentale, de la violence conjugale et de la réinstallation du conjoint. Dans certaines collectivités de la région de Kitikmeot, le bureau des services sociaux et les Services de santé (poste de soins infirmiers) sont regroupés dans le même immeuble. Dans d'autres endroits, ils se trouvent dans des immeubles distincts.

Les bureaux de services sociaux prodiguent de l'aide aux victimes de crime, si le temps le permet, en participant avec d'autres organismes communautaires au parrainage de programmes communautaires de counseling, d'aide aux toxicomanes, d'intervention d'urgence et de guérison. De plus, lorsque les victimes ne bénéficient à peu près pas de soutien, les travailleurs des services sociaux aident celles-ci à faire face à la procédure judiciaire, les orientent et leur prodiguent un soutien psychologique. Dans certaines collectivités, les agents des Services sociaux travaillent également avec les enfants dans le système scolaire et avec les enseignants.

Selon le répondant, les agents des services sociaux communautaires ont une très lourde charge de travail et ils bénéficieraient de la disponibilité d'autres services communautaires locaux axés sur les victimes de crime. À leur avis, il faut de toute urgence engager et former des gens de la collectivité qui pourraient aider les victimes et travailler avec l'ensemble de la collectivité à la prévention du crime.



- Conseils de hameau municipaux

Les conseils de hameau, administration municipale dans chaque collectivité du Nunavut, n'offrent pas directement des services sociaux. Cependant, ils parrainent souvent des comités de la justice communautaire, des comités de loisirs et des comités du mieux-être communautaire. À ce titre, ils aident à obtenir des fonds et ils offrent un soutien administratif aux programmes dirigés par ces comités.

- Collège de l'Arctique du Nunavut, centres d'apprentissage communautaires

Les centres d'apprentissage communautaires sont situés dans 13 collectivités du Nunavut : Arviat, Baker Lake, Cambridge Bay, Chesterfield Inlet, Coral Harbour, Gjoa Haven, Igloolik, Iqaluit, Kugluktuk, Rankin Inlet, Repulse Bay, Taloyoak et Whale Cove. Ces centres ont un enseignant en éducation des adultes et, parfois, d'autres employés, qui offrent des programmes d'éducation aux adultes en vue de leur perfectionnement scolaire et divers domaines de compétences professionnelles. Ces centres d'apprentissage n'assurent pas un service particulier aux victimes. Toutefois, ils offrent des programmes à long terme de formation au niveau local en toute sécurité au grand public, dont un grand nombre sont des victimes de crime traumatisées de manière chronique et qui se rétablissent.

De plus, en ce qui concerne les services aux victimes, le Collège de l'Arctique du Nunavut offre un programme de deux ans menant à l'obtention d'un diplôme en travail social et un programme d'un an menant à l'obtention d'un certificat en counseling en matière d'alcoolisme et de toxicomanie dans le Nord. Ces programmes sont coordonnés à partir du campus Kitikmeot du Collège de l'Arctique à Cambridge Bay.

Les services suivants sont considérés comme des services communautaires parce qu'ils ne sont offerts qu'aux personnes de la collectivité où ils se trouvent. Certains, comme les refuges pour femmes battues, accueillent les victimes d'une collectivité voisine s'ils ont des locaux libres, si la victime est recommandée par le travailleur social local et si ce dernier lui paie son billet d'avion.

- Refuges pour femmes battues

Sur les 26 collectivités du Nunavut, six ont des refuges pour femmes battues. Ces refuges sont situés à Iqaluit, Cape Dorset, Rankin Inlet, Taloyoak, Cambridge Bay et Kugluktuk. Ils reçoivent des femmes et leurs enfants, qui ont fui la violence qu'ils subissaient chez eux. La plupart des refuges peuvent accueillir des femmes et des enfants pendant un période pouvant aller jusqu'à une semaine même si le refuge d'Iqaluit peut recevoir des femmes et des enfants pendant une période pouvant aller jusqu'à six semaines ou plus. Tous les refuges, sauf celui d'Iqaluit, fonctionnent avec du personnel à temps partiel et sur appel. Tout comme les autres fournisseurs de services du Nunavut, ils doivent faire face à la difficulté de recruter du personnel compétent et à long terme et au manque de fonds.

Ces refuges entretiennent des liens étroits, car ils tiennent des réunions annuelles et se consultent en permanence par l'entremise de leur organisme d'attache, Sedna, Family Violence Prevention Workers Association du Nunavut et des T.N.-O. Ils cherchent à offrir une formation

conjointe au personnel et à partager les ressources entre eux. Hormis le Programme d'aide aux victimes et aux témoins du bureau du procureur de la Couronne d'Iqaluit et le Programme d'aide aux victimes au Centre d'amitié de Rankin Inlet, ces refuges sont les seuls services du Nunavut consacrés aux services aux victimes.

Comme les autres fournisseurs de services communautaires, ils comprennent les réalités de la victimisation dans les collectivités qu'ils servent et au Nunavut en général. Ils travaillent avec les bureaux de services sociaux locaux dans leurs collectivités pour transférer les femmes et leurs enfants vers d'autres refuges s'ils demeurent en danger dans leur propre collectivité. Ils offrent autant de services d'éducation du public, de défense des droits et d'organisation d'activités de formation et de guérison communautaires que leurs fonds et leur personnel le permettent.

- Centres d'amitié

Il y a un centre d'amitié dans deux collectivités du Nunavut. Le Centre d'amitié de Rankin Inlet parraine divers programmes, y compris un programme d'aide aux victimes. Ce programme compte un employé et est offert aux victimes de crime de Rankin Inlet qui ont besoin d'être orientées, conseillées et défendues et aidées pour faire face à la procédure judiciaire. Lorsqu'il dispose de fonds, ce centre d'amitié parraine également des programmes d'intervention immédiate, pour les jeunes et les familles. Il espère également parrainer un programme de traitement pour les hommes violents à l'avenir. L'autre centre d'amitié, situé à Arctic Bay, a suspendu temporairement ses activités, mais une entrevue a eu lieu avec le personnel encore en fonction.

- Établissements pour personnes âgées

Six établissements pour personnes âgées ont été recensés et contactés. Ces fournisseurs de services ont indiqué qu'ils n'offrent pas de services aux victimes même si la plupart ont participé au sondage. Ils offrent des programmes d'hébergement et de jour aux personnes âgées.

- Groupes de guérison

Une recherche dans l'annuaire téléphonique du Nunavut et le bouche-à-oreille ont révélé que trois collectivités, à savoir Pangnirtung, Clyde River et Cape Dorset comptaient des groupes de guérison officieux pour les hommes et les femmes. Cependant, il n'a été possible de parler qu'à un représentant de ces programmes, car personne n'a répondu aux autres numéros. Des bénévoles de la collectivité, généralement sous la direction d'un organisme communautaire ou d'un comité de hameau, dirigent ces programmes. Selon d'autres sources, ces groupes de guérison organisent des séances de groupe en permanence et dans un délai prévu. Certains groupes de guérison ont recours à l'approche des Alcooliques Anonymes et d'autres tiennent des cercles de la parole afin d'aider les gens à révéler les traumatismes vécus et à en guérir.

- Établissements résidentiels

Nous avons recensé et contacté un foyer pour enfants, un refuge pour itinérants et un établissement de réadaptation des délinquants (maison de transition), tous à Iqaluit. Tous les représentants de ces établissements ont participé à l'entrevue. Tout comme l'ensemble des fournisseurs de services, ces établissements comprenaient le contexte de la victimisation au Nunavut. Toutefois ils n'ont pas déclaré qu'ils offraient des services expressément aux victimes. À l'instar des autres fournisseurs de services, ils ont affirmé que le problème de la victimisation au Nunavut était beaucoup trop important pour que leur service et d'autres services existants puissent le régler adéquatement.

- Programmes pour toxicomanes

Six programmes autonomes pour toxicomanes ont été recensés en vue d'une entrevue. Les représentants de cinq d'entre eux ont répondu. L'autre programme a été suspendu temporairement. Comme il est mentionné plus haut, certains programmes pour toxicomanes sont offerts par l'entremise de centres de mieux-être et de centres de consultation familiale. Toutefois quelques collectivités essaient encore de conserver des programmes distincts de traitement des toxicomanes. Les responsables de ces programmes savent qu'ils travaillent avec des victimes de violence, mais leur mandat premier consiste à aborder les questions de toxicomanie de la collectivité. Les programmes pour toxicomanes ne comptent généralement qu'un ou deux employés. De plus, en raison des faibles salaires et du manque de financement de base, le roulement du personnel est élevé.

- Services juridiques

Deux services d'aide juridique ont été recensés. Les deux services ont fourni une réponse partielle. Ils ont expliqué qu'ils n'offrent pas de services aux victimes de crime.

- Comités de la justice

Chaque collectivité a son propre Comité de la justice communautaire. Cinq de ces comités ont été contactés. Tout comme les autres fournisseurs de services, ils ont indiqué qu'ils n'offraient pas de services aux victimes de crime, car ils mettaient l'accent sur la détermination de la peine et la réadaptation des délinquants. Toutefois, ils ont dit qu'ils aimeraient être mieux informés au sujet des questions relatives aux victimes et offrir plus d'aide dans ce domaine.

- Programmes pour la famille, les jeunes et en matière de mieux-être

Au total, trente-deux programmes distincts, qui offrent divers programmes pour la famille, les jeunes et en matière de mieux-être, ont été recensés au Nunavut, dont les suivants :

- programmes de santé prénatale comme le programme Bon départ à l'intention des autochtones (Santé Canada), garderies et autres programmes d'intervention précoce;
- programmes pour les jeunes, notamment divers programmes d'acquisition de compétences, culturels et récréatifs (huit programmes ont été recensés, mais cinq n'ont pas pu être

contactés en raison de lignes téléphoniques débranchées, de la suspension de leur programme ou du manque d'accès téléphonique);

- programmes de consultation familiale (13 ont été recensés, mais quatre sont actuellement suspendus en raison de problèmes de financement);
- programmes de mieux-être, comptant entre 1 et 5 employés chacun, qui offrent une grande variété de programmes de santé, y compris des groupes de guérison et de counseling en matière de toxicomanie (12 programmes de mieux-être ont été recensés, même si nous n'avons pas pu obtenir les observations des responsables de quatre d'entre eux).

Il importe de noter que la plupart de ces programmes sont regroupés, pour des raisons inconnues, dans quelques collectivités. Baker Lake compte le plus de services de ce genre pour une petite collectivité. Iqaluit a le plus de services de ce genre pour une grande collectivité. De plus, Cambridge Bay, Clyde River, Cape Dorset et Kugluktuk semblent compter plus de programmes de ce genre que d'autres petites villes.

Ces programmes n'offrent pas de services destinés expressément aux victimes même si la plus grande partie de leurs clients sont des personnes et des familles victimes de violence. Les répondants connaissent bien les problèmes de victimisation dans leur collectivité et ils savent que leurs programmes sont le plus souvent la seule ressource communautaire des victimes.

Certaines collectivités ont réussi mieux que d'autres à offrir ce genre de programmes communautaires. On n'en connaît pas les raisons. Toutefois, le principal problème exprimé par tous les répondants dans cette catégorie est la difficulté de maintenir des fonds qui sont octroyés seulement d'une année à l'autre. De plus, il faut trouver assez d'employés compétents qui acceptent de travailler contre une rémunération de beaucoup inférieure à celle accordée par l'administration publique.

- Centres de santé

La santé est un service universel au Nunavut. Chaque collectivité a un centre de santé ou un « poste de soins infirmiers », car des infirmiers et infirmières constituent le personnel du centre de santé, les médecins ne s'y rendant que par avion périodiquement. Il a été décidé de contacter chaque centre individuellement, étant donné que le personnel infirmier communautaire connaît généralement mieux le contexte de la victimisation dans sa collectivité que la plupart des autres fournisseurs de services. Au total, vingt-cinq centres de santé ont été contactés; toutefois quatre de ceux-ci ont refusé de participer à l'entrevue. Dans un cas, la langue a constitué un obstacle (personne ne pouvait répondre au questionnaire en anglais) et dans les autres cas, les répondants ont manifesté leur frustration à l'égard des sondages et des questionnaires qui ne semblent jamais mener à un accroissement des programmes ou des services.

Les centres de santé n'offrent pas de services aux victimes si elles ne sont pas dirigées par les services sociaux dans les cas de violence soupçonnée ou connue, mais ils prodiguent certains conseils lorsqu'ils en ont le temps. Les répondants ont expliqué qu'ils sont souvent surchargés et qu'ils n'ont pas assez de temps pour remplir leurs fonctions médicales, et encore moins pour donner des conseils.

- Écoles

Trente-deux écoles ont été recensées en vue d'un contact. Toutes ces écoles ont répondu au questionnaire. La plupart des écoles du Nunavut ont un conseiller scolaire qui peut assurer certains services de counseling communautaire si le temps le lui permet. Les écoles au Nunavut connaissent les taux élevés de victimisation dans la population générale, mais elles ne peuvent pas offrir de programmes de services spécialisés aux victimes en dehors de l'aide qu'elles cherchent à prodiguer aux élèves et à leurs parents, qui s'adressent directement à elles.

Toutefois, un certain nombre ont un programme d'études qui comprend des discussions de la violence interpersonnelle, et la plupart tentent de faire participer les Aînés et d'autres membres respectés de la collectivité à leurs programmes quotidiens.

- Églises

Vingt-trois Églises ont été recensées. Toutefois, malgré les nombreuses tentatives, treize de ces Églises n'ont pas répondu. Les dix Églises qui ont répondu ont indiqué qu'elles offraient des services de counseling bénévoles à leurs paroissiens et à d'autres membres de la collectivité qui s'adressent à elles. Certaines de ces Églises offrent périodiquement un refuge et des programmes aux jeunes et aux membres indigents de la collectivité si elles peuvent trouver le personnel bénévole et les ressources nécessaires.

En résumé, selon le recensement des services, comme il a été mentionné plus haut, il n'y a actuellement qu'un service au Nunavut réellement appelé « Programme d'aide aux victimes ». Il est parrainé par le Centre d'amitié de Rankin Inlet. Il y avait un autre programme d'aide aux victimes offert par le passé par l'entremise de la Qikiqtaaluk (Baffin) Regional Aggviq Society à Iqaluit, qui parraine également le refuge pour femmes battues à Iqaluit. Ce programme de services aux victimes est suspendu indéfiniment en raison de difficultés financières. Hormis les six refuges pour femmes battues au Nunavut, et le Programme d'aide aux témoins et aux victimes du bureau du procureur de la Couronne associé à la Cour de circuit, il n'y a pas d'autres services au Nunavut dont le seul mandat est d'aider les victimes de crime²⁵.

Comme il a été mentionné plus haut, la plupart des fournisseurs de services à la personne au Nunavut connaissent bien le fait qu'ils assurent des services à des victimes de violence, et l'on peut s'en rendre compte par les commentaires qu'ils ont faits pendant les entrevues. Il importe de noter ici que l'impression générale qui se dégage des observations formulées par les répondants pendant le sondage est le stress, la tristesse, l'intense frustration et même la colère que suscite ce qu'ils décrivent comme un manque presque complet de sécurité et de programmes de rétablissement offerts aux personnes victimes de violence. Le mandat de certains services peut comprendre des services aux victimes, mais en raison d'un manque de fonds, de l'épuisement professionnel et du roulement du personnel, du manque de personnel formé, de l'attitude de la collectivité et d'autres obstacles décrits dans la section qui suit, la plupart des fournisseurs de services à la personne au Nunavut se trouvent dans l'incapacité d'offrir plus que ce qu'ils considèrent comme des solutions symboliques à un problème qu'ils décrivent comme « monumental ».

25. Un poste de spécialiste de la justice communautaire et de coordonnateur de l'aide aux victimes a été créé par le ministère de la Justice du Nunavut après la fin de la collecte des données de la présente étude.

2.3.3 Obstacles au travail des fournisseurs de services au Nunavut

L'examen détaillé des obstacles auxquels font face les fournisseurs de services, les fournisseurs de soins communautaires et les décideurs du Nunavut est fondé sur les consultations individuelles tenues avec les principaux fournisseurs de services (voir les annexes A et B). Il est également basé sur les résultats du sondage téléphonique auprès de 98 organismes de services communautaires et universels au Nunavut, dont il est fait état à la section précédente.

La présente section comprend également des observations des délégués à la Conférence sur l'aide aux victimes des Territoires du Nord-Ouest tenue à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), en mars 2001. Nous faisons état de leurs observations dans la présente étude parce que bon nombre de ces fournisseurs de services ont travaillé au Nunavut avant la division de l'Est et de l'Ouest de l'Arctique en deux territoires distincts, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, en avril 1999. Leurs commentaires étaient très semblables à ceux des fournisseurs de services qui travaillent actuellement dans les collectivités du Nunavut.

Treize victimes de crime du Nunavut ont également été interrogées pendant l'étude et, même si elles ne sont pas nommées dans l'annexe A, elles sont à l'origine de bon nombre des citations de la présente section.

Les défis et les problèmes auxquels font face les fournisseurs de services du Nunavut lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des victimes de crime sont décrits ci-dessous par catégorie, à savoir :

- manque de soutien de la collectivité à l'égard des victimes et des fournisseurs de soins;
- manque de soutien et de compréhension des victimes de la part des dirigeants;
- manque d'infrastructure, de ressources et de services;
- manque d'information;
- difficultés que pose le fait de travailler avec des victimes de violence;
- difficultés que pose le fait de travailler avec les systèmes judiciaire et correctionnel.

Dans chaque catégorie, nous avons subdivisé les questions pour en accroître la clarté. Chaque catégorie commence par des citations directes des fournisseurs de services, des fournisseurs de soins communautaires et des victimes de crime du Nunavut.

Manque de soutien de la collectivité à l'égard des victimes et des fournisseurs de soins

Le manque de soutien de la collectivité à l'égard des victimes et des fournisseurs de soins, qu'illustrent les citations suivantes, tient à la méfiance persistante à l'endroit des services et à des normes sociales anti-victimes bien ancrées dans les collectivités du Nunavut.



- « *On vous considère comme une mauvaise personne si vous essayez d'aider la victime.* »
- « *On a de la sympathie pour les délinquants et on les appuie, et ils bénéficient de plus de services que les victimes.* »
- « *Le prêtre local a condamné notre centre de counseling.* »
- « *Les jeunes sont sans espoir, seuls et laissés pour compte; ils consomment des drogues et de l'alcool pour soulager leur douleur.* »
- « *Le déni par la victime et le délinquant est un problème à l'échelle de la collectivité.* »
- « *Il s'agit d'une culture de transition et les parents n'y comprennent rien.* »
- « *Les gens ont peur et ont honte de révéler la vérité ... ils craignent les stigmates de la victimisation; ils ont peur d'être étiquetés et de faire l'objet de ragots.* »
- « *Nos propres gens ne nous accordent pas leur appui moral et ne nous font pas confiance.* »
- « *Personne ne reconnaît qu'il y a même une victime.* »
- « *La victime ainsi que l'auteur de la violence sont laissés à eux-mêmes et ne bénéficient à peu près pas d'un soutien communautaire ou professionnel ... la plus grande partie du stress post-traumatique, qui est souvent grave, subi par une victime l'accompagne souvent pendant des années.* »
- « *Certaines adolescentes ici servent d'esclaves, et leurs parents vendent même leurs faveurs sexuelles lorsqu'ils ont besoin d'argent.* »
- « *Il y a un manque total de responsabilité; on s'attend à ce que les hommes soient violents.* »
- « *Voici l'essentiel : nous avons des services fragmentés sans personnel formé dans un milieu où les femmes ne sont pas considérées comme des personnes, et il est correct de se servir des autres et d'en abuser.* »

Normes sociales bien ancrées

Les réactions et le comportement qui font suite à un traumatisme résistent au changement. Les répondants ont indiqué que jusqu'à un certain point et à certains endroits, la violence, la trahison et la négligence sont devenues normales et acceptées. Cette normalisation et cette acceptation des réactions traumatiques sont devenues nécessaires à la survie. Ces comportements comprennent des niveaux élevés de dépression, de désespoir, de peur, de rage, de difficultés relationnelles, de problèmes médicaux, d'apathie et de dysfonctionnement général.

Cette situation entraîne une autre complication : d'après la plupart des répondants, il existe depuis longtemps une norme selon laquelle on exerce une discrimination contre les victimes, en particulier s'il s'agit de femmes ou d'enfants de sexe féminin, qui portent le blâme de la situation. Les personnes interrogées pour la présente étude ont indiqué que les femmes n'ont pas autant de valeur que les hommes et qu'elles ne sont pas jugées capables de faire preuve de leadership ou de prendre des décisions importantes.

Manque de confiance

En outre, selon les répondants, un nombre important de personnes dans les petites collectivités éloignées du Nunavut ne font pas confiance au réseau actuel de fournisseurs de soins, parce que ceux-ci peuvent être des parents et(ou) qu'ils craignent les conséquences d'une demande d'aide, comme la perte de la confidentialité des renseignements et l'appréhension des enfants.

En outre, les répondants ont affirmé que les victimes ne sont généralement pas crues lorsqu'elles tentent de raconter leur histoire à leur famille et à leurs amis. Si on les croit, elles sont habituellement blâmées pour la violence dont elles ont fait l'objet. La famille de la victime, le délinquant et sa famille exercent des pressions sur la victime pour qu'elle taise la violence, la négligence et les abus. On dissuade les gens de signaler les crimes à la police et d'intenter des poursuites en justice²⁶.

La situation est d'autant plus complexe que les travailleurs de soutien et les fournisseurs de soins eux-mêmes font souvent face à la victimisation, à l'ostracisme et au blâme lorsqu'ils offrent leur aide. Il n'est pas rare que certains dirigeants communautaires, dirigeants d'Église, Aînés et d'autres personnes accusent les fournisseurs de soins et les travailleurs de soutien de causer la rupture des familles ou de faire du mal.

Manque de soutien et de compréhension des victimes de la part des dirigeants

Il est question ici des obstacles résultant du manque de femmes qui occupent des postes de commande et de décideurs et d'hommes occupant des postes de commande qui ne considèrent pas la victimisation comme une priorité absolue. Un certain nombre de répondants ont affirmé que certains dirigeants ont déjà été des agresseurs eux-mêmes.

- « *Il existe une inégalité dans notre collectivité découlant du pouvoir politique.* »
- « *Lorsque l'agresseur est une personne respectée et puissante, c'est très difficile.* »
- « *Les dirigeants doivent considérer les questions relatives aux femmes et les questions sociales comme des priorités par rapport aux questions économiques.* »
- « *Il faut plus de femmes qui occupent des postes de commande.* »

26. Les pressions qui s'exercent sur la victime pour qu'elle se taise et qu'elle ne signale pas la violence est un phénomène courant chez les personnes fortement maltraitées partout, surtout dans les cas où il existe peu de ressources. Ce phénomène a fait l'objet d'une discussion à la section 2.2.3, « Approches actuelles officieuses du traitement des victimes au Nunavut ».



- *« Le conseil de hameau n'accorde pas un appui suffisant ... ce sont les personnes qui devraient connaître la différence, mais qui hésitent à aider. »*
- *« Il n'y a pas assez de femmes élues à l'Assemblée législative. »*

Manque de femmes qui occupent des postes de commande et de décideurs

À l'heure actuelle, il n'y a qu'une femme à l'Assemblée législative du Nunavut, et peu de femmes ont été élues à des postes de commande ou de décideurs à n'importe quel ordre de gouvernement. Les femmes n'occupent pas souvent des postes de commande dans leurs collectivités non plus. Les conseils de hameau (municipaux), les organismes inuits et les conseils de quartier sont dirigés en grande partie par des hommes.

Les hommes qui occupent des postes de commande ont d'autres priorités et ils ne comprennent pas les problèmes sociaux

Les répondants ont déclaré que, de leur point de vue, les dirigeants élus mettent l'accent uniquement sur le développement économique et les questions relatives aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale des Autochtones et des Inuits. Les dirigeants ne semblent pas se rendre compte que les problèmes sociaux sont aussi généralisés et ancrés que le croient les fournisseurs de services. Aux yeux de ces répondants, il semble que les dirigeants qui comprennent les problèmes sociaux restent pour la plupart muets à leur sujet.

Certains dirigeants ont un casier judiciaire

Les répondants ont indiqué qu'au moment de la réalisation de la présente étude, plusieurs députés de l'Assemblée législative avaient été réélus après avoir purgé une peine d'emprisonnement ou payé des amendes pour avoir été reconnus coupables de violence conjugale et d'agression sexuelle. La réélection de ces personnes peut être attribuable à la tendance dans la plupart des collectivités autochtones éloignées à voter en bloc familial. Cependant, ce phénomène peut aussi traduire des normes sociales qui, selon les répondants, tolèrent et négligent la violence faite aux femmes.

Manque d'infrastructure, de ressources et de services pour les victimes

- *« Les accords de contribution, les contrats et les chèques sont toujours en retard. »*
- *« Personne ne nous paie pour rédiger toutes ces propositions et tous ces rapports. »*
- *« Notre situation concernant les victimes se répercute sur les services de santé sous forme de toxicomanie et de suicide. »*
- *« Les gens de la collectivité méprisent les fournisseurs de soins actuels et quiconque essaie d'aider les victimes. »*
- *« Les fournisseurs de services ne semblent pas connaître la différence entre les victimes et les délinquants. »*

- « Nous avons recours à une solution symbolique sans ressources. »
- « Il n'y a pas de politique, de formation ou d'infrastructure en place. »

Questions de financement et services communautaires limités

Le territoire et les administrations municipales n'affectent pas de fonds expressément pour les services aux victimes à part les budgets annuels consacrés aux refuges pour femmes battues. Le territoire ou le gouvernement fédéral n'ont pas affecté de nouveaux fonds afin d'augmenter le nombre de refuges pour femmes battues, de programmes de traitement des traumatismes, de programmes pour toxicomanes ou de services de counseling ces dernières années.

Dans le domaine de la violence familiale, il n'y a que six refuges pour femmes battues ou maisons d'hébergement au Nunavut; les femmes et les enfants doivent donc souvent quitter la ville lorsqu'ils ont besoin d'une maison d'hébergement. De plus, il y a un manque flagrant de logements sociaux de sorte que les femmes victimes de violence sont obligées de rester avec les hommes qui les agressent si elles ne veulent pas quitter la ville pour aller demeurer dans un refuge. Le manque de logements sociaux publics combiné à la crise du logement et les attitudes de la collectivité susmentionnées créent une situation qui laisse peu de choix aux victimes.

De plus, les répondants ont indiqué que les organismes communautaires actuels, qui assurent des services de première ligne comme les refuges pour femmes battues, les centres d'amitié et les programmes pour toxicomanes ne peuvent pas conserver leur personnel, car ils ne peuvent rivaliser avec les salaires et avantages sociaux de l'État. En fait, les organismes communautaires doivent faire appel à un nombre de bailleurs de fonds pouvant aller jusqu'à vingt afin d'offrir des programmes. La rédaction de propositions et de rapports est un emploi à temps plein, et la plupart des bailleurs de fonds n'incluent pas les coûts administratifs dans leur financement. Les bailleurs de fonds n'incluent pas non plus les fonds pour la formation du personnel qui doit remplir ces tâches.

Une fois terminé le recensement des services, il est devenu clair qu'il y a peu de services de counseling communautaires, et encore moins de programmes de guérison et de traitement en établissement ou à long terme au Nunavut. En fait, l'établissement correctionnel d'Iqaluit, centre correctionnel Qikiqtaaluk (Baffin) (CCB), est le seul qui offre un programme de traitement en établissement au Nunavut. Et il s'agit d'un établissement pour hommes. Il n'y a pas d'établissement de traitement de quelque genre que ce soit pour les femmes adultes au Nunavut.

À en juger d'après les résultats du recensement et les consultations tenues, les écoles, les postes de soins infirmiers et les services sociaux sont mis à contribution jusqu'à la limite et ils n'ont ni le temps ni les ressources nécessaires pour offrir des services spécialisés et ciblés aux victimes de crime. De plus, les fournisseurs de services n'ont pas le niveau de formation nécessaire pour s'occuper efficacement des membres de la collectivité qui ont été traumatisés ou maltraités. Ce manque de formation suffisante et la lourde charge de travail entraînent l'épuisement professionnel rapide des fournisseurs de services, phénomène dont nous avons entendu parler tout au long de l'étude. Il est impossible d'obtenir des renseignements juridiques dans les petites villes, et une seule collectivité (Rankin Inlet) a un programme de services aux victimes.



En résumé, bien des répondants ont indiqué que les services actuels sont davantage une solution symbolique, car les services communautaires ne travaillent pas nécessairement ensemble et sont, en tout état de cause, mis à contribution jusqu'à la limite et il leur reste peu de temps pour offrir des services ciblés aux victimes.

Coordination des services

Selon les répondants, il est difficile de maintenir des partenariats de travail et la coordination entre les organismes communautaires et entre les pouvoirs publics et les organismes communautaires²⁷. Cette situation peut être attribuable en partie à un manque d'expérience en matière de réseautage, de gestion des cas et de mise sur pied de coalitions. Mais elle est également due à l'absence d'une infrastructure de programme régionale et communautaire comme il est mentionné plus haut. De plus, les infrastructures de réseautage communautaire, comme les comités interorganismes, sont inexistantes ou elles fonctionnent à un niveau qui est peu propice à un développement communautaire général.

Manque d'information

Les obstacles ici comprennent le manque d'information au sujet de la violence et des mauvais traitements ainsi que le manque d'information sur les ressources disponibles.

- « *Les obstacles linguistiques causent des problèmes de compréhension et d'obtention de l'information.* »
- « *Les femmes et les enfants de notre collectivité ne savent pas où aller ou à qui parler s'ils sont maltraités.* »
- « *Les autres fournisseurs de services ne comprennent pas les victimes ou les principes des refuges.* »
- « *La police sous-estime la pression exercée sur les femmes agressées.* »
- « *Les gens demandent toujours pourquoi la femme retourne vivre avec lui ... ils n'ont aucune formation concernant la façon dont la victime réagit.* »
- « *Je crois qu'il y a une foule de choses qui arrivent dont personne ne sait qu'il s'agit de crimes.* »

Manque d'information sur la violence et les mauvais traitements

Les répondants ont indiqué que le public a une connaissance limitée de la violence familiale, de la violence faite aux enfants, des relations saines, de l'art d'être parent et d'autres domaines visant à mettre fin aux crimes de violence.

27. La seule exception est Sedna, NWT/Nunavut Family Violence Prevention Workers Association. Voir la section 2.3.3 à la rubrique « Refuges pour femmes battues ».

Selon des répondants, la question est d'autant plus complexe que dans certaines collectivités, certains fournisseurs de services, comme la police et les travailleurs sociaux, n'ont pas une idée exacte de la situation des victimes et de la psychologie de la victimisation. Par conséquent, dans certaines collectivités, les fournisseurs de services n'ont pas une bonne connaissance du rôle des refuges pour femmes battues et des services d'intervention d'urgence en général.

Manque d'information sur les ressources

Les répondants ont indiqué qu'il arrive souvent que les membres de la collectivité qui ont le plus besoin de services ne connaissent pas les services qui existent dans leur ville. Par exemple, si des services de counseling sont offerts dans une église locale, souvent les gens de la collectivité qui ont besoin de ce service n'en ont pas entendu parler. De plus, trop souvent les résidents de la collectivité ne connaissent pas les autres services régionaux et territoriaux, bien que limités, comme les refuges pour femmes battues.

Les rôles, responsabilités, politiques, services et mécanismes de responsabilité de la section locale de la GRC, du ministère de la Santé et des services sociaux du Nunavut, des programmes de justice communautaire et de mieux-être des conseils de hameau et des Programmes sur l'alcoolisme et les drogues (le cas échéant) ne sont pas bien compris non plus.

Les émissions radiophoniques locales, considérées par tous les répondants comme la méthode la plus efficace d'éducation du public, n'ont pas été utilisées au maximum dans les collectivités. En outre, il y a peu d'éducation du public dans les domaines du processus judiciaire, des droits reconnus par la loi, des services de police, de la justice communautaire, des services aux victimes ou des possibilités de traitement.

Difficultés que pose le fait de travailler avec des victimes de violence

Les difficultés que pose le fait de travailler avec des victimes de violence comprennent les séquelles du traumatisme, la crainte des fournisseurs de services, l'isolement des victimes et le fait que la plupart des fournisseurs de services soient eux-mêmes des victimes.

- *« Il est difficile de travailler avec des victimes qui infligent également des mauvais traitements. »*
- *« Nous avons consacré beaucoup de temps dans notre école à l'examen des questions de comportement. »*
- *« Les élèves attaquent les enseignants. »*
- *« Les enfants n'ont pas de modèles de comportement et ils abandonnent leurs études. »*
- *« Nous faisons face à une énorme dislocation de la famille et à un important écart entre les générations. »*



- *« Il est difficile de les amener à croire que ce n'est pas leur faute s'ils ont subi des mauvais traitements. »*
- *« La plupart des victimes sont des otages psychologiques. »*
- *« Les enfants vont à l'école le ventre vide et ils sont fatigués à cause des problèmes qu'ils éprouvent à la maison. »*
- *« La surveillance et les limites parentales sont restreintes dans bien des foyers ... les enfants prennent leurs propres décisions. »*
- *« Nous ne voyons pas comment nous pouvons aider les victimes lorsque nous sommes nous-mêmes des victimes et que nous n'avons pas été guéris ou formés. »*
- *« Les victimes sont très isolées sur le plan affectif. »*
- *« C'est comme si les gens avaient un énorme trou dans leur âme. »*
- *« Les problèmes résultant des mauvais traitements subis par l'enfance qui font surface mettent les services à rude épreuve. »*
- *« nous avons de graves problèmes de santé mentale en raison de l'éclatement de la famille et de la violence. »*
- *« Les enfants toxicomanes abusent de leurs parents. »*
- *« Les personnes victimes de violence et toxicomanes s'attendent à une aide instantanée. »*
- *« Les gens se mettent à penser en mode de crise. »*

Séquelles d'un traumatisme

Les répondants ont indiqué que les victimes de violence sont prises dans un cycle de colère, de doute, d'auto-blâme, de honte, de peur, de culpabilité et d'autres réactions traumatiques. Ces sentiments, bien que désagréables, peuvent devenir habituels et normaux avec le temps. Les répondants ont expliqué pendant leurs entrevues comment il est difficile pour les fournisseurs de services d'aider les victimes à passer à travers les séquelles d'un traumatisme et de les encourager à mieux contrôler leur vie. La plupart des fournisseurs de services qui ont répondu à la présente étude ont dit qu'il faut de trois à sept ans d'efforts constants et de prestation de services globaux pour aider les victimes à croire qu'elles peuvent vivre autrement.

Lorsque les personnes maltraitées maltraitent d'autres personnes, les fournisseurs de soins se sentent engagés dans de nombreuses directions, moins sympathiques et indécis quant à la façon d'apporter leur aide. Le manque de confiance des victimes à l'égard des services locaux n'aide pas à rétablir la situation.

Crainte des fournisseurs de services

Comme il a été mentionné plus haut, les femmes victimes de violence et les hommes trouvent difficile de croire que les services les aideront sans qu'il y ait des conséquences. Ils craignent que les fournisseurs de services ne colportent des ragots à leur sujet, et comme bien des gens de la collectivité sont parents, ils ne veulent pas demander de l'aide à des membres de leur famille.

La plupart des victimes craignent de subir d'autres préjudices si elles font appel à la police, aux travailleurs sociaux et au personnel infirmier ou si elles collaborent avec les autorités judiciaires.

Isolement des victimes

Comme il est mentionné plus haut, la plupart des adultes et des enfants victimes de violence ne font pas confiance aux autres membres de la collectivité, aux membres de leur famille ou aux fournisseurs de services. Ils sont donc presque totalement isolés. Leur dépendance financière et psychologique à l'égard de l'agresseur ou de membres de leur famille qui n'appuient pas leur autonomie ainsi que le manque de solutions de rechange en matière de logement accroissent leur isolement.

La plupart des fournisseurs de services sont également des victimes

Les répondants ont indiqué que presque tous les fournisseurs de soins et de services communautaires autochtones ont déjà été eux-mêmes victimes, ou des membres de leur famille l'ont été.

Difficultés que pose le fait de travailler avec les systèmes judiciaire et correctionnel

Les obstacles que présente le fait de travailler avec les systèmes judiciaire et correctionnel comprennent l'inaccessibilité du système de justice et des programmes correctionnels inadéquats.

- *« Lorsque la victime se présente devant le tribunal, l'affaire est rejetée parce qu'ils disent qu'il n'y a pas assez de preuves de sorte que la violence continue et se perpétue. »*
- *« Les causes s'éternisent devant les tribunaux. »*
- *« Les peines sont si légères que c'est une farce; dans quelle mesure une ordonnance de sursis convient-elle dans le cas d'une agression sexuelle grave? »*
- *« Il y a un obstacle linguistique ... nous ne pouvons pas exprimer nos sentiments et la douleur subie, en particulier dans le langage juridique. »*
- *« Il y a une perte de confiance dans la capacité du système de justice d'apporter réellement une aide ... les gens disent qu'il a purgé sa peine. »*
- *« Il faut assurer des services de counseling obligatoire pour les délinquants emprisonnés. »*
- *« Les comparutions devant le tribunal entraînent des suicides. »*



- « *Les tribunaux rendent des ordonnances de probation et prévoient des services de counseling, mais personne ne peut offrir ces services ici.* »
- « *Comment pouvons-nous convaincre les policiers et les juges de venir aux cours de formation quand ils ne comprennent pas du tout la violence familiale?* »
- « *Les délinquants reviennent dans la collectivité mieux informés sur la meilleure façon de commettre des crimes sans se faire attraper.* »
- « *Les délinquants qui ne se présentent pas devant le comité de la justice communautaire et qui ne purgent pas les peines imposées par le comité nous causent des difficultés.* »
- « *Les délinquants devraient être traduits devant le système judiciaire ordinaire s'ils refusent de collaborer.* »
- « *Il n'y a pas d'aide postpénale ou de suivi après l'incarcération, et il n'y a pas de surveillance de la probation.* »

Inaccessibilité du système de justice

Selon tous les répondants, les victimes de crime ne peuvent pas avoir accès au système de justice. Elles ne comprennent pas le processus judiciaire et craignent de faire encore l'objet de mauvais traitements. Elles ne savent pas quoi dire devant le tribunal et elles ont souvent peur de parler, car elles craignent les réactions du délinquant et de sa famille. De plus, elles craignent que leur partenaire ne leur soit enlevé, ce qui leur causerait des problèmes financiers et psychologiques.

En outre, le processus de la cour de circuit est long, car il faut attendre des mois avant que les causes soient entendues. La victime n'a plus alors la volonté de témoigner. Pendant cette période d'attente, le délinquant ou la délinquante se trouve chez lui ou chez elle, et la victime est obligée de vivre avec celui-ci ou celle-ci tous les jours.

En général, la déclaration de la victime n'est pas connue, et certains répondants ont indiqué qu'elle est rarement remplie correctement. Par conséquent, elle n'est pas utile pour la détermination de la peine. De plus, il n'existe pas beaucoup de renseignements en inuktituk sur le système judiciaire.

Programmes correctionnels inadéquats

Les répondants ont affirmé que les amendes sont généralement payées par la conjointe et que les ordonnances de probation sont difficiles à surveiller, car les travailleurs sociaux qui en sont responsables sont surchargés. Quoi qu'il en soit, il y a un manque de confiance dans le système correctionnel, car la plupart des hommes qui sont incarcérés, mis à l'amende ou placés en probation retournent dans la société ou restent dans la collectivité et continuent de battre leur femme et/ou de commettre d'autres crimes. Les fournisseurs de services ont indiqué que certains des hommes incarcérés qui retournent dans leur collectivité sont plus violents et plus confus qu'avant leur incarcération.

Les répondants qui ont été victimes de crime ont indiqué qu'il y a souvent des fêtes d'accueil au retour à la maison des hommes qui ont commis des crimes graves ou des crimes de violence. Par conséquent, le système judiciaire ou correctionnel n'inspire pas confiance à la victime, et sa collectivité encore moins.

2.3.4 Sommaire des services aux victimes officiels, officieux et traditionnels au Nunavut

La liste des fournisseurs de services au Nunavut à l'annexe B²⁸ brosse le tableau le plus complet des services officiels offerts actuellement aux victimes du Nunavut. À l'heure actuelle, il n'y a qu'un programme officiel communautaire d'aide aux victimes. Le Centre d'amitié Pulaarvik Kablu à Rankin Inlet dirige ce programme. Par l'entremise de son refuge pour femmes battues (Qimaavik) à Iqaluit, la Qikiqtaaluk (Baffin) Regional Agvvik Society a offert un autre programme de services aux victimes à temps partiel par le passé. Toutefois, en raison du roulement élevé du personnel et du manque de fonds, ce programme est suspendu temporairement.

Il y a six refuges d'urgence pour les femmes et les enfants agressés au Nunavut. Seulement deux refuges, ceux d'Iqaluit et de Rankin Inlet, ont les ressources nécessaires, sur le plan du personnel et des possibilités d'aiguillage vers les services, pour aider les femmes et les enfants à accéder à une vie autonome. Quoi qu'il en soit, l'autonomie n'est pas nécessairement le premier choix des femmes victimes de violence. Les travailleurs des refuges ont indiqué qu'au moins pendant les premiers stades de la violence, les femmes souhaitent retourner avec leur partenaire dans l'espoir qu'il cessera de les agresser. En tout état de cause, les possibilités de trouver un logement privé ou public offertes aux femmes qui souhaitent mettre fin à une relation sont presque inexistantes. La grande majorité des femmes ne peuvent aller ailleurs que chez elles.

Les fournisseurs de services du Nunavut, qui offrent des services officiels structurés dans les écoles, les centres de santé, les services sociaux, dans le cadre de programmes de counseling et pour les toxicomanes, dans les centres d'amitié, les refuges pour les sans-abri, les centres pour personnes âgées, les centres de mieux-être, les églises, pour les lignes d'écoute téléphonique, les services de police, les centres d'éducation des adultes, les comités de la justice communautaire et par l'entremise du Programme d'aide aux victimes et aux témoins du bureau du procureur de la Couronne, savent parfaitement qu'ils assurent des services logistiques, psychologiques et pratiques à des personnes victimes de violence, même si cela ne relève pas de leur mandat spécifique. Comme il est mentionné plus haut, ces défis comprennent le manque d'appui de la collectivité aux victimes et aux fournisseurs de soins, le manque de compréhension de la victimisation, le manque d'infrastructure et de ressources, le manque d'information et la difficulté d'avoir accès au système de justice pénale et de travailler avec un grand nombre de victimes de violence.

En résumé, les fournisseurs de services officiels ont indiqué qu'ils ont besoin de beaucoup plus de personnel formé pour répondre aux besoins des adultes, des enfants, des adolescents et des Aînés victimes de violence qu'ils servent. En outre, ils ont fait état de la nécessité d'accroître considérablement les services dans la collectivité dans les domaines de l'identité culturelle et du perfectionnement professionnel traditionnel, du counseling et du traitement familial et individuel,

28. Voir également Mary Beth Levan, *Victim Services in the Territories: A Compilation of Contacts and Resources*, Ottawa, Centre de la politique concernant les victimes et Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice Canada, 2002.



du recyclage scolaire et de la formation professionnelle, du logement, des connaissances de base qui préparent les gens à vivre dans les deux cultures, du soutien des parents des enfants traumatisés, des services d'intervention d'urgence, y compris plus de refuges pour les femmes battues et la création de refuges pour les enfants et les adolescents²⁹.

La plupart des services structurés officiels offerts aux victimes de violence au Nunavut visent à tirer parti des réseaux de soutien officieux en place et des approches traditionnelles de l'intervention disponibles dans leur collectivité. Nombre d'écoles font appel aux Aînés pour qu'ils enseignent les compétences traditionnelles et qu'ils servent de conseillers dans le cadre des programmes qu'elles offrent aux élèves. Le personnel des refuges pour femmes battues est constitué de femmes inuites de la collectivité, qui ont reçu une formation au niveau local dans les domaines du counseling, de l'intervention d'urgence et de la dynamique de la toxicomanie, de la violence familiale et de la violence sexuelle à l'endroit des enfants. Chaque refuge pour femmes battues, programme pour toxicomanes, centre de counseling et de mieux-être et centre d'éducation des adultes cherche à recourir aux Aînés et à d'autres membres de la collectivité qui peuvent guider des excursions dans la nature, enseigner les compétences traditionnelles et offrir un soutien affectif.

Les deux centres d'amitié et les services de loisirs municipaux du Nunavut cherchent également à combler les lacunes des services officiels et officieux en offrant des programmes qui réunissent les Aînés et les jeunes dans le cadre de programmes traditionnels culturels et axés sur le territoire. Les Églises comblent également les lacunes, car elles bénéficient d'un accès plus officieux aux gens de la collectivité et elles semblent redoubler d'effort, à en juger d'après les résultats du recensement, pour aider les gens à se rétablir. L'appartenance à une Église permet à beaucoup de personnes d'ajouter un groupe de personnes à leur réseau de soutien personnel officieux.

En ce qui concerne les services aux victimes officieux et traditionnels, il semblerait d'après les résultats du recensement et le processus de consultation entrepris au cours de la présente étude, que le soutien officieux et traditionnel offert aux victimes ne fournit pas à lui seul aux victimes de violence le niveau d'aide qui leur permettrait de se rétablir et de faire des choix décisifs pour elles et leurs enfants.

Si la sécurité, le soutien affectif et pratique, le choix éclairé et la maîtrise personnelle sont la marque des services aux victimes, la possibilité d'offrir seulement des services officieux et traditionnels aux victimes de violence devient douteuse, en particulier si l'on tient compte de la nature endémique de la victimisation au Nunavut et de la possibilité que certaines des tendances actuelles de la victimisation ne se sont pas produites dans la culture inuite avant le contact avec les Occidentaux. De plus, comme il est mentionné à la section précédente et dans la présente section, les services officieux et traditionnels dépendent dans une grande mesure des attitudes dans chaque collectivité à l'égard des victimes de violence. Dans les collectivités où l'on juge encore nécessaire pour des raisons de survie de blâmer les victimes et de « pardonner » les comportements violents, il y a des possibilités limitées d'aide officieuse aux victimes. Tant que le déni, le secret, le blâme et la honte joueront un rôle important dans la survie individuelle, familiale et communautaire, ils ne disparaîtront pas. Les possibilités très limitées d'emploi, de logement, de revenu, d'éducation, de

29. Les recommandations précises des fournisseurs de services du Nunavut figurent à la section 2.5, « Recommandations sur les services aux victimes du Nunavut ».

formation, de counseling, de traitement et d'autonomie continueront de rendre ces comportements « utiles » dans la lutte pour la survie affective et pratique.

Toutefois, dans les collectivités où il existe ou a toujours existé une capacité plus grande de soutenir les victimes de violence, en raison de circonstances locales favorables sur le plan des ressources et des attitudes, le réseau officieux traditionnellement fermé de relations personnelles peut jouer un rôle important dans le domaine des services aux victimes.

2.4 Examen des programmes dans d'autres collectivités autochtones éloignées (hors Nunavut)

2.4.1 Introduction

En plus de l'étude des services aux victimes offerts actuellement au Nunavut, nous avons examiné les services aux victimes dans d'autres collectivités autochtones éloignées (hors Nunavut) du Canada et dans d'autres régions circumpolaires. Ces renseignements aideront les décideurs, à tous les niveaux, en leur donnant la possibilité de tirer parti des pratiques exemplaires et des leçons retenues lorsqu'ils envisageront des services aux victimes convenant au Nunavut. La présente section porte sur les services aux victimes dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon, en Alaska et dans le reste du Canada, ainsi qu'un examen des documents disponibles sur les services en Nouvelle-Zélande, en Australie et dans les régions circumpolaires où des rapports sont disponibles en anglais. Les conclusions de cet examen ont été discutées avec des fournisseurs de services clés du Nunavut (voir l'annexe A), et leurs réponses et recommandations fondées sur ces conclusions figurent à la section suivante, « Recommandations sur les services aux victimes du Nunavut ».

Les programmes de services aux victimes dirigés par l'État et les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les collectivités autochtones éloignées du Canada et de l'Alaska sont décrits à la section 2.4.3, « Description des programmes autochtones de services aux victimes en régions éloignées ». Les « pratiques exemplaires » en matière de services aux victimes dans chaque administration, au sein de l'État et à l'extérieur de celui-ci, sont décrites à la sous-section 2.4.4 intitulée « Pratiques exemplaires – services aux victimes ». Une analyse des facteurs qui contribuent à l'exécution de programmes efficaces en matière de services aux victimes dans les collectivités autochtones éloignées figure à la section 2.4.5, « Facteurs qui contribuent au succès des programmes ».

2.4.2 Méthodologie

Le présent chapitre est le résultat de 43 entrevues, réalisées par téléphone, par courriel et sur place, auprès de personnes qui s'occupent de programmes offrant des services aux victimes en Alaska, au Yukon, dans les T.N.-O., en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Québec, à Terre-Neuve et au Labrador. Les fournisseurs de services aux victimes hors Nunavut consultés pendant cette étape de l'étude figurent par province et par région à l'annexe A.

Nous avons cherché à obtenir, par téléphone et par Internet, des renseignements sur d'autres régions circumpolaires comme l'Islande. Toutefois, les personnes contactées ne parlaient pas l'anglais et les renseignements dans Internet n'étaient pas en anglais. Nous avons obtenu certaines données sur les programmes au Groenland auprès d'habitants des T.N.-O. et du Nunavut qui s'étaient rendus dans ce territoire et qui en connaissaient les programmes. Par conséquent, les



régions circumpolaires qui font l'objet d'un examen plus approfondi ici sont l'Alaska, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Nord du Québec, le Labrador et le Groenland.

En ce qui concerne la Nouvelle-Zélande et l'Australie, il semble y avoir une quantité appréciable de renseignements dans Internet sur les initiatives en matière de justice alternative qui touchent les délinquants et les collectivités, mais peu de renseignements sur les services aux victimes offerts dans ces régions.

2.4.3 Description des programmes autochtones de services aux victimes en régions éloignées

Régions circumpolaires

Alaska

En Alaska, les services aux victimes sont en grande partie offerts par le biais des bureaux de services correctionnels communautaires de l'État de l'Alaska. Il y a 13 bureaux de services correctionnels communautaires en Alaska qui comptent chacun des représentants des services aux victimes. Dans chacun de ces 13 centres, il y a également des établissements correctionnels. De plus, le Department of Law, le Department of Corrections, les Services de probation, les refuges pour femmes battues et l'Alaska State Police offrent tous des services spécialisés aux victimes de crime. L'État de l'Alaska a adopté une modification constitutionnelle pour protéger les droits des victimes et il a voté récemment une déclaration des droits des victimes qui, selon le répondant, protège le droit des victimes de recevoir des renseignements concernant leur cas et leur donne accès à des programmes d'indemnisation des victimes.

Les intervenants en matière de services aux victimes de l'Alaska dans les bureaux des services correctionnels communautaires offrent les services suivants :

- un service d'information des victimes au moyen de brochures et de numéros de téléphone sans frais, qui indique la situation des délinquants;
- une aide concernant la déclaration de la victime avant l'imposition de la peine;
- une aide aux victimes qui demandent une indemnisation financière immédiate pour les blessures et les dommages matériels subis;
- l'information des collectivités concernant les services aux victimes, ainsi que la sécurité personnelle et communautaire;
- une aide aux collectivités pour la création de comités consultatifs des victimes dont le rôle consiste à orienter les services aux victimes communautaires;
- la création de conseils sur la violence familiale dans les petites collectivités afin de sensibiliser davantage le public à ce crime;
- l'organisation de réunions mensuelles des organismes de la collectivité sur la sécurité communautaire;
- l'exécution d'un programme transférable de dix séances à l'intention des délinquants concernant l'incidence sur les victimes (auquel les délinquants doivent participer);
- la fourniture de vidéos aux victimes décrivant le système judiciaire et les droits des victimes.

Un groupe de travail sur la justice réparatrice examine actuellement des solutions de rechange au système judiciaire accusatoire classique en Alaska. De plus, les tentatives se poursuivent pour

recruter des membres autochtones des collectivités locales chargés d’agir comme policiers. Toutes ces initiatives sont appuyées par les Alaskan Native Corporations.

L’aspect législatif du programme des services aux victimes de l’Alaska est décrit plus en détail à la section 2.4.4 « pratiques exemplaires – services aux victimes ci-dessous.

Yukon

Au Yukon, chaque collectivité compte plusieurs bénévoles qui prodiguent sur appel une aide aux victimes jour et nuit de concert avec la GRC. Ces bénévoles peuvent aider la GRC à octroyer un soutien immédiat aux victimes de crime. De plus, il y a onze coordonnateurs des services aux victimes au sein de la Section de la prévention de la violence familiale du ministère de la Justice du Yukon, qui se trouvent à Whitehorse et dans deux autres collectivités et qui assurent les services suivants :

- aider les victimes à se retrouver dans les méandres du système de justice pénale, c’est-à-dire porter une accusation, se présenter en cour, témoigner et préparer une déclaration de la victime;
- offrir des services de counseling et de soutien avant le dépôt d’une accusation en vue d’aider la victime à éviter d’être de nouveau victime au moyen de l’élaboration d’un plan de protection;
- orienter les victimes vers des services professionnels spécialisés;
- assurer un service de suivi aux victimes et coordonner leur travail avec le coordonnateur des services aux victimes et aux témoins du bureau du procureur de la Couronne;
- assurer la liaison entre les victimes et les établissements correctionnels territoriaux et fédéraux;
- offrir aux délinquants un programme de traitement et une aide pour la planification des options en matière de déjudiciarisation après la mise en accusation;
- former les nouveaux intervenants en matière de services aux victimes dans le cadre d’un programme de mentorat.

Le travail des intervenants en matière de services aux victimes du Yukon est facilité par une loi progressiste, la *Loi sur la prévention de la violence familiale*. Cette loi, décrite en détail à la section sur les pratiques exemplaires, permet aux personnes et aux familles victimes de violence de demander d’être retirées de la maison d’une personne violente. Elle protège aussi leur droit à un soutien permanent par le gouvernement et à un dédommagement par le délinquant.

Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.)

Le gouvernement des T.N.-O. appuie financièrement les services communautaires d’aide aux victimes de Yellowknife, de Fort Smith, de Hay River et d’Inuvik. Les intervenants en matière de services aux victimes des T.N.-O. donnent des renseignements aux victimes, orientent celles-ci vers les services de soutien, les préparent en vue de leur témoignage et préparent la déclaration de la victime. Ils acceptent les cas dirigés par la GRC et ceux des personnes qui font directement appel à leurs services. Il y a plusieurs bénévoles associés à chaque programme.

Le Fonds d’aide aux victimes d’actes criminels des T.N.-O. appuie des projets et des activités communautaires qui visent à fournir de l’aide et des services aux victimes d’actes criminels au moyen de : la formation; les services de première ligne; la sensibilisation et l’information du public; et la recherche et la diffusion d’information..



Comme dans les autres provinces et territoires, il y a divers services de soutien pour les victimes qui ne relèvent pas du mandat du programme de services aux victimes du ministère de la Justice des T.N.-O. Dans les T.N.-O., le Centre des femmes de Yellowknife et le Programme de guérison et de rétablissement des femmes et des enfants du YWCA constituent des exemples de programmes efficaces de services aux victimes. Tous deux sont décrits en détail à la section sur les pratiques exemplaires.

Labrador

Dans les régions éloignées du Labrador, chaque collectivité compte des « paraprofessionnels »³⁰ sur appel spécialisés en services aux victimes. Ces paraprofessionnels travaillent à temps partiel avec les victimes lorsque le besoin s'en fait sentir. La plupart des collectivités du Labrador n'ont pas d'agents de probation, et plusieurs collectivités n'ont pas d'agents de la GRC sur place, ce qui rend plus cruciale la présence d'un intervenant en matière de services aux victimes. Ces intervenants sont rémunérés à l'acte. Les victimes sont orientées par la police et les coordonnateurs des services aux victimes régionaux. Ils font aussi appel directement aux intervenants.

Les paraprofessionnels des services aux victimes au Labrador aident à préparer les déclarations de la victime et ils présentent aux victimes un vidéo sur le processus judiciaire. Ils fournissent des brochures d'information en langues autochtones et inuite. Ces intervenants en matière de services aux victimes offrent des services dans les langues innue et inuite selon leur propre collectivité. Bon nombre travaillent aussi dans l'un des quatre refuges pour femmes battues dans les collectivités côtières du Labrador.

Ces travailleurs relèvent des coordonnateurs des services aux victimes régionaux à Happy Valley - Goose Bay et Nain au Labrador. Les coordonnateurs voyagent parfois avec la cour de circuit le long de la côte du Labrador pour offrir un service supplémentaire. Tous les paraprofessionnels, les intervenants à temps plein et le personnel sur appel du Labrador se rencontrent une fois par année pour suivre des cours et obtenir du soutien. Les intervenants en matière de services aux victimes au Labrador ne participent pas encore aux récents programmes de justice réparatrice comme les cercles de détermination de la peine et les mécanismes de justice communautaire. Le volet « paraprofessionnel » du programme du Labrador est décrit plus en détail dans la section sur les pratiques exemplaires.

Nord du Québec

Au Nunavik, la région du Nord du Québec habitée par les Inuits, tous les services sont offerts par les centres locaux de service communautaires. Ces centres, comparables aux centres de santé des T.N.-O. et du Nunavut, offrent tous les programmes de services sociaux et de santé à la collectivité.

30. Ce terme est utilisé à Terre-Neuve et Labrador et dans d'autres régions du Nord du Canada pour décrire les personnes de la collectivité ayant reçu une certaine formation qui travaillent sous la surveillance d'un bureau centralisé offrant des services qui pourraient être assurés, dans les grands centres, par des professionnels comme les travailleurs sociaux ou les agents de probation.

Toutefois, il y a trois refuges pour femmes battues, et la GRC oriente les victimes vers les ressources disponibles. Des plans sont en cours d'établissement pour la création d'un nouveau programme de traitement des victimes d'agression sexuelle, et un programme de traitement des toxicomanes inuits (décrit en détail à la section sur les pratiques exemplaires) est entièrement opérationnel.

Groenland

Le Groenland fait partie du Danemark même s'il jouit de l'« autonomie gouvernementale ». Les résidents des T.N.-O. et du Nunavut qui ont visité cette île ont indiqué que bien des affaires criminelles sont traitées par un système judiciaire « non accusatoire » selon lequel le juge, les fonctionnaires de la cour, les fournisseurs de services ainsi que l'accusé et la victime participent sur un pied d'égalité. Les participants sont invités à discuter la situation qui les touche. Les victimes peuvent se faire accompagner d'un avocat, et un médiateur qui a reçu une formation dirige l'audience. Tous les participants ont voix au chapitre au moment de la détermination de la peine.

Tout comme au Nunavik (Nord du Québec), les services sociaux et de santé sont offerts à tous les résidents, y compris les victimes, par un organisme communautaire centralisé. Un soutien financier est accordé à la victime si l'incarcération du délinquant dans un établissement correctionnel lui cause des difficultés financières. Selon les répondants, la plupart des personnes qui purgent une peine dans les établissements correctionnels doivent payer un loyer et elles travaillent donc à l'extérieur de l'établissement pendant la journée si leur cote de sécurité le permet.

Provinces canadiennes

Colombie-Britannique

Dans le Nord et les autres régions éloignées de la Colombie-Britannique, on a conçu divers services et structures organisationnelles pour offrir des services aux victimes. La géographie (isolement) de la collectivité ainsi que les relations particulières de la collectivité avec les gouvernements locaux des Premières nations sont les facteurs déterminants des genres de services offerts. Par exemple, à Williams Lake, le Conseil tribal du Caribou parraine le Programme de services aux victimes autochtones qui, avec d'autres services, offre des cercles de partage et de guérison à la famille élargie des victimes de violence selon les traditions locales en matière de guérison. À Dease Lake, la Three Sisters Haven Society offre des services aux victimes des deux sexes ainsi qu'un refuge d'urgence pour les femmes et les enfants. Elle travaille également de concert avec les Premières nations Tahltan, Tlingit et Kaska à l'établissement d'initiatives dans le domaine de la justice réparatrice.

Certains programmes de services aux victimes sont assurés par la police, mais la plupart des services contactés aux fins de la présente étude relèvent de la collectivité. Tous les programmes, cependant, reçoivent des personnes orientées par la police et des organismes, et des personnes qui font appel directement à eux. Tous les programmes comptent un personnel rémunéré, mais certains ont recours dans une large mesure à des bénévoles de la collectivité pour leur exécution.



Dans tous les programmes de la C.-B., l'accent est mis sur la prestation d'un soutien et de renseignements aux victimes de crime. À cette fin, les intervenants en matière de services aux victimes de la C.-B. dans les collectivités éloignées offrent les services suivants :

- séances d'aide après un stress dû à un événement grave³¹;
- préparation de la déclaration de la victime;
- préparation en vue du témoignage devant le tribunal et liaison avec les adjoints du bureau du procureur de la Couronne chargés d'aider les victimes et les témoins;
- counseling par encouragement;
- transport vers les refuges pour femmes battues;
- prestation de renseignements sur le délinquant par l'entremise de la Direction générale des services correctionnels de la C.-B.;
- éducation communautaire dans les domaines de la violence familiale, du suicide et du décès subit;
- dans certaines collectivités, les intervenants offrent aussi des cercles de partage et de guérison et des possibilités de séances d'aide à la victime et à sa famille élargie.

En outre, les intervenants en services aux victimes de la C.-B. coordonnent avec les intervenants en justice communautaire la prestation de possibilités dans le domaine de la justice réparatrice dans leur région. À cet égard, ils préparent les victimes en vue des conférences avec des groupes de familles et des mécanismes de justice communautaire. Ils travaillent en étroite collaboration avec les programmes locaux de justice autochtone et les refuges pour femmes battues.

Les programmes de services aux victimes en C.-B. ont recours à une approche rigoureuse en matière de développement communautaire qui offre à la collectivité la possibilité d'aider les victimes et les compétences nécessaires à cette fin et ils assurent une grande variété de services en fonction des besoins locaux. Ils sont étroitement liés aux programmes régionaux en place pour les victimes et les délinquants. Un exemple de cette approche, dans le Nord de la C.-B., figure à la section sur les pratiques exemplaires.

Alberta

En Alberta, il y a un réseau de programmes de services aux victimes assurés par la police qui dépend en grande partie de bénévoles. Des conseils de quartier surveillent ces programmes.

Les bénévoles des services aux victimes offrent les services suivants :

- intervention d'urgence (aide pour faire face à la situation après la victimisation, transport vers les refuges pour femmes battues, réparation des dommages matériels, garde des enfants, autre transport);
- sécurité à la maison et dans l'entreprise (trousse d'information et contrôle de sécurité sur place);

31. Ce processus offre la possibilité aux personnes touchées par un traumatisme ou qui en ont été témoins de discuter de leurs sentiments, leurs réactions et leurs idées au sujet de l'incident en question avec un expert en séances d'aide après un stress dû à un événement grave.

- renseignements sur le délinquant, y compris des données sur la situation du cas, l'arrestation et la mise en liberté provisoire;
- aide concernant la déclaration de la victime, les formulaires de restitution et les demandes d'avantages financiers;
- aiguillage (services médicaux, santé mentale, counseling, services sociaux, services juridiques);
- soutien au cours du procès (orientation et information concernant le tribunal, préparation du témoin, accompagnement devant le tribunal, renseignements décisionnels);
- séances d'aide après un stress dû à un événement grave (semblable au programme en vigueur en C.-B. dont il est fait état ci-dessus);
- retour des pièces (retour des articles personnels de la victime utilisés comme pièces pendant le procès);
- préparation d'un enfant témoin;
- dans certains cas, des intervenants en matière de services aux victimes se rendent avec la GRC et des agents de police communautaire sur la scène du crime.

Plusieurs programmes de services aux victimes offrent des services supplémentaires comme les suivants :

- faciliter la médiation avant la mise en accusation entre les victimes et les délinquants;
- offrir une formation communautaire en violence familiale;
- tenir des réunions communautaires mensuelles sur la sécurité dans la collectivité;
- faire partie de comités locaux de la justice communautaire.

Tout comme en C.-B., les programmes provinciaux de services aux victimes dans les régions éloignées de l'Alberta s'inspirent d'une approche de la prestation de services axée sur le développement communautaire. L'un de ces programmes est décrit plus en détail à la section sur les pratiques exemplaires.

Saskatchewan et Manitoba

Les intervenants en matière de services aux victimes du ministère de la Justice dans les régions éloignées de la Saskatchewan et du Manitoba collaborent étroitement avec la GRC. Les personnes orientées par la GRC sont dirigées vers les services de counseling, les maisons d'hébergement et les programmes de traitement externes des alcooliques. De plus, les intervenants en matière de services aux victimes offrent les services suivants :

- préparation de la déclaration de la victime et soutien pendant le processus judiciaire;
- préparation des victimes à des solutions de rechange à l'imposition d'une peine et à diverses initiatives de justice communautaire et des Premières nations comme les séances des cercles de détermination de la peine, les forums sur la justice familiale et la médiation entre la victime et le délinquant.

Plusieurs programmes en Saskatchewan et au Manitoba ont une vaste expérience de la préparation des victimes aux processus de justice réparatrice. Il semble que ces programmes de justice alternative aient été utilisés pendant une plus longue période dans les provinces des Prairies



qu'ailleurs. En Saskatchewan, un programme de services aux victimes qui a largement recours à la justice réparatrice est décrit en détail à la section sur les pratiques exemplaires.

2.4.4 Pratiques exemplaires

Services aux victimes³²

Services aux victimes Rocky, Rocky Mountain House, Alberta : approche du développement communautaire

Rocky Mountain House est située sur les contreforts des Rocheuses à l'ouest de Red Deer en Alberta. Le programme de services aux victimes Rocky a permis d'amener les collectivités autochtones Sunchild et O'Chiese près de Rocky Mountain House en Alberta à recourir à une approche axée sur le développement communautaire à l'égard des services aux victimes et de leur soutien. La coordonnatrice des services aux victimes a indiqué que les bénévoles qui s'occupent des services aux victimes sont connus de tous les membres de la collectivité, et que l'on fait appel à ceux-ci pendant les périodes de violence et d'urgence. À l'instar de la coordonnatrice, tous les bénévoles sont non autochtones.

La coordonnatrice des services aux victimes s'est employée à créer ce climat de confiance, d'acceptation et de coopération au moyen de diverses méthodes. Elle a d'abord demandé à la collectivité, par l'entremise de ses dirigeants, des groupes de femmes et des Aînés, comment elle et les bénévoles pourraient aider la collectivité. Ils ont donc entrepris les activités suivantes :

- la coordonnatrice et les bénévoles font régulièrement des patrouilles et apportent leur aide dans les situations d'urgence de concert avec les policiers autochtones de la GRC, dont les détachements se trouvent dans les deux réserves situées près de Rocky Mountain House, les réserves Sunchild et O'Chiese;
- les bénévoles visitent régulièrement des foyers, des Aînés, des dirigeants, des organisations féminines et d'autres fournisseurs de services dans les deux réserves, et ces visites sont considérées comme faisant partie de leur description de travail, car elles permettent d'instaurer la confiance et la coopération entre le programme de services aux victimes et les collectivités des deux réserves;
- la collectivité leur a demandé de s'occuper des suicides; par conséquent, le Programme de services aux victimes a commencé à offrir tous les mois une formation communautaire dans le domaine du mieux-être communautaire et de la prévention du suicide dans le but de former une personne par ménage en prévention du suicide;
- ce programme de mieux-être communautaire et de prévention du suicide fait également partie du programme scolaire de la maternelle à la 12^e année dans les deux réserves;
- pour aider davantage la collectivité à atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé en matière de prévention du suicide, les intervenants dans le domaine des services aux victimes tiennent dans chaque réserve une réunion mensuelle qui porte sur le mieux-être communautaire, la sécurité et la prévention du suicide;

32. Tous les programmes décrits à la section sur les meilleures pratiques sont offerts aux hommes et aux femmes, sauf indication contraire.

- la coordonnatrice des services aux victimes fait partie du Comité de la justice communautaire pour améliorer la coordination des services offerts aux délinquants et aux victimes;
- en plus du programme de formation et des réunions sur le mieux-être communautaire et la prévention du suicide, la coordonnatrice des services aux victimes et des bénévoles offrent une gamme complète de services aux victimes, à savoir l'orientation des victimes, le soutien et la sécurité, la préparation de la déclaration de la victime, la préparation en vue du témoignage, la préparation en vue de trouver des solutions de rechange à l'imposition d'une peine et le suivi de la victime;
- en ce qui concerne ces services, la coordonnatrice des services aux victimes a également dirigé, à la demande de la collectivité et de la police, plusieurs séances de médiation avant la mise en accusation qui risquaient de donner lieu à de la violence si l'on ne s'en occupait pas;
- les intervenants en matière de services aux victimes ont également organisé des danses en rond traditionnelles pour les collectivités afin de connaître les collectivités et de susciter la confiance dans le programme.

Une bonne partie du succès de ce programme est attribuable à l'approche éclairée et confiante de la coordonnatrice des services aux victimes. Elle a adopté une approche sensible, pratique et directe pour connaître les collectivités. Ce programme est remarquable et il peut être considéré comme une pratique exemplaire, en grande partie parce que la coordonnatrice a compris les normes sociales non écrites et en grande partie secrètes de la plupart des collectivités autochtones. Ces normes ou protocoles concernant les interactions et les relations personnelles ont été décrits plus haut et confirmés tout au long du processus de consultation entrepris pendant la présente étude, mais ils peuvent être résumés de la façon suivante :

- aucun travail ne peut être effectué si des relations engagées et personnelles ne sont pas établies entre toutes les parties;
- si l'on veut aider la collectivité, il faut se faire connaître et être présent lors des activités communautaires ainsi que dans divers milieux comme les cafés-restaurants, les voitures de police, les danses et les foyers;
- vos motivations deviendront claires aux yeux des membres de la collectivité à mesure que les relations s'établiront;
- tous les décideurs importants dans la collectivité doivent être consultés officieusement, et parfois officiellement (par exemple, au cours d'une réunion du conseil de bande) avant qu'une décision soit prise et que des plans soient mis en œuvre;
- ces décideurs comprennent les Aînés, les dirigeants élus, les groupes de femmes autochtones et d'autres fournisseurs de services comme la police et les travailleurs sociaux;
- des décisions et des plans sont établis au moyen de ce que des gens de l'extérieur pourraient considérer comme un processus officieux et non organisé qui est, en réalité, un processus inclusif d'établissement d'un consensus qui a lieu au fil du temps.

En résumé, comme il est mentionné à la section 2.1.2, les collectivités autochtones et inuites fonctionnent mieux « par cœur ». Par conséquent, les programmes fondés sur les écritures, les règles, les heures ouvrables, les délais, les réunions officielles et la bureaucratie ne remportent pas autant de succès que les programmes basés sur des relations personnelles établies et engagées, la consultation, l'inclusion et le consensus. En bref, l'harmonie et le sentiment d'appartenance à la collectivité, fondés sur les sentiments personnels que sont la confiance et le respect sont plus



importants que la création de comités, la rédaction de formulaires et la tenue de réunions officielles.

Three Sisters Haven Society, Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle et aux femmes, Dease Lake, C.-B. : combiner les refuges pour femmes battues et les services aux victimes régionaux

Ce programme du Nord de la C.-B. est situé juste au sud de la frontière entre la C.-B. et le Yukon dans la petite collectivité en grande partie autochtone de Dease Lake. Cette région comprend les Premières nations Tahltan, Tlingit et Kaska.

La Three Sisters Haven Society est un programme communautaire de services aux victimes. En outre, il exploite un refuge d'urgence qui accueille pendant de courtes périodes des femmes et des enfants victimes de violence et il offre une foule de services aux victimes autonomes hors établissement pour les hommes et les femmes. Ces services se trouvent dans le même bâtiment, mais dans des aires distinctes. Il y a deux employés rémunérés et un petit groupe de bénévoles qui travaillent dans le refuge d'urgence et pour les autres programmes de services aux victimes. Ce programme est un exemple de pratique exemplaire montrant comment les services aux femmes maltraitées des endroits éloignés peuvent être combinés sous une forme plus économique, plus efficace et plus utile qui permet de mieux répondre aux besoins de toutes les victimes, en particulier les femmes victimes de crime.

Ce programme peut offrir, grâce au personnel rémunéré et formé, les services suivants à Dease Lake et aux collectivités autochtones des environs :

- admission d'urgence dans un refuge et intervention d'urgence pour les femmes et les enfants agressés;
- counseling de courte durée et de longue durée pour les hommes, les femmes et les enfants qui vivent dans un milieu violent;
- orientation des victimes vers d'autres services communautaires, dont la GRC;
- préparation des victimes en vue de leur témoignage et autres solutions de rechange en matière de justice communautaire comme les concertations des familles, les conseils de justice et les cercles de détermination de la peine;
- préparation de la déclaration de la victime;
- compte rendu suivant toutes les procédures judiciaires et de la justice alternative;
- suivi et aide postpénale après le départ du refuge.

Ce programme travaille étroitement avec le détachement local de la GRC et avec le Programme local de la justice autochtone parrainé par la bande. Il répond le plus possible aux besoins des victimes. Tous les clients sont encouragés à faire leur propre choix éclairé au sujet de la manière dont ils veulent traiter leur cas. Tous les clients reçoivent des renseignements complets concernant leurs options et ils sont appuyés, quels que soient leurs choix.

Les répondants ont indiqué que cette combinaison de services donne de très bons résultats dans les endroits peu densément peuplés et isolés où les services et les fournisseurs de services formés sont peu nombreux.

Bénévoles de la GRC chargés d'assister les victimes, Yukon : aide immédiate aux victimes

Outre le Yukon, plusieurs provinces et territoires canadiens offrent des services aux victimes assurés par la police. Toutefois, au Yukon, les bénévoles de la collectivité chargés d'assister les victimes deviennent des agents auxiliaires de la GRC afin qu'ils soient plus disponibles pour les victimes. Ce statut permet également aux bénévoles d'avoir accès aux dossiers et aux enquêtes de la police et d'avoir accès immédiatement aux victimes. Ils sont disponibles jour et nuit, 7 jours sur 7.

Il y a 11 coordonnateurs des services aux victimes à temps plein disponibles dans tout le Yukon. Cependant, la plupart sont situés à Whitehorse et sont disponibles surtout pendant les heures ouvrables. Le recours à des agents auxiliaires de la GRC accroît la disponibilité et le niveau de service offert aux personnes victimes de violence.

Centre des femmes de Yellowknife, T.N.-O. : Services à volets multiples accessibles aux femmes victimes de violence

Le Centre des femmes de Yellowknife est remarquable en tant que « pratique exemplaire » en raison de son service complet et de son approche réceptive des femmes et des enfants maltraités. Ce centre reçoit des fonds réduits du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, mais il est financé grâce à des programmes comme le Programme de nutrition prénatal de Santé Canada. Les fonds ne font pas partie de subventions conditionnelles aux « femmes et enfants victimes de violence », même si presque tous les clients se classent dans cette catégorie.

Le Centre des femmes de Yellowknife a pignon sur rue et il offre les services suivants aux femmes et aux enfants qui font appel à lui :

- repas chauds gratuits;
- dépôt de jouets, de mobilier et de vêtements d'occasion;
- banque d'alimentation;
- douches et buanderie;
- hébergement d'urgence sur place pendant une période pouvant aller jusqu'à plusieurs semaines;
- orientation vers des services juridiques, de logement, d'aide aux victimes de violence familiale, de police, médicaux et d'autres services;
- programme de santé prénatale;
- programme de soutien familial à domicile assorti d'un counseling personnel, familial et pour les enfants;
- orientation, suivi et assistance postpénale pour les participants aux programmes de traitement des toxicomanes et de rétablissement après un traumatisme;
- demandes de soutien du revenu et orientation;
- lobbying et défense des droits des femmes.

En raison de sa politique de la porte ouverte, ce centre attire toutes les femmes des T.N.-O. et du Nunavut. Beaucoup de femmes et d'enfants, qui fuient la violence subie dans leur collectivité d'origine, se réinstallent à Yellowknife parce qu'ils connaissent ce service et d'autres services



sociaux, quoique moins accessibles. Il vaut la peine de mentionner qu'il s'agit d'une pratique exemplaire, comme le programme de Dease Lake, l'un des rares services d'urgence à volets multiples facilement accessibles aux femmes et aux enfants victimes de violence dans le Nord du Canada.

Programme de guérison et de rétablissement des femmes et des enfants du YWCA, Yellowknife, T.N.-O. : Rétablissement des femmes et des enfants victimes de violence chronique

Ce programme, accessible à toutes les femmes et tous les enfants des T.N.-O.³³, a pour mandat de répondre aux besoins à long terme en matière de traitement des femmes et des enfants souffrant de traumatismes chroniques. Les intéressées peuvent participer au programme, d'une durée de 10 mois, le jour ou en résidence. Il a pour objectif d'aider les femmes à refaire leur vie après avoir vécu des relations empreintes de violence et de chaos pendant des années.

Le programme compte plusieurs volets, dont les suivants :

- connaissances de base comme la gestion d'un ménage, les finances personnelles, la recherche d'un emploi, l'utilisation des ressources de la collectivité, les compétences en matière de relations, etc.;
- éducation de base des adultes et alphabétisation;
- thérapie individuelle et de groupe en vue du rétablissement après un traumatisme (y compris le traitement des toxicomanes);
- compétences parentales;
- counseling et soins thérapeutiques pour les enfants.

Ce programme est considéré comme une pratique exemplaire, car il répond au besoin d'une méthode globale et intégrée d'aide aux femmes victimes de violence chronique pour qu'elles maîtrisent leur vie. Il leur donne les compétences, la stabilité et les connaissances nécessaires pour rompre le cycle permanent de la violence, de la toxicomanie et des agressions.

Les services de soutien familial à domicile, de logement et autres travaillent de concert avec le YWCA pour aider les participantes au programme à avoir accès à leurs services et à les utiliser. Les participantes reçoivent une aide financière de l'État pendant qu'elles participent au programme.

Services aux victimes de Happy Valley - Goose Bay, Labrador : Emploi de paraprofessionnels assurant des services communautaires aux victimes

Ce programme a conçu une façon efficace d'assurer des services aux victimes dans les collectivités inuites et innues éloignées du Labrador. Un réseau de paraprofessionnels des services aux victimes, dont l'administration centrale et le coordonnateur se trouvent à Happy Valley - Goose Bay, répond dans chaque petite collectivité aux besoins selon le principe de la rémunération des services. Ces intervenants à temps partiel en matière de services aux victimes communautaires accueillent les

33. Le gouvernement du Nunavut a octroyé des fonds à certaines femmes de la région de Kitikmeot pour qu'elles participent à ce programme.

personnes qui leur sont recommandées par la GRC et d'autres fournisseurs de services et ils acceptent les personnes qui font directement appel à eux. Ils sont sur appel et offrent les services suivants :

- préparation de la déclaration de la victime;
- présentation aux victimes de crime d'un vidéo sur le processus judiciaire, qui met en lumière le rôle et les droits des victimes de violence;
- distribution et explication de brochures en langues autochtones décrivant les droits des victimes, leur rôle dans le système de justice et les possibilités en matière de services;
- orientation de la victime vers d'autres services régionaux ou provinciaux.

Ce programme n'est pas un programme d'aide aux victimes et aux témoins du bureau du procureur de la Couronne même s'il offre certains des mêmes services. Le personnel chargé de l'aide aux victimes et aux témoins accompagne la cour de circuit et assure un service supplémentaire.

La prestation des services susmentionnés est d'autant plus importante que dans plusieurs collectivités le service de police n'est accessible que par la voie des airs et que les autres services communautaires y sont rares. Dans les quatre collectivités qui ont des refuges pour femmes battues, ces paraprofessionnels font souvent fonction d'intervenants dans ces refuges. Cela leur a permis de mieux connaître les femmes victimes de violence dans leur collectivité et d'avoir davantage accès à celles-ci.

Ces paraprofessionnels des services aux victimes sont encadrés par le coordonnateur des services aux victimes de Happy Valley - Goose Bay, qui lui, est supervisé par le directeur du Programme des services aux victimes, ministère de la Justice, gouvernement de Terre-Neuve, à St. John's. Tous les membres du réseau de paraprofessionnels se réunissent une fois par année à des fins de formation, de compte rendu et de soutien.

La force et l'utilité de ce programme (qui en font une pratique exemplaire) résident dans le fait qu'un réseau relativement important de membres permanents de la collectivité sont formés et employés pour offrir à long terme des services aux victimes dans leur propre collectivité. Par conséquent, la prestation des services ne dépend pas du fait que des « fournisseurs externes » assurent un service pendant une brève période avant de partir, phénomène courant dans les collectivités autochtones isolées. Ces fournisseurs de services aux victimes sont une ressource permanente dans leur collectivité.

Les limites claires et le milieu favorable dans lequel œuvrent les paraprofessionnels des services aux victimes constituent une autre caractéristique de ce programme qui permet de le considérer comme une pratique exemplaire. Ils sont en communication constante avec le coordonnateur des services aux victimes à Happy Valley - Goose Bay, qui les aide à jouer un rôle clair auprès des victimes et de leur famille dans le cadre d'un examen permanent des cas qu'ils gèrent.

Le manque de services communautaires dans la plupart des collectivités éloignées peut facilement entraîner l'épuisement professionnel des fournisseurs de services qui s'y trouvent. Le fait que ce problème soit reconnu et prévu est tout à l'honneur de l'ensemble du service.



Centre de traitement Isuarsivik, Kuujuaq (Québec) – Centre de traitement des toxicomanes inuits

Ce centre de traitement, situé dans la région du Nunavik (inuit) dans le Nord du Québec, se spécialise dans le traitement des toxicomanes inuits du Canada. Il s'agit d'un exemple de pratique exemplaire qui présente un aspect des services aux victimes, le traitement des toxicomanes, car il ne suppose pas, comme bien des centres de traitement, que les Inuits ont les mêmes antécédents culturels que les membres des Premières nations et les Métis.

Ce programme n'accepte que les Inuits et il est dirigé entièrement en inuktituk par des conseillers inuits qui ont reçu une formation concernant les méthodes occidentales et inuites d'intervention et de rétablissement après un traumatisme. Accessible à tous les Inuits du Canada, le programme est fondé sur la culture inuite. En fait, la réappropriation de son patrimoine culturel est considérée comme l'un des principaux piliers du rétablissement des toxicomanes qui participent au programme.

D'une durée de quatre semaines, le programme est précédé d'un processus de demande global, ce qui permet de vérifier si le requérant est déterminé à guérir. Le programme fait appel à des éléments de diverses sources : traditions et enseignements culturels, Alcoolistes Anonymes, thérapie cognitive, thérapie de rétablissement après un traumatisme et thérapie par le jeu. Les codes de comportement et d'interaction sont clairement détaillés.

Ce programme commande le respect dans le Nord du Canada, et les intéressés doivent demander d'inscrire leur nom sur une liste d'attente. Ceux qui désirent y participer peuvent recevoir des fonds par l'entremise de leurs services locaux de santé et de services sociaux dans les T.N.-O., au Nunavut, au Québec et à Terre-Neuve et au Labrador.

Services aux victimes régionaux Buffalo, Buffalo Narrows, Saskatchewan – Aider les victimes à participer au processus de justice réparatrice

Bien des programmes de services aux victimes servent à préparer les victimes de violence à un processus relativement récent de justice réparatrice comme le cercle de détermination de la peine, les concertations des familles et les forums sur la justice familiale. Ces initiatives dans le domaine de la justice, qui visent à accroître l'efficacité et la pertinence du système de justice, mettent également les programmes de services aux victimes au défi de préparer et d'appuyer les victimes de façons différentes du système de justice traditionnel exigé.

Les Services aux victimes régionaux Buffalo, qui comptent un employé rémunéré et plusieurs bénévoles, desservent plusieurs collectivités autochtones isolées dans la région de Buffalo Narrows dans le Nord de la Saskatchewan. Les intervenants en matière de services aux victimes de cette région ont trouvé qu'ils consacrent de plus en plus de temps à aider les victimes à participer aux « forums sur la justice familiale ». Ces forums préalables à l'imposition de la peine visent à donner à la victime et au délinquant et à leur famille (y compris les enfants) la possibilité d'expliquer comment ils ont été touchés par l'infraction. Le personnel rémunéré et les bénévoles des services aux victimes aident la victime ainsi que sa famille et ses enfants, à se préparer en vue de ces forums. Ils participent au forum avec eux et ils sont disponibles pour les séances de compte rendu et de suivi pendant les jours qui suivent le forum. Des spécialistes de la toxicomanie, de la

probation et de la santé mentale ainsi qu'un médiateur participent également à tous les forums. Le forum formule des recommandations au juge concernant la détermination de la peine.

Les intervenants en matière de services aux victimes de cette région (et d'autres personnes contactées dans le cadre de la présente étude) ont constaté que ces forums, lorsqu'ils sont planifiés de façon appropriée, sont très utiles pour conférer un sentiment de maîtrise et de puissance aux victimes. Beaucoup de victimes ont indiqué aux intervenants qu'elles ont eu l'impression d'être « entendues » et habilitées pour la première fois de leur vie. Ceux qui avaient déjà été victimes ou témoins dans le système de justice pénale estimaient que le forum sur la justice familiale leur a conféré un sentiment beaucoup plus intense de dignité, d'habilitation et de paix d'esprit.

Le coordonnateur des services aux victimes dans cette région collabore étroitement avec les autres fournisseurs de services communautaires à la planification, à la préparation, au suivi et à l'établissement du compte rendu du forum sur la justice familiale.

Une loi qui protège les victimes

Loi sur la prévention de la violence familiale – Territoire du Yukon

Cette loi digne de mention constitue une pratique exemplaire sur le plan des services aux victimes, car elle répond directement à certains des besoins pratiques et psychologiques les plus urgents des femmes et des enfants victimes de violence. Par conséquent, elle est considérée comme une pratique exemplaire dont d'autres administrations devraient s'inspirer³⁴. La *Loi sur la prévention de la violence familiale* du Yukon compte trois volets : ordonnance d'intervention d'urgence, ordonnance d'aide aux victimes et mandat d'entrée. Chacun de ces volets est décrit ci-dessous.

Une ordonnance d'intervention d'urgence :

- peut être obtenue par l'intermédiaire de la GRC (jour et nuit, 7 jours sur 7), ou du ministère de la Justice du territoire, personnel des Services aux victimes (heures ouvrables de la semaine);
- est rendue par téléphone par des juges de paix spécialisés;
- peut permettre au partenaire agressé et à ses enfants de demeurer chez eux s'il est sécuritaire de le faire;
- peut autoriser un policier à éloigner une personne violente de la maison familiale;
- empêche la personne violente de contacter la personne agressée et sa famille ou d'autres personnes dont le nom figure dans l'ordonnance du tribunal;
- permet à une personne agressée de demander de rendre une ordonnance d'aide aux victimes assortie du même genre de conditions qui s'appliquent à une ordonnance d'intervention d'urgence.

34. Le rapport de Tim Roberts, *Examen de la législation provinciale/territoriale en matière de violence familiale et des stratégies d'application*, Ottawa, Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada, 2001, décrit et examine des lois semblables de façon plus détaillée.



Une ordonnance d'aide aux victimes :

- est disponible sous forme de trousse par l'entremise des Services aux victimes;
- doit être demandée en personne au greffe du tribunal pendant les heures ouvrables de la semaine à Whitehorse, Dawson ou Watson Lake (à l'extérieur de ces villes, il faut présenter la demande au tribunal de Whitehorse en composant un numéro de téléphone sans frais);
- peut permettre à une personne de reprendre temporairement possession de biens personnels;
- peut empêcher la personne violente de prendre ou d'endommager ses biens;
- peut obliger la personne violente à rembourser à la personne agressée ou leurs enfants toute perte de revenu, les frais médicaux, les frais de déménagement et les frais juridiques;
- peut obliger la personne violente à accepter les conditions de l'ordonnance du tribunal;
- ne peut être rendue que par un juge de la Cour territoriale, et la victime doit assister à une audience du tribunal.

Un mandat d'entrée :

- peut être demandé si l'accès à la personne agressée est refusé et si l'on craint que celle-ci soit en danger;
- peut être obtenu par l'intermédiaire de la GRC jour et nuit, 7 jours sur 7;
- est rendu par un juge de paix ou un juge de la Cour territoriale par téléphone;
- peut autoriser un policier à entrer dans une résidence, à aider une victime ou à faire sortir le conjoint violent ou la victime et à perquisitionner la maison pour trouver des indices de violence qui pourraient servir de preuve.

Selon l'esprit de cette loi, les femmes et les enfants peuvent demeurer chez eux, ce qui réduit considérablement le stress que subissent les femmes et les enfants agressés lorsqu'ils sont obligés de quitter le domicile familial et de trouver refuge ailleurs. Dans d'autres provinces et territoires, il peut être difficile, et souvent impossible, pour les femmes maltraitées d'avoir de nouveau accès à leur foyer après être parties. Souvent, le partenaire violent a réussi à conserver le droit de vivre dans le foyer familial malgré les accusations portées contre lui, les condamnations qu'il s'est vu infliger ou les peines qu'on a lui imposées. Étant donné la pénurie de logements dans la plupart des collectivités autochtones éloignées, il arrive souvent que les femmes et les enfants soient obligés de retourner vivre avec un conjoint ou un père violent malgré leur désir de mettre fin à la relation³⁵.

Système d'information des victimes, Alaska (É.-U.) - accès à l'information pour les collectivités autochtones éloignées

Comme la plupart des régions circumpolaires, l'Alaska compte plusieurs dizaines de collectivités autochtones et inuites éloignées qui ne sont accessibles que par avion. En 1996, cet État a adopté une modification constitutionnelle pour protéger les droits des victimes. Cette « déclaration des droits des victimes » garantit aux victimes de crime les mêmes droits qu'aux délinquants. Aux termes de la loi, il faut communiquer aux victimes des renseignements à jour sur leur cas et la situation du ou des délinquants impliqués.

35. Selon les discussions tenues, dans le cadre de la présente étude, avec l'ex-ministre de la Justice du Yukon chargée de rédiger cette loi, M^{me} Lois Moorcroft, même si cette loi ne « règle » pas le problème de la violence familiale, plusieurs femmes lui ont dit qu'elle leur avait sauvé la vie.

Le département des Affaires correctionnelles de l'Alaska a créé plusieurs systèmes d'information des victimes. Les victimes de crime peuvent composer un numéro de téléphone sans frais jour et nuit, 7 jours sur 7, et avoir accès à une banque de données centrale qui assure le suivi des affaires judiciaires et de la situation des délinquants dans tous les États-Unis. En outre, elles peuvent contacter, en faisant un appel à frais virés, l'un des 13 bureaux de services aux victimes en Alaska pendant les heures ouvrables pour avoir accès aux mêmes renseignements. Enfin, les victimes peuvent également appeler à frais virés le coordonnateur des services aux victimes de l'Alaska si elles ont besoin de renseignements supplémentaires ou de précisions sur leur cas et le délinquant impliqué. Grâce à ce système d'information, il est possible de s'adresser aux intéressés dans certaines langues autochtones (il y en a 14 en Alaska).

Ce système est considéré comme une pratique exemplaire, car il aide les victimes de crime à mieux maîtriser la situation. Comme ce système très accessible a été créé pour leur seul usage, il contribue à convaincre bien des victimes que leur sécurité et leurs droits ne passent pas après ceux du délinquant. Selon le coordonnateur des services aux victimes de l'Alaska, des personnes de tout l'État de l'Alaska ont recours à ce service.

Indemnisation financière des victimes, Alaska (É.-U.) – aide financière immédiate

Le système simplifié d'indemnisation financière des victimes de crime en Alaska est un autre service aux victimes digne de mention. Les modifications législatives qui protègent et appuient les victimes de crime, adoptées au milieu des années 1990 en Alaska, comprenaient l'indemnisation financière obligatoire et immédiate des victimes de préjudices corporels et de dommages matériels. Les victimes ne sont pas obligées de poursuivre leurs agresseurs ou d'autres personnes pour obtenir les moyens financiers de refaire leur vie.

Les intervenants en matière de services aux victimes aident les personnes et les familles victimes de violence à évaluer leurs besoins et à demander une aide financière immédiate. L'État poursuit le délinquant et les autres tiers impliqués pour obtenir une restitution financière.

2.4.5 Facteurs qui contribuent au succès des programmes

Les programmes décrits dans la présente section collaborent étroitement avec les refuges pour femmes battues, les travailleurs sociaux, les agents de probation et de libération conditionnelle, les programmes pour toxicomanes et d'autres fournisseurs de services. Ils sont également en liaison avec les fonctionnaires de la cour, la police, les travailleurs auprès des tribunaux, les Premières nations, les organismes métis et inuits, les centres d'amitié, les comités interorganismes et les comités de la justice communautaire.

Tous les programmes contactés sont situés dans les collectivités autochtones, métis et inuites éloignées et isolées. À cet égard, bon nombre font face aux mêmes défis que les fournisseurs de services aux victimes du Nunavut. Les répondants et les personnes qui ont contribué à la présente étude décrivent de façon plus détaillée les défis qu'ils doivent relever en matière de prestation des services à la section précédente. Toutefois, il est utile de présenter ici un résumé de leurs préoccupations tout en tenant compte des facteurs qui contribuent au succès des programmes. Voici le résumé de ces défis :



- niveaux élevés de violence conjugale, agression sexuelle, violence à l'endroit des enfants, toxicomanie, suicide, désintégration de la famille, traumatisme subi dans les pensionnats, syndrome de stress post-traumatique et grief entre les générations, pauvreté, faibles niveaux d'instruction, niveaux élevés de chômage, manque de logements publics à prix abordable;
- incertitude et crainte de la police et du système judiciaire;
- faibles niveaux de signalement des crimes de violence;
- moins de services aux victimes que dans les grands centres (et problèmes connexes que pose le transport des victimes vers les refuges et d'autres services situés à des centaines de milles de distance);
- absence d'une loi protégeant les droits et la sécurité des victimes;
- absence d'un plan directeur général pour faire face à la violence conjugale et aux agressions sexuelles chroniques et, en général, déni du fait que ces crimes soient aussi fréquents qu'ils le sont;
- manque de leadership à tous les niveaux de l'État dans le domaine de la violence interpersonnelle;
- vulnérabilité supplémentaire des femmes et des enfants autochtones et accent mis dans les collectivités autochtones éloignées sur le bien-être du délinquant par rapport au bien-être de la victime;
- système de justice selon lequel l'expérience de la victime semble avoir moins de poids que celle du délinquant;
- manque de professionnels, de paraprofessionnels et de bénévoles ayant reçu une formation dans la collectivité pour aider à assurer la sécurité et la prestation de services dans la collectivité;
- incertitude au sujet du financement d'une année à l'autre des programmes ou d'éléments de programme (par conséquent, trop de temps est consacré à la rédaction de propositions dans une recherche perpétuelle de ressources);
- le fait de se sentir incompris et mis de côté par les bailleurs de fonds et les fournisseurs de services dans les grands centres et les bureaux de l'État.

En général, les fournisseurs de services aux victimes dans les endroits éloignés hors Nunavut ne se sentent pas dépassés par ces défis, mais ils considèrent ceux-ci comme un « état de fait » sur le plan des conditions de travail. En fait, bon nombre des personnes interrogées voient d'un très bon œil les initiatives récentes visant à améliorer la situation des victimes de violence et les services auxquels elles ont accès. D'après ces consultations, à partir de trois catégories de base, il est possible de procéder à une analyse des « pratiques exemplaires » en matière de programmes de services aux victimes. Ces catégories sont les suivantes : l'approche du développement communautaire, des programmes supérieurs de rétablissement des victimes à court et à long terme et une loi progressiste.

L'approche du développement communautaire

Les programmes de services aux victimes qui sont basés sur une approche accessible, non fondée sur le jugement, du développement communautaire, semblent remporter le plus de succès lorsque celui-ci est mesuré en fonction de l'utilisation, de l'efficacité de la guérison et de la prévention et de l'acceptation et de la prise en charge collectives.

Cette approche, comme en témoignent les services aux victimes Rocky (Rocky Mountain House, Alberta), la Three Sisters Haven Society (Dease Lake, C.-B.) et le Centre des femmes de Yellowknife (Yellowknife, T.N.-O.), confère à la collectivité la possibilité, les compétences et le courage nécessaires pour appuyer les victimes et rejeter la violence interpersonnelle comme norme sociale. Ces services ont certaines pratiques exemplaires en commun, notamment :

- les services, mais en particulier le personnel, sont bien connus et très accessibles à tous les membres de la collectivité;
- le personnel comprend l'histoire, les traditions, les croyances et les normes sociales des Premières nations, des Métis ou des Inuits dans sa collectivité;
- le personnel comprend l'incidence à court et à long terme de la colonisation, de la toxicomanie, des pensionnats, de la pauvreté, de la violence interpersonnelle et des séquelles permanentes d'un traumatisme;
- le personnel comprend les problèmes sociaux locaux énumérés plus haut;
- le personnel demeure en contact constant et il entretient des relations personnelles avec les autres fournisseurs de services, les dirigeants autochtones, les Aînés et tous les membres de la collectivité;
- les membres du personnel visitent et rencontrent les membres de la collectivité dans leur maison et leur bureau (c.-à-d. qu'ils ne s'attendent pas à ce que les membres de la collectivité viennent à eux);
- des combinaisons de services, dont ont besoin les victimes de violence, sont disponibles en un endroit;
- les responsables de ces services entretiennent d'excellentes relations avec tous les fournisseurs de services communautaires, ils tiennent des réunions et travaillent régulièrement avec la police, les conseils de bande et d'autres organismes et programmes communautaires;
- le service en question demande à la collectivité de participer à ses programmes et il s'emploie à répondre aux demandes d'une manière concrète;
- le personnel comprend les besoins en matière de sécurité et de rétablissement des victimes;
- le personnel est fortement engagé à l'égard de son travail et il défend les victimes personnellement; il est reconnu publiquement comme un défenseur de toutes les victimes de violence;
- le personnel est ouvert aux programmes novateurs et il travaille de manière créatrice avec les ressources limitées à sa disposition.

Plusieurs autres programmes, décrits plus haut, encouragent une approche des services aux victimes axée sur le développement communautaire, à savoir les Services aux victimes de Happy Valley - Goose Bay (Labrador) et le programme des bénévoles qui viennent en aide aux victimes de concert avec la GRC (Yukon). Ces programmes offrent une formation permanente aux membres de la collectivité dans les domaines de l'intervention d'urgence immédiate, des droits des victimes et de la préparation des victimes en vue de leur témoignage devant le tribunal. Ces bénévoles et « paraprofessionnels » font partie d'un réseau plus étendu de services aux victimes dans leur région qui les supervise, les forme et les appuie dans leur travail.

Même si les programmes communautaires du Labrador et du Yukon n'offrent pas la même gamme de services que ceux de Rocky Mountain House, Dease Lake et Yellowknife, on peut considérer



qu'ils constituent des pratiques exemplaires sur le plan du développement communautaire parce qu'ils :

- font appel aux membres actuels permanents de la collectivité pour l'exécution des programmes;
- établissent un lien entre ces membres du personnel et le maintien de l'ordre, les services aux victimes et les services de justice dans leur collectivité et leur région;
- contribuent à l'évolution des normes communautaires selon lesquelles on appuie les victimes en recourant à des Autochtones au lieu de blâmer celles-ci;
- renforcent le sentiment de sécurité et la valorisation des membres de la collectivité victimes de violence.

Des programmes supérieurs de rétablissement des victimes à court et à long terme

On peut observer d'excellents exemples de programmes de rétablissement des victimes à long terme dans le Programme de traitement Isuarsivik à Kuujjuaq (Québec) et le Programme de guérison et de rétablissement des femmes et des enfants du YWCA à Yellowknife (T.N.-O.).

Le Programme de traitement Isuarsivik a élaboré l'un des premiers programmes de traitement des toxicomanes inuits efficaces au Canada. Pour bien des victimes des régions isolées du Canada, le fait de mettre fin à leur toxicomanie contribue dans une large mesure à rompre le cycle de violence chronique dans leur vie. Les pratiques exemplaires de ce programme sont les suivantes :

- utilisation de la langue et de la culture inuites;
- exploration de la spiritualité et des traditions inuites;
- recours au personnel inuit rémunéré;
- utilisation des méthodes de traitement utiles d'autres cultures;
- un solide programme de suivi et d'aide postpénale.

Le Programme de guérison et de rétablissement des femmes et des enfants du YWCA est un autre exemple de l'excellence dans le traitement de longue durée des femmes et des enfants victimes de violence depuis longtemps. La force de ce programme est attribuable aux facteurs suivants :

- la durée du programme est assez longue (10 mois) pour permettre de stabiliser les participants et d'inspirer un progrès permanent sur le plan des attitudes, des connaissances, des sentiments et du comportement;
- de plus, elle est assez longue pour permettre d'obtenir un logement et des soins aux enfants stables et permanents;
- on a le temps de résoudre les problèmes juridiques et financiers à long terme;
- les participants ont le temps de constituer un réseau de soutien officieux et officiel complet dans la collectivité;
- les besoins des participants dans tous les domaines sont abordés : santé et sécurité physiques, soutien financier, perfectionnement des compétences personnelles, soutien des parents, possibilités d'instruction, formation professionnelle et recherche d'emploi, intervention thérapeutique cognitive et affective et traitement de la toxicomanie.

En outre, bien qu'elles ne soient généralement pas considérées comme des « programmes de rétablissement des victimes », les récentes initiatives en matière de justice réparatrice dans certaines administrations peuvent contribuer dans une grande mesure au rétablissement des victimes de violence à court terme. Dans la présente étude, nous évoquons l'exemple des Services aux victimes régionaux Buffalo à Buffalo Narrows en Saskatchewan. Toutefois, bien des programmes de services aux victimes dans les régions autochtones éloignées du Canada et de l'Alaska estiment que les initiatives comme les forums sur la justice familiale et les cercles de détermination de la peine produisent des résultats très positifs pour les victimes lorsqu'elles sont planifiées et mises en œuvre avec soin.

Il importe cependant de noter que ces initiatives peuvent porter préjudice aux victimes, sauf si les conditions suivantes sont réunies³⁶ :

- un médiateur ou un animateur chevronné s'occupe du processus;
- la victime comprend clairement le processus de justice réparatrice et ses droits aux termes de la loi;
- la victime accepte librement de participer, sans coercition de la part du délinquant ou de la collectivité;
- la victime bénéficie d'un soutien intégral avant, durant et après le processus;
- le processus fait intervenir les fournisseurs de services communautaires locaux ainsi que la famille et les défenseurs du délinquant et de la victime et le personnel de la justice;
- les besoins à court et à long terme de la victime en matière de sécurité sont satisfaits.

Selon les répondants de la présente étude, lorsque ces critères ou pratiques exemplaires sont satisfaits, les initiatives dans le domaine de la justice réparatrice peuvent avoir les résultats positifs suivants :

- elles donnent aux victimes de violence la possibilité de divulguer toutes les incidences du crime sur leur vie dans un cadre sécuritaire et public;
- elles uniformisent les règles du jeu entre la victime et le délinquant, car la version de la victime devient aussi importante pour que justice soit rendue que la version du délinquant;
- elles accroissent la probabilité que la victime maîtrise et prenne en charge sa vie et atténuent le sentiment de peur et l'état de détresse, ce qui aide au rétablissement général;
- elles rendent publique l'expérience de la victime, ce qui augmente la prise en main par la collectivité de la sécurité et de la santé de ses membres;
- la présence du délinquant, des membres de la famille, du personnel de la justice et des fournisseurs de services valide et normalise la dévastation affective, spirituelle, financière et physique subie par la victime.

36. Cela est particulièrement important dans les cas de violence familiale afin que les processus de justice réparatrice n'exercent pas une pression supplémentaire visant à inciter la victime à poursuivre des relations familiales violentes ou potentiellement violentes. Voir Naomi Giff, *La justice au Nunavut : bibliographie annotée*, RR2000-7, Ottawa, Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada, 2000; et Crnkovich, Addario, Archibald, *Les femmes inuites et le système de justice du Nunavut*, RR2000-8, Ottawa, Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada, 2000.

Une loi progressiste

Les exemples de l'Alaska et du Yukon font ressortir l'importance et la pertinence d'une loi progressiste et axée sur la victime. Les fournisseurs de services du Yukon interrogés dans le cadre de la présente étude ont indiqué que les femmes leur ont dit que la *Loi sur la prévention de la violence familiale* leur avait sauvé la vie et offert des choix dont elles ne disposaient pas sur le plan de la sécurité et du rétablissement. Le coordonnateur des services aux victimes de l'Alaska a déclaré que les collectivités et les victimes voyaient d'un très bon œil les divers systèmes d'information des victimes. La loi de l'Alaska qui garantit une aide financière immédiate aux victimes de crime présente des avantages évidents.

Une loi progressiste peut ne pas être considérée comme un « service direct ». Toutefois, sans celle-ci, les fournisseurs de services aux victimes et les victimes ont moins de choix et ils font face au risque beaucoup plus grand d'une revictimisation constante. L'analyse de l'expérience dans les provinces et territoires qui ont adopté leur propre loi sur la violence familiale montre que des facteurs connexes de la mise en œuvre d'une telle loi, c.-à-d. les liens requis en matière d'infrastructure, la formation permanente de tout le personnel et l'éducation et l'information du public constituent la clé de l'utilisation efficace d'une telle loi³⁷.

Les initiatives législatives peuvent devenir des pratiques exemplaires, car :

- elles répondent directement aux besoins physiques et financiers immédiats des personnes et des familles victimes de violence;
- elles répondent aux besoins immédiats et à long terme des victimes en matière de sécurité;
- elles peuvent amener les victimes à faire partie de réseaux d'information sur la justice;
- elles peuvent améliorer le statut juridique des victimes et leur garantir des droits et des recours en vertu de la loi, ce qui leur permet de maîtriser davantage leur vie;
- elles portent sur les réactions traumatiques chez les victimes de violence, car elles abordent directement l'isolement, la crainte, la panique et l'état de détresse qui résultent de traumatismes.

En résumé, les pratiques exemplaires dans le domaine de la prestation de services aux victimes dépendent des facteurs suivants :

- la mise en œuvre d'une approche de la prestation des services axée sur le développement communautaire qui s'inspire des demandes de la collectivité et de recommandations concernant la conception et l'exécution des programmes et des relations établies entre la collectivité et les fournisseurs de services;
- l'établissement de programmes de rétablissement des victimes à court et à long terme qui permettent aux victimes de violence de maîtriser ou de recommencer à maîtriser leur vie;
- l'adoption d'une loi progressiste.

37. Tim Roberts, *Review of Provincial and Territorial Family Violence Legislation and Implementation Strategies*, 2002.

2.5 Recommandations sur les services aux victimes au Nunavut

2.5.1 Introduction

Les recommandations examinées dans la présente section résultent de plusieurs processus de consultation différents. Le sondage téléphonique mené auprès de tous les fournisseurs de services du Nunavut comprenait une question sur les recommandations concernant les services aux victimes éventuels au Nunavut. En outre, des fournisseurs de services clés du Nunavut (qui figurent à l'annexe A) ont reçu la section précédente décrivant les pratiques exemplaires en matière de services aux victimes dans d'autres collectivités autochtones éloignées. Leurs réactions au sujet de ces initiatives prises en matière de services aux victimes dans d'autres provinces et territoires, ainsi que leurs propres opinions concernant la prestation des services au Nunavut, ont permis de formuler d'autres recommandations. Toutes ces recommandations servent de base à la présente section.

En outre, la Conférence sur l'aide aux victimes des Territoires du Nord-Ouest a eu lieu à Yellowknife en 2001 pendant l'étape de la collecte des données de la présente étude. Dans le cadre de ce projet de recherche, nous avons pu tirer parti des discussions tenues à cette conférence. Les recommandations des délégués figurent ici.

Les recommandations concernant l'amélioration des services aux victimes au Nunavut peuvent se classer dans quatre catégories, à savoir :

- formation, soutien et rétablissement pour les fournisseurs de services actuels;
- formation, soutien et rétablissement pour les collectivités;
- leadership et systèmes législatif, judiciaire et correctionnel;
- programmes de services aux victimes.

Les recommandations dans la présente section sont précédées d'extraits d'énoncés formulés au cours des entrevues téléphoniques et des entrevues sur place avec les répondants du Nunavut.

2.5.2 Formation, soutien et rétablissement pour les fournisseurs de services

- *« Comment pouvons-nous travailler avec les victimes alors que nous devons nous guérir et nous former nous-mêmes? »*
- *« Nous avons besoin de la participation de personnes saines, qu'il s'agisse de personnes rémunérées ou de bénévoles. »*
- *« Nous devrions recourir aux méthodes traditionnelles et occidentales pour travailler avec les victimes. »*
- *« Nous avons besoin de personnes formées pour travailler avec les victimes. »*
- *« J'ai participé à des séances de counseling avec mon conjoint, et il m'a menacé dans le bureau du conseiller, qui est resté assis sans rien faire. »*



- « *Nous avons certainement besoin de beaucoup de formation pour tous ceux qui travailleront avec les victimes afin qu'ils n'incitent pas celles-ci à suivre un cours ou un autre ... et nous manquons de personnel formé dans les collectivités.* »
- « *Les problèmes de violence subie pendant l'enfance qui font surface exercent une pression sur les services.* »
- « *Les parents doivent participer davantage à l'enseignement des modes de vie traditionnels et à la maîtrise de soi.* »
- « *Il n'y a pas d'endroit pour les séances de compte rendu.* »
- « *Les gens doivent pouvoir parler à quelqu'un pour ne pas se sentir seuls.* »

En ce qui concerne la prestation de services sociaux, les répondants ont insisté sur le fait qu'il n'y avait pas assez d'Autochtones ayant reçu une formation au niveau de la collectivité pour offrir une gamme de services sociaux, y compris des services aux victimes. Les personnes ayant reçu une formation deviennent rapidement submergées de demandes et elles disposent de peu de ressources supplémentaires auxquelles elles peuvent recourir.

À cet égard, les répondants ont indiqué que pour accroître l'aide aux victimes, il faut tirer parti des points forts des fournisseurs de services autochtones et non autochtones actuels. Il faut offrir à ces fournisseurs de services plus de possibilités de formation, de soutien et de rétablissement personnel pour qu'ils répondent adéquatement aux besoins des victimes de violence. À leur avis, les fournisseurs de services qui travaillent avec les victimes doivent avoir une formation dans les domaines suivants :

- planification, mise en œuvre et évaluation de programme (budgétisation, rédaction de propositions, mise en œuvre de programmes, méthodes de recherche et d'évaluation, mise en application d'idées, rapports avec les autorités, gestion de cas, informatique);
- renforcement des capacités communautaires (réseautage, communications, règlement de conflits, formation en matière de comités et de conseils, partenariats, relations publiques);
- compétences en counseling et en services d'assistance judiciaire (y compris l'aide après un stress dû à un incident grave, évaluation du risque, instauration de la confiance, confidentialité, capacité de faire face aux mécanismes de défense, planification de la sécurité, sensibilisation à la violence familiale, professionnalisme, facilitation sociale, développement de l'enfant, processus de rétablissement, relations avec les clients difficiles, autodéfense, réanimation cardio-respiratoire et premiers soins);
- utilisation des méthodes d'intervention traditionnelles, spirituelles, consensuelles et axées sur les Aînés auprès des victimes;
- information sur les systèmes législatif, correctionnel et juridique et perfectionnement des compétences (déclaration de la victime, préparation des témoins (enfants et adultes), liaison avec les systèmes judiciaire et correctionnel);
- formation dans le domaine des initiatives de justice alternative comme la justice réparatrice, les solutions de rechange à l'imposition d'une peine et les forums sur la justice familiale;

- information sur les systèmes d'orientation;
- possibilités de faire face à ses propres problèmes de guérison et de rétablissement.

Selon les répondants, les questions de guérison et de rétablissement des fournisseurs de soins actuels et éventuels et du personnel chargé de la prestation des services devraient inclure :

- la guérison de leur propre toxicomanie et autres dépendances³⁸;
- la guérison et le traitement permanents de leurs propres réactions traumatiques résultant de la violence sexuelle subie pendant l'enfance, du manque de soins parentaux adéquats, des relations violentes, des séjours dans un pensionnat et(ou) du rejet par les membres de la famille;
- l'acquisition permanente des connaissances de base comme la confiance en soi, la gestion du stress, la négociation, les communications et le règlement des conflits;
- le perfectionnement permanent des compétences professionnelles comme le développement organisationnel, le réseautage, l'éducation du public et d'autres facteurs susmentionnés.

De plus, les répondants ont indiqué que les intervenants actuels et éventuels en matière de services aux victimes devront avoir la possibilité d'élargir leurs horizons dans les domaines généraux suivants :

- une connaissance plus approfondie de l'administration civile, y compris les structures des hameaux, des conseils, des organisations non gouvernementales (ONG) et des structures gouvernementales;
- une connaissance plus générale de la dynamique des sexes et du pouvoir dans les collectivités;
- une appréciation approfondie de tous les aspects du syndrome de stress post-traumatique (SSPT);
- une capacité accrue en matière de leadership;
- des méthodes efficaces de développement communautaire adaptées aux différences culturelles.

En ce qui concerne les pratiques exemplaires décrites à la section précédente, les répondants ont indiqué que les programmes de rétablissement des victimes de courte durée et de longue durée ne peuvent pas être exécutés efficacement au niveau de la collectivité sans qu'on offre d'abord des possibilités de guérison et de formation aux fournisseurs de services aux victimes et aux fournisseurs de soins communautaires actuels et éventuels. De plus, les répondants ont déclaré qu'il sera impossible d'établir une approche des services aux victimes axée sur le développement communautaire comme celle décrite à la section précédente avant de répondre aux besoins en matière de formation et de guérison des fournisseurs de services actuels et éventuels.

Les répondants ont formulé plusieurs suggestions pour offrir les possibilités de formation, de soutien et de rétablissement nécessaires à l'établissement d'un noyau de services communautaires à long terme aux victimes de violence, notamment :

38. Il s'agit de dépendances autres que la toxicomanie, par exemple la codépendance, la dépendance à l'égard des jeux de hasard et les obsessions sexuelles.



- concevoir des cours de formation par modules reconnus et certifiés devant être donnés au niveau communautaire à tous les fournisseurs de services de la collectivité qui sont en mesure d'aborder avec les victimes les sujets susmentionnés;
- faire participer les Aînés ainsi que les conseillers scolaires, la police, les travailleurs sociaux, les intervenant en toxicomanie, les intervenants de refuge, les conseillers en mieux-être et en santé mentale, les enseignants, le personnel infirmier, les représentants de la santé communautaire, les intervenants en services aux victimes, les intervenants en loisirs, les travailleurs auprès des tribunaux et les intervenants auprès des jeunes et d'autres personnes;
- concevoir un programme de mentorat au niveau de la collectivité pour les personnes qui apprennent les éléments de base de la prestation de services sociaux, y compris les services aux victimes;
- pouvoir faire appel à plus d'un mentor pendant l'apprentissage pour établir des programmes communautaires efficaces.

2.5.3. Formation, soutien et rétablissement pour les collectivités

- *« N nous avons besoin de plus de formation communautaire, d'ateliers et de meilleurs modèles de comportement. »*
- *« Il devrait y avoir, à l'échelle du Nunavut, une sensibilisation à la nécessité de services d'aide aux victimes et il faudrait l'accepter à tous les niveaux ... par conséquent, il faut renseigner les familles, les écoles, les collectivités et le pouvoir judiciaire. »*
- *« Il faut fonder les services aux victimes sur les points forts actuels de la collectivité et des organismes. »*
- *« Il faut y aller lentement avec les collectivités, éviter les luttes et recourir aux relations publiques. »*
- *« Nous avons besoin d'une approche globale de nos problèmes sociaux généraux ... l'approche adoptée jusqu'à maintenant a été sporadique ... nous devrions recourir à une approche globale du développement communautaire, et l'objectif devrait être l'habilitation de la collectivité et du potentiel individuel. »*

Les répondants ont indiqué qu'il faut absolument que la collectivité prenne davantage conscience des besoins et même de l'existence des victimes de crime. Ce manque de sensibilisation se complique du fait que dans bien des collectivités, il est difficile d'amener les gens à participer à des ateliers ou à des activités qui portent sur des questions relatives au crime, comme la toxicomanie, la violence familiale, la violence à l'endroit des enfants et les compétences parentales. Par conséquent, les répondants ont suggéré les façons suivantes de joindre les membres de la collectivité au moyen de renseignements et d'encouragements :

- utiliser les normes sociales communautaires actuelles en recourant à des visites régulières, permanentes, en personne, à la maison et en milieu de travail, à la communication de l'information et au réseautage;

- se servir de la radio, de la télévision et des activités locales dans la collectivité comme le bingo et des activités récréatives comme le hockey, auxquelles participent beaucoup de personnes, afin de sensibiliser les gens;
- concevoir des documents et des vidéos en inuktituk destinés à des fins communautaires;
- informer les comités sur la justice communautaire au sujet des droits et des besoins des victimes;
- aider les écoles et d'autres institutions locales à inclure de la formation et de l'information dans les domaines de la violence interpersonnelle, des droits de la personne, des droits des victimes et de la prévention du crime.

En plus de la sensibilisation de la collectivité, nombre de répondants ont formulé des observations sur la nécessité d'encourager une plus grande collaboration entre les organismes communautaires actuels. Ils ont indiqué que la police, les services sociaux et de santé, les écoles, les bureaux de hameau, les organisations de loisirs, les Églises et d'autres organismes doivent établir des relations de travail plus étroites afin de répondre aux besoins des victimes. Même si ce n'est pas toujours le cas, bon nombre de ces fournisseurs de services travaillent isolés les uns des autres. Les recommandations concernant l'accroissement de la coordination des services au niveau de la collectivité sont les suivantes :

- la création de comités interorganismes dans la collectivité qui incluent les services susmentionnés ainsi que des comités sur la justice communautaire, les comités sur le mieux-être communautaire et des organismes non gouvernementaux actuels comme les centres de consultation familiale, les garderies, les refuges, etc.;
- l'établissement de plans stratégiques à l'échelle de la collectivité pour résoudre les problèmes locaux de violence et de criminalité au moyen de la prestation de services généraux.

Selon les répondants, l'approche idéale dans chaque collectivité comprendrait un intervenant en matière de services aux victimes, un refuge pour femmes battues ou des maisons d'hébergement, des centres d'hébergement pour jeunes et des installations récréatives, des possibilités de consultation familiale et de formation, des intervenants en soutien familial à domicile, des centres d'hébergement comprenant des cercles de guérison pour chaque groupe d'âge, des services aux victimes en milieu scolaire pour les enfants et les adolescents, des possibilités d'évaluation et de traitement des enfants, des soins de longue durée pour les enfants handicapés, des lignes d'écoute téléphonique, des refuges pour sans-abri, des programmes de traitement des toxicomanes, des services de santé mentale et des logements publics plus nombreux.

2.5.4 Leadership et systèmes législatif, judiciaire et correctionnel

- *« Les délinquants doivent purger leurs peines en entier ... à l'heure actuelle ils reviennent dans la société après avoir acquis juste assez de connaissances pour savoir jusqu'où ils peuvent aller dans la perpétration de crimes sans se faire attraper. »*
- *« Les droits des victimes doivent être égaux à ceux du délinquant. »*
- *« Il faut prévoir l'aide aux victimes dans la loi et le financement de base permanent des programmes. »*



- « *Le gouvernement doit reconnaître l'incidence positive que les comités de la justice peuvent avoir s'ils sont appuyés de façon appropriée; ils constituent une forme d'intervention rapide efficace.* »
- « *Nous devons offrir une formation politique plus poussée aux femmes et encourager celles-ci à se lancer en politique.* »
- « *La victime doit avoir la possibilité de voir que justice est rendue.* »
- « *Je veux savoir comment le Yukon a obtenu cette loi et les programmes à l'intention des victimes et d'où les fonds proviennent.* »
- « *Nous avons besoin de dirigeants forts et de qualité qui peuvent servir de modèles de comportement.* »
- « *Les groupes communautaires me posent la question suivante: "Pourquoi la loi ne peut-elle pas protéger le droit de la victime de vivre dans un foyer pacifique?" L'agresseur devrait quitter le logement, et non la victime.* »
- « *Lorsqu'il s'écoule un an avant la tenue de l'audience, les gens changent leur version des faits.* »
- « *L'une des meilleures choses qui peut être facilement considérée jusqu'à présent comme un changement positif est la Loi sur la prévention de la violence familiale au Yukon ... c'est-à-dire que l'agresseur doit quitter le foyer plutôt que la victime ... cela permet certainement de faire assumer la responsabilité du changement par le responsable, soit l'agresseur.* »
- « *Les femmes ont besoin d'un avocat ou d'un médiateur pour qu'il les aide à négocier leurs droits.* »
- « *D'une certaine façon, j'hésite à demander au gouvernement d'intervenir davantage dans ces questions (par une loi), car par la suite, il me semble que les gens n'ont plus voix au chapitre.* »
- « *Je ne sais pas exactement à quoi la loi pourrait ressembler, mais tout ce qui forcera une victime à faire quoi que ce soit pour renforcer le système juridique n'est pas acceptable à mes yeux.* »

Loi

La plupart des répondants qui ont lu la section précédente sur les services offerts aux victimes dans les autres collectivités autochtones éloignées hors Nunavut estimaient que la loi, qui protège la sécurité et les droits des victimes, décrite dans cette section, est un objectif valable pour le Nunavut. En particulier, selon la plupart des répondants, la *Loi sur la prévention de la violence familiale* du Yukon peut constituer une méthode efficace d'intervention d'urgence immédiate. En fait, plusieurs répondants étaient d'avis que l'amélioration de la loi sur la protection immédiate des victimes pendant la période d'accalmie était la première priorité sur le plan de l'amélioration des services aux victimes au Nunavut.

À cet égard, les répondants, dont plusieurs sont cités plus haut, ont insisté sur le fait qu'il faut de toute urgence rendre les droits des victimes et des délinquants plus équitables aux yeux de la collectivité. Ils croient que la loi sur les droits des victimes sert de base à une approche plus équitable des droits de la personne et qu'elle est donc essentielle à l'établissement éventuel de services aux victimes vraiment efficaces au niveau de la collectivité.

Un répondant a indiqué que la loi de l'Alaska sur l'information des victimes était utile. Toutefois, la majorité des répondants ont dit que les collectivités et les victimes au Nunavut connaissaient presque toujours la date de mise en liberté d'un délinquant et les plans postlibératoires; par conséquent, une loi concernant la communication de l'information aux victimes revêt moins d'intérêt.

Toutefois, quelques répondants ont fait certaines mises en garde concernant les dispositions de la loi qui touchent les victimes de crime. Ces répondants estiment que les victimes de crime doivent être libres de faire leurs propres choix au sujet d'une intervention dans leur cas. Ils ne veulent pas que les victimes soient obligées sur le plan juridique d'appliquer un plan d'action particulier contraire à leurs propres intérêts. Ces répondants ne s'opposent pas à une loi comme celle du Yukon. Ils veulent seulement qu'une loi de ce genre offre à la victime le maximum de choix possibles dans les circonstances.

Enfin, sur le plan législatif, les répondants ne veulent pas que les victimes se trouvent dans une situation telle que leur principal rôle consiste à « renforcer le système judiciaire. ». Bon nombre de répondants croient que les victimes n'ont vu leur crédibilité assurée et n'ont reçu une aide que dans leur rôle de témoins au sein du système judiciaire. En bref, les répondants ont indiqué qu'on n'accorde pas beaucoup d'attention aux victimes, sauf lorsqu'il faut en faire des témoins crédibles pour les procureurs de la Couronne. À cet égard, une loi qui répondrait seulement aux besoins du système judiciaire et qui n'accorderait pas de ressources supplémentaires aux victimes n'intéresserait pas les fournisseurs de soins et les défenseurs des victimes.

Systeme judiciaire

Les répondants avaient plusieurs observations à formuler au sujet du système judiciaire actuel du Nunavut décrit plus haut. Ils sont ouverts aux méthodes de règlement des différends de rechange décrites à la section précédente. Les initiatives en matière de justice réparatrice comme celles de Buffalo Narrows en Saskatchewan (Services aux victimes régionaux Buffalo) étaient considérées comme des objectifs à long terme susceptibles de revêtir beaucoup de valeur.

Toutefois, la majorité des répondants estimaient que les comités sur la justice communautaire, les fournisseurs de soins communautaires et les défenseurs des victimes, le cas échéant, ont besoin de plus de formation et de soutien pour aider les victimes à recourir à ces processus de rechange. Certains répondants ont indiqué que les ressources offertes actuellement aux victimes, comme la déclaration de la victime, ne sont pas utilisées. Ils aimeraient que ces services et d'autres services de base aux victimes soient en place avant de lancer des initiatives de justice réparatrice, du moins dans la mesure où elles se rapportent à la violence conjugale ou aux agressions sexuelles.



La plupart des comités sur la justice actuels au Nunavut suivent actuellement certaines procédures en matière de justice réparatrice ou alternative. Toutefois, les cercles de détermination de la peine et les programmes de déjudiciarisation servent presque exclusivement dans les cas d'infractions mineures et de jeunes. Les spécialistes de la justice communautaire du Nunavut ont indiqué que les victimes participent parfois à ces procédures, mais en général, les comités n'ont pas mis l'accent sur les victimes de crime.

De plus, en ce qui concerne les processus judiciaires de rechange actuels et nouveaux, les répondants ont indiqué que les préjugés actuels à l'égard des victimes qui ont cours dans bien des collectivités pourraient jouer et jouent souvent en défaveur des victimes. Si la victime ne bénéficie pas d'un soutien adéquat et(ou) d'un certain appui de la collectivité, elle court le risque d'être de nouveau victime de violence au lieu de recevoir de l'aide.

Beaucoup de répondants ont fait état de la durée de la période de traitement des affaires judiciaires, et tous estimaient que les longues périodes d'attente ne permettaient pas de rendre la justice ni de répondre aux besoins de la collectivité, de la victime ou du délinquant. Ils veulent que les affaires judiciaires soient traitées plus rapidement pour que la guérison de toutes les parties puisse commencer pendant que l'incident est encore récent.

En ce qui concerne les peines imposées dans le cadre du processus judiciaire ordinaire, les répondants étaient d'avis qu'elles étaient trop légères. Bien des répondants ont fait remarquer que les ordonnances de sursis et les condamnations avec sursis ne convenaient pas dans les cas de violence à l'endroit des enfants, d'agression sexuelle et de violence conjugale et que ces peines ne transmettaient pas le bon message aux délinquants, aux victimes et à l'ensemble de la collectivité. De plus, bon nombre estimaient que la *Loi sur les jeunes contrevenants* n'était pas appliquée adéquatement.

Enfin, même si la section précédente n'a pas abordé la question en détail, plusieurs répondants ont dit qu'ils aimeraient examiner la possibilité d'un tribunal pour l'instruction des causes de violence conjugale³⁹. Ils ont entendu dire que cette option judiciaire est envisagée ailleurs et ils se demandent si elle est applicable au Nunavut, où la plupart des crimes se classent dans la catégorie de la « violence familiale. ».

Leadership

En ce qui concerne la discussion sur la loi concernant la violence familiale, les répondants ont également indiqué qu'il serait difficile de rédiger et d'adopter une loi visant à soutenir les victimes au Nunavut étant donné que la majorité des élus, tant à l'Assemblée législative qu'au sein de certaines organisations inuites, n'ont pas fait des problèmes sociaux, encore moins des droits des victimes, une priorité. Ils ont également dit que certains représentants au niveau territorial, communautaire et régional ont été réélus à des postes de commande même s'ils avaient déjà été condamnés pour agression et violence.

39. Le chapitre sur le Yukon de la présente étude décrit le tribunal pour l'instruction des causes de violence conjugale de ce territoire.

À cet égard, les répondants estimaient que les élus au sein du gouvernement et des organismes qui protègent les droits des bénéficiaires inuits devraient appliquer une politique de « tolérance zéro à l'égard de la violence » et un code de conduite et prêter un serment de fonction.

Les répondants avaient également des suggestions à formuler en ce qui concerne la participation des Aînés et des femmes en matière de leadership. Certains répondants croient que les Aînés devraient faire fonction de conseillers, au niveau de la collectivité, dans le cadre d'un éventuel programme d'aide aux victimes. De plus, ils estimaient que les conseillers spirituels locaux auxquels l'ensemble de la collectivité fait confiance devraient jouer un rôle de leader pour aider les victimes.

Ils ont aussi suggéré d'améliorer l'éducation politique des femmes pour qu'elles puissent occuper des postes de commande politiques plus en vue.

2.5.5 Programmes de services aux victimes

- *« Nous avons besoin de plus de programmes semblables au Programme pour les femmes du YWCA de Yellowknife. »*
- *« Offrir des programmes comme ceux offerts aux délinquants, c.-à-d. guérison, développement cognitif, maîtrise de la colère ... est équitable et permet de les aider. »*
- *« Nous devrions avoir des cercles de partage pour les aider à traverser la crise. »*
- *« Nous ne voulons pas avoir un autre programme bureaucratique. »*
- *« Nous pourrions recourir à des intervenants d'urgence jour et nuit. »*
- *« Nous devons dévoiler les cas de violence sexuelle à l'endroit des enfants. »*
- *« Nous avons besoin de plus de programmes d'intervention rapide anti-crime. »*
- *« Il faut avoir des bureaux d'aide aux victimes dans toutes les collectivités où il y a un intervenant. »*
- *« Les gens font confiance aux refuges pour femmes battues. »*
- *« Nous avons besoin d'un cadre pour permettre à la sagesse de la collectivité de s'exprimer. »*
- *« Il faut de trois à sept ans de travail avant que la personne se rende compte qu'elle n'est pas obligée de subir la violence ... personne ne veut financer cela. »*
- *« Il y a une place pour les programmes rattachés au territoire, mais en fin de compte, ils n'enseignent pas aux hommes comment s'entendre avec les gens sans recourir à la violence ... ces hommes ont besoin, entre autres, d'une éducation. »*



- « *En premier lieu, nous devons amener les femmes à ce niveau de prise de conscience où elles commencent au moins à se protéger.* »
- « *Les services doivent conjuguer leurs efforts ou les clients sont laissés pour compte.* »
- « *Nous ne pourrions rien faire de ce qui figure dans ce document de consultation (c.-à-d. dans le chapitre précédent) tant que les refuges ne seront pas en meilleur état.* »
- « *Je veux un système et une loi comme ceux du Yukon ... comment les gens du Yukon ont-ils obtenu cette loi et l'argent pour tous ces programmes.* »
- « *Nous devons arrêter les jeunes rapidement et les aider à se réorienter.* »
- « *Les comités sur la justice veulent utiliser le modèle du counseling familial et non le modèle du pouvoir.* »
- « *Ils devraient remplacer les centres de réadaptation pour les alcooliques par des centres rétablissement et de justice réparatrice, car l'alcoolisme et la toxicomanie ne font que masquer le problème.* »
- « *Je crois que nous devons nous assurer que les victimes ont leur mot à dire dans la façon dont les programmes d'aide aux victimes seront conçus et mis en œuvre.* »
- « *Il faut déterminer le genre de service dont la victime pourrait avoir besoin et s'il s'agit d'un genre de service très personnel pour les individus.* »
- « *L'alcool et les drogues ne font que masquer le problème.* »

Comme l'indiquent certaines des citations ci-dessus, les recommandations concernant les programmes de services aux victimes se rapportent aux intervenants en matière de services aux victimes, aux refuges et aux maisons d'hébergement des femmes battues et de leurs enfants, aux programmes de traitement des toxicomanes et de rétablissement après un traumatisme, aux services de soutien familial, aux cercles de guérison personnelle et aux lignes d'écoute téléphonique.

Intervenants en matière de services aux victimes

Les répondants ont souligné qu'il y a de nombreuses personnes autochtones compétentes et motivées qui ont juste besoin d'une formation et d'une infrastructure pour assurer des services efficaces. Ils ont insisté sur l'importance d'offrir des services aux victimes dans toutes les collectivités et, à cet égard, ils estimaient que le système du Labrador, qui fait appel à des personnes de la collectivité locale ayant reçu une formation et conclu un contrat pour la prestation du service, était la meilleure solution. Quelques répondants croyaient qu'un système de bénévoles défenseurs des victimes pourrait également fonctionner. Toutefois, tous les répondants croyaient qu'un service aérien (comme ceux utilisés dans certaines régions éloignées du Canada) ne fonctionnerait pas, car ils estimaient qu'un professionnel de l'aide aux victimes devait être disponible dans chaque collectivité au cours d'une situation d'urgence. En outre, une personne

connue disponible sur place est mieux à même de tisser les solides relations fondées sur la confiance nécessaires pour assurer des services dans les collectivités inuites et autochtones.

Les répondants ont insisté fortement sur le fait que les défenseurs des intérêts des victimes auraient besoin du soutien de leurs collectivités et des fournisseurs de services locaux ainsi que d'un bureau central de services aux victimes. Idéalement, ils aimeraient que ces défenseurs des intérêts des victimes aient reçu une formation dans les domaines susmentionnés et qu'ils soient capables d'offrir les services suivants :

- soutien affectif, pratique et logistique aux victimes de crime pendant et après la période d'urgence;
- soutien affectif, pratique et logistique aux victimes de crime pendant tout processus judiciaire et(ou) correctionnel ordinaire ou de rechange, y compris la rédaction de la déclaration de la victime;
- programmes d'éducation et de sensibilisation dans les écoles et d'autres établissements locaux au sujet de questions relatives à la prévention du crime;
- participation aux activités de groupes interorganismes et collaboration avec les fournisseurs de services communautaires en matière de planification stratégique pour le mieux-être de la collectivité;
- liaison avec les comités sur la justice communautaire.

Les répondants ont justifié ce choix de la façon suivante :

- un programme communautaire local permet de faire en sorte qu'il y ait au moins un service minimal aux victimes dans chaque collectivité;
- un programme communautaire emploie des gens de la collectivité locale, ce qui permet de faire en sorte que la population autochtone permanente ait la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour la prestation de ces services et d'autres genres de services;
- l'emploi de la population autochtone locale offre une possibilité supplémentaire de promouvoir plus de choix sur le plan des normes sociales communautaires, en particulier dans le domaine de la violence interpersonnelle;
- les gens de la localité qui travaillent dans le cadre de programmes de services aux victimes peuvent s'assurer que l'approche des victimes est fondée sur les valeurs culturelles inuites traditionnelles.

Sur le plan de la logistique, les répondants ont indiqué que tout bureau de services aux victimes devrait être situé loin du poste de police et, de préférence, dans un endroit neutre comme un centre d'amitié ou un centre de santé. Ils ne tenaient pas à créer des postes à temps partiel pour assurer ce service, car ils estimaient que les emplois à temps partiel entraînent un taux de roulement élevé et un programme « édulcoré » et moins efficace.

En plus de la présence d'intervenants en matière de services aux victimes dans chaque collectivité, les répondants ont recommandé d'offrir des services supplémentaires semblables à ceux assurés dans d'autres collectivités autochtones éloignées, décrits à la section précédente. Les services communautaires et régionaux supplémentaires devraient comprendre les refuges pour les femmes et les enfants maltraités, les refuges pour les jeunes, les programmes de traitement des toxicomanes



et de rétablissement après un traumatisme, les services de soutien familial et les cercles de guérison personnelle. Chacun de ces services, envisagés par les répondants, est décrit ci-dessous.

Refuges et maisons d'hébergement pour les femmes battues et leurs enfants

Les répondants estimaient qu'il faut avoir des refuges pour les femmes battues et leurs enfants dans chaque collectivité. De plus, ils étaient d'avis qu'il faut disposer d'une maison d'« hébergement transitoire » dans chaque région pour que les femmes qui ne souhaitent pas retourner vivre avec leur partenaire violent aient la possibilité, après avoir quitté le premier refuge, de recourir à long terme à une maison d'« hébergement transitoire » jusqu'à ce qu'elles puissent trouver leur propre logement. En outre, ils estimaient que tous les refuges devraient compter des protecteurs des enfants sur place.

Les répondants ont indiqué que le personnel des refuges a besoin de formation dans les domaines de la psychologie, du droit, du syndrome de stress post-traumatique, de la dynamique familiale, de la violence, des systèmes de soutien officiels et officieux, des droits de la personne et des droits de la victime, des aptitudes à communiquer ainsi que des compétences logistiques et administratives.

Plusieurs répondants ont indiqué que les refuges pour femmes battues au Nunavut pourraient être des endroits idéals pour les intervenants en matière de services aux victimes, car d'après eux, les « gens ont confiance dans les refuges. » Ils ont fait état du programme des services aux victimes de Dease Lake en C.-B., de la Three Sisters Haven Society, qui exploite un refuge d'urgence pour femme en même temps qu'un programme d'aide aux victimes. La plupart des répondants étaient d'avis qu'avec une formation et des ressources supplémentaires, le réseau de refuges actuel devrait servir d'organisme communautaire parrain crédible et efficace pour les programmes de services aux victimes éventuels.

De plus, bien des répondants qui ont participé au recensement des services du Nunavut ont suggéré d'ouvrir des refuges d'urgence pour les enfants et les adolescents. Les représentants scolaires en particulier ont fait état du cas des enfants qui vont à l'école même s'ils ont faim et s'ils sont fatigués à cause de problèmes rencontrés à la maison et ils ont indiqué que les refuges d'urgence pour les enfants et les adolescents pourraient apporter une réponse.

Programme de traitement des toxicomanes et de rétablissement après un traumatisme

Les répondants ont hâte de voir une hausse du nombre de programmes communautaires et régionaux de traitement des toxicomanes et de rétablissement après un traumatisme offerts aux hommes, aux femmes et aux enfants. Ils voulaient en savoir davantage sur le programme de traitement dans le Nord du Québec décrit à la section précédente, d'autant plus que le programme est fondé sur les valeurs, la langue et la culture inuites et qu'il est dirigé par un personnel inuit. Le Programme de guérison et de rétablissement des femmes et des enfants du YWCA à Yellowknife intéressait également les répondants, car il constitue un programme global et de longue durée d'acquisition de compétences, de traitement et de formation à l'intention des participants. Les répondants estimaient que ces genres de programmes seraient précieux au niveau régional dans chaque région du Nunavut et ils aimeraient que des programmes semblables de traitement des toxicomanes et de rétablissement après un traumatisme en établissement soient offerts au Nunavut.

En ce qui concerne les programmes de traitement des toxicomanes et de rétablissement après un traumatisme, les répondants souhaitent que les éléments suivants soient offerts :

- traitement de la toxicomanie et des autres dépendances;
- possibilité de se rétablir d'un traumatisme subi dans un pensionnat;
- possibilité de se remettre d'agressions sexuelles subies pendant l'enfance et d'autres traumatismes;
- recouvrement de l'identité inuite traditionnelle;
- utilisation de dialectes inuits dans le programme de traitement.

Services de soutien familial

Dans le cadre du sondage sur le recensement des services, les répondants ont formulé de nombreuses suggestions concernant la prestation d'un soutien accru aux familles.

La plupart ont fait état de la nécessité d'augmenter dans chaque collectivité le nombre de programmes de counseling familial qui font appel à des méthodes de counseling traditionnelles et modernes. Les méthodes de counseling traditionnelles ont trait à l'intervention, aux conseils et au soutien des Aînés inuits. (Plus d'un Aîné peut participer à ce processus.) Les méthodes de counseling modernes se rapportent à l'approche des séances de counseling axée sur la culture dominante avec un conseiller ayant reçu une formation dans le domaine des interventions psychologiques.

La majorité des répondants ont également discuté de la nécessité de programmes de formation au rôle de parent ou d'une sorte d'intervention auprès des parents qui les encourage à jouer leur rôle de décideurs et de surveillants de leurs enfants. À cet égard, des répondants ont formulé des suggestions au sujet des programmes de soutien familial à domicile, des programmes d'intervention immédiate, des programmes de guérison familiale et de counseling, de consultation matrimoniale, d'identité culturelle et de perfectionnement des compétences et de loisirs qui réunissent la famille.

La gamme étendue de programmes appropriés, pratiques, d'encouragement et d'éducation offerts au Centre des femmes de Yellowknife, qui sont décrits à la section précédente, à l'intention des victimes de violence et d'autres femmes, familles et hommes défavorisés ont impressionné les répondants.

Cercles de guérison personnelle

Les répondants ont fait état du succès des cercles de guérison dans plusieurs programmes décrits à la section précédente. Ils ont recommandé que les collectivités créent des groupes de guérison pour les femmes, les hommes et les adolescents, ce qui leur permettrait de révéler les traumatismes qu'ils ont subis et de continuer à adopter des modes de vie sains. Les répondants croient que les fournisseurs de soins communautaires devraient recevoir une formation dans ce domaine.

Lignes d'écoute téléphonique

Plusieurs répondants ont relevé l'efficacité de la ligne d'écoute téléphonique actuelle au Nunavut. Les résultats du recensement ont indiqué que la ligne est largement utilisée dans toutes les collectivités Qikiqtaaluk (Baffin). On a suggéré de financer celle-ci au moins en partie au moyen de fonds gouvernementaux au lieu de s'en remettre uniquement à la collecte de fonds par les bénévoles.

2.6 Résumé des besoins et recommandations

2.6.1 Résumé des besoins

Selon la présente étude, au Nunavut, les besoins des victimes de violence et de ceux qui leur assurent des services semblent considérables. À en juger d'après les résultats du recensement des services au Nunavut et les consultations tenues avec les fournisseurs de services et d'autres habitants de ce territoire, les services actuels, tant officieux qu'officiels, sont exploités au maximum. Les fournisseurs de services et d'autres fournisseurs de soins communautaires cherchent à répondre à une gamme étendue de besoins de leur population cible particulière, dont bon nombre débordent le cadre de leur service autorisé.

En dernière analyse, tous les ordres de gouvernement devront collaborer à la conception d'une approche stratégique globale et à volets multiples qui tiendra compte des facteurs suivants :

- les niveaux très élevés de traumatisme dans la population générale du Nunavut, y compris chez les fournisseurs de services et les fournisseurs de soins communautaires, qui disposent de peu de ressources et qui ont une formation limitée;
- les lacunes importantes dans la plupart des collectivités dans les domaines du logement, de l'emploi, de l'alphabétisation, de l'éducation, de la formation professionnelle et des interventions immédiates;
- l'absence de possibilités de traitement et de guérison dans la plupart des collectivités et à l'échelle du territoire;
- la forte pression qui s'exerce sur les services en place comme les écoles, les services sociaux, les postes de soins infirmiers, les refuges pour femmes battues et la police afin qu'ils offrent une gamme étendue de services assortis de peu de services d'aiguillage et de fonds limités;
- le manque de sensibilisation du public, de leadership et de renseignements de base et les niveaux de déni au sujet de la violence familiale, de la toxicomanie, de la violence sexuelle à l'endroit des enfants, de la négligence à l'égard des enfants et d'autres comportements traumatisants et destructeurs;
- les différences importantes des approches de la résolution des problèmes, de l'intervention, de l'infrastructure, du temps, des relations, des programmes, de la famille et de la vie communautaire entre la culture inuite et la culture canadienne dominante et le manque de sensibilisation à l'égard de ces différences entre les deux cultures.

La culture, l'isolement, le colonialisme et les réalités économiques se sont conjugués de telle façon dans la plupart des collectivités du Nunavut que les réactions traumatiques ont été figées dans des normes sociales. L'ironie de la situation, c'est que les deux cultures devront s'adapter,

apprendre et croître pour résoudre ce puzzle. Une approche « à sens unique » selon laquelle la culture dominante tente d'« aider » les victimes de violence au Nunavut, bien qu'elle soit utile à certains égards, ne peut remporter qu'un succès limité à long terme. Cela ne signifie pas qu'il ne vaut pas la peine de mettre en œuvre divers programmes de services aux victimes. À long terme, la situation ne peut changer que lorsque les forces et les compétences de chaque culture sont comprises et intégrées au fonctionnement de l'autre culture.

2.6.2 Résumé des recommandations

Sur le plan pratique, les programmes, la politique et la législation éventuels en matière de services aux victimes devront être axés sur les aspects suivants :

- il faut offrir aux gens des deux cultures qui assurent des services officiels ou officieux aux victimes des possibilités d'apprentissage dans les domaines de la sensibilisation aux cultures, des traumatismes et du rétablissement;
- une approche axée sur le développement communautaire et fondée sur la compréhension de la vie communautaire par les Inuits et leur approche à cet égard, décrite tout au long de la présente étude, devrait servir de cadre aux programmes de prestation de services communautaires;
- le point de départ des possibilités de traitement et de guérison doit être la compréhension traditionnelle par les Inuits des relations holistiques et spirituelles entre toutes les personnes et la vie tout entière, dans toutes ses expressions;
- le personnel chargé de la prestation des services communautaires doit avoir la possibilité de connaître les outils d'infrastructure de base et les renseignements pratiques nécessaires à la prestation de services sociaux dans un cadre culturel dominant;
- il doit y avoir une stratégie consciente et bien planifiée qui relie solidement et de façon permanente les organismes communautaires, les ministères à tous les niveaux et les fournisseurs de services officieux au niveau communautaire;
- il faut établir des liens entre les fournisseurs de services, les fournisseurs de soins communautaires et les collectivités elles-mêmes, d'une part, et les autres groupes culturels autochtones rattachés au territoire du monde entier qui font face aux mêmes difficultés que les habitants du Nunavut, d'autre part;
- la question des droits de la personne, dans la mesure où elle se rapporte aux droits collectifs, devra être envisagée dans l'élaboration des programmes, de la politique et de la législation;
- les programmes, la politique et la législation nécessaires dans des domaines comme le logement, l'emploi et l'éducation devront être en vigueur avant que les normes sociales en matière de violence et d'autres crimes changent, et que le rétablissement des victimes et des délinquants deviennent des options viables.

Étant donné la variété et la portée des recommandations formulées par les fournisseurs de services du Nunavut et d'autres personnes consultées au cours des présents travaux de recherche et les autres facteurs soulevés dans l'étude, il est difficile de trouver le point de départ le plus utile lorsqu'il s'agit d'accroître les services aux victimes. Toutefois, il y a plusieurs points de départ



pratiques. Les décideurs au sein des collectivités et des pouvoirs publics devront déterminer lequel est le plus important. Voici des points de départ pratiques éventuels :

- la prestation d'un soutien affectif, pratique, pédagogique et financier soigneusement planifié et fortement accru aux fournisseurs de soins communautaires et aux fournisseurs de services actuels officiels et officieux dans chaque collectivité du Nunavut;
- la création de méthodes officielles et officieuses pour relier ces fournisseurs de soins et ces fournisseurs de services les uns aux autres au niveau de la collectivité, de la région et du territoire;
- la création d'un programme d'éducation du public approprié et à long terme sur les droits de la personne (en particulier les droits des femmes et des enfants), la violence familiale, la violence envers les enfants, la toxicomanie et le rétablissement après un traumatisme;
- des programmes scolaires et d'intervention immédiate beaucoup plus intensifs dans le but de réduire la violence interpersonnelle et d'y mettre fin à long terme;
- la rédaction et l'adoption de lois qui assurent la sécurité et des services de base aux victimes de crime;
- l'élaboration de programmes communautaires, régionaux et territoriaux de rétablissement après un traumatisme, de guérison et de traitement;
- l'établissement d'un programme communautaire à l'échelle du territoire d'aide aux victimes fondé sur certains des modèles présentés dans la présente étude.

Après avoir lu des textes sur les pratiques exemplaires dans d'autres administrations, une spécialiste de la justice communautaire a résumé plusieurs des suggestions de la façon suivante⁴⁰.

Je crois que la forme d'organisation la plus pratique pour les services aux victimes dans les collectivités du Nunavut serait comme les paraprofessionnels du Labrador. On pourrait offrir une formation à des intervenants en matière de services aux victimes qui pourraient informer l'ensemble de la collectivité sur les questions relatives aux victimes. Des juges de paix ont fait appel à des paraprofessionnels inuits [assistance parajuridique aux Autochtones]. La rémunération à l'acte est une bonne idée, en particulier dans les petites collectivités, la formation, l'éducation communautaire, etc., ou d'autres activités communautaires étant rémunérées. Dans les grandes collectivités comme Cape Dorset, ou les endroits où il y a des refuges, il pourrait s'agir d'un poste à temps plein si cette personne organise activement des ateliers ou offre une formation sur les questions relatives aux victimes, à la violence familiale, à la violence sexuelle, aux traumatismes, etc. pour la collectivité et d'autres fournisseurs de soins.

Il est peu réaliste de s'attendre à ce que les intervenants en matière de services aux victimes soient des bénévoles dans la situation économique actuelle, où les emplois sont rares. Il ne faut pas s'attendre à ce que les chômeurs fassent du bénévolat.

Le financement doit être continu et fiable pour que les ressources communautaires soient assorties d'un plan de formation à long terme. On pourrait ainsi instaurer à l'échelle du

40. Cette citation provient d'un courriel reçu de Kristiina Alariaq, spécialiste de la justice communautaire Qikiqtaaluk (Baffin), Sud, Cape Dorset (Nunavut).

Nunavut un programme communautaire de services aux victimes et de ressources. Il pourrait faire partie d'un programme de base financé par le gouvernement comme la justice communautaire ayant le mandat clair d'utiliser l'approche du développement communautaire.

Travailler étroitement avec la police pour offrir un soutien initial aux victimes après un incident est un bon point de départ si les intervenants communautaires veulent s'occuper d'une famille en particulier, etc. Certaines victimes de crime de violence dans la collectivité ont dit qu'après une agression, personne n'est venu leur offrir de l'aide.

Il serait important de travailler en étroite collaboration avec les refuges pour femmes battues, les groupes de guérison, les intervenants dans le domaine des drogues et de l'alcool, les travailleurs sociaux, les comités de la justice dans les collectivités pour créer un réseau de soutien d'autres professionnels qui travaillent dans un domaine semblable. Certains d'entre eux offriraient également des services de counseling ou d'autres services de soutien aux victimes.

Les intervenants en matière de services aux victimes devraient suivre des cours de perfectionnement tous les ans, tenir deux fois par année, sur le plan régional ou à l'échelle du Nunavut, des réunions axées sur la formation, le perfectionnement et le réseautage. La sécurité est une question clé lorsqu'il s'agit de rendre les travailleurs conscients de leur propre sécurité personnelle, mais aussi la formation concernant les codes de déontologie et les pratiques sécuritaires à adopter lorsqu'on travaille avec les clients en tant que personne de soutien et conseiller.

Il faut établir des programmes de rétablissement à long terme pour les victimes. La violence familiale et la violence sexuelle sont deux des principaux problèmes du Nunavut.

Dans les collectivités, les groupes de guérison et d'entraide pourraient être une façon d'offrir un moyen de guérison et de rétablissement aux particuliers. La formation offerte aux fournisseurs de soins communautaires dans le cadre de projets de guérison serait importante. Les ateliers de guérison régionaux renseignent le public sur les besoins en matière de guérison des victimes et des délinquants. Il faut enseigner aux gens de la collectivité à diriger des groupes de soutien et de guérison. Nombre de collectivités ont fait appel à des facilitateurs de la guérison pour amorcer la création de groupes de guérison.

En résumé, il semble évident d'après les consultations menées au cours de la présente étude que chez les fournisseurs de soins communautaires et les fournisseurs de services du Nunavut, il existe une solide compréhension de base des problèmes sociaux actuels, en particulier de la situation dans laquelle se trouvent les victimes. Ils ont formulé de nombreuses suggestions et solutions pratiques à l'attention des décideurs à tous les paliers de gouvernement et dans chaque collectivité. Par suite de la présente étude et d'autres études sur les problèmes sociaux au Nunavut, ils ont insisté sur le fait que leur principale préoccupation était qu'on aide les victimes de violence au lieu de se contenter d'en discuter et d'effectuer des études à ce sujet.



3.0 TERRITOIRES DU NORD-OUEST

3.1 Considérations sur la prestation de services aux victimes dans les Territoires du Nord-Ouest

3.1.1 Introduction

La présente section est consacrée à l'acquisition d'une connaissance pratique des principaux facteurs contributifs à prendre en considération pour concevoir des services aux victimes et d'autres genres de services et de programmes sociaux dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). Les fournisseurs de services, les fournisseurs de soins communautaires, les victimes de crime ainsi que les décideurs et responsables des politiques des administrations fédérales, territoriales et municipales interrogés au cours de la présente étude ont demandé que les nouveaux services ou les services actuels modifiés tiennent compte des différences culturelles actuelles entre les cultures des Premières nations, des Métis et des Inuits et la culture canadienne dominante. De plus, ils ont demandé de broser un tableau clair à l'intention des décideurs et des responsables des politiques, à tous les paliers de gouvernement, des nombreux obstacles et défis qui existent sur le plan de l'élaboration et de l'exécution de programme de services aux victimes dans les collectivités des Territoires du Nord-Ouest.

Par conséquent, le présent chapitre est consacré à deux sujets : un aperçu général des différences entre les cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis et la culture canadienne dominante et un aperçu général des défis et obstacles inhérents à l'élaboration et à l'exécution de programmes de services aux victimes dans les collectivités des T.N.-O.

La première section du chapitre décrit les différences entre la culture « occidentale » dominante au Canada et les cultures autochtones des T.N.-O. Il s'agit simplement d'un aperçu de base, aux fins de la planification des programmes, des principales différences entre la culture euro-canadienne et les cultures autochtones dans les domaines qui ont une incidence sur la planification des programmes. Cet aperçu est fondé sur les entrevues tenues avec des fournisseurs de services et des fournisseurs de soins auprès des Premières nations, des Métis et des Inuits ainsi que des victimes de crime et des fonctionnaires. Des citations de ces répondants figurent tout au long du chapitre.

En bref, le chapitre décrit les renseignements utiles à la compréhension de la prestation de services aux victimes dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces renseignements sont les suivants :

- données démographiques des T.N.-O.;
- conditions sociales et données statistiques connexes pour les T.N.-O.;
- considérations historiques sur les T.N.-O.;
- les groupes culturels/linguistiques autochtones des T.N.-O. et leur statut politique.

3.1.2 Données démographiques des Territoires du Nord-Ouest

Il y a 30 collectivités dans les Territoires du Nord-Ouest, qui comptent une population totale de 40 570 personnes⁴¹. Ces collectivités se divisent en six régions sur le plan politique : Delta, Sahtu,

41. Selon le gouvernement territorial, le nombre d'habitants des T.N.-O. s'élève à 42 083, chiffre qui diffère des données du recensement du Canada de 2001.

Deh Cho, Dogrib, South Slave et Yellowknife⁴². Il y a six grands centres (Yellowknife, Rae-Edzo, Inuvik, Fort Simpson, Hay River et Fort Smith) comptant plus de 1 500 habitants. Les agglomérations les plus importantes sont Yellowknife (18 028 habitants), Hay River (3 858 habitants), Inuvik (3 451 habitants) et Fort Smith (2 685 habitants). Ensemble, ces quatre collectivités comptent 73 % de la population du territoire. Environ 45 % des habitants des T.N.-O. vivent dans la capitale, Yellowknife.

En ce qui concerne la composition ethnique, 51 % de la population du territoire se compose de membres des Premières nations, de Métis et d'Inuvialuits. Le reste de la population est en grande partie d'origine euro-canadienne (42,8 %). Les groupes des minorités visibles les plus importants sont les Asiatiques du Sud, les Chinois et les Philippins. La plus grande partie de la population est plus jeune que les autres Canadiens. Environ 30 % de la population des T.N.-O. a moins de 15 ans (contre 20 % à l'échelle nationale) et seulement 4 % de la population a plus de 65 ans (12 % à l'échelle nationale)⁴³.

3.1.3 Conditions sociales et données statistiques connexes pour les Territoires du Nord-Ouest

Les habitants des T.N.-O. font face à des conditions sociales et à des problèmes de santé sans commune mesure avec ceux des Canadiens du Sud. Dans les T.N.-O., le taux d'agression sexuelle est six fois plus élevé que le taux national⁴⁴ et le taux de suicide, deux fois plus élevé⁴⁵. Le taux de syndrome de mort subite du nourrisson est plus élevé dans les T.N.-O. que partout ailleurs au Canada⁴⁶.

Dans les T.N.-O., le taux de consommation abusive d'alcool et de consommation de marijuana et de drogues dures⁴⁷ est deux fois plus élevé que le taux national et le taux de tabagisme est trois fois plus élevé que le taux national⁴⁸. Les décès attribuables aux blessures évitables sont deux fois plus nombreux que la moyenne nationale⁴⁹. Le taux d'admission des femmes agressées dans les refuges est huit fois plus élevé que le taux national⁵⁰. Le taux de crime de violence déclaré est cinq fois plus élevé que la moyenne nationale et le taux de grossesse d'adolescentes est deux fois plus élevé que la moyenne nationale⁵¹. Il est probable que les taux de syndrome d'alcoolisation fœtale sont élevés, car jusqu'à 30 % des femmes des T.N.-O. boivent pendant leur grossesse⁵². De plus, le

42. Le gouvernement territorial administre généralement les régions de Delta et de Sahtu comme une région et sous divers noms selon le service en question : « Beaufort Delta », « Inuvik Sahtu ». Toutefois, chacune de ces régions a négocié des accords de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale à titre d'entités distinctes, et certains services sont administrés séparément.

43. Statistique Canada, recensement de 1996.

44. « *Family Violence Statistics Report 2000/2001* », Santé et Services sociaux des T.N.-O., 2001. Selon le rapport du Bureau de la condition féminine des T.N.-O., en 1996, 27 % des femmes inuites, 23 % des femmes déniées, 14 % des femmes métis et 11 % des femmes non autochtones de 10e et de 11e année ont dit qu'elles avaient eu des relations sexuelles contre leur volonté.

45. « Working Together for Community Wellness, A Strategy for Addictions, Mental Health and Family Violence in the NWT », Santé et Services sociaux des T.N.-O., mars 2001.

46. « New Directions: Healthy Choices, Health Promotion Strategy », Santé et Services sociaux des T.N.-O., août 1999.

47. « Working Together for Community Wellness, A Strategy for Addictions, Mental Health and Family Violence in the NWT », Santé et Services sociaux des T.N.-O., mars 2001.

48. « New Directions: Healthy Choices, Health Promotion Strategy », Santé et Services sociaux des T.N.-O., août 1999.

49. « *NWT Health Status Report* », Santé et Services sociaux des T.N.-O., 1999.

50. « *Family Violence Statistics Report 2000/2001* », Santé et Services sociaux des T.N.-O., 2001.

51. « *NWT Health Status Report* », Santé et Services sociaux des T.N.-O., 1999.

52. Ibid.



taux de maladies transmises sexuellement est très élevé comparativement à celui du reste du Canada⁵³.

Ces problèmes sociaux ont amené le ministère de la Santé et des Services sociaux du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à prévoir que, outre les autres dépenses médicales, jusqu'à 50 % des habitants des T.N.-O. auront besoin de services de santé mentale d'ici 2008⁵⁴. Les problèmes de santé mentale constituent la principale cause des admissions des hommes dans les hôpitaux à l'heure actuelle⁵⁵.

Dans tous les pays, il existe une relation évidente entre le revenu et la santé, entre les écarts de revenu et les inégalités de l'état de santé. Cela reste vrai pour le Canada également, comme le mentionne le Deuxième rapport sur la santé de la population canadienne :

« Des études indiquent que la distribution du revenu dans une société peut constituer un déterminant plus important de la santé que le montant total de revenu gagné par les membres de cette société. Des écarts importants dans la distribution du revenu entraînent un accroissement des problèmes sociaux et une baisse de qualité de la santé au sein de la population totale »⁵⁶.

Même si le revenu moyen dans les T.N.-O. est supérieur d'environ 13 000 \$ à celui de l'ensemble du Canada, dans les collectivités autres que Yellowknife, et les centres régionaux, le revenu moyen est inférieur de 4 000 \$ à la moyenne canadienne et de 11 000 \$ à la moyenne du territoire.

Le revenu est lié à l'emploi et à l'instruction. Environ 35 % des habitants du territoire de 15 ans ou plus n'ont pas de diplôme d'études secondaires. Dans le cas de la population autochtone, ce chiffre grimpe à 55 %⁵⁷. Le taux d'obtention de diplôme dans les T.N.-O. s'établit à 40 % comparativement à 74 % pour le reste du Canada. Les activités économiques récentes dans les T.N.-O. ont réduit le taux de chômage à 6,8 % (en mai 2002); toutefois, dans les collectivités à prédominance autochtone, de 30 à 50 % des habitants de plus de 15 ne travaillent pas⁵⁸. Dans l'ensemble, 21 % de la population des T.N.-O. s'en remet, à des degrés divers, au soutien du revenu de l'État pour assurer sa survie⁵⁹.

53. *Ibid.*

54. *Ibid.*

55. *Ibid.*

56. « Deuxième rapport sur la santé de la population canadienne », Santé Canada, 1999.

57. « *Highest Level of Schooling* », Bureau de la statistique des T.N.-O., octobre 1999.

58. « *Labour Force Activity* », Bureau de la statistique des T.N.-O., mai 2002.

59. « *NWT Health Status Report* », Santé et Services sociaux des T.N.-O., 1999.

En ce qui concerne le logement, la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest estime qu'environ 20 % des ménages des T.N.-O. ont des « besoins impérieux »⁶⁰. Selon les estimations, il s'agit du double de la moyenne nationale⁶¹. À l'extérieur des centres régionaux, le nombre de ménages ayant des besoins impérieux s'élève à 44 %⁶².

60. On mesure les besoins impérieux en surveillant les problèmes de surpeuplement, la condition physique de la maison et l'abordabilité. Les ménages qui éprouvent un ou plusieurs de ces problèmes et qui ont un revenu total inférieur à un seuil donné sont considérés comme ayant des besoins impérieux.

61. « *Report on Housing* », Société d'habitation des T.N.-O., G.T.N.-O., 1998.

62. *Ibid.*



En résumé, les questions clés de santé relevées par le ministère de la Santé et des Services sociaux des T.N.-O. dans le *NWT Health Status Report* (1999) sont les suivantes :

- faibles niveaux de soins d'hygiène personnelle et niveaux élevés de comportements à risque (consommation d'alcool, tabagisme, accidents évitables, etc.);
- piètres conditions sociales (manque de logement, manque de services communautaires, etc.);
- disparités économiques (écart important entre les riches et les pauvres, les collectivités bien nanties et les collectivités défavorisées, etc.);
- manque d'instruction et de possibilités de s'instruire (possibilités limitées de s'instruire et faible niveau d'instruction, etc.)⁶³.

Du point de vue des déterminants sociaux et économiques généraux de la santé, des progrès ont été réalisés dans le domaine de l'éducation, et les perspectives économiques commencent à sembler plus favorables. Toutefois, nombre de personnes demeurant dans les petites collectivités sont encore défavorisées sur le plan économique et peuvent, par conséquent, courir des risques plus élevés. Le défi le plus grand à relever concernant la santé de la population au cours de la prochaine décennie consistera probablement à améliorer les conditions sociales des collectivités, des familles et des personnes les plus défavorisées⁶⁴.
[TRADUCTION]

Il s'agit du contexte actuel sur le plan social et de la santé dans lequel la victimisation et la prestation de services aux victimes ont lieu.

3.1.4 Considérations historiques sur les Territoires du Nord-Ouest

Les premiers habitants des T.N.-O. avaient un mode de vie axé sur la chasse et la cueillette et vivaient au gré des rythmes naturels de la Terre et des saisons⁶⁵. Toutefois, la culture européenne ayant eu de plus en plus d'incidence dans la région au cours des 150 dernières années, ces modes de vie et certaines des traditions qui les accompagnent ont été modifiés radicalement. Les participants autochtones, inuvialuits et métis à la Social Agenda Conference des T.N.-O. tenue en juin 2001 ont décrit les réalités et les effets de ce changement culturel de la façon suivante :

Les séparations, les placements en établissement, la dépendance, la dislocation et les expériences dans les pensionnats pendant des générations ont traumatisé les gens et ont remplacé la culture traditionnelle fondée sur la confiance et le respect par une culture de la peur et de l'oppression. L'incarcération des délinquants, le placement des enfants à l'extérieur de leur foyer, le recours aux foyers pour Aînés et aux refuges pour les femmes battues et les enfants ont tendance à refléter ce sentiment de séparation et de dislocation de la famille. Des religions étrangères ont été imposées aux gens, les compétences liées au territoire ont été perdues, de nouvelles maladies ont tué bien des personnes et des collectivités ont été démenagées de force. Par conséquent, la capacité de transférer les connaissances

63. « *NWT Health Status Report* », Santé et Services sociaux des T.N.-O., 1999.

64. *Ibid.*

65. Une description plus détaillée de la dynamique de cette vision du monde et de ce mode de vie et de son incidence éventuelle sur la prestation de services aux victimes figure dans les chapitres de la présente étude sur le Nunavut et le Yukon.

et de comprendre les rôles sociaux, culturels et assignés à chacun des sexes, les stades de la vie, la sexualité et les relations a été réduite. Il y a une perte de liens entre les uns les autres, les lieux et le territoire parce qu'il n'y a pas de communication et de partage ... les connaissances familiales collectives sont perdues et notre histoire culturelle collective n'est pas bien connue. Ces expériences traumatisantes ont entraîné des difficultés sur le plan du rôle parental et du respect des femmes, la perte des compétences traditionnelles, des difficultés de communication et de partage, l'érosion de la langue, des problèmes chez les jeunes et les Aînés, le déni et le silence et, en général, la normalisation de réactions traumatiques comme la honte, la culpabilité, la méfiance, la colère, la haine, l'amertume, la confusion, la douleur, le blâme, le déni, la paranoïa, la mémoire partielle et sélective, les modes de vie malsains et risqués, la toxicomanie et la violence⁶⁶. [TRADUCTION]

En particulier, les membres des Premières nations et d'autres groupes autochtones ont souligné l'effet préjudiciable des pensionnats sur leur vie collective et personnelle. Cet effet est résumé en partie dans les observations d'un participant à la conférence : les pensionnats ont abouti au fait que cinq générations ne connaissent pas l'art d'être parent ... il y avait de la culpabilité de la part de ceux qui ont constaté la violence dans les pensionnats, qui ne savaient pas quoi faire à ce sujet et qui n'ont rien fait⁶⁷. Les pensionnats, les religions étrangères et les gouvernements, un mode de vie sédentaire (non nomade) et une économie capitaliste fondée sur les salaires ont miné la stabilité collective et personnelle, les croyances traditionnelles, les relations, les rôles et les normes sociales.

Nombre d'habitants du Nord croient que cette histoire du colonialisme a été permanente et que des formes contemporaines de colonialisme revêtent la forme d'un contrôle général des terres ainsi que de lois et de politiques gouvernementales discriminatoires. Ils affirment qu'a surgi une forme de néo-colonialisme selon lequel des groupes et des personnes colonisés auparavant s'oppriment et se contrôlent maintenant avec l'aide d'intérêts commerciaux et politiques « extérieurs ». Dans ces circonstances, divers problèmes sociaux⁶⁸ se sont généralisés et sont devenus chroniques.

« Le colonialisme, la discrimination et le racisme permanents, le contrôle général du territoire et les politiques et programmes gouvernementaux comme la Loi sur les Indiens et la Loi sur les T.N.-O. qui enlèvent le pouvoir et le contrôle des individus, des familles et des collectivités et détruisent l'autonomie et le soutien mutuel font partie du problème. En outre, les colonisés sont devenus des colonisateurs, le racisme s'est internalisé et les opprimés sont maintenant les oppresseurs. Dans ce contexte, les femmes, les enfants et les Aînés sont impuissants. La violence sexuelle à l'endroit des enfants à la maison ainsi que dans les pensionnats ont dévasté la population. Il est très difficile d'adopter deux modes de vie : le mode de vie autochtone traditionnel et le mode de vie moderne axé sur l'économie basée sur les salaires ... la pauvreté s'est généralisée. En outre, il y a eu une perte considérable d'êtres chers et un deuil intergénérationnel

66. « *Honesty Takes Courage* », Social Agenda Conference Report, juin 2001.

67. Ibid.

68. Les problèmes sociaux des T.N.-O. sont décrits en détail par les fournisseurs de services plus loin dans le présent chapitre.



par suite de décès prématurés, dont bon nombre à cause de la fracture occasionnée par cette histoire coloniale »⁶⁹. [TRADUCTION]

À l'instar des peuples autochtones du monde entier, les Dénés, les Inuvialuits et d'autres peuples autochtones des T.N.-O. récupèrent maintenant leur identité et leurs traditions. Des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale ont été conclues avec une grande partie des Inuvialuits et certaines Premières nations. Les autres Premières nations et des groupes de Métis en sont aux derniers stades de la négociation de leurs ententes. La section qui suit présente un bref aperçu de ces ententes et un aperçu sur les origines et la composition des Premières nations des T.N.-O.

3.1.5 Les groupes culturels/linguistiques autochtones des Territoires du Nord-Ouest et leur statut politique

Ceux qui sont en mesure de financer et de concevoir des programmes de services aux victimes doivent comprendre les cultures et les structures gouvernementales auxquelles ils feront face à court terme. Certains programmes seront vraisemblablement négociés avec les gouvernements des Premières nations. Par conséquent, des détails pertinents sont présentés ici.

Les Autochtones des Territoires du Nord-Ouest sont des descendants de plusieurs groupes culturels et linguistiques distincts. Les deux principaux groupes autochtones sont les Dénés et les Inuvialuits.

Les « Dénés » ont été les premiers peuples autochtones de cette région du Canada. Le nom déné traditionnel de cette région est « Denedeh », ce qui signifie terre des Dénés. Les Dénés comprennent plusieurs Premières nations et conseils tribaux régionaux qui traduisent leur affiliation culturelle traditionnelle. Ces conseils tribaux et Premières nations sont les suivants : Premières nations Deh Cho, Conseil des Dogrib signataires du traité n° 11, Conseil tribal Gwich'in, Conseil tribal visé par le traité n° 8 des T.N.-O., Conseil des Dénés du Sahtu, Première nation de Salt River. Chacun de ces conseils tribaux et Premières nations se compose de 4 à 10 petits bureaux du conseil de bande ou d'autres Premières nations⁷⁰.

Les Dénés des T.N.-O. ont conclu des traités avec le gouvernement fédéral à la fin des années 1800 et au début des années 1900. Ces traités servent de base aux règlements actuels en matière de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale dans les T.N.-O. Voici une brève description de la situation actuelle de chaque Première nation.

- Premières nations Deh Cho

Les Premières nations Deh Cho descendent des Esclaves du Sud signataires du traité n° 11, qui ont utilisé et occupé traditionnellement les terres de la région de Deh Cho, située au sud-ouest des T.N.-O. Ils négocient actuellement une entente en matière de territoire, de ressources et de gouvernance avec les gouvernements fédéral et territorial. Les collectivités Deh Cho comprennent les établissements plus importants de Fort Providence, de Fort Simpson, de Fort

69. « *Honesty Takes Courage* », Social Agenda Conference Report, juin 2001.

70. En outre, il y a plusieurs organismes de Métis dans les T.N.-O., dont certains négocient des accords distincts avec le gouvernement fédéral. Voir le site Web du ministère des Affaires autochtones, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, www.gov.nt.ca/MAA.aboriginal%20directory, pour obtenir une liste complète des organismes autochtones dans les T.N.-O.

Liard et de la réserve de Hay River. Elles incluent également les collectivités plus petites de Nahanni Butte, de Wrigley, de Jean Marie River, de Kakisa Lake et de Trout Lake.

- Conseil des Dogrib signataires du traité n° 11,
Il y a environ 3 000 Dogrib, qui demeurent surtout dans les collectivités de Behcho Ko (Rae-Edzo), de Wha Ti (Lac La Martre), de Gameti (Rae Lakes) et de Wekweti (Snare Lake) dans la région North Slave des Territoires du Nord-Ouest (au nord du Grand lac des Esclaves). Les Dogrib négocient la première entente combinée en matière de règlement des revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest, et au nord du 60° parallèle. Cette entente permettra aux Dogrib de posséder 39 000 kilomètres carrés de territoire, y compris les ressources du sous-sol, et prévoira l'octroi de l'autonomie gouvernementale aux Dogrib. Les Dogrib créeront un seul gouvernement (tribal) dont relèveront les citoyens dogrib et les terres dogrib. Le gouvernement des Dogrib gérera la mise en valeur des ressources et de la faune dans le cadre de conseils de cogestion. Il exercera sa compétence législative dans les domaines de l'éducation, de l'adoption, des services à l'enfance et à la famille, de la formation, de l'aide sociale et du logement social ainsi que de la langue et de la culture.
- Conseil tribal Gwich'in
Les Gwich'in utilisent et occupent les terres situées dans la région du delta de Beaufort. Ils ont signé le traité n° 11 et en sont venus à un règlement concernant les intérêts subsistants liés aux territoires et aux ressources lorsqu'ils ont négocié la revendication territoriale globale des Gwich'in en 1992. Les 2 200 bénéficiaires sont représentés actuellement par des conseils de bande qui sont administrés aux termes de la *Loi sur les Indiens*. Les Gwich'in vivent dans les collectivités de Fort MacPherson, d'Inuvik, d'Aklavik et de Tsiigehtchic.
- Conseil tribal visé par le traité n° 8 des T.N.-O.
À l'heure actuelle, le Conseil tribal visé par le traité n° 8 des T.N.-O. se compose des Premières nations dénées de l'Akaiicho à Dettah, à N'dilo⁷¹, à Lutsel K'e et à Deninu Kue (Fort Resolution). Les Premières nations dénées visées par le traité n° 8 dans l'Akaiicho, le gouvernement du Canada et le gouvernement des T.N.-O. ont examiné les terrains d'entente et sont parvenus à un consensus sur le libellé de l'entente cadre. (Les Dénés de l'Akaiicho ont signé le traité n° 8 avec le gouvernement du Canada en 1900. Toutefois, certaines dispositions de ce traité n'ont pas été appliquées. Les gouvernements ont convenu de résoudre les différends en matière de territoire, de ressources et de gouvernance au moyen de négociations.)
- Conseil des Dénés du Sahtu
Les Dénés du Sahtu occupent la région du centre des T.N.-O. autour du Grand lac de l'Ours et du fleuve Mackenzie. À titre de signataires du traité n° 11, ils ont conclu l'entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu en 1993. Au total, 2 000 personnes bénéficient de cette entente dans les T.N.-O. Les Dénés du Sahtu vivent dans les collectivités de Colville Lake, de Deline, de Fort Good Hope, de Norman Wells et de Tulita.

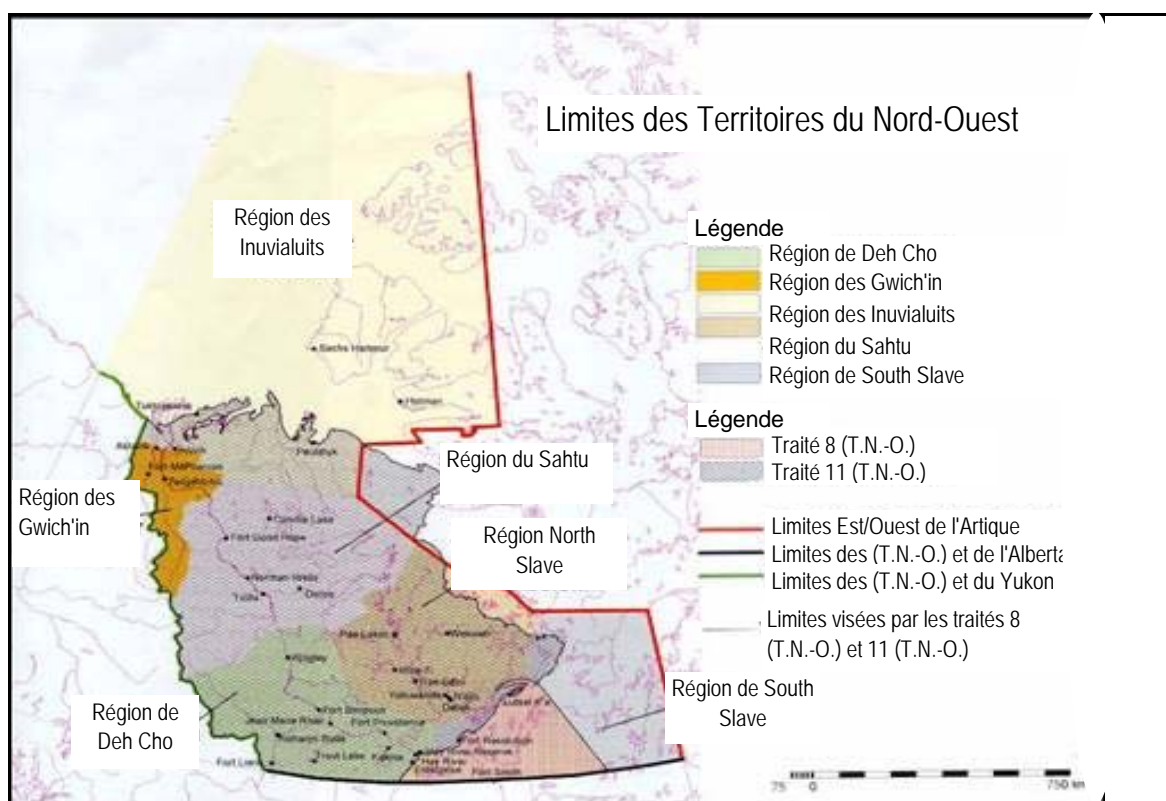
71. Dettah et N'dilo ne figurent pas dans *Victim Services in the Territories: A Compilation of Contacts and Resources* comme collectivités distinctes, car elles sont situées près de Yellowknife et la plupart de leurs services, y compris les services spécialisés aux victimes, sont offerts à Yellowknife.

- Premières nations de Salt River

Cette Première nation se compose de descendants des Cris et des Chipewyan visés par le traité n° 11, qui utilisent et occupent depuis longtemps le territoire de la région de Fort Smith. Ils négocient une entente fondée sur les droits fonciers issus des traités qui permettra de respecter les obligations en suspens associées au traité n° 8, qui a été signé en 1899. La Première nation de Salt River veut établir une réserve à l'intérieur et à proximité de la ville de Fort Smith.

En plus des conseils tribaux des Dénés et des Premières nations susmentionnés, il y a des Inuvialuits autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest. Ils ont toujours vécu dans la région du delta de Beaufort. Il s'agit de la région autour du delta du fleuve Mackenzie qui borde la mer de Beaufort. Les Inuvialuits sont d'ascendance inuite et ils ont toujours été tributaires de la mer et des régions côtières environnantes. Ils n'ont pas signé de traité au Canada, mais ils sont reconnus comme des Autochtones aux termes de la Loi constitutionnelle de 1982. Ils ont négocié et conclu en 1982 avec le gouvernement du Canada l'entente sur les revendications territoriales des Inuvialuits. Il y a 2 500 bénéficiaires de cette entente dans les collectivités d'Inuvik, d'Aklavik, de Holman, de Paulatuk, de Sachs Harbour et de Tuktoyaktuk.

La carte ci-dessous, disponible auprès du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, indique les limites et les collectivités des régions autochtones susmentionnées.



3.2 Services offerts dans les collectivités des Territoires du Nord-Ouest

3.2.1 Portée et méthodologie

Au début des travaux de recherche, les parrains et les auteurs de l'étude ont décidé de consulter tous les services aux victimes et tous les services sociaux et éducatifs des T.N.-O. qui s'occupent des victimes de violence dans le cadre de leur mandat général. Cette décision traduit la réalité de la gouvernance et du développement social dans les T.N.-O., qui offrent toute la gamme des services, depuis les services bien développés dans les six grands centres (Yellowknife, Rae Edzo, Inuvik, Fort Simpson, Hay River et Fort Smith) jusqu'aux services presque inexistants, y compris les services de police et les soins de santé offerts par les résidents, dans les très petites collectivités.

Il y a 30 collectivités dans les Territoires du Nord-Ouest, qui comptent une population de 40 570 personnes⁷². Comme il est mentionné plus haut, ces collectivités se subdivisent en six régions politiques : Delta, Sahtu, Deh Cho, Dogrib, South Slave et North Slave ou Yellowknife⁷³. Ces dernières années, chaque région est devenue de plus en plus autonome sur le plan de la responsabilité de la prestation des services. Chaque région a son propre conseil de santé et son propre conseil d'éducation ainsi que d'autres services administrés à l'échelle régionale. Les fonds des autorités régionales en question proviennent des recettes générales du gouvernement territorial, et elles doivent rendre des comptes au gouvernement territorial et à leurs propres conseils régionaux. Dans certaines régions, les conseils de santé et d'éducation ont été fusionnés pour former des conseils de services communautaires.

La conclusion d'ententes sur l'autonomie gouvernementale avec les Premières nations et les Métis dans toutes les régions des T.N.-O. a rendu plus complexe la situation administrative. Comme il est mentionné plus haut, ces régions visées par les ententes sur le règlement des revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale correspondent généralement aux régions susmentionnées. (Il y a quelques exceptions, car certaines collectivités et sous-régions concluent leurs propres ententes distinctes et autonomes sur le règlement des revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale). À mesure que ces ententes sont mises en œuvre, la responsabilité de nombreux services sociaux qui relevaient des autorités régionales et territoriales est transférée aux gouvernements des Métis et des Premières nations. Ce processus ne fait que commencer, mais il a déjà une incidence sur l'administration de la prestation des services, car chaque région procède au transfert de ses services de diverses façons. On répond encore aux questions concernant le rôle et le but du gouvernement territorial par rapport à l'autonomie gouvernementale des Premières nations et des Métis⁷⁴.

En outre, un certain nombre d'autres facteurs compliquent la prestation de services dans les T.N.-O. Même si certaines collectivités ont des routes praticables l'hiver, il y a des routes praticables en tout temps dans seulement 9 collectivités des T.N.-O., toutes situées dans le sud des T.N.-O. Il y a une route praticable en tout temps qui unit certaines collectivités du Delta (Inuvik,

72. Selon le gouvernement territorial, qui conteste les chiffres du recensement du Canada concernant le nombre d'habitants des T.N.-O., il y a 42 083 habitants.

73. Le gouvernement territorial administre généralement les régions du Delta et du Sahtu comme une seule région selon divers noms, selon le service en question : « Delta de Beaufort », « Inuvik Sahtu ». Aux fins du présent recensement, les deux régions figurent ensemble sous la rubrique « Delta/Sahtu ».

74. Les Premières Nations et les Métis négocient leurs ententes en matière de règlement des revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale directement avec le gouvernement fédéral, et non avec le gouvernement territorial.



Tsiigehtchic et Fort McPherson) à Dawson et Whitehorse au Yukon, mais elle n'est pas utile pour la prestation de services dans les T.N.-O. Cela signifie que les habitants dans les 21 autres collectivités accessibles par avion ne peuvent pas avoir accès aux services offerts dans les grands centres, y compris les possibilités de rétablissement, d'éducation et de formation qui renforceraient leur capacité d'assurer les services nécessaires dans leurs propres collectivités. Il existe un service aérien dans chaque collectivité, mais il est coûteux.

Étant donné ce grand nombre de petites collectivités, dispersées sur un grand territoire, où les conditions climatiques sont peu clémentes, où il n'y a pas de réseau routier et où il y a de plus en plus de structures de gouvernance et administratives, il est extrêmement difficile d'offrir des services uniformes et efficaces à la population, et encore plus dans le cas des personnes victimes de violence.

Le document *Victim Services in the Territories: A Compilation of Contacts and Resources*⁷⁵ fait état du manque d'homogénéité des services qui en résulte. La capitale Yellowknife, dont le nombre d'habitants s'élève à 18 028 (45 % de la population du territoire), offre une gamme relativement complète de services au public et aux victimes de crime. Les petits centres régionaux (Rae Edzo, Inuvik, Fort Simpson, Hay River et Fort Smith) ont élaboré un réseau de services semblables. Yellowknife et les trois autres grands centres régionaux (Hay River, Fort Smith et Inuvik) comptent 73 % de la population totale du territoire. Dans ces quatre collectivités, il y a des refuges pour femmes et enfants battus, des programmes de services aux victimes, de services de counseling communautaires, de santé mentale et sociaux et des programmes de traitement des toxicomanes, des programmes pour les jeunes, des banques d'alimentation, des hôpitaux, plusieurs écoles, des défenseurs des ONG, et des organismes d'enseignement et de justice sociale. Ils comptent des agents de probation, des coordonnateurs de la justice régionaux, des travailleurs auprès des tribunaux, des agents de la GRC et ils ont un accès plus facile à des avocats et à l'aide juridique. Yellowknife et Inuvik ont des programmes d'aide aux victimes et aux témoins du bureau du procureur de la Couronne. Ces quatre centres ont également des comités sur la justice communautaire actifs et la plupart ont des programmes correctionnels et divers établissements de traitement, qui acceptent des personnes provenant de l'ensemble du territoire. Tous ces centres ont un campus du Collège Aurora (enseignement postsecondaire).

Grâce à ces services, les quatre grands centres régionaux (Yellowknife, Hay River, Fort Smith et Inuvik) ont moins de difficulté à attirer des personnes qualifiées pour qu'elles demeurent pendant une longue période afin d'aider à établir l'infrastructure sociale. Les autres petits centres régionaux (Rae Edzo et Fort Simpson) comptent moins de services que les grands centres, mais ils sont relativement faciles d'accès, car ils sont accessibles par le réseau routier, et Rae Edzo n'est qu'à une heure de Yellowknife. Ce sont les 24 plus petites collectivités, dont 21 ne sont accessibles que par avion, qui ont le plus de difficulté à offrir des services de base fonctionnels constants comme les soins de santé et l'éducation, en particulier le genre de programmes nécessaires pour faire face aux niveaux élevés de victimisation dans les T.N.-O.

Les divers gouvernements (fédéral, territorial, Premières nations, inuvialuit et municipal) ont tenté de faire face à cette situation de différentes façons. La principale méthode a consisté à envoyer par avion tous les mois ou toutes les semaines des professionnels comme du personnel infirmier, des

75. Mary Beth Levan, *Victim Services in the Territories: A Compilation of Contacts and Resources*, Ottawa, Centre de la politique concernant les victimes et Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada, 2002.

travailleurs sociaux, des avocats et d'autres spécialistes d'un centre régional dans les petites collectivités. Les gouvernements ont également cherché à offrir des services complets, comme des programmes de traitement des toxicomanes « mobiles » dans les collectivités pendant plusieurs semaines d'affilée. En outre, ils ont subventionné la formation de personnes de la localité dans diverses spécialités professionnelles.

Ces réalités ont des répercussions sur l'établissement d'un répertoire des services territoriaux à l'intention des victimes de crime. Les services universels sont théoriquement offerts à tous les habitants, mais il se peut qu'ils ne soient pas disponibles dans leur propre collectivité. Dans la plupart des cas, les victimes qui demeurent dans ces petites collectivités devront se rendre dans un centre régional ou à Yellowknife pour avoir accès à ces services, et aux autres services figurant sous chaque centre régional principal dans le répertoire.

Cela signifie que sur une base quotidienne, les fournisseurs de services locaux actuels, à savoir les écoles, les postes de soins infirmiers, les services sociaux et certains bureaux de conseil de bande ou gouvernements des Premières nations, offrent leurs services autorisés et tous les services supplémentaires qu'ils peuvent gérer, à la population locale. (Il ne faut pas oublier que ce ne sont pas toutes les collectivités qui offrent même ces services de base.) Comme un pourcentage élevé de la population des T.N.-O. a été victime de violence par le passé, les fournisseurs de services qui résident dans la collectivité, quel que soit leur rôle désigné, assurent le seul service disponible aux victimes.

Par conséquent, il a été décidé de contacter les écoles, les postes de soins infirmiers, les bureaux de services sociaux et les programmes sociaux des Premières nations et des Inuvialuits dans les centres régionaux à l'extérieur de Yellowknife et dans les 24 collectivités offrant des services limités. À Yellowknife, seuls les organismes qui offraient un service universel ou un programme axé sur les victimes ont été contactés.

Au total, 29 fournisseurs de services clés d'organismes, dont le mandat consiste à assurer des services aux victimes de crime ont été interrogés en avril et mai 2002⁷⁶. De plus, sept victimes de crime ont été interrogées en personne⁷⁷. Ces répondants provenaient des collectivités suivantes :

- Yellowknife : 18 fournisseurs de services et 1 victime de crime;
- Hay River : 3 fournisseurs de services et 2 victimes de crime;
- Fort Smith : 2 fournisseurs de services et 2 victimes de crime;
- Fort Good Hope : 1 fournisseur de services et 1 victime de crime;
- Inuvik : 3 fournisseurs de services et 1 victime de crime;
- Tuktoyaktuk : 1 fournisseur de services;
- Fort Providence : 1 fournisseur de services.

En outre, nous avons contacté par téléphone et par courrier électronique dix fournisseurs de services, qui offrent un service universel qui peut s'adresser aux victimes de violence, pour obtenir une description de leur service⁷⁸.

76. Voir à l'annexe A les noms des fournisseurs de services clés.

77. Ces entrevues étaient confidentielles; par conséquent les noms ne figurent pas à l'annexe A.

78. Voir l'annexe B.



Le répertoire de tous les services territoriaux, dont le mandat ne consiste pas à offrir des services aux victimes en particulier, contenait 141 fournisseurs de services, des 30 collectivités des T.N.-O.

De ce nombre, 111 fournisseurs de services du territoire ont répondu⁷⁹. Les réponses dans chaque région étaient les suivantes⁸⁰ :

- Région du Delta/Sahtu
 - Aklavik : 5 réponses de 5 services identifiés;
 - Colville Lake : 1 réponse de 2 services identifiés;
 - Deline : 3 réponses de 4 services identifiés;
 - Fort Good Hope : 5 réponses de 6 services identifiés;
 - Fort McPherson : 6 réponses de 6 services identifiés;
 - Holman : 4 réponses de 4 services identifiés;
 - Inuvik : 8 réponses de 9 services identifiés;
 - Norman Wells : 2 réponses de 4 services identifiés;
 - Paulatuk : 2 réponses de 3 services identifiés;
 - Sachs Harbour : 2 réponses de 2 services identifiés;
 - Tsiigehtchic : 2 réponses de 3 services identifiés;
 - Tuktoyaktuk : 5 réponses de 6 services identifiés;
 - Tulita : 4 réponses de 5 services identifiés.

- Région de Deh Cho
 - Fort Liard : 4 réponses de 4 services identifiés;
 - Fort Providence : 5 réponses de 6 services identifiés;
 - Jean Marie River : 2 réponses de 4 services identifiés;
 - Kakisa Lake : 1 réponse de 2 services identifiés;
 - Fort Simpson : 4 réponses de 6 services identifiés;
 - Nahanni Butte : 1 réponse de 2 services identifiés;
 - Wrigley : 1 réponse de 2 services identifiés;
 - Trout Lake : 3 réponses de 3 services identifiés.

- Région des Dogrib
 - Rae Edzo : 3 réponses de 5 services identifiés;
 - Gameti : 3 réponses de 4 services identifiés;
 - Wha Ti : 3 réponses de 3 services identifiés;
 - Wekweti : 2 réponses de 3 services identifiés.

79. Chaque service identifié a été contacté jusqu'à 3 fois pour une entrevue.

80. Il y a 32 collectivités énumérées ici. Entreprise et la réserve de Hay River sont administrées en grande partie par Hay River et ne sont généralement pas comptées comme des collectivités distinctes. De plus, certains des programmes de la réserve de Hay River sont administrés par la région de Deh Cho, car les Autochtones de la réserve descendent des Esclaves du Sud. Toutefois, sur une base quotidienne, la réserve de Hay River est généralement considérée comme une collectivité de la région de South Slave.

- Région de South Slave
 - Enterprise : 1 réponse de 1 service identifié;
 - Hay River Reserve : 3 réponses de 4 services identifiés;
 - Hay River: 7 réponses de 9 services identifiés;
 - Fort Resolution: 3 réponses de 3 services identifiés;
 - Lutselk'e: 2 réponses de 4 services identifiés;
 - Fort Smith: 5 réponses de 8 services identifiés.

- Région de Yellowknife
 - Yellowknife: 9 réponses de 9 services identifiés⁸¹.

Les numéros des personnes ressources et d'autres renseignements pertinents provenaient de plusieurs répertoires des T.N.-O. axés sur la prestation de renseignements sur les services sociaux. Ces répertoires étaient les suivants :

- « NWT Help Directory » publié par le gouvernement des T.N.-O., Santé et Services sociaux;
- annuaire téléphonique de NWT Status of Women;
- site Web du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à www.gov.nt.ca;
- « NWT Social Programs and Services : A Living History » publié par le NWT Social Agenda Working Group en mai 2002;
- Annuaire téléphonique NorthwesTel, « Blue Pages ».

3.2.2 Constatations du recensement

Des renseignements détaillés sur chaque service interrogé pour la présente étude figurent dans *Victim Services in the Territories: A Compilation of Contacts and Resources*. Les points de vue des personnes interrogées concernant les succès et les obstacles à la prestation de services figurent dans les sections suivantes du présent chapitre. Leurs recommandations en matière de prestation de services aux victimes de violence figurent à la fin du présent chapitre. De plus, nombre de répondants ont fait part de leur connaissance des façons officieuses et traditionnelles de traiter les victimes.

Services traditionnels et services officieux pour les victimes des Territoires du Nord-Ouest

L'objectif de la collecte de données sur les méthodes traditionnelles qu'utilisent les Premières nations, les Métis et les Inuits pour traiter la victimisation consiste à examiner des approches qui ont pu fonctionner par le passé et qui pourraient par conséquent être intégrées à la conception de nouveaux services axés sur les victimes. Le but de la collecte de renseignements sur les façons officieuses actuelles de traiter les victimes est de comprendre comment les lacunes des services officiels contemporains sont comblées. Étant donné l'ampleur des besoins et la demande de ressources limitées, il importe de tirer parti des soutiens officieux qui ont fonctionné par le passé et de continuer de s'en inspirer aujourd'hui.

81. À Yellowknife, comme il est mentionné plus haut, seuls les services offrant un programme axé sur les victimes ont été contactés.



Les renseignements de la présente section sont fondés sur des entrevues tenues avec des Premières nations, des Métis et des Inuits des T.N.-O., dont la plupart sont actuellement des fournisseurs de services clés des T.N.-O. Leurs noms figurent à l'annexe A. Les autres répondants comprennent des femmes qui ont été, ou qui sont, victimes de violence interpersonnelle. Le groupe le plus important de répondants est formé de fournisseurs de services communautaires contactés pendant le recensement des fournisseurs de services des T.N.-O. (voir l'annexe B)⁸².

Approches traditionnelles du traitement des victimes dans les Territoires du Nord-Ouest⁸³

- « *En ce qui concerne la loi des Dénés ...jadis, les gens ne croyaient pas que la violence constituait un problème parce qu'il était entendu qu'une personne ne devait pas déshonorer ses parents.* »
- « *Je crois comprendre que si une femme dans une famille avait subi du mal, il convenait que son père ou un homme plus âgé de la famille parle au nom de cette femme afin de réparer les préjudices causés et de déterminer les mesures susceptibles d'être prises pour corriger le tort fait.* »
- « *Si vous disiez à votre mère que vous subissiez des agressions, elle ne vous croyait pas ... par conséquent, la plupart des gens se taisaient.* »
- « *la douleur et les traumatismes étaient désignés sous d'autres noms comme "ivresse" ... d'autres doivent voir la douleur et établir un lien entre celle-ci et le comportement ... nous devons pouvoir comprendre les circonstances.* »
- « *L'unité familiale était forte dans la forêt, elle était fondée sur la compassion et le partage, mais en milieu urbain, le sentiment d'interdépendance et de partage est faible.* »
- « *On ne les a aidées que tout récemment ... elles ont dû tout comprendre par elles-mêmes.* »
- « *Aucune aide ...elles sont restées dans la tente pour se cacher ... on n'avait pas le droit d'en parler.* »
- « *Les Aînés intervenaient parfois.* »
- « *Bien des gens faisaient face aux traumatismes en buvant et en consommant des drogues, et ils ne parlaient à personne des traumatismes de peur de prêter le flanc à la critique ... les gens avaient honte; c'est pourquoi ils se taisaient.* »
- « *On ne les aidait pas ... elles devaient s'en sortir par elles-mêmes.* »

82. La liste complète des fournisseurs de services communautaires du Nunavut figure dans Mary Beth Levan, *Victim Services in the Territories: A Compilation of Contacts and Resources*, Ottawa, Centre de la politique concernant les victimes et Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada, 2002.

83. Pour de plus amples renseignements sur la culture, et ses répercussions sur la prestation de services aux victimes, voir les chapitres sur le Nunavut et le Yukon de la présente étude.

- « Les victimes recevaient très peu d'aide même s'il était entendu que les frères d'une femme étaient censés la protéger. »
- « Les gens parlent de cas de personnes qui ont été battues en public et qu'on a laissées sur place sans les aider ou mettre fin à l'agression. »
- « La GRC avait coutume de dire aux femmes qu'elles devaient retourner à la maison et endurer la situation. »
- « Les professionnels de la santé les aidaient avant que des services de counseling deviennent disponibles. »

Il y a diverses opinions concernant la mesure dans laquelle les victimes de violence du Nord du Canada étaient appuyées et aidées jadis avant l'avènement du colonialisme au milieu des années 1800. Certains répondants ont dit, en faisant état des coutumes des Inuvialuits et des Dénés, que les femmes avaient toujours été traitées avec respect et que la violence à leur endroit était désapprouvée par leur famille et les Aînés. D'autres ont dit que la violence à l'endroit de l'épouse, les agressions sexuelles et la violence envers les enfants n'étaient pas reconnues par l'ensemble du groupe et que les victimes devaient se débrouiller seules.

Il est généralement entendu que les diverses tribus dénées de la région de la vallée du Mackenzie, connues traditionnellement sous le nom de Denendeh, avaient leur propre système juridique et de règlement des différends, qui consistait à honorer ses parents et à les protéger contre tout préjudice. De plus, on sait que les Aînés, les chefs spirituels et les guérisseurs ont joué un important rôle en matière de médiation, de soutien et d'orientation dans chaque groupe tribal. Quelques répondants ont dit que le rôle des Aînés, des pères et des frères plus âgés consistait à s'occuper de la question de la violence envers les femmes dans leur famille.

Toutefois, certains répondants croient qu'en dépit de ces règles généralement reconnues d'interaction sociale, il n'y avait généralement pas de sympathie ou d'aide à l'endroit des femmes ou des enfants dénés ou d'autres personnes impuissantes, qui ont été maltraités par d'autres. La plupart des répondants croient qu'ils ont souffert en silence et qu'ils ont évité le commérage et l'intimidation qui auraient pu résulter de tout signe de violence ou de bouleversement dans l'unité familiale. Il semblerait que cette attitude n'ait pas changé beaucoup même après l'arrivée de la GRC dans les Territoires du Nord-Ouest au début des années 1900. À cette époque, selon les répondants, les voies de fait envers la conjointe étaient considérées comme une question familiale et la police n'intervenait pas. Cependant, lorsque des professionnels de la santé ont été affectés dans le Nord par l'administration fédérale au milieu des années 1900, un certain soutien a été accordé aux femmes et aux enfants maltraités.

Les Inuvialuits avaient des normes sociales semblables à celles des autres peuples inuits habitant en bordure de l'océan Arctique, de la baie d'Hudson et de l'Atlantique Nord⁸⁴. Ces normes n'étaient pas différentes de celles des Dénés et d'autres cultures autochtones rattachées au territoire dans le monde entier. Les rôles assignés à chacun des sexes étaient très clairs, et les mariages étaient, selon

84. Voir le chapitre de la présente étude sur le Nunavut. Voir également *Interviewing Inuit Elders, Perspectives on Traditional Law*, collège de l'Arctique du Nunavut, Iqaluit (Nunavut), 1999.



la plupart des répondants, arrangés entre les familles, souvent à la naissance. Certains comportements violents et déplacés peuvent avoir été tolérés lorsque la personne en question revêtait une certaine valeur pour le groupe à cause de ses talents en matière de chasse ou de ses aptitudes particulières, comme la capacité de repérer le gibier ou de guérir les maladies. Tout comme dans le cas des Dénés, les Aînés et les chefs spirituels inuvialuits ont pris la plupart des décisions importantes et ils ont assuré l'orientation de leur propre petit groupe de familles. Les répondants ont indiqué qu'il n'était pas rare que les Aînés interviennent en cas d'actes de violence, mais on ne sait pas exactement s'ils intervenaient dans les cas de voies de fait contre une conjointe, de la violence à l'endroit des enfants ou des agressions sexuelles. (Certains répondants ont dit que ces genres de problèmes n'existaient pas chez les Inuvialuits pendant la période précoloniale. D'autres ont dit qu'ils étaient courants.)

Une chose est claire, tant dans la culture des Inuvialuits que celle des Dénés : tous comprenaient implicitement l'importance de conjuguer leurs efforts pour pouvoir survivre dans les conditions difficiles du Nord canadien. À cette fin, on s'attendait à ce que chaque personne fasse passer ses propres besoins et problèmes après ceux du groupe. Il serait donc réaliste de supposer que la violence ou les situations malheureuses n'étaient pas traitées, sauf si elles menaçaient cette cohésion.

Méthodes officieuses de traitement des victimes dans les Territoires du Nord-Ouest

- *« Les gens ont personnalisé leur propre cheminement vers la guérison en obtenant du soutien, en contactant d'autres personnes qui avaient été agressées et en obtenant de l'aide et des conseils auprès de celles-ci. »*
- *« Les Autochtones se sont toujours efforcés de continuer à améliorer leur vie et leurs outils et à s'adapter en conséquence ... nous ne nous sommes jamais arrêtés aux choses qui ne fonctionnaient pas ... il semble maintenant y avoir une tendance à s'accrocher au passé ... les gens veulent peut-être retourner à quelque chose qui ne fonctionnait peut-être pas aussi bien à l'origine que nous le pensions. »*
- *« J'ai commencé à m'aider et à aider les victimes d'agressions après que mon ami s'est suicidé par suite des agressions qu'il avait subies pendant son enfance. »*
- *« Il y a trop de blâmes adressés aux autres ... nous sommes responsables de certaines choses. »*
- *« La famille n'aide pas les victimes d'agression sexuelle ... elle les évite. »*
- *« Toute la collectivité sait ce qui se passe et elle appuie l'accusé. »*
- *« Dans le Nord, la victime n'est pas appuyée par sa famille même si elle bénéficie d'un certain soutien de la collectivité. »*
- *« Les victimes sont ostracisées et demeurent chez elles ... les sources d'influence de la collectivité ne permettent pas l'ingérence officieuse et les femmes ne partent pas. »*

- « *Les systèmes de croyance traditionnels combinés aux croyances catholiques constituent un obstacle.* »
- « *En raison de l'attitude courante qui consiste à "blâmer la victime" chez les personnes les plus puissantes de notre société du Nord, je soupçonne qu'il y a encore un grand nombre de victimes, en particulier dans les petites collectivités où les services sont limités, qui souffrent simplement en silence.* »
- « *L'attitude consiste à éviter d'embarrasser la famille de l'accusé.* »
- « *Étant donné l'accroissement des revenus provenant des mines de diamant, il y a plus de violence ... les hommes dans les camps établissent des réseaux d'espionnage chez eux pour surveiller et contrôler leurs femmes et leurs petites amies.* »
- « *Je ne vois pas beaucoup de soutien ... les femmes me disent que les organismes n'apportent pas beaucoup d'aide et qu'ils n'offrent pas des programmes appropriés.* »
- « *Il est difficile d'entreprendre quelque chose dans les collectivités plus traditionnelles.* »

Au cours des 20 dernières années, depuis 1980, les fournisseurs de services des T.N.-O., mais pas nécessairement le public, ont pris de plus en plus conscience de la grande variété de questions relatives aux victimes dans le territoire. Selon les répondants, ces questions sont les suivantes :

- les causes profondes des taux élevés de toxicomanie, de suicide et de problèmes de santé mentale;
- l'ampleur des traumatismes subis par les résidents des pensionnats par suite des niveaux élevés de violence sexuelle à l'endroit des enfants, d'agressions physiques et de violence psychologique qui ont eu lieu dans ces établissements de 1929 à 1996;
- la prévalence et les effets à long terme de la violence conjugale, des agressions sexuelles et de la violence sexuelle à l'endroit des enfants dans les familles et les collectivités;
- les répercussions à long terme de la violence familiale sur les enfants.

Cette prise de conscience a donné lieu à une variété croissante de services. Toutefois, la plupart des fournisseurs de services conviennent que la plupart des victimes de violence dans les T.N.-O. n'ont pas accès à ces services, ne les connaissent pas ou craignent d'y avoir recours. Ils ont indiqué que dans la plupart des cas, les familles et les collectivités n'appuient pas les victimes et vont même jusqu'à éviter, à blâmer et à couvrir de honte la victime. Il s'agirait de la réalité dans la majorité des petites collectivités et, dans une moindre mesure, dans les grandes collectivités également.

Cependant, les répondants croient que dans les grands centres (Yellowknife, Hay River, Inuvik, Fort Smith et Fort Simpson), on assiste à une évolution constante de cette attitude. Ils ont indiqué que même si les familles hésitent encore à aider leurs membres qui s'élèvent contre la violence, il y a maintenant beaucoup plus de femmes et d'hommes qui défendent la victime, préconisent des services à leur intention et contribuent à leur fournir des logements, de l'argent, des services de garde d'enfants, du transport et d'autres nécessités de la vie. Certains accompagnent même la victime devant le tribunal. Il s'agit d'une entreprise risquée, car la famille de l'accusé et d'autres



membres de la collectivité cherchent souvent à intimider les victimes et leurs défenseurs pendant le processus judiciaire⁸⁵.

Dans les petites collectivités, toutefois, où la victime et sa famille font l'objet de pressions pour qu'elles laissent tomber les accusations ou d'autres menaces, le soutien de la victime peut consister à déménager la victime, qu'il s'agisse d'un enfant, d'un adolescent ou d'un adulte, en permanence dans une ville plus peuplée de la région. Elle évite ainsi le harcèlement de la collectivité et de la famille du délinquant et peut avoir davantage accès à des services comme le counseling, le logement, l'emploi et l'éducation.

En ce qui concerne ce phénomène, certains répondants ont dit que le soutien et l'aide accordés aux victimes dépendent de leur rang dans la hiérarchie du pouvoir dans la collectivité. C'est-à-dire que les victimes de violence appartenant aux familles les moins puissantes sont blâmées, évitées et intimidées davantage que les victimes appartenant aux familles plus puissantes. Toutefois, tous les répondants ne souscrivent pas à cette perception, car ils estiment que toutes les victimes de violence dans les petites collectivités, quel que soit le statut de leur famille, sont négligées ou réduites au silence et à l'obéissance par des menaces.

De plus, les victimes sont défavorisées par le manque chronique de logements dans toutes les collectivités, grandes ou petites. Même s'il était jugé acceptable de mettre fin à une relation de violence, les victimes ne peuvent aller ailleurs. En outre, ce ne sont pas toutes les collectivités qui ont des refuges ou des programmes de lutte contre la violence familiale. (Il y a cinq refuges pour les femmes et les enfants dans les T.N.-O. et quatre programmes de services aux victimes, tous dans les grands centres.) Ces refuges et ces programmes sont souvent accusés de « désintégrer les familles », et les membres puissants de la collectivité s'opposent souvent avec vigueur aux tentatives visant à établir de nouveaux refuges ou programmes.

Pour compliquer la situation, plusieurs répondants se demandaient si tous les programmes de soutien communautaires offraient réellement un service. Ils ont indiqué que les victimes de violence leur ont dit que lorsqu'elles ont fait appel à certains organismes pour obtenir des services, elles ont été laissées pour compte. Au lieu de recevoir l'aide autorisée ou même d'être dirigées ailleurs, elles sont renvoyées chez elles. Un répondant a fait remarquer que l'hôpital local avait même refusé plusieurs femmes gravement battues qui avaient besoin d'être hospitalisées.

Toutefois, un certain nombre d'événements communautaires et régionaux raniment l'espoir chez des répondants. Par exemple, les victimes d'agressions dans les pensionnats sont encouragées et appuyées par plusieurs cercles de guérison communautaires qui ont été financés par la Fondation autochtone de guérison nationale. Des établissements correctionnels et nombre de programmes de traitement des toxicomanes et de santé mentale font de plus en plus appel à la spiritualité autochtone et à une approche autochtone holistique de la guérison. Des refuges pour femmes battues et d'autres fournisseurs de services aux victimes, ont uni leurs efforts pour sensibiliser davantage le public à l'échelon local et ils ont créé des groupes de soutien pour les femmes battues. Dans certaines villes, des personnes se portent volontaires pour collaborer à des programmes qui aident les victimes de violence. Il y a plus de conférences et d'ateliers sur les questions relatives

85. Plusieurs répondants ont fait état de ce phénomène.

aux victimes, et le gouvernement territorial a tenu récemment une grande conférence sur les conditions sociales dans les T.N.-O⁸⁶.

Les répondants qui travaillent directement avec les victimes de violence ont également indiqué que la réaction de plus en plus fréquente à la violence familiale, aux agressions sexuelles et à la violence à l'endroit des enfants est le déménagement des familles à Yellowknife, et dans une moindre mesure, dans les grandes villes de chaque région. Ces familles sont constituées en grande partie de femmes et d'enfants ayant déjà été victimes de violence, mais certains hommes déménagent aussi. Selon l'estimation actuelle, de trois à quatre familles emménagent chaque semaine à Yellowknife⁸⁷.

Ces familles peuvent retourner dans leur petite collectivité, mais elles finissent par revenir à Yellowknife et s'y installer en permanence. Presque toutes ces familles migrantes sont constituées de Dénés ou d'Inuits. Quels que soient l'origine et le groupe ethnique de ces personnes, ce phénomène migratoire crée, selon les répondants, sa propre sous-dynamique. Le fait que plusieurs familles demeurent dans un petit logement subventionné entraîne souvent des expulsions et fait ressortir la pénurie flagrante de logements. La plupart des familles migrantes ont une foule de besoins : sur le plan financier, médical, de l'emploi, de l'éducation et du transport. Et bon nombre n'ont pas les connaissances de base, l'expérience et l'information nécessaires pour vivre à l'extérieur d'une petite collectivité.

La meilleure façon de résumer la situation en ce qui concerne l'aide officielle aux victimes de crime consisterait peut-être à dire qu'une modification de l'attitude du public au sujet de la victimisation et, par conséquent, un changement de comportement à leur endroit en sont encore aux premiers stades. La plupart des programmes officiels, outre la police, les centres de santé, les écoles et certains refuges pour femmes battues, en sont encore à leurs premiers balbutiements. Par conséquent, il est impossible de mesurer les effets de leurs programmes et de leur présence. Dans la même veine, la reconnaissance officielle par le public et les gouvernements des Premières nations des conditions sociales graves qui existent dans les T.N.-O. sont un phénomène relativement nouveau. Pour mettre les choses en perspective, il semble que les systèmes officiels de soutien des victimes et, en fait, les systèmes de soutien officiels semblent plus développés qu'au Nunavut et moins développés qu'au Yukon.

Services officiels offerts actuellement dans les collectivités des Territoires du Nord-Ouest

Voici les services officiels offerts aux victimes :

- 8 refuges pour femmes battues et programmes de lutte contre la violence familiale;
- 4 programmes de services aux victimes communautaires;
- 2 bureaux d'aide aux victimes et aux témoins du procureur de la Couronne;

86. Il s'agissait de la « Social Agenda Conference » tenue à Hay River en juin 2001. Les actes de cette conférence et un groupe de travail créé par la suite figurent dans la bibliographie.

87. Cette estimation a été établie par le personnel du Centre des femmes de Yellowknife, qui est connu au Nunavut et dans les T.N.-O. comme le point de départ afin de répondre aux besoins fondamentaux, de défendre les intérêts des victimes et de les orienter vers les services. Ceux qui assurent la prestation directe de services ont indiqué que plus de 50 % des familles qui déménagent proviennent du Nunavut. Ces familles peuvent obtenir d'abord un billet aller simple pour Yellowknife pour des raisons médicales ou d'autres raisons, mais elles décident ensuite de demeurer avec la population croissante des familles inuites dans cette ville. Il n'y a pas de statistiques sur le nombre de familles inuites à Yellowknife, mais selon les estimations, il y a maintenant plus de 500 familles; il s'agit d'une hausse spectaculaire depuis 1999, année de la subdivision des T.N.-O.



- 7 services d'information et de défense des droits;
- 6 programmes de traitement;
- 10 programmes de counseling et de mentorat;
- des services communautaires non axés sur les victimes dans chacune des 30 collectivités des T.N.-O. (p. ex. écoles, postes de soins infirmiers, etc.).

Chacun de ces genres de services est décrit plus en détail ci-dessous.

Refuges pour femmes battues et programmes de counseling en matière de violence familiale et de défense des droits

Il y a huit programmes de lutte contre la violence familiale dans les T.N.-O. Cinq de ces programmes sont des refuges pour les femmes battues et leurs enfants. Les trois autres sont des programmes de counseling et de défense des droits qui portent sur la prévention de la violence familiale. Ces programmes sont offerts à Yellowknife, Fort Smith, Hay River, Inuvik, Tuktoyaktuk, Aklavik, Fort Good Hope et Fort Providence. Tous les refuges acceptent les personnes dirigées à partir de n'importe quel endroit dans les T.N.-O. et au Nunavut. (Les coûts attribuables aux résidents du Nunavut sont facturés au gouvernement de ce territoire par les conseils de santé régionaux, qui ont la responsabilité administrative de ces programmes. Les coûts attribuables à l'envoi des femmes dans des refuges à l'extérieur de la ville sont financés par le conseil de la santé de la région du client.) Tous les refuges comptent de 5 à 12 places. Le refuge de Hay River a une maison d'hébergement transitoire où deux familles peuvent résider pendant une période pouvant aller jusqu'à 6 mois en attendant d'établir des plans de vie autonome. Le refuge de Yellowknife, dirigé par le YWCA, peut avoir accès à des appartements d'urgence, également dirigés par le YWCA, comme les maisons d'hébergement transitoire éventuelles pour les clientes. (Il y a cependant une liste d'attente de 60 personnes pour ces appartements en raison de la crise du logement à Yellowknife.)

Tous les refuges offrent le counseling collectif, des groupes de soutien, le counseling individuel, la défense des droits, l'aiguillage, des programmes de garde d'enfants, l'éducation du public, des ateliers de formation, une ligne d'écoute téléphonique, un soutien impromptu et des programmes de loisirs. Ils comptent de 3 à 10 membres du personnel à temps plein et des employés sur appel en cas d'urgence, le soir et les fins de semaine. En 2000-2001, 257 femmes et 364 enfants ont été admis dans les refuges des T.N.-O., soit au total 8 343 nuitées⁸⁸.

Les trois programmes hors établissement de counseling et de défense des droits qui portent sur la prévention de la violence familiale offrent des cercles de guérison, des services de counseling personnalisés, de défense des droits, d'aiguillage et d'éducation du public. Certains offrent des programmes de loisirs axés sur la famille. Chacun de ces trois programmes compte un employé.

Le Programme de prévention de la violence familiale et les refuges pour femmes battues ont été inaugurés à la fin des années 80 et, avec les refuges pour femmes battues du Nunavut, ils constituent le groupe de défense des droits connu sous le nom de SEDNA : Family Violence Prevention Workers Association.

88. 2000/2001 Family Violence Statistics Report, Santé et Services sociaux, T.N.-O.

Programmes de services aux victimes

Des services aux victimes officiels ont été créés dans les T.N.-O. en 1992. Il y a actuellement quatre programmes communautaires de services aux victimes à Yellowknife, Hay River, Fort Smith et Inuvik. Ces programmes desservent les collectivités de leur région environnante même s'il n'y a pas de budget de déplacement. Les victimes de violence qui le peuvent se rendent au centre de services le plus proche. Le programme de services aux victimes de Yellowknife compte deux employés à temps plein tandis que les autres programmes ont un employé à temps plein chacun. De plus, chaque programme forme et emploie entre deux et huit bénévoles qui travaillent certains soirs et pendant les fins de semaine. Ces programmes offrent des conseils non professionnels, un soutien au cours du procès, une aide pour l'établissement de la déclaration de la victime, un service d'aiguillage, une intervention d'urgence et un suivi permanent.

En 2001, ces programmes ont permis d'offrir des services à 200 victimes à Yellowknife, 135 à Fort Smith et 159 à Hay River. Le programme à Inuvik a commencé en janvier 2002 et a aidé 26 personnes jusqu'à présent (juin 2002)⁸⁹.

Bureaux d'aide aux victimes et aux témoins du procureur de la Couronne

Il existe un Programme d'aide aux victimes et aux témoins du procureur de la Couronne à Yellowknife et à Inuvik. Chaque programme a un employé à temps plein qui aide les victimes de crime à établir la déclaration de la victime, à faire face au processus judiciaire et à assurer la logistique des comparutions en cours. Il offre un soutien aux victimes et les dirige vers les services en place pour le suivi.

Services d'information et de défense des droits

Plusieurs services d'information et de défense des droits sont offerts aux habitants des T.N.-O. La plupart sont situés à Yellowknife, et tous assurent d'autres services en plus de fournir des renseignements et de défendre les droits des victimes. Le Status of Women Council des T.N.-O., situé à Yellowknife, mais qui comprend un conseil à l'échelle des T.N.-O., compte quatre employés et offre des services de défense des droits, d'orientation et un soutien axé sur les droits de la personne à toutes les femmes des T.N.-O. qui font appel à ses services par téléphone ou en personne. Cet effectif comprend des membres du personnel chargés de la recherche et de l'élaboration des programmes et un employé doté d'un budget de déplacement qui est chargé de créer des groupes de femmes communautaires et des possibilités de formation axées sur le féminisme dans toutes les collectivités des T.N.-O.

Le Centre des femmes de Yellowknife assure également des services de défense des droits et d'éducation dans l'ensemble des T.N.-O. (ainsi que les autres programmes décrits plus loin.) Comptant 19 employés à plein temps, il s'occupe de 75 femmes ou moins par jour et de 400 familles par année. La plus grande partie de son travail de défense des droits se fait auprès de femmes et d'enfants marginalisés (pauvres, toxicomanes, victimes de violence, personnes non qualifiées). Bon nombre de ces familles ont déménagé récemment à Yellowknife au rythme d'environ trois à quatre nouvelles familles par semaine. À l'heure actuelle, on estime que 60 % de

89. Statistiques du coordonnateur des services aux victimes, Programmes sur la justice communautaire, Justice, T.N.-O.



ces familles proviennent du Nunavut, en particulier de la région de Kitikmeot, qui a une liaison aérienne directe avec Yellowknife. Selon la perception du Centre des femmes, les femmes et les enfants (et certains hommes) vont à Yellowknife pour avoir accès à des services non offerts au Nunavut. Les autres (40 %) familles migrantes sont originaires de petites collectivités des T.N.-O. et certaines, de l'Alberta. Toutes ces familles ont besoin d'une gamme étendue de services de base, et bon nombre ont aussi besoin de services spécialisés. Le Centre des femmes aide celles-ci à trouver un logement, un emploi, un soutien du revenu, des soins de santé, des ressources juridiques, des moyens de transport, des services de garde d'enfants et d'autres services.

Le YWCA de Yellowknife joue également un rôle important dans les T.N.-O. sur le plan de la défense des victimes. Bien des femmes maltraitées préfèrent se rendre au refuge de Yellowknife, car il est plus anonyme et il a des liens avec une gamme plus étendue de services que les refuges régionaux. Grâce à un programme de logement provisoire pour les familles à faible revenu, à un programme de rétablissement après un traumatisme et à des programmes pour les personnes handicapées (décrits plus loin), le YWCA de Yellowknife joue un rôle de premier plan en matière de défense des droits des victimes de violence dans les T.N.-O.

Ni le Centre des femmes de Yellowknife, ni le YWCA de Yellowknife n'ont des bureaux régionaux, et les gens doivent se rendre à Yellowknife pour avoir accès à leurs services.

La Commission des services juridiques des T.N.-O. offre des services d'aide juridique, une ligne sans frais d'information juridique à l'échelle du territoire et un programme de travailleurs sociaux auprès des tribunaux à tous les habitants des T.N.-O. Il y a des travailleurs sociaux auprès des tribunaux dans huit collectivités des T.N.-O. en plus d'Inuvik et de Yellowknife.

Le Bureau de protection contre les pratiques discriminatoires des T.N.-O. fournit des renseignements et défend les intérêts des personnes dans les domaines des droits de la personne, des relations de travail et des domaines connexes. Un cabinet d'avocats de Yellowknife a conclu un marché avec le gouvernement pour la prestation de ce service. Une loi sur les droits de la personne a été adoptée récemment par l'Assemblée législative des T.N.-O., mais elle n'est pas encore entrée en vigueur et le personnel n'a pas encore été recruté.

Les centres d'amitié du territoire jouent également un rôle en matière de défense des droits et d'éducation. Ils sont situés à Fort Smith, Fort Simpson, Hay River, Yellowknife, Inuvik, Rae Edzo et Fort Providence. Les organismes qui offrent des services de défense des droits des victimes ou d'autres services figurent à l'annexe B (une description complète est présentée dans le document *Victim Services in the Territories: A Compilation of Contacts and Resources*, qui accompagne la présente étude) sous la ville où ils se trouvent. Le Centre d'amitié de Fort Smith parraine le Programme de services aux victimes dans cette ville. Le Centre d'amitié de Hay River offre des services de défense des droits des personnes marginales. Le Centre d'amitié de Fort Providence parraine le Programme de vie familiale, programme de prévention de la violence familiale.

La succursale des T.N.-O. de l'Association canadienne pour la santé mentale a établi une ligne d'aide de nuit dans l'ensemble du territoire pour diffuser des informations en matière de défense des droits des victimes, d'aiguillage et de VIH/sida.

Programmes de traitement

Plusieurs programmes de traitement en établissement et hors établissement sont offerts à tous les habitants des T.N.-O. À l'heure actuelle, il y a un établissement de traitement pour adultes toxicomanes, le Centre de traitement Nats'ejee k'eh, situé dans la réserve de Hay River (Première nation Katlo Deedhe). Comptant un personnel de 20 employés et 42 places, il offre un programme de 28 jours fondé sur les traditions spirituelles autochtones et les interventions thérapeutiques occidentales. Il offre également des programmes de suivi du traitement et une ligne d'écoute téléphonique jour et nuit. Il dessert environ 30 personnes par mois et 300 personnes par année. Il est financé par le Conseil de la santé et des services sociaux des Deh Cho.

Le pavillon de ressourcement Somba Ke', situé à l'extérieur de Yellowknife, est également un centre de traitement en établissement qui se spécialise dans la réadaptation des détenus sous responsabilité fédérale aiguillés par le Service correctionnel du Canada. Il compte 12 employés et 28 places. Il peut offrir au grand public d'autres programmes spécialisés comme le traitement des toxicomanes et le rétablissement après un traumatisme, et il déménage actuellement dans cette région.

Le cercle de guérison du pensionnat Grollier Hall, programme hors établissement également situé à Yellowknife, offre au pensionnat Grollier Hall des services de défense des droits, juridiques et de soutien affectif aux personnes victimes de violence pendant leur enfance. Environ 76 clients des T.N.-O. ont intenté des poursuites contre l'Église catholique et participent à divers programmes de rétablissement après un traumatisme. Un membre du personnel est désigné comme défenseur des victimes et supervise le processus de rétablissement des survivants au pensionnat. Ce poste est financé par les Services aux victimes, Justice des T.N.-O. D'autres aspects du programme sont financés par la Fondation autochtone de guérison.

Bosco Homes, dont le siège se trouve en Alberta, exploite deux établissements de traitement dans le cadre d'un contrat conclu avec le gouvernement territorial. L'un est destiné aux enfants et l'autre, aux adolescents. Ils sont situés à Yellowknife et à Fort Smith respectivement. Ces programmes s'adressent aux enfants traumatisés qui éprouvent des difficultés affectives et comportementales. Chacun peut accueillir jusqu'à 10 enfants à la fois, et la plupart participent aux programmes pendant une période de trois à dix mois. Ils acceptent les enfants orientés à partir de l'ensemble du territoire. Ces programmes sont exécutés dans le cadre d'un contrat conclu avec les conseils de santé régionaux.

Le « Programme de guérison et de rétablissement des femmes et des enfants » du YWCA de Yellowknife est offert à toutes les femmes du territoire et à leurs enfants. Ils comptent divers volets pour les femmes et les enfants et peuvent offrir des programmes individuels ou collectifs de rétablissement après un traumatisme et d'acquisition de connaissances de base hors établissement pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois. (Les femmes de l'extérieur de Yellowknife ont de la difficulté à participer aux programmes en raison de la pénurie de logements à Yellowknife.) Comptant 7,5 employés, ce programme peut offrir une thérapie individuelle, le counseling collectif, des programmes d'acquisition de connaissances de base et de cours sur le rôle parental, la gestion de cas, la défense des droits, l'intervention d'urgence pour les femmes et leurs enfants. Ce programme est financé par le gouvernement territorial par l'entremise du Conseil régional de la santé et des services sociaux de Yellowknife.



Programmes de counseling et de mentorat

Dans les T.N.-O., chacun des six conseils de la santé et des services sociaux finance divers programmes de counseling et de mentorat. Ils sont énumérés et décrits dans « Victim Services in the Territories: A Compilation of Contacts and Resources » sous la collectivité où ils se trouvent. Ce sont :

- le Programme de guérison et de rétablissement des femmes et des enfants de Yellowknife;
- le Centre des femmes de Yellowknife, Programme de soutien à domicile, Yellowknife;
- l'Agence de counseling de Yellowknife, Yellowknife;
- le Centre de counseling familial d'Inuvik;
- les Services régionaux de santé mentale et de traitement des toxicomanes à Inuvik, Yellowknife, Fort Simpson, Rae Edzo, Hay River et Fort Smith.

Services communautaires non axés sur les victimes

Les services communautaires non axés sur les victimes constituaient la plus grande partie des services offerts dans les T.N.-O. Dans chaque ville à l'extérieur de Yellowknife, les écoles, les centres de santé, les programmes de counseling, les programmes de mieux-être, les bureaux de services sociaux et les programmes de santé mentale de la collectivité ont été contactés. Pour 26 des 30 collectivités des T.N.-O., ces services sont les seules ressources disponibles sur le plan local en matière de sécurité, de stabilité, de rétablissement, de soutien, de défense des droits et d'information.

Le tiers environ des écoles ont au moins un conseiller scolaire à temps partiel qui travaille avec les parents et les enfants. Les autres écoles cherchent à aborder les questions de victimisation dans la population scolaire à l'aide de diverses méthodes, notamment les programmes structurés et individualisés, les programmes de petits déjeuners et de repas, les programmes de loisirs, les voyages d'élèves, les programmes culturels et de langues, les programmes à l'intention des Aînés et des jeunes et les cercles de discussion et de partage.

De plus, les postes de soins infirmiers ou les centres de santé ne peuvent pas assurer aux victimes des services spécialisés autres que les soins de santé de base et certains services de counseling par encouragement non professionnel. Ils orientent les gens vers les services sociaux, mais ils ne peuvent pas faire accepter une victime par un refuge. (Seuls les conseils de la santé et des services sociaux ont ce pouvoir.) Ils signalent les enfants qu'ils soupçonnent d'être victimes de violence aux conseils de la santé et des services sociaux par l'entremise des travailleurs sociaux qui travaillent dans la collectivité ou qui y viennent périodiquement par avion.

Certaines collectivités ont également des programmes de counseling, des programmes de mieux-être et des programmes de traitement des toxicomanes et de santé mentale, dont certains sont assurés uniquement par des personnes dépêchées par avion. Les programmes de mieux-être, comme le Programme de nutrition prénatale de Santé Canada et le programme Bon départ à l'intention des Autochtones, et les programmes de counseling, administrés et financés par la Fondation autochtone de guérison, sont parrainés d'une année à l'autre par divers organismes

locaux. Les bureaux de conseil de bande et les gouvernements autonomes des Premières nations, les bureaux de la nation métisse et les centres d'amitié sont les principaux parrains, mais dans certaines collectivités, les administrations municipales et d'autres organismes ont commencé à parrainer ces programmes. Les programmes de traitement des toxicomanes et de santé mentale (mentionnés dans la section précédente) sont administrés, exécutés et financés par les conseils régionaux de la santé et des services sociaux. Certaines collectivités ont des intervenants sur place dans les domaines de la toxicomanie et de la santé mentale, mais dans bien des collectivités, ces services sont assurés uniquement par des intervenants de l'extérieur. Il s'agit en grande partie de programmes individuels de counseling, d'orientation et de défense des droits. Lorsque les intervenants en matière de toxicomanie et de santé mentale résident dans la collectivité, il est possible d'effectuer plus régulièrement du travail de groupe et d'offrir des programmes et un suivi plus constants.

Toutes les collectivités des T.N.-O. bénéficient de services sociaux sur place ou assurés par des intervenants qui s'y rendent en avion. Les travailleurs sociaux s'occupent surtout du bien-être des enfants et de la prestation de services aux personnes âgées ou handicapées. Ils offrent des services de counseling aux victimes de violence et ils peuvent les diriger vers les programmes de traitement et (ou) les refuges pour femmes battues du territoire.

Succès en matière de prestation de services aux victimes

Les répondants ont indiqué que la prestation de services aux victimes a remporté un certain succès. Ils ont mentionné en particulier la hausse du nombre de programmes d'aide aux victimes, l'amélioration du rétablissement des victimes, l'accroissement de la sensibilisation du public, le renforcement des fournisseurs de services et de soins, l'augmentation du nombre de programmes de traitement des traumatismes et l'imposition de peines plus appropriées. Chacun de ces progrès en matière de prestation de services aux victimes fait l'objet d'un examen plus détaillé ci-dessous.

Hausse du nombre de programmes d'aide aux victimes

- *« Nous avons un taux de succès de 100 % parce que les femmes avec lesquelles nous travaillons sont encore vivantes. »*
- *« Il est encourageant de voir mes taux d'aiguillage augmenter chaque mois. »*
- *« Dans les collectivités où il y a des services aux victimes, il s'agit d'un service exclusif, qui répond aux besoins des victimes de crime et de leurs familles. »*
- *« Les gens prennent connaissance maintenant de notre programme de services aux victimes et ils téléphonent. »*

Au cours de la dernière décennie, quatre programmes communautaires de services aux victimes ont été établis par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest par l'entremise de la Division de la justice communautaire du ministère de la Justice. Ces programmes ont facilité la participation des victimes au système de justice pénale et leur collaboration avec le bureau du procureur de la Couronne, la GRC et d'autres services communautaires, selon les besoins des victimes. Ils ont des coordonnateurs formés, et chaque programme compte un groupe de bénévoles ayant reçu une



formation pour la prestation de services jour et nuit. Ils travaillent de concert avec les comités locaux sur la justice communautaire, là où ils existent, et avec les intervenants en matière de prévention de la violence familiale, les refuges pour femmes battues et d'autres services communautaires. Par conséquent, les victimes dans les quatre collectivités où existent des programmes de services aux victimes ont un accès accru à une aide depuis le moment de l'infraction, pendant le processus judiciaire et après, s'il y a lieu.

Amélioration du rétablissement des victimes

- *« Il est étonnant de voir ces gens se prévaloir du counseling et aller à l'école après tout ce qu'ils ont enduré. »*
- *« Les femmes s'en vont. »*
- *« Les victimes ont pris de l'assurance et elles ont conservé leurs droits en matière de protection et de justice. »*
- *« J'ai vu des gens amorcer un virage après avoir abordé leurs problèmes fondamentaux ... la spiritualité autochtone assortie de la thérapie aide beaucoup. »*
- *« Les femmes qui participent au volet sur les traumatismes font preuve d'un courage remarquable tous les jours. »*
- *« Je vois plus de victimes s'encourager et je vois plus de soutien dans les collectivités. »*

Les répondants qui travaillent avec les victimes de violence ont dit qu'ils ont vu un nombre important de personnes qui ont eu recours à leurs services visant à repartir du bon pied. Bon nombre ont dû quitter leur famille et leur collectivité, mais celles qui l'ont fait et qui ont cherché à obtenir des services dans les grands centres et même certaines personnes qui n'étaient pas parties, se sont rétablies avec le temps, selon les répondants. En outre, les fournisseurs de services ont dit qu'ils voient plus de femmes quitter en permanence les relations de violence et prendre plus d'assurance auprès de leurs parents et amis.

D'après les répondants, ce rétablissement des victimes résulte d'une sensibilisation accrue du public à la victimisation et à la violence familiale, de la prévalence croissante des programmes de traitement qui ont recours à la spiritualité autochtone et aux interventions thérapeutiques occidentales, de la disponibilité plus grande des programmes de services aux victimes, du déménagement des victimes dans un grand centre, de l'incidence des refuges pour femmes battues et des mouvements féministes, de l'avènement de programmes de traitement des traumatismes et des efforts des groupes de défense des droits comme le Centre des femmes de Yellowknife et le YWCA.

Accroissement de la sensibilisation du public

- *« Notre population cible est plus sensibilisée. »*
- *« C'est plus public maintenant et moins caché ... on connaît mieux les options ... et la vérité. »*

- *« Il y a un groupe structuré de femmes ... il y a des marches et une semaine de sensibilisation à la violence familiale. »*
- *« On reconnaît maintenant à quel point les enfants souffrent. »*
- *« L'assemblée législative a adopté une déclaration sur la tolérance zéro de la violence. »*
- *« Les gens parlent plus de la violence et les juges font plus de discours sur les préjudices causés par la violence à l'endroit d'autrui. »*

Les répondants ont indiqué que le public est maintenant beaucoup plus conscient de la violence sexuelle, physique et affective généralisée à l'endroit des enfants qui a eu lieu pendant plusieurs générations dans les pensionnats sur tout le territoire. Ils ont affirmé que le public s'éveille aux questions de violence conjugale et d'agression sexuelle. Et ils observent un changement d'attitude chez les femmes, qui prennent connaissance de leurs droits et des droits et besoins de leurs enfants.

L'existence depuis 16 ans de programmes de lutte contre la violence familiale et de refuges pour femmes dans les T.N.-O. et la présence au cours de la dernière décennie de programmes communautaires de services aux victimes ont incité le public à soutenir davantage les victimes. Une initiative relativement nouvelle, la Semaine de sensibilisation à la violence familiale, parrainée par la Coalition contre la violence familiale⁹⁰, qui vient d'être créée, n'a ménagé aucun effort pour mettre les questions de violence au centre du débat. La Conférence sur l'aide aux victimes tenue en mars 2001 a permis dans une grande mesure d'accroître la sensibilisation aux questions relatives aux victimes. De plus, à la récente Social Agenda Conference de juin 2001, à laquelle ont participé le gouvernement territorial et les gouvernements des Premières nations, et qu'ils ont financée, les participants ont adopté une déclaration selon laquelle les gouvernements, et les dirigeants politiques, reconnaissent les problèmes sociaux des T.N.-O. De plus, selon les répondants, les juges du territoire prennent plus au sérieux la question de la violence interpersonnelle.

Renforcement des fournisseurs de services et de soins

- *« Le personnel du refuge qui va suivre la formation n'est plus battu. »*
- *« Les femmes de la collectivité sont plus susceptibles de prêter leur aide maintenant et même d'intervenir dans certains cas. »*
- *« Nous avons de bonnes relations de travail avec les autres organismes. »*
- *« Nous avons importuné la GRC tellement longtemps qu'elle a mis en œuvre une judicieuse politique d'orientation des victimes de crime. »*

90. La Coalition contre la violence familiale est un groupe de pression, de planification, de coordination et de recherche constitué de programmes de services aux victimes, de refuges pour femmes, du Conseil du statut de la femme, des ministères territoriaux de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi, de la GRC, de Développement des ressources humaines Canada, du YWCA, du Centre des femmes de Yellowknife et de l'Armée du Salut.



Les répondants qui assurent des services directs aux victimes de violence et qui soutiennent les fournisseurs de soins dans les petites collectivités ont dit que les fournisseurs de soins communautaires deviennent plus forts et qu'ils sont plus déterminés à défendre les droits des victimes de violence dans la collectivité. Quelques répondants ont indiqué que, contrairement à il y a 15 ans, les fournisseurs de soins et les fournisseurs de services qui vont dans les grands centres pour suivre des cours ou participer à des réunions ne se présentent plus avec des meurtrissures et d'autres signes d'actes de violence récents⁹¹. En outre, certains refuges pour femmes battues ont maintenant un personnel plus stable et ils affichent un taux de roulement du personnel plus faible.

Certains répondants ont également affirmé que les relations de travail avec les autres fournisseurs de services s'améliorent. Ils constatent une collaboration accrue en matière de prestation des services et une coordination des services offerts aux clients. Ils croient que la GRC est plus sensibilisée aux questions de violence conjugale et sexuelle. De plus, dans certaines collectivités, des comités interorganismes ont été créés et ils font une priorité de la violence conjugale et de la violence à l'endroit des enfants.

Cette stabilité croissante chez les fournisseurs de services et les fournisseurs de soins a mené à la création de plusieurs groupes de défense des droits, de pression et de coordination qui l'ont favorisée : la Coalition contre la violence familiale dans les T.N.-O. (voir plus haut), à savoir, Sedna, Association of Family Violence Prevention Workers⁹², l'Association des travailleurs sociaux des T.N.-O., le Social Agenda Working Group⁹³, la Social Planning Coalition des T.N.-O.⁹⁴ et l'Association des psychologues des T.N.-O. Presque tous ces groupes ont été créés au cours des cinq à sept dernières années.

Augmentation du nombre de programmes de traitement des traumatismes

- *« Il est formidable de constater finalement qu'il existe certaines possibilités de traitement à long terme et en établissement pour les victimes de traumatisme ... le Programme de guérison et de rétablissement des femmes et des enfants à Yellowknife a été très utile. »*
- *« Les programmes de traitement des victimes de traumatisme sont un succès ... récemment 46 personnes ont participé à un pavillon de ressourcement. »*
- *« Les gens reçoivent des traitements par suite d'un traumatisme et des séquelles de celui-ci. »*

91. Lorsque le mouvement des refuges pour femmes battues a été lancé dans les T.N.-O. il y a environ 16 ans, les employés des refuges se présentaient aux cours après avoir été battus. Leurs partenaires et d'autres membres de leur famille voulaient ainsi les dissuader de suivre les cours et chercher à stopper les progrès du refuge dans leur collectivité. Même si cela se produit encore de temps à autre, ce n'est plus prévisible.

92. SEDNA se compose de refuges pour femmes battues et de programmes de lutte contre la violence familiale dans les T.N.-O. et au Nunavut. Elle offre un réseau d'entraide (élément important dans les collectivités où les refuges sont ciblés par les membres de la collectivité) et exerce des pressions pour qu'on améliore le financement et les programmes dans le domaine de la violence familiale.

93. Le Social Agenda Working Group a été créé par les participants à la Social Agenda Conference de juin 2001 et par les administrations publiques et des Premières nations afin d'élaborer un plan visant à mettre en œuvre les propositions présentées à la conférence. Il a produit trois documents, qui figurent dans la bibliographie; il est maintenant dissous.

94. La Social Planning Coalition des T.N.-O. se compose d'organismes non gouvernementaux à but non lucratif. Elle préconise l'amélioration des programmes sociaux dans les T.N.-O. Elle a été active dans les domaines des sans-abri, de la violence familiale, de l'alphabétisation, de l'invalidité et de la réforme du soutien du revenu.

- « *Les femmes déménagent; elles participent au programme, elles persévèrent et elles terminent le programme ... la plupart d'entre elles atteignent beaucoup de leurs objectifs ... leur travail sert d'inspiration.* »

Les répondants estiment que l'établissement de plusieurs programmes de traitement après un traumatisme au cours des dix dernières années a remporté beaucoup de succès. Chaque programme a signalé que bien des participants ont changé leur vie de fond en comble. Ces programmes sont le Programme de guérison et de rétablissement des femmes et des enfants parrainé par le YWCA de Yellowknife et le Centre des femmes de Yellowknife⁹⁵, financé par le gouvernement territorial et ouvert à toutes les femmes et tous les enfants du territoire, le pavillon de ressourcement Somba K'e, situé près de Yellowknife, financé par le Service correctionnel du Canada et d'autres, et accessible aux détenus sous responsabilité fédérale en liberté conditionnelle et aux habitants du territoire, le cercle de guérison Grollier Hall, financé par le gouvernement territorial et la Fondation autochtone de guérison et ouvert aux victimes de violence dans les pensionnats à Grollier Hall, le programme mobile de traitement des toxicomanes financé par Santé et Services sociaux des T.N.-O. et divers programmes de guérison de courte durée offerts dans tout le territoire et parrainés par la Fondation autochtone de guérison.

Imposition de peines plus appropriées

- « *Les hommes vont en prison.* »
- « *Il y a une réponse du public à la détermination de la peine maintenant.* »

Les répondants ont fait remarquer que les peines imposées par suite de crimes de violence sont de plus en plus adaptées au crime et ils constatent aussi que le public s'intéresse davantage aux genres de peines infligées par suite de crimes contre la personne. En particulier, les répondants croient que les hommes violents se voient maintenant imposer plus de peines d'incarcération, ce qu'ils jugent approprié.

Défis en matière de prestation de services aux victimes

Bien que la prestation de services aux victimes ait remporté un certain succès, les répondants ont fait état de difficultés dans ce domaine qui doivent encore fait l'objet d'une attention. Cette description des difficultés et lacunes dans les services offerts aux victimes de crime a été établie à partir des sources suivantes :

- fournisseurs de services, victimes de crime, administrateurs de programme et bailleurs de fonds interrogés pendant les travaux de recherche pour la présente étude (avril et mai 2002) figurant à l'annexe A (sans les noms des victimes interrogées);
- résultats de la Conférence sur l'aide aux victimes dans les T.N.-O. (mars 2001);
- publication du Conseil sur la condition de la femme des T.N.-O « Untold Stories of Battered Women » (mai 2002);
- compte rendu de la Social Agenda Conference des T.N.-O. (juillet 2001).

95. Voir une description de ce programme dans « Victim Services in the Territories: A Compilation of Contacts and Resources ».



Des difficultés permanentes ont été relevées dans presque tous les domaines, notamment en ce qui concerne les victimes et les fournisseurs de services, le soutien et la compréhension des dirigeants, l'infrastructure nécessaire, les ressources et les services et la disponibilité de l'information, la difficulté de travailler avec les victimes de violence. En outre, même si les peines sont plus sévères, il est encore difficile de collaborer avec les systèmes judiciaire et correctionnel. Des renseignements détaillés sur chacun de ces domaines font l'objet d'un examen ci-dessous.

Manque de soutien des victimes et des fournisseurs de services

- *« Il n'y a pas de sentiment de responsabilité personnelle. »*
- *« L'un des problèmes est l'endoctrinement pastoral des Aînés catholiques, par l'Église, selon lequel les personnes qui défendent les victimes des actes de violence subis dans les pensionnats sont "contre le peuple de Dieu" ... les Aînés nient la violence et l'Église renforcent cette conviction. »*
- *« Nous devons nous assurer que la collectivité sait en quoi consiste l'aide aux victimes. »*
- *« Il est difficile de renoncer aux idées et aux modes de pensée anciens au sujet de la violence ... des années de comportements dysfonctionnels sont difficiles à changer ... en raison de la revictimisation continue et du blâme jeté aux travailleurs de soutien dans les petites collectivités, il est très difficile de changer les choses. »*
- *« Vos proches vous critiquent et vous tournent le dos ... vous êtes considéré comme une mauvaise personne si vous essayez d'aider la victime. »*
- *« Dans les petites collectivités, tout le monde connaît les affaires des autres et il n'y a pas de vie privée ... tous sont parents et pleins de secrets ... les gens craignent le stigmatisation du fait d'être « victime » ainsi que l'étiquetage et les ragots. »*
- *« Personne, pas même la police, la famille ou les amis, ne reconnaît qu'il y a une victime. »*
- *« Les gens utilisent la sorcellerie indienne pour intimider la victime ... les victimes témoins s'enfuient et se cachent lorsque le tribunal siège dans la ville. »*

Presque tous les répondants ont décrit le manque constant de soutien de la collectivité et des familles à l'égard des victimes et des fournisseurs de soins et(ou) de services qui cherchent à les aider. Ils estiment que cette approche est devenue une norme sociale acceptée. Certains croient que cette attitude s'est développée par suite de la violence généralisée subie dans les pensionnats par des générations entières d'Autochtones qui ont été brutalisés et traumatisés dans les T.N.-O. D'autres disent que ces attitudes ont toujours existé dans les cultures autochtones traditionnelles du Nord canadien. Cependant, quelle que soit leur origine, ces attitudes ont débouché sur un manque de soutien, le blâme, l'intimidation, la mortification et l'évitement des victimes et de ceux qui pourraient s'en occuper. Les victimes craignent que si elles parlent, demandent de l'aide ou essaient de partir, il n'en résulte des répercussions sur elles-mêmes, leurs enfants et leurs familles. On ne les croit pas; on les appuie ou les aide encore moins.

Selon les répondants, ces attitudes sont généralement plus fréquentes dans les petites collectivités éloignées. (Comme il est mentionné ailleurs dans le présent document, les répondants ont l'impression que cette approche négative de la victimisation change dans les grands centres.) Toutefois, lorsqu'elle existait, cette attitude a contribué à réduire au silence les victimes, à perpétuer le cycle de violence et de traumatisme de chaque génération et à entraîner un manque perpétuel de services pour les victimes de violence. On a reproché à certaines institutions, en particulier l'Église, de perpétuer une attitude consistant à « blâmer la victime » chez ses membres.

Manque de soutien et de compréhension des dirigeants

- *« Les dirigeants doivent être équilibrés ... bon nombre d'entre eux ne sont pas en bonne santé et doivent maintenant prendre des décisions importantes qui influenceront sur l'ensemble des T.N.-O. ... mais ils semblent mettre l'accent sur l'acquisition facile et rapide d'argent et ne semblent pas pouvoir adopter une vision à long terme saine. »*
- *« Les dirigeants acceptent les problèmes comme s'il s'agissait d'une façon d'agir normale. »*
- *« Que pouvons-nous faire dans notre collectivité lorsque les dirigeants de notre bande se livrent à des actes de violence ... lorsque l'agresseur est une personne respectée et puissante, c'est très difficile. »*
- *« Il existe des inégalités dans notre collectivité en raison du pouvoir politique. »*
- *« Les dirigeants doivent considérer les questions sociales et les questions relatives aux femmes comme des priorités par rapport aux questions économiques. »*
- *« Il y a un manque de soutien du chef et du conseil ... ce sont les personnes qui devraient connaître la différence, mais qui hésitent à apporter leur aide. »*
- *« Bien des dirigeants sèment la division et font la promotion du racisme et de la fragmentation; ils ne peuvent pas partager leur pouvoir, travailler ensemble ou s'entraider. »*

La plupart des répondants ont fait état du manque de connaissance, chez les dirigeants à tous les niveaux des administrations publiques et des Premières nations, de la prévalence de la victimisation et de ses effets généraux sur les individus et les familles et sur le tissu social du territoire. Certains répondants croient que des dirigeants qui sont au courant des effets dévastateurs de la violence intergénérationnelle, mais qu'ils n'en tiennent pas compte. Ces répondants ont indiqué que les victimes de violence constituent des boucs émissaires idéals pour les problèmes de la collectivité et empêchent les gens de mettre en question le déséquilibre du pouvoir dans la collectivité et les inégalités sociales qui en résultent. Plusieurs répondants ont signalé que certains de ces dirigeants sont eux-mêmes des agresseurs. Certains ont été reconnus coupables de voies de fait et sont quand même souvent réélus par la suite.

Les répondants ont indiqué que la violence familiale et la violence et les voies de fait à l'endroit des enfants ne sont pas des priorités politiques aux yeux de la plupart des dirigeants du territoire, de la région, du gouvernement autonome ou de la municipalité. Ils constatent que la plupart des dirigeants se concentrent sur le développement économique (comme le récent boom dans les



secteurs du diamant, du pétrole et du gaz) à l'exclusion de la justice sociale et de services sociaux et de santé adéquats.

En outre, très peu de femmes occupent des postes de commande sur le plan politique dans le territoire. Les répondants ont signalé que les hommes au niveau de la collectivité, de la région et du territoire dissuadent activement les femmes de présenter leur candidature et qu'ils travaillent contre elles si elles sont élues. Plusieurs femmes des Premières nations ont dit qu'elles avaient été élues à des postes politiques dans leur collectivité mais que les hommes élus leur avaient dit qu'il n'y avait pas de place pour elles en politique et qu'elles devraient retourner chez elles.

Manque d'infrastructure, de ressources et de services

- *« On a enseigné aux gens à rester dans leur coin, et personne ne se concerta ... le défi des organismes communautaires consiste à conjuguer leurs efforts de concert avec les victimes et les délinquants. »*
- *« La réponse du gouvernement a consisté à aller de l'avant en ce qui concerne les questions économiques, mais non dans le domaine des questions sociales ... les mines de diamant rapportent des milliards de dollars alors qu'on manque de fonds pour les programmes ... nous avons un terrain de stationnement pavé et isolé pour l'Assemblée législative, et les écoles de nos enfants tombent en ruine ... nos enfants victimes du syndrome d'alcoolisation fœtale se trouvent dans les rues. »*
- *« Des propositions ont été rédigées pour répondre aux besoins des politiques, et non aux besoins de la collectivité. »*
- *« Nous devons utiliser les fonds et les ressources jusqu'à la limite pour couvrir les coûts des évaluations, de l'aiguillage, de l'éducation et des activités ... Les intervenants dans le domaine de l'alcool et des drogues doivent organiser des bingos pour obtenir de l'argent afin de financer leurs programmes ... vivre de la toxicomanie pour faire face à la toxicomanie ... il s'agit d'une triste indication de l'état de l'enveloppe sociale lorsque les écoles, les hôpitaux et les programmes de lutte contre l'alcool et les drogues doivent organiser des campagnes de financement pour offrir des services. »*
- *« Il est stressant de dépendre d'un contrat annuel ... cela nous donne l'impression que notre travail n'est pas apprécié à sa juste valeur ... travailler avec les enfants et les familles constitue le travail le plus important, mais malgré tout nous ne sommes pas appréciés ... essayer d'obtenir de l'aide pour les femmes et les familles est un véritable labyrinthe. »*
- *« Il y a des défis sur le plan éthique ... les victimes ne veulent pas faire appel aux fournisseurs de soins de la collectivité parce qu'ils sont parents ... elles voudraient consulter quelqu'un qu'elles ne connaissent pas. »*
- *« La situation du logement est devenue dramatique ... au moins 30 femmes dorment chaque nuit sur le plancher de notre centre. »*

- « *Le système de soutien du revenu est très punitif ... on ne donne pas assez d'argent aux femmes et aux enfants pour qu'ils puissent se nourrir, encore moins répondre à d'autres besoins.* »
- « *Lorsque le programme sera terminé, le défi consistera à trouver un soutien pour la femme dans sa collectivité afin qu'elle puisse rester dans le droit chemin ... parfois les femmes ne peuvent pas désigner une seule personne saine et digne de confiance qui peut les aider dans leur collectivité.* »

Le défi mentionné le plus souvent par les répondants était le manque général de ressources et de services dans les T.N.-O. La plupart ont fait une liste détaillée des services dont on avait le plus besoin, mais qui n'étaient pas offerts. Ce manque de ressources et de services se fait sentir le plus cruellement dans les petites collectivités. Toutes les collectivités, grandes et petites, aimeraient bénéficier de plus de services. Mais les répondants des petites collectivités estiment que cette lacune a créé une crise grave, car les tragédies et les injustices subies pendant des centaines d'années se font sentir durement chez les générations actuelles.

Ces nombreuses lacunes sur le plan des services sont les suivantes :

- services axés sur les victimes :
 - la réponse de la GRC aux victimes de violence n'est pas toujours appropriée ou présente;
 - il n'y a pas de services d'intervention ou de protection d'urgence, ni aucun lieu sûr ou refuge pour les victimes de violence dans la plupart des villes⁹⁶;
 - il n'y a pas de services de soutien pour les victimes comme le counseling ou les groupes de guérison, en particulier dans les petites villes;
 - les services de rétablissement actuels, comme les programmes de guérison et de traitement, sont insuffisants pour répondre aux besoins;
 - il n'y a pas assez de programmes de services aux victimes;
 - les systèmes actuels d'intervention et de soutien sont complexes et ne répondent pas aux besoins des individus, des familles et des collectivités.
- personnel professionnel :
 - la police, les juges, les avocats ainsi que les ministères et organismes qui travaillent avec les victimes de violence ont besoin de plus de formation;
 - les programmes actuels manquent de personnel et les travailleurs de première ligne sont surchargés, ils manquent de formation et ne sont peut-être pas en bonne santé;
 - le népotisme (engager des amis et des parents) et les autres piètres pratiques en matière d'embauche sont courants;
 - les salaires et les avantages sociaux des personnes qui travaillent avec les victimes des organismes non gouvernementaux sont insuffisants.

96. Le financement hors réserve des refuges est différent du financement dans les réserves. Même si les Autochtones constituent 51 % de la population des T.N.-O., ce territoire ne reçoit pas de fonds spéciaux pour les refuges destinés aux Autochtones, contrairement aux refuges situés dans les réserves des Premières nations dans le Sud du Canada.



- ressources territoriales :
 - il y a trop d'approches « descendantes » et trop de structures gouvernementales, de conseils communautaires et de comités, qui fragmentent les ressources, créent de la concurrence et limitent l'adoption d'approches concertées et holistiques;
 - il y a une pénurie de logement dans le territoire; par conséquent, même si une femme veut quitter le foyer, il n'y a pas de logement disponible;
 - les niveaux de soutien du revenu sont inadéquats;
 - il faut trouver des solutions au problème de la prestation de services à des endroits éloignés avec peu de ressources;
 - il y a trop de programmes transitoires;
 - il y a un manque de responsabilisation à l'égard des programmes à tous les niveaux;
 - il y a un écart entre les politiques du gouvernement et des organismes et leur application pratique;
 - il n'existe pas de soutien régional, comme des centres de traitement et une aide postnatale complète;
 - il y a trop peu de connaissances sur la petite enfance et trop peu de programmes d'intervention;
 - il n'y a pas de centre de désintoxication dans les T.N.-O.

- ressources communautaires :
 - la capacité d'exécuter des programmes est limitée;
 - tous les ordres de gouvernement pénalisent les petites collectivités dans les endroits isolés parce que le financement est fondé sur les données démographiques par habitant;
 - les politiques gouvernementales n'ont pas la souplesse nécessaire pour inciter la collectivité à faire face aux problèmes et à trouver des solutions;
 - les programmes ne sont pas harmonisés, et ils sont axés sur la réaction et les situations d'urgence;
 - les programmes ne traitent pas toute la famille.

- ressources des organismes :
 - il n'y a pas de financement de base permanent pour la plupart des organismes qui aident les victimes ... le financement d'une année à l'autre rend les programmes sociaux instables et exerce beaucoup de pression sur le personnel chargé de la prestation des services de première ligne;
 - il y a trop de travail pour les services et organismes actuels.

Enfin, en ce qui concerne les ressources et les services, les répondants ont indiqué que les services pratiques dont les femmes et les enfants victimes de violence avaient le plus besoin semblent adopter une attitude de plus en plus punitive à l'égard de leurs clients. Ils disent que les périodes d'attente et les autres règles concernant le soutien du revenu créent du désespoir chez les gens et que les sommes accordées au titre du soutien du revenu ne tiennent pas compte du coût de la vie élevé dans les T.N.-O., car ils sont fondés sur les prix en cours dans le Sud. De plus, les répondants ont critiqué les approches négatives qu'utilisent, selon eux, certains conseils de la santé envers les

mères à risque élevé. On a dit à certains organismes non gouvernementaux qu'ils ne recevraient plus de financement s'ils critiquaient publiquement les mesures prises par les travailleurs sociaux. Bien que ces services publics ne soient pas considérés comme des « services aux victimes », leur clientèle est constituée presque exclusivement d'hommes, de femmes et d'enfants victimes de violence. Les répondants croient que le service instable et punitif qu'ils reçoivent les victimise encore davantage et rend leur rétablissement impossible.

Manque d'information

- « *Il arrive souvent que les professionnels, les experts, les fournisseurs de soins et les fournisseurs de services ne comprennent pas la culture autochtone, les traumatismes ou la collectivité, la guérison de la famille et de l'individu ... un trop grand nombre d'entre eux ne sont pas bien eux-mêmes.* »
- « *L'attitude de la GRC n'est pas toujours bonne.* »
- « *On n'écoute pas et l'on ne comprend pas l'histoire des victimes.* »

Selon les répondants, même si la population semble de plus en plus sensibilisée, elle manque encore d'information. Le grand public et les fournisseurs de services de tous les secteurs n'en savent pas assez sur les ressources existantes; le public et les professionnels ont une connaissance limitée de la dynamique de la violence familiale et de la violence à l'endroit des enfants ainsi que des besoins et de la situation des victimes de violence. Le public ne connaît pas suffisamment les conséquences à long terme de la victimisation et du traumatisme. De plus, en raison des obstacles linguistiques et de la connaissance parfois trop limitée chez les fournisseurs de services des cultures des Premières nations, des Inuvialuits et des Métis, il est difficile de comprendre ces questions.

Difficultés de travailler avec les victimes de violence

- « *Il est difficile de travailler avec des victimes qui commettent également des actes de violence.* »
- « *Les victimes ont de la difficulté à accorder leur confiance ... la crainte et le manque de sécurité règnent.* »
- « *Il est difficile de les amener à croire qu'ils ne sont pas responsables de la violence qu'ils ont subie.* »
- « *Ils dépendent financièrement du délinquant.* »
- « *La violence sexuelle intergénérationnelle est une vague de fond ici.* »

Les fournisseurs de services et les fournisseurs de soins dans les T.N.-O. ont indiqué qu'il peut être difficile de travailler avec des victimes de violence, et ce pour diverses raisons. Il est difficile et bouleversant d'essayer d'aider des victimes de violence qui maltraitent également d'autres personnes, y compris leurs enfants. Il est difficile d'aider des victimes qui ont généralement des



besoins très variés auxquels il est impossible de répondre rapidement ou de répondre tout simplement. Il est difficile d'aider des victimes qui sont généralement des otages affectifs de leurs agresseurs et qui ne peuvent pas mener leur vie comme elles l'entendent. Il est difficile de faire face à l'isolement affectif que vivent la plupart des victimes et à la crainte permanente à l'égard de la sécurité des victimes. Il est difficile de traiter avec des personnes qui abusent du système de soutien actuel. Il est difficile d'apporter une aide lorsque la victime ne veut pas quitter sa collectivité pour recevoir de l'aide. Il est difficile d'aider la victime lorsque celle-ci craint le système et a peur de subir d'autres actes de violence. Il est difficile d'aider les victimes lorsqu'on est soi-même une victime et qu'on n'a pas bénéficié d'une guérison ou d'une formation.

Difficulté de travailler avec les systèmes judiciaire et correctionnel

- *« Dans la salle d'audience, l'accusé est accompagné de tous les membres de sa famille tandis que la victime vient seule ou arrive en retard ou elle ne vient pas du tout ... elle a peur de l'accusé et de sa famille. »*
- *« Lorsque la victime intente des poursuites judiciaires, l'affaire est rejetée parce qu'il n'y pas "assez de preuves" de sorte que la violence se poursuit indéfiniment. »*
- *« Il est impossible de comprendre ce qui se passe devant le tribunal et la victime devient frustrée. »*
- *« Il y a un manque de confiance dans la capacité du système de justice d'apporter réellement une aide... les gens disent qu'"il" a fait son temps ... de plus, personne ici ne s'occupe de la probation ou de l'aide postpénale après que l'accusé est incarcéré. »*
- *« Certaines des victimes ont vraiment peur lorsqu'elles apprennent que le délinquant est mis en liberté et qu'il revient à la maison. »*

Selon les répondants, des améliorations ont été apportées aux systèmes judiciaire et correctionnel, mais il faut poursuivre le travail pour que ces institutions de la justice pénale répondent aux besoins des victimes. Les répondants ont indiqué que la police n'applique pas toujours la politique obligatoire en matière de mise en accusation dans les cas de violence conjugale. De plus, elle ne donne pas toujours suite aux ordonnances de non-communication et aux manquements aux conditions de la probation.

Les répondants ont fait état des difficultés occasionnées par le processus judiciaire; celui-ci grugerait trop le temps et le délinquant ne serait pas surveillé avant la date de sa comparution. En outre, il arrive souvent que la victime n'ait pas de soutien pendant le processus judiciaire tandis que le délinquant semble bénéficier d'une aide considérable. Les répondants estimaient que les déclarations de la victime sont peu connues et que les victimes et leurs défenseurs sont frustrés du fait que l'accusé ne soit pas reconnu coupable à cause du manque de preuves.

Souvent, les victimes ne comprennent pas ce qui se passe devant le tribunal. Il y a un obstacle linguistique dans la salle d'audience, car certaines victimes ne peuvent pas exprimer ce qu'elles ressentent et décrire les faits en anglais et en langage juridique.

Les répondants ont relevé un certain nombre de difficultés particulières concernant le système correctionnel : il n'y a pas de counseling obligatoire pour le délinquant incarcéré ou en probation, les délinquants sont peu surveillés pendant la période de probation et les programmes d'aide postpénale après l'incarcération ou le traitement sont limités; il n'y a pas de système de sécurité ou de soutien pour les victimes dont les agresseurs sont mis en liberté.

Parmi les autres difficultés relevées, mentionnons le fait qu'il n'y ait pas assez d'avocats spécialisés en droit familial dans les T.N.-O. et qu'il n'y ait pas d'indemnisation des victimes d'actes criminels qui ont besoin d'une aide financière.

3.3 Recommandations sur les services aux victimes dans les Territoires du Nord-Ouest

Les recommandations qui suivent visant à apporter des améliorations au soutien des victimes et aux services qui leur sont offerts proviennent de diverses sources :

- fournisseurs de services, victimes de crime, administrateurs de programme, fournisseurs de soins et bailleurs de fonds interrogés au cours des travaux de recherche (avril et mai 2002) et qui figurent à l'annexe A (les victimes de crime interrogées n'y figurent pas);
- résultats de la Conférence sur l'aide aux victimes des T.N.-O (mars 2001);
- publication du Conseil sur la condition de la femme des T.N.-O « Untold Stories of Battered Women » (mai 2002);
- compte rendu de la Social Agenda Conference des T.N.-O. (juillet 2001).

Les recommandations sont regroupées dans diverses catégories : programmes d'aide aux victimes, éducation du public et développement de la conscience communautaire, formation et guérison à l'intention des fournisseurs de services, besoins des programmes communautaires, législation, processus judiciaire et leadership.

3.3.1 Programmes d'aide aux victimes

- *« Les victimes d'agression sexuelle et de violence familiale ont besoin de plus de protection, de refuges et de solutions de rechange devant la loi. »*
- *« Il faut établir une distinction entre le viol et la violence conjugale ... il n'y a pas de centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle parce que, selon les répondants, il n'y avait pas de viol ici avant la création des refuges. »*
- *« Nous devons créer une équipe de soutien à l'intention des victimes ... nous devons aider les collectivités à créer des équipes d'intervention auprès des victimes constituées de femmes âgées. »*
- *« Les intervenants en matière d'aide aux victimes doivent accompagner la Cour de circuit et aider les victimes à rédiger la déclaration de la victime et leur prêter leur concours. »*
- *« Des renseignements doivent être communiqués aux victimes dans plusieurs langues ... la déclaration de la victime devrait être rédigée dans toutes les langues officielles des T.N.-O. »*



- « *Nous avons besoin d'un plus grand nombre de programmes pour les victimes semblables au Programme de guérison des femmes et des enfants du YWCA. »*
- « *Offrir des programmes comme ceux offerts aux délinquants en prison, c.-à-d. guérison, développement cognitif, maîtrise de la colère ... est équitable et permet de les aider. »*
- « *À mon avis, avec une maison d'hébergement transitoire, ils pourraient tous s'entraider et nous pourrions les aider ... nous avons besoin d'une maison d'hébergement transitoire pour les femmes célibataires. »*
- « *Plus de logements à prix abordable à Yellowknife ... la situation est désespérée et nuit à la participation aux programmes de rétablissement après un traumatisme ... bien des femmes font appel au programme à partir de leurs collectivités, mais elles ne peuvent pas y participer à cause du manque de logement ici. »*

Les répondants avaient de longues listes de programmes et de ressources qu'ils estimaient nécessaires pour l'amélioration du service aux victimes de violence dans les T.N.-O. Ces services recommandés étaient les suivants :

- services de soutien des victimes, services aux victimes de violence familiale, services de défense des droits, refuges pour femmes battues et counseling familial dans chaque collectivité;
- équipes d'intervention d'urgence jour et nuit dans chaque collectivité;
- maison d'hébergement transitoire dans chaque région pour les femmes qui doivent apprendre à mener une vie autonome;
- centre territorial d'aide aux victimes d'agression sexuelle et services plus nombreux pour les victimes d'agression sexuelle;
- plus de protection et plus de solutions de rechange devant la loi pour toutes les victimes de crime;
- programmes de rétablissement après un traumatisme dans toutes les régions pour les femmes, les enfants et les familles;
- programmes d'aide postpénale et suivi pour les personnes qui ont été incarcérées ou dans les établissements de traitement ou les refuges pour femmes battues;
- plus de matériel didactique pour les victimes (sous forme de vidéo pour que tous puissent en bénéficier);
- évaluation des besoins des victimes du territoire;
- plus d'employés au Conseil sur la condition de la femme (3 employés de plus) parce qu'ils agissent comme personnes ressources pour les victimes et les fournisseurs de services aux victimes);
- système de communication de l'information aux victimes pour le moment où le délinquant est mis en liberté;
- octroi de fonds aux programmes pour les victimes des pensionnats;
- conseillers en toxicomanie dans chaque collectivité et établissements de traitement des toxicomanes dans chaque région⁹⁷;
- refuges pour les sans-abri dans toutes les régions;

97. À l'heure actuelle, il y a un établissement de traitement des toxicomanes dans les T.N.-O.

- plus de logements sociaux dans toutes les collectivités;
- ligne d'écoute téléphonique 1-800 à l'échelle de tout le territoire;
- fonds d'indemnisation des victimes d'actes criminels.

3.3.2 Éducation du public et développement de la conscience communautaire

- *« Nous avons besoin de plus de publicité, dans toutes les langues, à la télévision, à la radio et dans les journaux ... nous avons besoin de programmes permanents de sensibilisation et d'éducation faisant appel aux médias pour modifier les façons de penser négatives. »*
- *« Il faut prendre conscience à l'échelle des T.N.-O. de la nécessité d'offrir des services d'aide aux victimes à tous les niveaux ... famille, école, collectivité, tribunaux, et l'accepter. »*
- *« Tenir des conférences ou des forums régionaux concernant les victimes, dans différentes collectivités, s'assurer que tous les groupes qui travaillent avec les victimes et les survivants sont contactés et invités à y participer et faire mieux connaître ces activités. »*
- *« Nous avons besoin de plus d'ateliers dans différentes collectivités et nous devons travailler étroitement avec les jeunes adultes et les jeunes qui, un jour, seront nos dirigeants et parleront au nom de nos collectivités. »*
- *« Nous devons avoir accès à nos propres renseignements ... données de Statistique Canada sur la victimisation dans les T.N.-O. et données sur l'amende supplémentaire dans les T.N.-O. »*

Les répondants ont recommandé une approche beaucoup plus constante et intense de l'éducation du public concernant la violence conjugale et sexuelle ainsi que la violence à l'endroit des enfants. Ils ont recommandé des programmes scolaires, des conférences communautaires, des forums régionaux et des ateliers de formation à l'intention des professionnels et des fournisseurs de soins communautaires. Ils ont également recommandé des campagnes médias intensives faisant appel aux journaux, à la radio communautaire et aux émissions de télévision⁹⁸. À cet égard, ils ont demandé que les campagnes médias aient lieu dans toutes les langues officielles des T.N.-O⁹⁹.

En outre, certains répondants ont dit qu'ils avaient besoin de meilleures données de Statistique Canada et du Bureau de la statistique des T.N.-O. sur les questions qui touchent les victimes de crime.

3.3.3 Formation et guérison pour les fournisseurs de services

- *« Les agents de la GRC devraient recevoir une formation plus poussée pour être plus sensibles aux besoins de victimes. »*

98. La plupart des collectivités ont leur propre station radio dotée d'annonceurs locaux et de programmes locaux. De plus, il y a une station de télévision de Radio Canada dans le Nord qui produit des émissions pour le Nord (T.N.-O., Yukon et Nunavut). Les répondants ont aussi recommandé d'utiliser le Réseau de télévision des peuples autochtones [Aboriginal Peoples Television Network (APTN)], qui est populaire dans toutes les collectivités des T.N.-O.

99. Les langues officielles des T.N.-O. sont le chippewyan, le cri, le dogrib, l'anglais, le français, le Gwich'in, l'inuinnaqtun, l'inuktitut, le nuualuktun, la langue des Esclaves du nord et la langue des Esclaves du sud.



- « *Un programme de défense des droits des victimes devrait être élaboré et offert au collège Aurora.* »
- « *Nous avons besoin d'une formation communautaire pour les coordonnateurs de services aux victimes, les bénévoles, les fournisseurs de soins communautaires et les victimes qui ont recours aux ressources locales ... nous devons mettre l'accent sur la formation des Autochtones pour qu'ils exécutent les programmes.* »
- « *Nous devons promouvoir une analyse féministe de la violence faite aux femmes et offrir un counseling féministe aux femmes battues.* »
- « *Nous avons besoin d'éducation et de formation sur les systèmes judiciaire et juridique ... plus de renseignements sur les procédures de la salle d'audience et la préparation de documents comme la déclaration de la victime ... est-il possible de se rétracter? ... les juges modifient-ils la peine imposée après la présentation de la déclaration de la victime? ... quelle incidence cette déclaration a-t-elle sur l'imposition de la peine? ... quels sont les systèmes de justice communautaire de rechange? »*
- « *Nous n'avons pas une formation suffisante pour travailler avec les victimes et leur inspirer confiance en toute confidentialité ... nous devons acquérir les compétences nécessaires pour travailler avec les victimes ... nous devons savoir comment faire face au traumatisme de la victimisation et recommencer à vivre ... nous devons savoir comment aider les victimes et les clients malgré leur déni et comment les écouter.* »
- « *Nous avons besoin de plus de renseignements sur le financement et les personnes à contacter.* »
- « *Nous avons besoin d'une approche normalisée de la formation en matière de services aux victimes dans les T.N.-O.* »
- « *Nous devons enseigner l'administration aux refuges pour femmes battues et avoir des normes et des mesures en matière de programmes de lutte contre la violence familiale pour pouvoir prendre des décisions fondées sur les preuves au sujet des programmes à l'intention des victimes.* »
- « *Nous avons besoin de la participation de personnes saines, rémunérées ou bénévoles.* »
- « *Nous devrions utiliser les deux approches en même temps : counseling occidental et guérison autochtone traditionnelle.* »
- « *J'aimerais qu'on effectue une évaluation des programmes communautaires ... je constate réellement que l'exécution des programmes dans certains organismes constitue un problème ... ils ne font pas du bon travail ou ils commencent le travail et ne le terminent pas ... je crois que les clients doivent participer à cette évaluation, car n'importe qui peut gonfler les chiffres en comptant tous ceux qui passent ou en truquant les chiffres ... les victimes doivent être interrogées et il faut leur poser des questions ... il faut mettre l'argent ailleurs.* »

Les répondants ont formulé de nombreuses recommandations dans le domaine de la formation et de la guérison à l'intention des fournisseurs de services et des fournisseurs de soins. La plupart ont insisté sur le besoin d'une formation communautaire plus poussée pour les fournisseurs de services des Premières nations, qui porte sur les compétences en matière de défense des droits et de counseling nécessaires pour soutenir les victimes de violence. Ils estimaient que les fournisseurs de soins devaient bien connaître les méthodes de counseling occidentales, y compris une analyse féministe de la violence ainsi que les méthodes de guérison traditionnelles des Premières nations. À cet égard, ils ont recommandé un genre de programme normalisé de formation en matière de services aux victimes, qui pourrait être offert par le collège Aurora.

De plus, les répondants ont dit que les responsables de la justice pénale, les policiers, les fournisseurs de services judiciaires et correctionnels avaient besoin de plus de formation concernant les questions relatives aux victimes, la violence familiale, les agressions sexuelles et les réactions traumatiques. Un nombre important de répondants ont demandé d'offrir plus de formation dans le domaine des formalités et des processus juridiques et judiciaires, y compris la formation concernant les initiatives en matière de justice alternative et de déclaration de la victime.

Les répondants ont dit que les organismes communautaires avaient besoin de plus de renseignements sur la façon d'avoir accès au financement, et que certains avaient besoin de formation dans les domaines de l'administration des programmes, des méthodes d'évaluation, de la politique et des normes en matière de programmes. Quelques répondants ayant une expérience dans les petites collectivités estimaient qu'il faut rendre davantage de comptes sur la façon dont les fonds destinés aux programmes sont dépensés. Ils ont indiqué que les victimes ont parfois été mal servies par certains fournisseurs de services et ils ont recommandé que tous les programmes communautaires rendent davantage de comptes concernant les fonds qu'ils reçoivent et ils souscrivaient à l'idée de devenir plus responsables à l'égard de la prestation de leurs services.

Les répondants étaient également d'avis qu'il fallait absolument aider les fournisseurs de soins à adopter et à maintenir leur propre mode de vie sain pour éviter l'épuisement professionnel.

3.3.4 Programmes communautaires

- *« Il doit y avoir plus de services aux victimes et aux agresseurs, y compris des fournisseurs de soins bénévoles, en particulier dans les petites collectivités qui ont des services limités. »*
- *« Nous avons besoin de plus d'organismes communautaires pour travailler ensemble ... les collectivités devraient faire équipe pour offrir le meilleur service possible. »*
- *« Nous avons besoin de plus de partenariats et d'équipes de planification stratégique communautaire ... les divers organismes doivent participer à la prestation d'une aide aux victimes ... tous les organismes communautaires comme la bande, le hameau, les services sociaux, les écoles, les services récréatifs, la police, les organismes de santé et les Églises. »*
- *« Nous avons besoin de programmes de traitement mobiles ... les gens doivent vivre des expériences de guérison dans leur propre environnement, leur propre collectivité. »*



- « *Nous avons besoin de plus de services pour les enfants ... il doit y avoir des défenseurs des soins aux enfants dans les refuges pour les femmes et les enfants ... il faut offrir plus de soutien pour préparer les enfants et les jeunes en vue de leur comparution devant le tribunal (pendant et après les procédures judiciaires aussi) ... nous avons besoin de plus de programmes d'intervention auprès des jeunes enfants.* »
- « *Il devrait y avoir des services pour les hommes afin de mettre fin à la victimisation des femmes et des enfants.* »
- « *Nous avons besoin de programmes de guérison des familles avec les Aînés, les jeunes, les enfants, les parents, les grands-parents, etc.* »
- « *Programme terre à terre et culturels.* »

Tous les répondants ont parlé de la nécessité d'élaborer des programmes de défense des droits communautaires des victimes, de soutien, de formation, de guérison et de rétablissement après un traumatisme. Les services commencent à se développer et à acquérir de la maturité dans les grands centres (Yellowknife, Inuvik, Fort Smith et Hay River), mais les 26 autres collectivités ont très peu de possibilités en matière de soutien des victimes et de rétablissement selon les répondants. Parfois, les petites collectivités n'ont même pas de services de base comme des soins infirmiers communautaires ou un service de police.

Selon les répondants, les services dont on a le plus besoin sont mentionnés plus haut à la section sur les programmes d'aide aux victimes. Toutefois, il y a certaines caractéristiques des programmes communautaires décrites par les répondants dont il faut faire état :

- les victimes et les délinquants ont besoin de programmes de guérison communautaires harmonisés et coordonnés;
- il doit y avoir des programmes de guérison qui répondent aux besoins de toute la famille;
- les organismes communautaires doivent travailler en équipe pour élaborer des stratégies de rétablissement de la collectivité et de la famille et des programmes coordonnés;
- il faut créer des comités interorganismes dans chaque collectivité et ils doivent comprendre tous les fournisseurs de services, comme le conseil de bande, le conseil de hameau, les services sociaux, les écoles, les services de loisirs, la police, les services de santé et les Églises;
- il doit y avoir des programmes de traitement mobiles offerts dans les collectivités¹⁰⁰;
- il doit y avoir plus de programmes d'intervention rapide et de traitement des traumatismes offerts aux enfants dans chaque collectivité;
- les services communautaires doivent refléter la culture et les traditions de ceux qu'ils servent, en particulier pour les Premières nations, les Inuits et les Métis, et comprendre une approche spirituelle traditionnelle de la guérison.

100. Les programmes de traitement mobiles sont les programmes comme les services de traitement des toxicomanes, qui vont dans une collectivité avec leur personnel pendant quelques semaines ou un mois pour offrir des services intensifs de rétablissement et de guérison aux membres de la collectivité.

3.3.5 Législation

- « *Prévoir une aide aux victimes dans la loi assortie du financement de base permanent des programmes.* »
- « *Enchâsser les droits des victimes à l'échelle nationale.* »
- « *Nous avons besoin d'une loi sur la violence familiale, y compris des ordonnances des tribunaux, pour que les délinquants ne puissent pas vider le compte bancaire.* »
- « *Il faut modifier la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels pour que les renseignements essentiels à la sécurité de la victime puissent être communiqués par un agent de probation à la victime ou au représentant de la victime.* »
- « *La Loi sur l'accès à l'information n'est pas bien comprise par les intervenants ...ils disent à leurs clients qu'ils ne peuvent pas communiquer l'information en raison de la Loi sur la protection des renseignements personnels.* »
- « *La loi territoriale sur les victimes de crime n'est pas assez sévère ... il est temps de la remanier et de prévoir des fonds pour le financement des programmes.* »

Les répondants ont formulé plusieurs recommandations concernant la loi :

- les améliorations à la *Loi sur les victimes de crime* doivent comprendre le financement des programmes et une aide aux victimes de crime;
- l'introduction d'une loi sur la violence familiale qui accroît le nombre d'options offertes aux victimes et impose des contraintes supplémentaires aux agresseurs;
- des modifications aux lois actuelles sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels pour que les victimes et leurs représentants disposent des renseignements dont ils ont besoin au sujet des délinquants.

3.3.6 Processus judiciaire

- « *Le processus judiciaire doit être cohérent ... il faut suivre les procédures judiciaires ... la Couronne, les juges et la GRC doivent appliquer les lois de manière uniforme.* »
- « *Certains juges ont rejeté la déclaration de la victime.* »
- « *Les juges n'appliquent pas l'amende supplémentaire.* »
- « *Les demandes de séances à huis clos ne sont pas acceptées.* »
- « *La police n'applique pas les ordonnances de non-communication.* »
- « *Il faut sortir du système judiciaire accusatoire.* »



- *« Les comités sur la justice devraient être au courant des programmes d'aide aux victimes. »*
- *« Nous avons besoin d'un plus grand nombre d'avocats spécialisés en droit de la famille. »*

Les répondants estiment que les protocoles et les processus judiciaires dans les T.N.-O. doivent être précisés et suivis par la Couronne, les juges, la GRC et d'autres personnes qui s'occupent du système de justice pénale. En particulier, ils recommandent l'application stricte par la police des ordonnances de non-communication, l'application par le pouvoir judiciaire de la politique et des protocoles concernant la déclaration de la victime, l'application par les juges de la politique et des protocoles concernant l'amende supplémentaire et l'application par les juges de la politique et des protocoles concernant les séances à huis clos.

Les répondants ont également fait état des comités sur la justice communautaire au moment de la discussion des procédures judiciaires. Les comités sur la justice communautaire et les procédures de la justice alternative sont de plus en plus établis dans les grands centres, mais ils sont éparpillés dans bien des collectivités des T.N.-O. et la participation y est limitée. Les répondants aimeraient que ces comités fonctionnent dans chaque collectivité et ils recommandent que les comités actuels reçoivent la formation dont ils ont besoin pour avoir une connaissance adéquate des questions relatives aux victimes. Ces comités doivent travailler en étroite collaboration avec les programmes d'aide aux victimes actuels et d'autres fournisseurs de services aux victimes.

3.3.7 Leadership

- *« Nous devrions avoir recours aux Aînés en tant que conseillers ... il faut que plus d'Aînés se prononcent sur cette question ... des comités devraient rencontrer les Aînés de la collectivité, et ces derniers devraient participer à la prise de toutes les décisions. »*
- *« Les dirigeants devraient appliquer un politique de tolérance zéro, adopter un code de déontologie et prêter un serment professionnel ... nous avons besoin de dirigeants forts et de qualité qui peuvent servir de modèle de comportement. »*
- *« Nous devons reconnaître les chefs spirituels. »*
- *« Nous devons cesser d'élire des agresseurs. »*
- *« Nous avons besoin de femmes qui occupent des postes de commande. »*

Comme dans toutes les administrations du Nord, les répondants ont formulé des recommandations concernant l'amélioration de la qualité du leadership dans leur territoire. Ils aimeraient que les normes applicables aux élus soient plus strictes. Ils aimeraient également que plus d'Aînés et de chefs spirituels de la collectivité occupent des postes de commande. En particulier, ils estiment qu'il faut cesser d'élire des agresseurs et qu'il faut que plus de femmes occupent des postes de commande.

3.4 Résumé des besoins et recommandations

3.4.1 Résumé des besoins

Il est clair que les Territoires du Nord-Ouest font face à des problèmes graves et inquiétants. Les répondants ont décrit cette situation dans les entrevues, et les statistiques à ce sujet sont éloquentes. En résumé, les conditions sociales dans les T.N.-O. sont les suivantes¹⁰¹ :

- taux de criminalité trois fois plus élevé que le taux national;
- taux de grossesse des adolescentes trois fois plus élevé que le taux national;
- taux d'agression sexuelle six fois plus élevé que le taux national;
- taux d'admission dans les refuges pour femmes battues huit fois plus élevé que la moyenne nationale;
- taux de suicide trois fois plus élevé que le taux national;
- taux de consommation abusive d'alcool quatre fois plus élevé que le taux national;
- taux de tabagisme trois fois plus élevé que le taux national;
- taux de mortalité attribuable aux blessures évitables deux fois plus élevé que la moyenne nationale;
- taux plus élevés du syndrome de mort subite du nourrisson qu'ailleurs au Canada;
- 30 % des femmes des T.N.-O. boivent pendant leur grossesse;
- taux élevés de maladies transmises sexuellement;
- les troubles mentaux constituent la principale raison des admissions des hommes dans les hôpitaux;
- faibles niveaux de revenu; 21 % de la population dépend du soutien du revenu;
- le nombre de personnes à la recherche d'un logement est deux fois plus élevé que la moyenne nationale; 44 % des ménages dans les petites collectivités ont un urgent besoin de logement;
- faibles niveaux d'instruction et taux de chômage élevé dans les petites collectivités.

Selon le NWT Health Status Report, ces statistiques révèlent les phénomènes suivants :

- faibles niveaux de soins d'hygiène personnelle et niveaux élevés de comportements à risque (consommation d'alcool, tabagisme, accidents évitables, etc.);
- piètres conditions sociales (manque de logement, manque de services communautaires, etc.);
- disparités économiques (écart important entre les riches et les pauvres, les collectivités bien nanties et les collectivités défavorisées, etc.);
- manque d'instruction et de possibilités de s'instruire (possibilités limitées de s'instruire et faible niveau d'instruction, etc.).

Les répondants ont donné les précisions qui suivent sur ces conditions sociales et les problèmes qu'ils ont rencontrés dans la prestation de services aux victimes de violence dans les T.N.-O. :

- manque de soutien de la collectivité et de la famille (y compris le blâme, l'intimidation, la honte et l'évitement) des victimes et des fournisseurs de soins ou de services qui tentent de les aider;

101. Voir à la section 3.1 du présent document les références des statistiques de ce résumé.



- les victimes craignent que si elles parlent, demandent de l'aide ou essaient de partir, il n'en résulte des répercussions sur elles-mêmes, leurs enfants et leurs familles;
- ces attitudes sont généralement plus fréquentes dans les petites collectivités éloignées;
- cela a contribué à perpétuer le cycle de violence et de traumatisation de chaque génération et à entraîner un manque perpétuel de services pour les victimes de violence;
- manque de connaissance, chez les dirigeants à tous les niveaux des administrations publiques et des Premières nations, de la prévalence de la victimisation et de ses effets généraux sur les individus, les familles et les collectivités;
- croyance chez certains que bon nombre de ces dirigeants sont eux-mêmes des agresseurs et reconnaissance que plusieurs ont été reconnus coupables de voies de fait;
- la violence familiale et la violence et les voies de fait à l'endroit des enfants ne sont pas des priorités politiques aux yeux de la plupart des dirigeants du territoire, de la région, du gouvernement autonome ou de la municipalité;
- très peu de femmes occupent des postes de commande sur le plan politique dans le territoire;
- la réponse de la GRC aux victimes de violence n'est pas toujours appropriée ou présente;
- il n'y a pas de services d'intervention ou de protection d'urgence, ni aucun lieu sûr ou refuge pour les victimes de violence dans la plupart des villes;
- il n'y a pas de services de soutien pour les victimes comme le counseling ou les groupes de guérison, en particulier dans les petites villes;
- les services de rétablissement actuels, comme les programmes de guérison et de traitement, sont insuffisants pour répondre aux besoins;
- il n'y a pas assez de programmes de services aux victimes;
- les systèmes actuels d'intervention et de soutien sont complexes et il arrive souvent qu'ils ne répondent pas aux besoins des individus, des familles et des collectivités;
- la police, les juges, les avocats ainsi que les ministères et organismes qui travaillent avec les victimes de violence ont besoin de plus de formation;
- les programmes actuels manquent de personnel et les travailleurs de première ligne sont surchargés, ils manquent de formation et ne sont peut-être pas en bonne santé;
- le népotisme (engager des amis et des parents) et les autres piètres pratiques en matière d'embauche sont courants;
- les salaires et les avantages sociaux des employés des organismes non gouvernementaux qui travaillent avec les victimes sont insuffisants;
- il y a trop d'approches « descendantes » et trop de structures gouvernementales, de conseils communautaires et de comités, qui fragmentent les ressources, créent de la concurrence et limitent l'adoption d'approches concertées et holistiques;
- il y a une pénurie de logement dans le territoire; par conséquent, même si une femme veut quitter le foyer, il n'y a pas de logement disponible;
- les niveaux de soutien du revenu sont inadéquats;
- il faut trouver des solutions au problème de la prestation de services à des endroits éloignés avec peu de ressources;
- il y a trop de programmes transitoires;
- il y a un manque de responsabilisation à l'égard des programmes à tous les niveaux;
- il y a un écart entre les politiques du gouvernement et des organismes et leur application pratique;
- il n'existe pas de soutien régional, comme des centres de traitement et une aide postpénale complète;

- il y a trop peu de connaissances sur la petite enfance et trop peu de programmes d'intervention rapide;
- il n'y a pas de centre de désintoxication dans les T.N.-O.;
- la capacité d'exécuter des programmes est limitée;
- tous les ordres de gouvernement pénalisent les petites collectivités dans les endroits isolés parce que le financement est fondé sur les données démographiques par habitant;
- les politiques gouvernementales n'ont pas la souplesse nécessaire pour inciter la collectivité à faire face aux problèmes et à trouver des solutions;
- les programmes ne sont pas harmonisés, et ils sont axés sur la réaction et les situations d'urgence;
- les programmes ne traitent pas toute la famille;
- il n'y a pas de financement de base permanent pour la plupart des organismes qui aident les victimes ... le financement d'une année à l'autre rend les programmes sociaux instables et exerce beaucoup de pression sur le personnel chargé de la prestation des services de première ligne;
- il y a trop de travail pour les services et organismes actuels;
- le grand public et les fournisseurs de services de tous les secteurs n'en savent pas assez sur les ressources existantes;
- le public et les professionnels ont une connaissance limitée de la dynamique de la violence familiale et de la violence à l'endroit des enfants;
- il y a une connaissance limitée des besoins et de la situation des victimes de violence;
- le public ne connaît pas les conséquences à long terme de la victimisation et du traumatisme;
- il y a des obstacles linguistiques qui rendent difficile la compréhension de ces questions;
- les fournisseurs de services ont une connaissance insuffisante des cultures des Premières nations, des Inuvialuits et des Métis;
- la police n'applique pas toujours la politique en matière de mise en accusation obligatoire dans les cas de violence conjugale;
- elle ne donne pas toujours suite aux ordonnances de non-communication et aux manquements aux conditions de la probation;
- le processus judiciaire exige trop de temps, et le délinquant n'est pas surveillé avant la date de sa comparution;
- il arrive souvent que la victime n'ait pas de soutien pendant le processus judiciaire tandis que le délinquant semble bénéficier d'une aide considérable;
- souvent, les victimes ne comprennent pas ce qui se passe devant le tribunal;
- il y a également un obstacle linguistique, car certaines victimes ne peuvent pas exprimer ce qu'elles ressentent et décrire les faits en anglais et en langage juridique;
- les victimes et leurs défenseurs sont frustrés du fait que l'accusé ne soit pas reconnu coupable à cause du manque de preuves;
- on a une connaissance limitée de la déclaration de la victime;
- il n'y a pas de counseling obligatoire pour le délinquant incarcéré ou en probation;
- les délinquants sont peu surveillés pendant la période de probation et les programmes d'aide postpénale après l'incarcération ou le traitement sont limités;
- il n'y a pas de système de sécurité ou de soutien pour les victimes dont les agresseurs sont mis en liberté;
- il n'y a pas assez d'avocats spécialisés en droit familial dans les T.N.-O.;



- il n'y ait pas d'indemnisation des victimes d'actes criminels qui ont besoin d'une aide financière.

3.4.2 Résumé des recommandations présentées par les fournisseurs de services

Les répondants ont clairement insisté sur les besoins des services aux victimes dans les T.N.-O., pendant les entrevues, comme il est mentionné plus haut, mais ils ont aussi formulé des recommandations pour répondre à ces besoins. Elles sont résumées ci-dessous :

Programmes d'aide aux victimes

- services de soutien des victimes, services aux victimes de violence familiale, services de défense des droits, refuges pour femmes battues et counseling familial dans chaque collectivité;
- équipes d'intervention d'urgence jour et nuit dans chaque collectivité;
- maison d'hébergement transitoire dans chaque région pour les femmes qui doivent apprendre à mener une vie autonome;
- centre territorial d'aide aux victimes d'agression sexuelle et services plus nombreux pour les victimes d'agression sexuelle;
- plus de protection et plus de solutions de rechange devant la loi pour toutes les victimes de crime;
- programmes de rétablissement après un traumatisme dans toutes les régions pour les femmes, les enfants et les familles;
- programmes d'aide postpénale et suivi pour les personnes qui ont été incarcérées ou dans les établissements de traitement ou les refuges pour femmes battues;
- plus de matériel didactique pour les victimes (sous forme de vidéo pour que tous puissent en bénéficier);
- évaluation des besoins des victimes du territoire;
- plus d'employés au Conseil sur la condition de la femme (3 employés de plus) parce qu'ils agissent comme personnes ressources pour les victimes et les fournisseurs de services aux victimes;
- système de communication de l'information aux victimes pour le moment où le délinquant est mis en liberté;
- octroi de fonds aux programmes pour les victimes des pensionnats;
- conseillers en toxicomanie dans chaque collectivité et établissements de traitement des toxicomanes dans chaque région;
- refuges pour les sans-abri dans toutes les régions;
- plus de logements sociaux dans toutes les collectivités;
- ligne d'écoute téléphonique 1-800 à l'échelle de tout le territoire;
- fonds d'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Éducation du public et développement de la conscience communautaire

- une approche beaucoup plus constante et intense de l'éducation du public concernant la violence conjugale et sexuelle ainsi que la violence à l'endroit des enfants;
- campagnes médias intensives, dans toutes les langues officielles des T.N.-O., faisant appel aux journaux, à la radio communautaire et aux émissions de télévision;

- des programmes scolaires, des conférences communautaires, des forums régionaux et des ateliers de formation à l'intention des professionnels et des fournisseurs de soins communautaires;
- de meilleures données de Statistique Canada et du Bureau de la statistique des T.N.-O. sur les questions qui touchent les victimes de crime.

Formation et guérison pour les fournisseurs de services

- formation communautaire plus poussée pour les fournisseurs de services des Premières nations, qui porte sur les compétences en matière de défense des droits et de counseling nécessaires pour soutenir les victimes de violence;
- utilisation des méthodes de counseling occidentales, y compris une analyse féministe de la violence, ainsi que les méthodes de guérison traditionnelles des Premières nations;
- programme normalisé de formation en matière de services aux victimes, qui pourrait être offert par le collège Aurora;
- formation des responsables de la justice pénale, des policiers, des fournisseurs de services judiciaires et correctionnels concernant les questions relatives aux victimes, la violence familiale, les agressions sexuelles et les réactions traumatiques;
- plus de formation dans le domaine des formalités et des processus juridiques et judiciaires, y compris la formation concernant les initiatives en matière de justice alternative et de la déclaration de la victime;
- plus de renseignements des organismes communautaires sur la façon d'avoir accès au financement;
- formation dans les domaines de l'administration des programmes, des méthodes d'évaluation, de la politique et des normes en matière de programmes pour les organismes communautaires;
- reddition de comptes sur la façon dont les fonds destinés aux programmes sont dépensés;
- aide aux fournisseurs de soins pour qu'ils adoptent et maintiennent leur propre mode de vie sain.

Programmes communautaires

- élaborer des programmes communautaires de défense des droits des victimes, de soutien, de formation, de guérison et de rétablissement après un traumatisme;
- programmes de guérison communautaires pour les familles, les victimes et les délinquants;
- création dans chaque collectivité de comités interorganismes composés de tous les fournisseurs de services communautaires;
- les organismes communautaires doivent travailler en équipe pour élaborer des stratégies de rétablissement de la collectivité et de la famille et des programmes coordonnés;
- il doit y avoir des programmes de traitement mobiles offerts dans les collectivités;
- il doit y avoir plus de programmes d'intervention rapide et de traitement des traumatismes offerts aux enfants dans chaque collectivité;
- les services communautaires doivent refléter la culture et les traditions des Premières nations et comprendre une approche spirituelle traditionnelle de la guérison.



Législation

- les améliorations à la *Loi sur les victimes de crime* doivent comprendre le financement des programmes et une aide aux victimes de crime;
- l'introduction d'une loi sur la violence familiale qui accroît le nombre d'options offertes aux victimes et impose des contraintes supplémentaires aux agresseurs;
- des modifications aux lois actuelles sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels pour que les victimes et leurs représentants disposent des renseignements dont ils ont besoin au sujet des délinquants.

Processus judiciaire

- application stricte par la police des ordonnances de non-communication;
- application par le pouvoir judiciaire de la politique et des protocoles concernant la déclaration de la victime;
- application par les juges de la politique et des protocoles concernant l'amende supplémentaire;
- application par les juges de la politique et des protocoles concernant les séances à huis clos;
- comités sur la justice communautaire créés dans chaque collectivité;
- les comités actuels reçoivent la formation dont ils ont besoin pour comprendre les questions relatives aux victimes;
- les comités travaillent en étroite collaboration avec les programmes d'aide aux victimes actuels et d'autres fournisseurs de services aux victimes.

Leadership

- normes plus strictes applicables aux élus;
- plus d'Aînés et de chefs spirituels de la collectivité devraient occuper des postes de commande;
- cesser d'élire des agresseurs;
- plus de femmes doivent occuper des postes de commande.

3.4.3 Recommandations supplémentaires et commentaires

Étant donné la situation sociale résultant de la victimisation chronique et généralisée dans les Territoires du Nord-Ouest et les niveaux élevés de dysfonctionnement personnel et d'effondrement social, les administrations publiques et des Premières nations doivent y consacrer immédiatement leur attention. Les taux très élevés de suicide, de maladies mentales, de SAF, de violence familiale, de criminalité, d'agression sexuelle et de grossesse chez les adolescentes (entre autres données décourageantes) font ressortir la crise grave et omniprésente qui sévit dans la population des T.N.-O.

Les fournisseurs de services des T.N.-O. ont produit, au cours des 20 dernières années, des listes détaillées de recommandations pour faire face à ces problèmes. De nombreux forums publics, conférences, études et campagnes de sensibilisation du public en font foi¹⁰². Les fournisseurs de services ont été presque unanimes dans leurs descriptions des problèmes et des mesures à prendre pour commencer à modifier la situation. Les conclusions de la présente étude reflètent et

102. Voir « *NWT Recommendations on Social Issues, 1988 – 2002* » produit par le Social Agenda Working Group en 2002.

regroupent ce que les fournisseurs de services dans le Nord et les chercheurs ont dit pendant des années. Malheureusement, très peu de leurs recommandations ont été appliquées.

Quelle que soit l'explication de cette confusion et de cette inaction, les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas les seuls à faire face à ce dilemme. Le Nunavut, le Labrador et le Nord du Québec (sans mentionner d'autres administrations autochtones éloignées du Canada) éprouvent des problèmes sociaux semblables et connaissent le même manque de ressources. Le Yukon se distingue de ces autres régions, car il a commencé à comprendre ses problèmes sociaux et il a pris des mesures draconiennes pour les résoudre. Il y a cependant des différences entre les régions défavorisées.

Le Nunavut, le Labrador et le Nord du Québec, contrairement aux T.N.-O., comptent des populations autochtones relativement homogènes qui constituent la plus grande partie de la population. Leurs habitants ont une mémoire collective plus fraîche de leur mode de vie traditionnel, de leur sagesse et de leur identité ainsi qu'un système de gouvernance relativement simple, bien que nouveau¹⁰³. Le problème dans les T.N.-O., c'est la combinaison d'une foule complexe de structures de gouvernance, d'une population non homogène (chaque secteur autochtone et non autochtone ayant sa propre culture, ses attentes et ses besoins) et d'une période de colonisation plus longue que le Nunavut, le Labrador et le Nord du Québec. L'effet destructeur de 150 ans de colonialisme dans les T.N.-O. se répercute sur les générations actuelles et, selon le gouvernement des T.N.-O. lui-même, ces effets ne feront que s'intensifier dans les années à venir. Lorsque des structures de gouvernance complexes et sans expérience se combinent à ces niveaux élevés de traumatisation et à la très longue période de domination coloniale et à l'assimilation, sans mentionner les cycles d'expansion et de ralentissement économiques attribuables à l'extraction des ressources naturelles dans les T.N.-O., les résultats ressemblent aux conditions qui règnent dans bien des pays en développement.

Une des principales recommandations du présent document consiste donc à déployer des efforts énergiques afin de sensibiliser les personnes qui sont en mesure de corriger la situation et les inciter à le faire. Les gouvernements et les résidents des Territoires du Nord-Ouest ainsi que le gouvernement national et les citoyens canadiens doivent participer à ces efforts. Étant donné la situation sociale décrite tout au long du présent document et la résistance apparente à y faire face, il faut concevoir une stratégie pour entreprendre une campagne de sensibilisation des gouvernements et du public. Les aspects à prendre en considération dans ce genre de campagne sont les suivants :

- la compréhension de la dynamique de la traumatisation endémique à long terme et de sa présence maintenant comme comportement normatif accepté dans les Territoires du Nord-Ouest;
- la compréhension du processus de rétablissement personnel et collectif après un phénomène de traumatisation qui est en soi complexe, coûteux, très difficile et long¹⁰⁴;
- la compréhension de la résistance au progrès social, y compris la dynamique économique, politique, psychologique, anthropologique et sociologique de la résistance;

103. La population inuite du Nunavut, du Labrador et du Nord du Québec n'a subi une acculturation sous l'effet de la culture canadienne dominante que pendant 50 ans ou moins.

104. Le rétablissement après un traumatisme passe par plusieurs étapes distinctes, y compris ce que les psychiatres appellent la « contre-dépendance », qui est le stade qui semble caractériser bien des régions du Nord. Les interventions doivent correspondre à la nature du traumatisme et à la culture ainsi qu'au stade de rétablissement. Voir le chapitre 5 du présent document, « Conclusion », pour obtenir plus de détails sur le processus de rétablissement.



- la compréhension des croyances, de l'histoire, des traditions, des normes sociales et des comportements collectifs et personnels qui en résultent, des cultures autochtones rattachées au territoire comme les cultures autochtones du Nord du Canada et les cultures technologiques de masse du Sud du Canada¹⁰⁵;
- la compréhension de la façon dont ces diverses cultures réagissent à la traumatisation collective et aux efforts de rétablissement.

L'autre priorité immédiate est la prestation d'un soutien approprié aux fournisseurs de services actuels figurant à l'annexe B et, plus en détail, dans *Victim Services in the Territories: A Compilation of Contacts and Resources*. La plupart de ces fournisseurs de services ne travaillent pas dans des organismes ou des ministères ou programmes gouvernementaux dont le mandat consiste à offrir des services aux victimes de violence. Toutefois, en raison de la présence importante de cette dynamique dans la société des T.N.-O., elle est devenue la caractéristique déterminante de leur travail. Que cela fasse partie ou non de leur service autorisé, les personnes qui travaillent avec les individus et les populations qui ont subi de graves traumatismes ont besoin de l'aide suivante :

- reconnaissance immédiate et description des problèmes sociaux en grande partie inconnus et mal compris auxquels elles sont obligées de faire face tous les jours et au sujet desquels elles n'ont pas reçu de formation ou de comptes rendus appropriés ou fait l'objet d'une surveillance adéquate;
- une hausse immédiate des salaires et des avantages sociaux des fournisseurs de services qui travaillent avec les victimes dans les organismes non gouvernementaux à but non lucratif;
- une surveillance permanente, un soutien affectif et pratique et des comptes rendus pour éviter la traumatisation indirecte chez les fournisseurs de services;
- une formation permanente concernant les questions qui entourent le traumatisme et le rétablissement : la présence du SAF et d'une déficience cognitive attribuable à un traumatisme chez bon nombre de victimes de violence, l'incidence de la toxicomanie, les cycles de violence et la courbe de rétablissement;
- la sensibilisation culturelle qui comprend une analyse des croyances et des mœurs des cultures dominantes ainsi que des cultures autochtones;
- la formation relative aux méthodes d'intervention pour les fournisseurs de services compétents, dont l'orientation vers les ressources, l'aide après un stress dû à un incident grave, le counseling, les approches de développement communautaire¹⁰⁶ et le travail de groupe.

Il y a une autre façon simple, et largement sous-estimée, de donner suite au moins en partie aux recommandations prioritaires susmentionnées concernant le manque de compréhension des problèmes sociaux des T.N.-O. chez les administrations publiques et des Premières nations et le manque de soutien accordé aux fournisseurs de services actuels. Pour combler une partie de ces lacunes importantes, il faut créer des comités interorganismes communautaires et des coalitions sociales à l'échelle du territoire. On a commencé à le faire au cours des cinq dernières années en créant, comme il est mentionné plus haut, la Coalition contre la violence familiale dans les T.N.-O., la Sedna Association of Family Violence Prevention Workers, l'Association des travailleurs

105. Voir les chapitres sur le Nunavut et le Yukon du présent document.

106. Pour une description d'une approche axée sur le développement communautaire d'une intervention, voir le chapitre sur le Nunavut du présent document.

sociaux des T.N.-O., le Social Agenda Working Group, la Social Planning Coalition des T.N.-O. et l'Association des psychologues des T.N.-O. En outre, des comités interorganismes fonctionnent déjà d'une façon plus ou moins uniforme, dans certaines collectivités. Ces coalitions et comités interorganismes peuvent offrir le point de vue, l'orientation et l'énergie nécessaires pour favoriser le rétablissement au niveau de la collectivité et du territoire. Ils offrent l'avantage supplémentaire d'offrir à leurs fournisseurs de services membres un soutien dont ils ont grand besoin, tant sur le plan personnel qu'au niveau de l'organisme. Ils présentent aussi l'avantage de ne pas refléter les intérêts d'un gouvernement, d'un organisme ou d'un secteur de la société en particulier. De plus, en général, tous les groupes communautaires et du territoire et les personnes qui souhaitent résoudre les problèmes sociaux peuvent en faire partie.

Les comités inter-organismes et les coalitions à l'échelle du territoire sont en mesure de procéder à des études indépendantes, d'offrir une formation complète à leurs membres, d'offrir des possibilités de surveillance, de santé d'esprit et de comptes rendus à leurs membres, de comprendre les normes et les conditions sociales du territoire, de planifier des programmes qui conviennent aux collectivités et au territoire¹⁰⁷, d'exercer du lobbying auprès des gouvernements pour qu'ils adoptent des programmes et des lois et d'être la voix de l'espoir aux yeux de cette tranche de la population qui est marginalisée et privée de ses droits. En outre, chacun des fournisseurs de services membres du comité interorganismes ou de la coalition à l'échelle du territoire peut fournir ses propres ressources afin de résoudre les problèmes et d'offrir les programmes désignés par les comités et les coalitions.

Pour le moment, un point de départ utile en vue de l'habilitation des comités interorganismes et des coalitions des T.N.-O. serait l'exploration de leur mandat et des réponses aux questions concernant le lieu où ils se trouvent, leur mode de fonctionnement, leurs membres, les problèmes qu'ils ont définis et les solutions qu'ils ont trouvées¹⁰⁸. Toutefois, à long terme, si l'objectif est de renforcer ces comités et coalitions, une aide organisée et financée, sous une forme ou une autre, devra leur être accordée, même si elle ne provient pas de l'État.

En plus des recommandations susmentionnées et de celles relevées par les fournisseurs de services, une dernière recommandation est que les administrations publiques, les gouvernements des Premières nations, les comités interorganismes, les coalitions et tous les fournisseurs de services des T.N.-O. examinent l'approche en matière de rétablissement utilisée par la Première nation Anishinaabe de Hollow Water au Manitoba dans leur Processus holistique de réconciliation¹⁰⁹. La longue description qui suit de cette approche de la guérison et du rétablissement communautaires provient du Social Agenda Conference Report¹¹⁰ :

107 Le Fort Providence Inter-Agency Committee, qui combinait la Semaine de sensibilisation à la violence familiale, le programme de la Coalition contre la violence familiale et la campagne bénévole de la banque alimentaire locale constitue un exemple intéressant de la souplesse et de la sensibilité des comités interorganismes.

108 À l'heure actuelle, il n'y a pas d'annuaire territorial comprenant une liste de ces comités et coalitions. Ils ne se trouvent pas dans l'annuaire téléphonique. La seule façon pour l'instant de savoir où ils se trouvent consiste à établir un contact personnel avec les fournisseurs de services dans chaque collectivité et au sein de chaque coalition.

109 Voir Native Counselling Services of Alberta, A Cost-Benefit Analysis of Hollow Water's Community Healing Circle Healing Process.

110 Exposé présenté en juin 2001 à la Social Agenda Conference tenue dans la réserve de Hay River par Marcel Hardisty, North Standing Man, de la Première nation Anishinaabe, Hollow Water (Manitoba). Voir « *Honesty Takes Courage, Social Agenda Conference Report* ».



« Tout commence avec les femmes. Nous savons tous que les femmes constituent l'épine dorsale de notre nation. Les femmes donnent la vie; elles représentent la Terre, notre mère ... l'amour, la nourriture, l'amour de la mère sont l'essence de la vie humaine, mais les hommes ont aussi un rôle important à jouer. Les problèmes dans nos collectivités résultent de la conception erronée de la sexualité et de la spiritualité dans notre vie, dans nos relations et les collectivités.

La vue, l'ouïe et le toucher servent à apprendre. Les Aînés nous ont enseigné que nous devons écouter et attendre ... être patients. Le programme holistique de réconciliation constitue une façon d'assumer la responsabilité de ses actes. Il s'agit d'une manière de prendre en charge les problèmes et de trouver des solutions. Il fait appel à la connaissance traditionnelle et incorpore celle-ci dans les solutions au dysfonctionnement dans la collectivité. Il est fondé sur les principes traditionnels d'Anishinaabe. Les principes à la base du processus holistique de réconciliation sont universels ... nous venons tous d'un seul créateur, nous faisons partie du territoire ... les gens font partie de l'écosystème ... ces principes ne s'appliquent pas seulement à Anishinaabe.

Les principes d'Anishinaabe viennent du créateur et sont fondés sur une compréhension de l'écosystème et l'interdépendance de tous les éléments de l'écosystème. Les plantes sont le point le plus bas de la chaîne alimentaire, et les humains en sont le point le plus élevé. Les sept principes représentent les directives à suivre pour vivre avec le reste de la création et l'écosystème, en équilibre et en harmonie. L'amour sous-tend chaque principe. Les principes sont les suivants : respect; humilité; vérité, sagesse, bonté, courage et honnêteté. Les sept principes guident le Processus holistique de réconciliation (PHR). Les Aînés ont enseigné ces principes avant que les gens atteignent la puberté de sorte que lorsque les enfants arrivent à ce stade et qu'ils peuvent procréer, ils ont acquis des connaissances au sujet de la vie. Ces enseignements sont communiqués au peuple Anishinaabe depuis 15 000 à 20 000 ans. Les connaissances traditionnelles de ce genre constituent le modèle d'éducation. Elles ne sont pas nouvelles. Elles ont été inculquées aux Anishinaabe pendant cette période.

Les Aînés ont dit que s'il n'y a pas d'harmonie, il en résulte la destruction, le chaos et la mort. Les pratiques industrielles et gouvernementales et le traitement réservé à l'environnement et à nos gens témoignent du manque d'harmonie dans l'écosystème. La Loi sur les Indiens a eu un effet important. Sa principale conséquence a été de modifier les lois du territoire et des gens. Le gouvernement a estimé que les écoles de jour ne permettaient pas de changer les gens assez rapidement; il a créé les pensionnats pour aller plus vite. Les pensionnats ont transgressé les principes et les lois. Les forces coloniales se sont emparé du territoire et elles sont restées avec les gens.

Le PHR a commencé à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Le processus holistique de réconciliation est souvent désigné sous le nom de « thérapie de décolonisation ». Le PHR se déroule dans quatre sphères ... physique, affective, spirituelle et mentale. La colonisation a attaqué les sphères affective et spirituelle, laissant les gens en proie à la toxicomanie et au dysfonctionnement. Les commérages, les jeux de hasard, les abus, la toxicomanie donnent lieu dans nos collectivités au chaos, à la mort et à la destruction. Les membres des Premières nations sont surreprésentés dans les établissements psychiatriques et correctionnels parce qu'ils n'appliquent pas les principes de la vie. Il faut rétablir l'équilibre dans la vie pour aider les individus, les familles et les collectivités à croître dans les quatre sphères de la vie et à appliquer

les bons principes de la vie. La plupart des gens ne fonctionnent que comme des êtres physiques et mentaux. La guérison signifie rétablir l'équilibre dans les quatre sphères.

Nos Aînés placent des assistants dans chacun des quatre points cardinaux pour nous aider à maintenir l'équilibre et nous guider. Ces assistants sont nos aïeux, qui veillent sur les quatre éléments dont nous avons besoin pour vivre ... le feu, l'air, l'eau et la terre. Nos aïeux dans le Sud veillent sur les femmes. Nos aïeux dans le Nord veillent sur nos Aînés. Nos aïeux dans l'Est veillent sur les enfants et nos aïeux dans l'Ouest veillent sur les hommes. Au cours de nos cérémonies du calumet, nous demandons à nos aïeux de chaque point cardinal de nous guider. Toutes les fois que nous réunissons des personnes dans un cercle, nous pouvons demander de l'aide. L'étuve, qui fait partie du PHR, comprend tous ces éléments de base. Le PHR fait appel aux enseignants traditionnels et aux professionnels pour aider les gens à retourner à une vie équilibrée, à croître et à être eux-mêmes, à se développer de nouveau comme un enfant et à trouver la force. Le PHR permet de trouver des façons de travailler avec les systèmes extérieurs. Tout est mis en place pour répondre aux besoins des gens, mais nous reconnaissons le fait que les besoins des institutions et des systèmes en sont venus à avoir préséance sur les besoins des personnes. Le PHR vise à inverser cette situation. Nous demandons aux gens de communiquer l'information. La communication de l'information est une façon d'apprendre, de fournir une rétroaction et d'assumer nos responsabilités et de tenir les autres responsables. Les femmes contribuent dans une large mesure à maintenir le PHR sur la bonne voie.

Les principes d'un système de justice devraient encourager les gens à vivre en harmonie avec les autres et l'environnement. Il faut faire en sorte que les systèmes travaillent pour soi. Le pouvoir et le contrôle causent des problèmes. Nous devons comprendre ce que disent les Aînés : « plus vous renoncez au pouvoir et au contrôle, plus votre pouvoir et votre contrôle augmentent ». Dans nos collectivités, tout et tous sont interdépendants; il est donc facile de reconnaître et confirmer la vérité. Il n'y a pas de confidentialité dans nos collectivités ; telle est la réalité. Tout le monde connaît les cas de violence ou de violence familiale et les auteurs de ces actes. Le silence accentue le problème. Nous devons faire connaître ces questions et en discuter, mais pas en nous livrant à des ragots ou en utilisant d'autres moyens malicieux.

Le PHR permet de recourir à des interventions et à des évaluations lorsque des actes de violence et des agressions sont divulgués. Parfois les gens nous sont envoyés par les tribunaux et d'autres collectivités. Nous faisons notre possible afin d'obtenir la vérité et de confirmer l'information, qui est soumise à un conseil. Le conseil de détermination de la peine et la période de préparation passée avec la victime et le délinquant, qui peut durer jusqu'à deux ans en vue de préparer les gens à la détermination de la peine, constituent des occasions de renseigner les gens sur la violence et de s'employer à créer et à rétablir l'harmonie. Telle est l'approche utilisée plutôt que la punition. On demande aux gens de la collectivité qui veulent infliger une punition d'exprimer leurs souhaits et leurs motifs au délinquant.

Au Manitoba, il y a des avocats et des policiers des Premières nations qui comprennent la façon de faire les choses dans nos collectivités. Dans nos travaux, nous faisons appel à la Couronne, au juge et aux policiers lorsque nous prenons des décisions concernant la façon de procéder. L'accusé dispose à terme de cinq jours pour décider s'il se présente devant le tribunal ou s'il emprunte la voie de la guérison communautaire. La plupart des délinquants sont heureux d'être découverts parce que cela leur permet d'assumer leurs responsabilités. Ils obtiennent de l'aide



d'autres délinquants qui sont passés par le processus. Le PHR met en place un soutien, par exemple des plans de traitement, des contrats personnels et des cercles de partage, qui peuvent mettre à contribution toute la collectivité si elle le veut. Les délinquants orientés vers le programme sont placés en probation pendant leur participation au processus de réconciliation en 13 étapes. Ce processus peut se dérouler sur de nombreuses années et faire appel aux membres de la famille et de la collectivité, aux victimes et à d'autres délinquants en cours de rétablissement. Très souvent, ce programme porte sur la divulgation de la violence sexuelle subie pendant l'enfance ... il s'agit du facteur le plus fréquent qui, selon Anishinaabe, est à la base de la plupart des problèmes sociaux et du comportement dysfonctionnel.

Dans la plupart des cas, les hommes sont les délinquants, mais les femmes le sont également, même si elles le dissimulent mieux. Demandez aux membres de la famille qui guérissent de parler à l'homme, parce qu'il s'agit de la façon la moins indiscreète. Il est difficile pour les gens de nier les choses lorsque quelqu'un les connaît. Il importe de connaître les vrais dirigeants et d'obtenir leur soutien. Il faut beaucoup de temps pour renseigner les gens sur leur comportement et pour en parler. Bien des personnes ont l'habitude de parler de ces choses uniquement lorsqu'elles sont ivres; les discussions se transforment rapidement alors en rage et en colère. Lorsque les gens ne peuvent pas faire face à la douleur par l'alcool, ils ont recours au suicide. Nous devons communiquer le message suivant : « ne battez pas les enfants et les femmes pour vous soulager de votre douleur ».

Dans le cadre du PHR, une rencontre d'une semaine a lieu chaque année en forêt. Les participants se réunissent pour nouer des contacts. Cependant, les gens veulent plus que des jeux ; ils veulent connaître ce qu'ils sont, comment vivre la philosophie Anishinaabe et incorporer ces principes dans la vie d'aujourd'hui. Les résultats sont encourageants. On accueille maintenant le deuxième groupe d'enseignants qui suivent une formation en thérapie communautaire. Les femmes mûrissent réellement, mais parfois on a l'impression qu'elles ne font que toucher la pointe de l'iceberg ... mais tel est le cycle. « Nous devons comprendre le processus du colonialisme et reconnaître que nous y avons survécu. Toute douleur peut devenir une force, et nous pouvons travailler ensemble. Nous pouvons apprendre à nous aider et à nous entraider ».

Il faut beaucoup de travail pour convaincre les femmes qu'il s'agit de leur rôle et de leur responsabilité et qu'elles ont toujours pris les décisions difficiles. Le soutien accordé aux femmes par leurs pairs les aide à accepter leur rôle dans la collectivité. Y a-t-il des dirigeants et des travailleurs plus sains, des gens et des familles plus sains, moins de personnes qui sont incarcérées, moins d'effets du SAF? Ces changements commencent à se produire, mais nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir. Nous ancêtres peuvent revendiquer l'honneur de tout succès remporté ».

Cette approche, fondée sur les principes et les croyances autochtones traditionnels, suscite beaucoup d'espoir dans les régions comme les T.N.-O., où les réactions traumatiques et le comportement violent sont devenus des normes sociales et où la majorité de la population est autochtone. Il se peut que l'élan imprimé pour appliquer cette approche efficace axée sur la collectivité et la culture résulte des comités interorganismes et des coalitions qui surgissent. Il pourrait aussi être le résultat de l'action des femmes des T.N.-O. Toutefois, quelle que soit la source de l'énergie, ce genre d'approche est un objectif qu'on peut s'efforcer d'atteindre.



4.0 TERRITOIRE DU YUKON

4.1 Considérations sur la prestation de services aux victimes dans le Territoire du Yukon

4.1.1 Introduction

Tout comme les chapitres sur le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest, le présent chapitre sur les travaux de recherche entrepris dans le territoire du Yukon portent sur les services officiels et officieux offerts actuellement aux victimes de crime. Par conséquent, il est aussi consacré à l'acquisition de connaissances pratiques sur les principaux facteurs contributifs à prendre en considération au moment de la conception de nouveaux services ou de la modification de services existants. Encore une fois, bon nombre des fournisseurs de services, des fournisseurs de soins communautaires, des victimes de crime, et des décideurs des administrations fédérale, territoriale et municipales interrogés au cours de la présente étude ont demandé de tenir compte des différences culturelles actuelles entre les cultures des Premières nations et la culture canadienne dominante. À cette fin, des discussions sur les considérations historiques ainsi que sur les conditions et les normes sociales actuelles sont incluses. Ensemble, elles servent de base pour comprendre les conclusions sur les programmes actuels de services aux victimes et la prestation de ces programmes ainsi que les défis qui restent à relever. Au Yukon, les renseignements clés utiles à la compréhension de la prestation de services aux victimes sont les suivants :

- données démographiques du Yukon;
- conditions sociales et données statistiques connexes pour le Yukon;
- considérations historiques sur le Yukon;
- les groupes culturels/linguistiques autochtones du Yukon et leur statut politique.

4.1.2 Données démographiques sur le Yukon

Il y a 17 collectivités au Yukon, dont la population totale s'élève à 31 256 personnes¹¹¹. Environ 74 % des habitants vivent dans la capitale, Whitehorse. Dawson et Watson Lake arrivent au deuxième et au troisième rang en ce qui concerne le nombre d'habitants, soit 1 953 et 1 662 respectivement¹¹².

En ce qui concerne l'origine ethnique, 21 % des habitants font partie de Premières nations ou sont Métis. Le reste de la population est constitué en grande partie de personnes d'ascendance européenne (76 %). Les Asiatiques et les Africains constituent 3,5 % de la population¹¹³.

Environ 20 % de la population du Yukon a moins de 15 ans (ce qui correspond à la moyenne nationale) et 6 % de la population a plus de 65 ans (12 % à l'échelle nationale)¹¹⁴.

111. Bureau de la statistique du Yukon, juin 2002.

112. *Ibid.*

113. *Faits sur le Yukon*, 2001. (Pour plus de renseignements sur le Yukon, voir <http://www.gov.yk.ca/francais/faits/>.)

114. Bureau de la statistique du Yukon, juin 2002.

4.1.3 Conditions sociales et données statistiques connexes pour le Yukon

La population du Yukon est relativement concentrée, ce qui rend l'évaluation des conditions sociales et la collecte de données pertinentes plus faciles que dans les autres territoires éloignés. Sur le plan des conditions sociales, et selon le Yukon Health Status Report de 1998, le nombre de blessures graves résultant de la violence interpersonnelle diminue¹¹⁵ tout comme l'admission, au cours des 25 dernières années, d'enfants à l'hôpital par suite de problèmes attribuables à de piètres conditions de vie (problèmes respiratoires, infections, etc.). Ces améliorations sont dues aux améliorations apportées à l'environnement politique qui a favorisé l'autodétermination et la collectivité¹¹⁶.

Toutefois, malgré ces améliorations évidentes des conditions sociales générales et de la stabilité de la population, il y a encore des domaines à améliorer¹¹⁷, notamment les taux élevés d'alcoolisme et d'abus de drogues et les taux élevés de voies de fait. En 2001, 153 cas de violence envers le conjoint (13,3 % des agressions), 46 cas d'agressions à l'endroit d'enfants et d'adolescents et 4 cas d'agressions envers des personnes âgées ont été signalés (948 « autres agressions » ont été déclarées pendant la même période)¹¹⁸, et 92 agressions sexuelles ont été signalées en 2001¹¹⁹. Même si les Premières nations et les Métis constituent 21 % de la population, ils comptent la majorité des clientes des refuges pour femmes battues et au moins la moitié des participants à plusieurs programmes d'aide gouvernementale et de traitement.

En outre, le taux de grossesse des adolescentes est plus élevé que n'importe où ailleurs au Canada, sauf dans les T.N.-O.¹²⁰, et les taux de maladies transmises sexuellement sont élevés. Ces statistiques se reflètent dans les taux d'admission et de service des divers programmes sociaux du Yukon. En 1995-1996, 186 clientes ont participé aux programmes offerts par la Section de la prévention de la violence familiale, Services aux victimes, ministère de la Justice du Yukon. La plupart (75 %) d'entre elles ont indiqué que la principale raison pour laquelle elles participaient au programme était qu'elles étaient victimes de violence conjugale. Les autres (25 %) ont dit que la principale raison était l'agression sexuelle et d'autres problèmes, y compris la violence répétée¹²¹. Ce programme a pris de l'ampleur au fil des ans, à tel point que d'autres fournisseurs de services du territoire lui envoient de plus en plus de clientes. En 2001, la Section de la prévention de la violence familiale du ministère de la Justice du Yukon, Services aux victimes, a répondu aux besoins de 1 025 victimes de violence, dont 70 % étaient des femmes, 45 %, des membres des Premières nations, et dont la plupart provenaient de Whitehorse. Soixante-sept pour cent ont dit

115. « Yukon Health Status Report », Santé et Affaires sociales du Yukon, 1998.

116. *Ibid.*

117. *Ibid.*

118. *Statistique de la criminalité du Yukon, 1995-2001*, Bureau de la statistique du Yukon, 2001. Il convient de noter que le nombre de cas de violence envers le conjoint ainsi que les enfants et les adolescents était beaucoup plus faible en 2001 qu'en 1995, soit 288 et 93 respectivement en 1995. Toutefois, le nombre des « autres agressions » est plus élevé en 2001; il se chiffrait à 595 en 1995. Selon K. Rodgers, « L'agression contre la conjointe au Canada », *Tendances sociales canadiennes* 34 (automne 1994), seulement 26 % des femmes victimes de violence conjugale [dans les provinces] signalent les agressions à la police. Celles qui subissent des agressions répétées sont plus susceptibles de les signaler. Seulement 24 % des femmes agressées par leur conjoint font appel à un service social et seulement 6 % ont recours à un refuge.

119. *Ibid.* En 1995, 144 agressions sexuelles ont été signalées. Il y a un autre aspect intéressant concernant les agressions sexuelles au Yukon : en 2001, dans 56 des 92 cas, l'alcool n'était pas un facteur. Dans toutes les autres agressions survenues au Yukon, y compris la violence conjugale, l'alcool était un facteur dans la majorité des cas.

120. « *Counting Us In, A Statistical Profile of Yukon Women* », Bureau de promotion des intérêts de la femme du Yukon, avril 1999.

121. *Ibid.*



qu'elles demandaient de l'aide à cause de violence conjugale et 21 %, en raison d'agressions sexuelles.

Le Centre pour enfants victimes de mauvais traitements a accueilli 315 personnes en 2001 et le Centre de désintoxication (Secrétariat de l'alcool et des drogues) a reçu 1 200 clients en 2001. Le Programme de lutte contre la violence conjugale, Programmes à l'intention des délinquants, Section de la prévention de la violence familiale, comptait 250 délinquants en 2001. La maison de transition Kaushee's Place signale qu'elle fonctionne à pleine capacité (de 98 % à 105 %) en tout temps.

Le taux de chômage au Yukon est comparable à celui du reste du Canada, soit 8,7 %¹²², mais pendant les mois d'hiver (où il n'y a pas de touristes), il peut se rapprocher de 15 %. Environ le tiers de la population de plus de 15 ans n'a pas de diplôme d'études secondaires.

Le logement n'est pas un problème aussi grave au Yukon que dans les autres territoires du Nord; le taux d'inoccupation s'établit à 15,5 % et les loyers sont beaucoup plus bas que dans les autres territoires du Nord¹²³.

En résumé, bien que le Yukon semble jouir d'un environnement social relativement sain et d'une gamme plus étendue de programmes sociaux complets comparativement aux autres territoires du Nord, certains problèmes demeurent. Il vaut la peine de faire état de l'analyse qu'a fait le gouvernement du Yukon de ces problèmes et des solutions qu'il a proposées.

« Il fait peu de doute chez les professionnels de la santé publique que l'inégalité sociale et économique est une cause fondamentale importante. Si le présent rapport démontre quoi que ce soit, c'est bien qu'il y a plus d'inégalité au Yukon que dans le reste du Canada. Cette inégalité se solde par des écarts sur le plan du revenu, du logement, de la nutrition, de l'éducation et de l'accès aux services et aux possibilités. Ceux qui se trouvent au bas de l'échelle socio-économique maîtrisent moins leur vie, disposent de moins d'outils pour prendre des décisions éclairées et ont moins de liens avec les réseaux qui offrent un soutien, des emplois et des possibilités d'améliorer leur sort en général. Si les spécialistes dans ce domaine le comprennent, les décideurs et les dirigeants communautaires ne réussissent encore qu'en partie à faire face à ces vérités peu populaires. La principale raison en est peut-être le manque perçu de solutions à l'inégalité sociale et économique. Il n'y a pas de solutions uniques et universelles à l'inégalité, mais la reconnaissance du fait qu'il s'agit d'un problème grave au Yukon est la première étape de l'établissement d'approches possibles.

Tout d'abord, si l'on accordait la même importance à l'effet sur la santé des règlements, des nouveaux projets, des nouvelles lois, etc. qu'à l'impact sur l'environnement, un premier pas énorme dans la bonne direction serait franchi. Une population en santé est la meilleure garante d'un environnement sain. Tous les aspects d'une politique, qu'elle s'applique à une nouvelle école, à l'ouverture d'une mine, à un nouvel hôtel, à une station d'épuration des eaux usées ou à la décision de construire un complexe sportif, devraient être « sains ». Lorsque l'impact sur l'environnement constitue un facteur important, la santé humaine devrait faire partie de l'équation environnementale. Une politique publique saine devrait être davantage qu'un slogan. »¹²⁴

122. « Revue statistique mensuelle du Yukon », Bureau de la statistique du Yukon, mai 2002.

123. Le loyer des appartements d'une chambre s'établit à environ 600 \$ à Whitehorse, à environ 1 100 \$ à Yellowknife et à 1 500 \$ au Nunavut.

124. « Yukon Health Status Report », Santé et Affaires sociales du Yukon, 1998.

4.1.4 Considérations historiques sur le Yukon

Les premiers habitants du Yukon, qui s'adonnaient à la chasse et à la cueillette, avaient un mode de vie durable axé sur les rythmes naturels de la terre et des saisons¹²⁵. Les membres des Premières nations du Yukon vivaient en petits groupes et suivaient le cycle régulier des saisons. Ils chassaient le caribou, l'orignal et le mouflon de montagne au printemps et en automne, et ils pêchaient le saumon en été. (Le nom du territoire est dérivé du terme autochtone « Yu-kun-ah », du nom du fleuve qui draine la plus grande partie de ce territoire.)

Tout comme dans les autres territoires du Nord, ce mode de vie semi-nomade a été modifié par l'arrivée des premiers chasseurs de baleine, des commerçants non autochtones et des missionnaires au milieu des années 1800. Les membres des Premières nations subissent encore aujourd'hui les effets de l'alcool introduit par les chasseurs de baleine, des maladies et des pensionnats¹²⁶.

En 1898 et 1899, on a découvert de l'or près de Dawson, et la région a aussitôt été envahie par 40 000 personnes. En fait, elle est devenue la ville la plus peuplée à l'ouest de Winnipeg. La ruée vers l'or a eu un effet dramatique sur les Premières nations. De grandes quantités de gibier ont été chassées le long des rivières, et les incendies de forêt ont détruit la plus grande partie de leur habitat. Des familles ont été obligées de parcourir de grandes distances pour se nourrir et obtenir des fourrures. Certains membres des Premières nations ont trouvé du travail rémunéré en emballant les fournitures des mineurs ou en travaillant comme matelots de pont ou bûcherons pour les bateaux à roue arrière qui naviguaient sur les rivières pour se rendre à Dawson.

Lorsque la ruée vers l'or a pris fin, bon nombre de membres des Premières nations ont recommencé à s'adonner au piégeage. En 1921, le nombre d'habitants du Yukon était inférieur à 5 000, et il n'a pas augmenté avant la construction de la route de l'Alaska pendant la Deuxième Guerre mondiale. La construction de cette route qui reliait l'Alaska au reste des États-Unis a mis fin au mode de vie semi-nomade des Premières nations.

Le Conseil des Premières nations du Yukon a bien décrit l'incidence de ces 150 ans d'invasion et de changements sur les peuples autochtones du Yukon.

« À cette époque (années 1940), les Premières nations du Yukon étaient encore considérées comme des pupilles de l'État et elles relevaient du ministère fédéral des Affaires indiennes. En outre, nombre d'écoles de mission étaient en activité. Les plus importantes, la Catholic Church in Lower Post, en C.-B. et la Chootla Anglican School à Carcross ont vu trois générations de membres des Premières nations du Yukon franchir le seuil de leurs portes. Selon la loi, qu'appliquait la GRC, les Indiens inscrits devaient envoyer leurs enfants aux écoles de la mission. Les enfants qui venaient d'endroits aussi éloignés que Old Crow ont été envoyés à Carcross, où ils sont demeurés pendant environ 10 ans sans voir leur famille. Les écoles de la mission étaient créées par le gouvernement fédéral, qui a participé dans une grande mesure à l'application de cette politique d'assimilation, qui visait à intégrer les Premières nations du Canada à la société dominante. Les

125. Une économie durable basée sur la chasse et la cueillette est parfois désignée sous le nom d'économie de « subsistance », c'est-à-dire que les gens en font assez pour permettre au groupe de survivre, mais ils ne cherchent pas à réaliser un « profit » pour leur usage personnel comme dans une économie « capitaliste ».

126. Le Conseil des Premières nations du Yukon estime que jusqu'à 50 % de la population des Premières nations au milieu des années 1800 a été tuée par les maladies. Voir www.cyfn.ca.



écoles ont très bien réussi à parvenir à leurs fins en dépouillant les enfants de leur dignité, de leur identité et de leurs liens familiaux et communaux. Toutefois, malgré la violence verbale, affective et parfois sexuelle, notre population a survécu.

En 1960, les peuples des Premières nations du Canada se sont vu accorder le droit de vote pour la première fois, ce qui a fait naître un espoir sans précédent chez les Indiens du Yukon. Une nouvelle génération est apparue, à peine remise de la brutalité des écoles de mission et elle a entrepris un mouvement afin de lutter contre l'oppression, d'offrir une vision et l'espoir et d'obtenir certains droits pour les générations à venir. »¹²⁷

Ce processus de rétablissement et d'autodétermination se poursuit encore aujourd'hui et il a débouché sur des ententes de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale avec 14 Premières nations du Yukon¹²⁸. Ceux qui sont en mesure de financer et(ou) d'élaborer des programmes de services aux victimes doivent comprendre ces structures gouvernementales et les cultures dont elles tirent leur origine, qui sont décrites dans la section suivante.

4.1.5 Les groupes culturels/linguistiques autochtones du Yukon et leur statut politique

Les Autochtones du Yukon sont des descendants de plusieurs groupes culturels et linguistiques semi-nomades. Ces groupes forment les Premières nations suivantes :

- Première nation de Carcross/Tagish

La Première nation de Carcross/Tagish, membre du Conseil tribal de Tlingit, se trouve dans le sud du Yukon et dans les environs de la ville de Carcross. Les 483¹²⁹ membres sont des descendants des premiers Tagish de cette région et des Tlingit de la côte. Ils négocient actuellement une entente définitive et une entente en matière d'autonomie gouvernementale avec le gouvernement fédéral. Entre autres services, la Première nation de Carcross/Tagish offre certains services sociaux à sa population, notamment des services de soins à domicile, de counseling, d'aiguillage et d'aide sociale.

- Premières nations Champagne et Aishihik

Les Premières Nations Champagne et Aishihik descendent des Tutchone du Sud et des Tlingit d'ascendance athapascane¹³⁰. Elles comptent 678 membres. Cette Première nation fait partie du Conseil tribal des Tutchone du Sud. Elles ont ratifié une entente définitive de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale. Elles offrent des services sociaux suivants à leurs membres : soins à domicile, soins de santé communautaires, aide sociale, counseling et aide juridique. Elles exercent un pouvoir en matière de bien-être de l'enfance qui leur a été délégué par le gouvernement du Yukon. Les Premières nations et le ministère de la Justice du Yukon

127. Site Web du Conseil des Premières nations du Yukon. Voir www.cyfn.ca.

128. Certaines ententes de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale font encore l'objet de négociations.

129. Le nombre de membres des Premières nations dont il est fait état dans la présente section n'est pas représentatif du nombre de membres des Premières nations vivant dans la région d'attache. Les membres des Premières nations peuvent résider ailleurs au Canada ou à l'étranger, mais ils figurent encore parmi les membres des Premières nations de leur région d'attache.

130. La tradition culturelle et linguistique athapascane à laquelle appartiennent la plupart des Premières nations du Yukon a plus de 1 000 ans. Des fouilles archéologiques effectuées près de Old Crow ont permis de déterrer un lieu de chasse du Caribou au printemps vieux de 1 200 ans, qui a produit des vestiges de la culture de ces premiers Athapascans. L'autre groupe culturel/linguistique original et plus petit du Yukon est constitué par les Tlingit de l'intérieur.

parrainent ensemble un cercle judiciaire, c'est-à-dire un processus judiciaire communautaire de rechange. Ces Premières nations sont situées dans la collectivité de Haines Junction et autour de celle-ci dans le sud-ouest du Yukon.

- Première nation de Kluane

La Première nation de Kluane, située près de Burwash Landing, compte 148 membres, qui sont des descendants des Tutchone du Sud et du Nord, d'ascendance athapascane. Cette Première nation est membre du Conseil tribal des Tutchone du Sud. Elle négocie une entente définitive de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale. Elle offre des services d'aide sociale, des services aux Aînés et des soins à domicile.

- Première nation de Kwanlin Dun

La Première nation de Kwanlin Dun compte 1 130 membres qui descendent des Tutchone du Nord et du Sud et certains membres d'origine tagish. Elle a présenté une proposition d'entente définitive de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale aux gouvernements fédéral et territorial. Sur le plan des services sociaux, elle offre des services d'aide sociale et des services aux Aînés. Elle a un programme de justice sociale communautaire et un intervenant en matière d'aide aux victimes. Cette Première nation se trouve à Whitehorse et dans les environs.

- Première Nation de la rivière Liard

La Première nation de la rivière Liard, située à Watson Lake et dans les environs dans le sud-est du Yukon, compte 891 membres d'ascendance Kaska (athapascane). Cette Première nation est membre du Conseil tribal des Kaska. Elle négocie une entente définitive d'autonomie gouvernementale. Elle a un programme et un comité sur la justice communautaire. De plus, elle a une société des femmes.

- Première nation Little Salmon - Carmacks

La Première nation Little Salmon - Carmacks descend des Tutchone du Nord, d'ascendance athapascane. Elle fait partie du Conseil tribal des Tutchone du Nord. Les 484 membres ont conclu une entente définitive d'autonomie gouvernementale. La Première nation offre des services sociaux à ses membres, ce qui comprend le counseling, l'aide sociale, les soins aux adultes et les soins à domicile.

- Première nation Na-cho NY'A'K Dun

La Première nation Na-cho NY'A'K Dun, située près de Mayo dans le centre du Yukon, compte 891 membres des Tutchone du Nord, d'ascendance athapascane. La Première nation est membre du Conseil tribal des Tutchone du Nord. Elle a un agent de santé communautaire, un travailleur social auprès des tribunaux, un programme de soins à domicile et un programme de lutte contre la toxicomanie. Elle offre également un programme de recherche d'emploi. Elle a signé une entente définitive d'autonomie gouvernementale.



- Première nation Dena de Ross River

La Première nation Dena de Ross River, située à Ross River et dans les environs dans l'est du Yukon, compte 400 membres et fait partie du Conseil tribal des Kaska. Ils descendent des Kaska et des Athapascans-esclaves. La Première nation a négocié une entente définitive d'autonomie gouvernementale. Elle offre de services d'aide sociale, de soins aux adultes, de loisirs, de travailleur social auprès des tribunaux et certains services d'éducation.

- Première nation de Selkirk

La Première nation de Selkirk, située près de Pelly Crossing, est membre du Conseil tribal des Tutchone du Nord. Elle compte 469 membres. Elle a conclu une entente de revendication territoriale et elle offre divers programmes sociaux comme l'aide sociale, les soins à domicile, le soutien des Aînés et un programme en matière de besoins spéciaux.

- Première nation de Ta'an Kwach'an

La Première nation de Ta'an Kwach'an, à Whitehorse, est membre du Conseil tribal des Tutchone du Sud. Elle négocie une entente de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale. Elle collabore avec la Première nation de Kwanlin Dun pour offrir à ses membres des services sociaux comme l'aide sociale et les services aux Aînés.

- Première nation de Teslin Tlingit

La Première nation de Teslin Tlingit, située dans la collectivité de Teslin et dans les environs, compte 512 membres. Elle a conclu une entente définitive de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale. Elle offre les programmes de services sociaux suivants : counseling en matière de toxicomanie, agent de santé communautaire, travailleur auprès des jeunes, aide sociale, soins à domicile et aiguillage.

- Première nation de Tr'on Dek Hwech'in

La Première nation de Tr'on Dek Hwech'in, à Dawson, compte 570 membres d'ascendance Han. Elle a négocié une entente de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale. Elle offre des programmes d'éducation, de services de travailleur social auprès des tribunaux et d'aide sociale. Elle offre également des soins à domicile et des soins aux adultes.

- Première nation des Vuntut Gwitchin

La Première nation des Vuntut Gwitchin, à Old Crow, compte 432 membres d'ascendance athapascane. Elle a conclu une entente définitive de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale et elle offre les programmes de développement social suivants : services de garde à domicile, counseling, aiguillage et travailleurs sociaux auprès des tribunaux.

- Première nation de White River

La Première nation de White River, située près de Beaver Creek, compte 124 membres descendants des Upper Tanana et des Tutchone du Sud (ascendance athapasque). Elle a conclu une entente définitive d'autonomie gouvernementale. Elle offre des programmes d'aide sociale et de services aux Aînés.

La carte qui suit donne au lecteur une idée des régions de ces Premières nations du Yukon¹³¹.



4.2 Normes sociales et culturelles : contexte

L'explication qui suit au sujet de la base culturelle des normes sociales pourrait aider à déterminer comment les familles, les collectivités et la société au Yukon s'occupaient et s'occupent des victimes de crime. Les normes sociales concernant le traitement des victimes de violence et tous les aspects du comportement personnel et collectif ne sont pas élaborées en vase clos. Les normes sociales appliquées dans toutes les cultures tiennent à une grande variété d'explications économiques et socio-politiques, certains diraient évolutives. L'explication anthropologique suivante des normes sociales présente un cadre utile permettant de comprendre pourquoi les victimes dans chaque culture sont traitées comme elles le sont.

Les cultures autochtones rattachées au territoire dans le monde entier, y compris la culture des Premières nations du Yukon, partagent une vision du monde que certains anthropologues ont désignée sous le nom de vision « très contextuelle »¹³². Les cultures reposant une vision très contextuelle sont celles où le contexte général d'une situation est observé, analysé et compris instinctivement par tous les membres du groupe, souvent en même temps. L'information est recueillie et comprise dans le contexte où elle se trouve. Ce contexte comprend le déplacement des animaux, le climat, le comportement des personnes, les événements célestes, en bref toutes les activités et tous les événements qui se déroulent dans le présent, le passé et l'avenir. C'est la raison

131. Site Web du Conseil des Premières nations du Yukon. Voir www.cyfn.ca.

132. Voir Edward Hall, *Beyond Culture*, 1976. Des aspects de cette vision du monde et de son incidence éventuelle sur la prestation de services aux victimes figurent également dans le chapitre sur le Nunavut de la présente étude.



pour laquelle on parle de vision « très » contextuelle, c'est-à-dire qu'on recueille une grande quantité d'information au moyen des sens afin de tirer des conclusions. Les événements ne peuvent être compris que dans le contexte de leurs rapports avec d'autres événements.

Par contre, les cultures fondées sur une vision « peu contextuelle » sont celles où l'information est recueillie, classée et comprise dans des segments distincts. Dans les cultures peu contextuelles, les individus acquièrent l'information au moyen de méthodes non holistiques largement technologiques. C'est-à-dire qu'ils ont recours dans une grande mesure à la parole et à l'écriture et à des outils technologiques comme le téléphone, l'horloge et la radio. Dans ces cultures, par exemple, on ne tient pas souvent compte du comportement des animaux et des personnes pour tirer des conclusions au sujet du temps. Le temps est considéré comme un phénomène distinct des actions des animaux et des humains. En bref, dans les cultures peu contextuelles, on a recours à ce qu'on appelle le raisonnement déductif, l'analyse systémique et la « méthode scientifique » pour comprendre la vie. Ces cultures reposent moins sur le contexte général des événements.

Les cultures très contextuelles ne conçoivent pas le temps comme linéaire, mais comme un élément cyclique et inhérent dans les objets et les êtres. Elles ne considèrent pas tout élément de l'univers comme distinct de tout autre élément, y compris les êtres vivants. Rien n'est distinct; toute la vie constitue une entité, un phénomène. Les membres de ces cultures croient qu'ils font partie de ce tout et qu'ils ne dominent pas ou ne dictent pas les événements, mais vivent en quelque sorte en harmonie avec les événements. À l'extrémité opposée du spectre, les cultures peu contextuelles considèrent le temps comme une marche du passé vers l'avenir en passant par le présent. L'univers est conçu comme une collection d'êtres, d'événements et de circonstances distincts qui peuvent ou non être interreliés. De plus, les membres de ces cultures estiment que leur rôle consiste à contrôler ces êtres, ces événements et ces circonstances, et non à en faire partie.

Toutes les cultures, qu'elles soient très ou peu contextuelles, se situent sur un point de ce spectre. Les cultures qui ont colonisé le Nord du Canada étaient et sont encore assez peu contextuelles. Les cultures autochtones du Nord canadien étaient et sont encore très contextuelles. Lorsqu'une culture peu contextuelle l'emporte sur une culture très contextuelle, comme cela s'est produit dans la plus grande partie du monde pendant les années 1700 et 1800, période où l'Europe constituait un empire, la culture très contextuelle subit pendant de nombreuses générations et des centaines d'années des soulèvements, de la confusion et des crises. En premier lieu, et dès le départ, la culture autochtone très contextuelle est souvent jugée de manière négative par la culture dominante. La vision mondiale décrite plus haut et la valeur que les cultures très contextuelles accordent aux relations, à la non-ingérence, au partage, à la conservation, à la retenue affective, à la suppression de la colère (parmi les nombreuses autres valeurs qui étaient importantes pour la survie dans une culture de subsistance axée sur le territoire¹³³, entrent directement en conflit avec les valeurs des cultures peu contextuelles reposant sur le succès personnel, l'ambition, l'individualisme et la concurrence.

Ce choc des visions mondiales fondamentales et du comportement éthique a créé un énorme traumatisme chez les cultures très contextuelles des Premières nations au Yukon et dans le Nord du Canada. Par surcroît de malheur, la douleur et la confusion engendrées par cette perte d'identité et d'intégrité collective ont été accentuées par la violence subie dans les pensionnats, le déplacement

133. Voir Clare C Brant, médecin, *A Collection of Chapters, Lectures, Workshops and Thoughts*, disponible auprès de la Native Mental Health Association of Canada, 1996.

des familles dans les collectivités établies et l'intégration par la force d'une population régionale vivant d'une économie de subsistance à une économie capitaliste mondiale. L'un des résultats de cette situation a été les niveaux relativement élevés de traumatisme, de toxicomanie, de violence et de victimisation au sein des populations des Premières nations au cours des dernières générations.

La situation est d'autant plus compliquée qu'on ne sait pas exactement comment ces phénomènes, lorsqu'ils se sont produits, ont été abordés avant cette longue période de colonisation et d'assimilation. Par exemple, il y a divers comptes rendus sur la façon dont les femmes et les enfants étaient traités avant la période coloniale. De plus, il existe différentes descriptions de la façon dont la violence était définie et abordée. Toutefois, la connaissance des normes sociales dans les cultures très contextuelles et peu contextuelles constitue un outil utile pour comprendre pourquoi les membres de ces cultures ont agi comme ils l'ont fait.

4.3 Services offerts dans les collectivités du Yukon

4.3.1 Portée et méthodologie

Au début des travaux de recherche, les organismes qui ont parrainé et entrepris les recherches ont décidé de n'examiner que les principaux fournisseurs de services du territoire du Yukon. Cette décision traduit l'existence d'un nombre relativement important de services complets, à long terme et universellement accessibles aux victimes de violence dans le territoire. En outre, contrairement aux autres territoires éloignés du Nord, toutes les collectivités du Yukon sauf une (Old Crow) sont accessibles par la route, ce qui permet la prestation de services universels. Il y a 17 collectivités principales desservies, toutes administrées à partir de Whitehorse. (Cette situation est différente des autres territoires du Nord, par exemple les Territoires du Nord-Ouest, où 30 collectivités dans six régions administrées de manière distincte, desservies par un réseau routier limité, rendent plus difficile la prestation de services universels.) L'administration centrale de ces services universels se trouve dans la capitale, Whitehorse, où 74 % de la population, 22 879 personnes, résident¹³⁴.

Au total, 30 entrevues avec des répondants de 24 services universels offerts au Yukon ont eu lieu. Ces organismes, dont l'administration centrale se trouve à Whitehorse, sont les suivants :

- Kaushee's Place, Yukon Women's Transition Home Society;
- Services aux victimes, Section de la prévention de la violence familiale, ministère de la Justice du Yukon;
- Unité des crimes contre les personnes, GRC;
- Service de soins aux enfants victimes de violence, Santé et Affaires sociales du Yukon;
- Bringing Youth Towards Equality and Youth Shaping the Future Council;
- Programme d'aide aux victimes et aux témoins, Justice Canada;
- Bureau de promotion des intérêts de la femme du Yukon;
- Programmes à l'intention des délinquants, Section de la prévention de la violence familiale, ministère de la Justice du Yukon;
- Yukon Status of Women Council;
- Centre pour femmes Victoria Faulkner;
- Yukon Public Legal Education Association;

134. La population totale du Yukon s'élève à 31 070 habitants. Bureau de la statistique du Yukon, juin 2002.



- Committee on Abuse in Residential Schools;
- Fetal Alcohol Syndrome Society of Yukon;
- Services aux jeunes victimes, Section de la prévention de la violence familiale, ministère de la Justice du Yukon;
- Services de probation pour adultes, ministère de la Justice du Yukon;
- Services de santé mentale, Santé et Affaires sociales du Yukon;
- Skookum Jim Friendship Centre;
- Société des services d'aide juridique du Yukon;
- Programmes de traitement en établissement, Santé et Affaires sociales du Yukon;
- Centres de santé communautaires;
- Programme de traitement des jeunes délinquants sexuels, Santé et Affaires sociales du Yukon;
- Association des services à la famille du Yukon;
- Blood Ties Four Directions Society;
- Secrétariat de l'alcool et des drogues, Santé et Affaires sociales du Yukon.

Tous ces organismes ont des bureaux dans certaines petites collectivités ou s'y rendent régulièrement. Ils demandent aux collectivités excentriques de leur envoyer des clients¹³⁵.

En plus de ces services universellement accessibles, des organismes communautaires offrant des services particuliers aux victimes de violence ont également été contactés. Ces organismes communautaires, situés à l'extérieur de la capitale Whitehorse, comprennent des refuges pour femmes battues, des programmes de justice communautaire et des programmes de guérison des victimes. Au total, 12 organismes communautaires ont été contactés, soit :

- Magedi Safe House, Ross River;
- Carmacks Safe House, Carmacks;
- Help And Hope For Families Society, Watson Lake;
- Liard Aboriginal Women's Society, Watson Lake;
- Dena Keh Justice, Première nation de Liard, Watson Lake;
- Dawson City Women's Shelter, Dawson;
- Dawson City Group Conferencing Society, Dawson;
- Southern Lakes Justice Committee, Carcross;
- Haines Junction Justice Committee, Haines Junction;
- Programme de justice communautaire de la Première nation de Kwanlin Dun, Services aux victimes, Whitehorse;
- Projet de justice sociale de la Première nation de Kwanlin Dun, Whitehorse;
- Centre de santé de Whitehorse, Whitehorse.

Les fournisseurs de services dont le mandat s'étend à l'ensemble du territoire sont tous situés à Whitehorse. Ces fournisseurs de services ont été interrogés en personne entre mai et juin 2002. Les fournisseurs de services communautaires en milieu rural ont été interrogés par téléphone pendant la même période.

135. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de lacunes dans les services. En fait, bien des répondants ont recommandé qu'on s'efforce davantage d'offrir des services moins centralisés et plus de services communautaires. Voir la section 4.4, « Recommandations concernant les services aux victimes au Yukon ».

Les numéros des personnes ressources et d'autres renseignements pertinents provenaient de plusieurs répertoires du Yukon axés sur la prestation de renseignements sur les services sociaux. Ces répertoires étaient les suivants :

- « Yukon Family Violence Resource Directory 2001 » (publié par le Bureau de promotion des intérêts de la femme du Yukon et mis à jour deux fois par année);
- « Phone Directory of Yukon Agencies and Services », ministère de la Justice du Yukon, site Web des Services aux victimes à www.justice.gov.yk.ca;
- NorthwesTel Yukon phone directory « Hot Peach Pages - Abuse Help Lines »;
- « Yukon Community Directory: Resources for Personal Growth and Development, 2002 Edition » (publié annuellement par Nansi Cunningham à titre de solliciteur de fonds des ONG).

4.3.2 Constatations du recensement

Les renseignements détaillés concernant chaque organisme interrogé pour la présente étude figurent dans *Victim Services in the Territories: A Compilation of Contacts and Resources*. Les observations des répondants au sujet des succès en matière de prestation de services et des obstacles à cet égard figurent dans les sections suivantes du présent chapitre. On peut trouver leurs recommandations concernant la prestation des services aux victimes de violence à la fin du chapitre. De plus, nombre de répondants ont fait état de leur connaissance des façons officieuses et traditionnelles de traiter les victimes.

Services traditionnels et officieux pour les victimes au Yukon

La collecte de renseignements sur les façons traditionnelles auxquelles ont recours les Premières nations pour faire face à la victimisation vise à examiner les approches qui peuvent avoir fonctionné par le passé et qui, par conséquent, pourraient être intégrées à la conception de nouveaux services axés sur les victimes. La collecte de données sur les méthodes officieuses actuelles de traitement des victimes vise à comprendre comment les lacunes des services officiels contemporains sont comblées. Compte tenu des besoins et des nombreuses demandes pour l'obtention de ressources limitées, il importe de tirer des leçons des soutiens officieux qui ont fonctionné par le passé et qui continuent de fonctionner aujourd'hui et d'en tirer parti.

Les renseignements qui figurent dans la présente section sont fondés sur les entrevues tenues avec les membres des Premières nations du Yukon, dont la plupart sont actuellement des fournisseurs de services clés au Yukon. Leurs noms figurent parmi ceux qui se trouvent à l'annexe A. Tout comme pour les travaux de recherche effectués dans les deux autres territoires, les autres répondants comprennent des femmes qui ont été ou qui sont victimes de violence interpersonnelle. Le groupe le plus important de répondants est constitué des fournisseurs de services communautaires contactés dans le cadre de l'établissement du répertoire des fournisseurs de services du Yukon (voir l'annexe B)¹³⁶.

136. La liste complète des fournisseurs de services communautaires du Nunavut figure dans Mary Beth Levan, *Victim Services in the Territories: A Compilation of Contacts and Resources*, Ottawa, Centre de la politique concernant les victimes et Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada, 2002.



Approches traditionnelles du traitement des victimes au Yukon

- *« Les femmes enduraient la situation. »*
- *« Selon le système de clans traditionnel des Premières nations, les mariages entre les membres d'une même famille au sein des clans étaient strictement interdits ... en cas d'écart de conduite, les chefs du clan du corbeau et du clan du loup devaient intervenir ... il pouvait y avoir une grande réunion de la collectivité pour permettre la médiation et la résolution du problème. »*
- *« Jadis, les hommes étaient des chasseurs et des pourvoyeurs; les hommes et les femmes jouaient des rôles distincts ... je ne suis pas convaincue que les femmes étaient bien traitées. »*
- *« Il y avait beaucoup d'autres mécanismes d'entraide entre les gens pour permettre leur survie ... réunir les gens dans les camps de pleine nature, les ramener, faire face aux éléments traditionnels et répondre aux besoins fondamentaux dans un environnement favorable ... ils étaient davantage axés sur la collectivité pour s'entraider ... aujourd'hui les victimes de violence sont éloignées les unes des autres, de leur culture, de leur langue ... elles sont beaucoup plus isolées ... il s'agit de 250 collectivités d'une personne et non d'une collectivité de 250 personnes. »*
- *« Dans les cultures fondées sur le cercle, les gens s'occupent d'abord du cercle avant de s'occuper d'eux-mêmes ... toute vie est interdépendante, il s'agit d'une question de survie ... tout dépend du lien avec la terre, la famille et les autres personnes avec lesquelles des liens sont établis ... les sociétés basées sur la chasse et la cueillette gèrent les relations qui sont propices à l'établissement de ces liens. »*
- *« Il y a toujours eu des réunions propres à chaque sexe lorsqu'un traumatisme avait eu lieu. »*
- *« Beaucoup d'entre nous ne savent pas en quoi consistent la responsabilité, la reddition de comptes et le changement ... on m'a enseigné à traîner de l'eau, à faire la lessive, à faire la cuisine, à exercer les compétences de base ... je devais le faire sous peine d'être battue ... nous devons faire plus pour réprimer la violence familiale, la violence sexuelle ... il faut commencer à faire sortir la vérité ... elle est si enfouie que les gens disent qu'il ne faut pas y toucher ... beaucoup d'entre nous disent non; il faut parler. »*
- *« Ils ont eu recours à la santé spirituelle pour guérir ... il faut prier avec le soleil le matin pour lâcher prise ... il y a quatre points cardinaux ... il faut se lever assez tôt et prier ... ma mère m'a emmené dans un endroit en haut de la baie ... elle m'a dit que c'est là où l'on utilisait les étuves et l'on priait toujours pour tout. »*
- *« Tout ce que vous avez sur votre corps est sacré ... je transporte dans ma poche des cendres provenant d'écorce spéciale et de plantes que ma mère cueille et qui ont été brûlées au cours d'un feu sacré ... les cendres me donnent de la force ... il y a des mauvaises personnes là-bas qui transmettent une mauvaise énergie, et j'ai besoin de protection. »*

- « Une personne allait chercher tous les enfants qui traînaient dans la rue pendant que leurs parents buvaient et elle les emmenait chez elle pour leur donner quelque chose à manger et leur offrir un endroit où rester. »
- « Je voyais plus de liens communautaires de quartier lorsque je vivais en milieu urbain il y a 15 ans ... les gens connaissaient tout le monde dans tout le quartier ... maintenant nous ne connaissons plus tout le monde dans la même rue et nous ne voyons plus beaucoup de personnes s'adonner au soutien communautaire ... plus de services organisés sont offerts. »
- « Certains hommes ont dit que la situation s'est aggravée parce les femmes sont devenues des pourvoyeuses et qu'elles ne remplissent plus leurs rôles traditionnels. »

La plupart des répondants croient que les personnes qui ont été victimes de violence conjugale, physique ou sexuelle par le passé n'ont pas bénéficié d'un soutien ou d'un appui très personnalisé. Nombre d'entre eux ont dit que les femmes et les enfants « enduraient la situation ».

Toutefois, ces répondants ont indiqué qu'avant la période coloniale, il y avait plus de mécanismes d'adaptation implicites dans la culture qui raffermisssaient les liens entre chacun et qui, par conséquent, accroissaient leur sécurité. Les gens devaient conjuguer leurs efforts pour survivre. De plus, à cette époque, les gens estimaient que leur environnement naturel les rendait autonomes et que le temps consacré à la chasse et à la cueillette les aidait, selon certains répondants, à guérir et à rester en santé. La prière, les cérémonies de la suerie et d'autres rituels spirituels traditionnels aidaient également les gens à maintenir l'équilibre et l'harmonie en eux et au sein de leur clan. D'après un répondant, certaines personnes ont trouvé des façons de se protéger, sur le plan spirituel, des personnes qui dégageaient une énergie négative.

Certains répondants ont indiqué que les chefs de clan se réunissaient pour servir de médiateurs en cas de différends, mais on ne sait pas trop si les incidents de violence interpersonnelle étaient réglés de cette manière. Et un répondant a dit qu'il y avait des réunions propres à un sexe pour examiner les traumatismes causés, mais encore une fois, on ne sait pas si les actes de violence interpersonnelle y faisaient l'objet d'un examen.

Les répondants ont fait remarquer qu'à une époque moins ancienne, où les services officiels n'existaient pas ou en étaient à leurs premiers balbutiements, dans certaines collectivités quelques adultes se réunissaient pour nourrir et héberger les enfants des parents qui buvaient ou qui étaient absents. Un certain nombre de répondants ont indiqué que cet esprit de soutien communautaire et de convivialité s'est érodé au cours des 20 dernières années en faisant état de l'avènement de services plus officiels et d'une évolution de la société de l'esprit communautaire à l'individualisme.

Certains répondants ont dit qu'on reproche jusqu'à un certain point aux femmes les niveaux actuels de violence interpersonnelle. Il semblerait que certaines personnes croient que la violence résulte du fait que les femmes ne jouent plus leurs rôles traditionnels et qu'elles servent de « pourvoyeuses », rôle rempli auparavant par les hommes dans la collectivité.

Méthodes officielles actuelles de traitement des victimes au Yukon

- « Je sais qu'il existe un certain soutien communautaire officieux pour certaines personnes, les amis ou la famille ... certaines personnes consultent des membres du clergé pour parler ... »



parfois il y a des personnes saines dans une collectivité, et elles apportent réellement une aide aux gens. »

- *« Les questions d'appartenance, de famille et de confinement sont très difficiles pour les femmes battues dans les collectivités ... il y a une forte résistance à la reconnaissance de la violence conjugale, de son incidence sur la famille et de sa présence dans la collectivité »*
- *« Les victimes de violence ne bénéficient guère du soutien de leur famille et de la collectivité. »*
- *« La Section de la prévention de la violence familiale reçoit des appels des personnes qui demandent ce que nous devrions dire ou faire ... nous enseignons aux membres de la famille et aux amis comment s'occuper des victimes. »*
- *« J'ai été stupéfié de voir la peine causée par les traumatismes horribles subis à Old Crow ... toute la collectivité s'est réunie au centre communautaire et a servi un repas pour la famille. »*
- *« Nos travailleurs des services d'approche font beaucoup de sensibilisation officielle dans la collectivité ... ils participent aux dîners communautaires, etc. »*
- *« Tous doivent survivre ... les victimes ont recours aux mécanismes de défense ... elles ont besoin de soutien pour s'ouvrir ... le déni et l'évitement sont des mécanismes d'adaptation communs. »*
- *« Ces dernières années, les Premières nations ont tenu des conférences et des réunions sur la guérison ... souvent le soutien des victimes ne se produit pas ... bien des femmes ne se sentent pas libres de parler de leur vie à d'autres personnes, surtout lorsqu'elles sont victimes de violence. »*
- *« En général, les victimes sont réduites au silence ... les victimes ne se font pas connaître ... elles sont trop isolées pour faire face à leur victimisation. »*
- *« Les victimes peuvent avoir par le passé tendu la main pour obtenir de l'aide, mais cela n'a rien donné de sorte qu'elles s'abstiennent de le faire à nouveau. »*
- *« Cela dépend réellement de la collectivité ... il y a beaucoup de counseling au téléphone. »*
- *« Les gens de l'organisme téléphonent au Centre pour femmes Victoria Faulkner et au Yukon Status of Women Council pour obtenir des services axés sur les femmes qui n'existent peut-être pas ailleurs ou pour aider les femmes à se retrouver dans un système qui ne fonctionne pas pour elles. »*

La plupart des répondants ont indiqué que nombre de victimes de violence physique, psychologique et sexuelle demeurent cachées et muettes dans la collectivité. Certaines villes peuvent avoir un réseau imprécis de soutien officieux, mais on n'en sait pas beaucoup sur la façon dont il fonctionne ou l'endroit où il se trouve. Deux répondants ont indiqué que certaines victimes de violence bénéficient d'un contact téléphonique avec des amis et(ou) des membres de leur famille. En outre, selon la Section de la prévention de la violence familiale du ministère de la

Justice du Yukon, elle reçoit des appels de personnes de la collectivité qui demandent comment elles peuvent soutenir les victimes de violence dans leur ville.

Les travailleurs des services aux victimes (Section de la prévention de la violence familiale, ministère de la Justice du Yukon,) cherchent à établir ces réseaux de soutien officiels et à renforcer la viabilité de services plus officiels dans les petites collectivités en mettant l'accent sur la coopération communautaire interorganismes et l'établissement de relations. Les conseils de bande qui ont tenu des conférences de guérison et d'autres réunions pour résoudre leurs problèmes sociaux encouragent également le développement de la conscience communautaire et un certain soutien communautaire des victimes. En outre, le Centre pour femmes Victoria Faulkner et le Yukon Status of Women Council ont indiqué qu'ils reçoivent des appels d'organismes à la recherche de services pour les femmes victimes non visées par les services officiels actuels.

Toutefois, en général, les victimes de violence qui n'ont pas recours aux services plus officiels, décrits dans d'autres sections du présent document, développent leurs propres mécanismes d'adaptation. Les enfants et les adultes des deux sexes, et ce dans toutes les cultures, « font face » à leur propre victimisation au moyen d'une gamme de symptômes et de comportements connus sous le nom de syndrome de stress post-traumatique. Ces symptômes comprennent la confusion d'identité, le dysfonctionnement de la mémoire, la dissociation, la désorientation mentale, une gamme étendue de problèmes affectifs et psychologiques, le bouleversement des relations, la dysfonction sexuelle, une gamme étendue de symptômes physiques et(ou) une perte générale de foi dans la vie. Chaque individu réunit inconsciemment ces symptômes de façon à pouvoir survivre dans son contexte particulier. Ce contexte peut être douloureux, mais il est au moins prévisible et familier. À cet égard, si l'individu l'accepte comme normal, il peut vivre dans la sécurité et être heureux.

Les victimes de violence des Premières nations et certains non-Autochtones ont également recours à des méthodes d'action positive pour faire face à la situation. Par exemple, certains répondants ont indiqué que la prière et l'intervention des anges et d'autres esprits utiles avaient fait une différence importante dans leur vie et dans la vie d'autres victimes de violence qu'ils connaissaient. D'autres ont dit que les sports, la couture et l'artisanat, la danse et le chant avaient été des outils utiles pour faire face à leur victimisation. Mais la façon peut-être la plus universelle de faire face de manière informelle aux relations violentes, à la toxicomanie et à la victimisation, pour les membres des Premières nations à tout le moins, a toujours été de s'éloigner de la collectivité et, parfois de sa famille, en allant au camp, en pratiquant la chasse, la pêche et le piégeage. Cela peut être difficile pour les personnes et les familles qui n'ont pas les ressources nécessaires pour s'adonner à ces activités. Cependant, les répondants ont dit que l'objectif universel de la plupart des membres des Premières nations consiste à passer le plus de temps possible loin des soins et des problèmes de la vie communautaire et à faire le plein d'énergie psychique dans des endroits favorisés, loin de la « ville ».

Selon les répondants, les familles et les collectivités, dans les cultures autochtones et non autochtones du Yukon, ont tendance à s'occuper des victimes de diverses manières. Il y a un déni collectif et personnel assez important au sujet de l'existence et de l'incidence de la violence interpersonnelle au sein des familles et des collectivités. Plusieurs répondants ont indiqué que les femmes et les enfants battus et agressés ne sont pas une priorité dans les cultures du Yukon. Ils ont souligné que dans presque toutes les cultures, les femmes sont considérées comme des citoyennes



de seconde zone et certains sont même allés jusqu'à dire que les femmes sont en grande partie des citoyennes jetables.

Dans ces circonstances, il est compréhensible que la façon officieuse de traiter les victimes consiste à les blâmer et à les humilier. Et les fournisseurs de services et les activistes qui tentent de mettre en lumière cette situation prêtent aussi le flanc aux blâmes et aux attaques. Au fil du temps, les victimes et parfois ceux qui leur offrent des services apprennent à se blâmer. Le blâme et l'humiliation ont pour effet de réduire les gens au silence, ce qui les rend plus faciles à contrôler, les empêche de demander des services ou un rétablissement et dociles à l'égard du contexte privé et public dans lequel elles et leurs enfants doivent survivre.

Incidence sur la prestation de services aux victimes

Comme il est mentionné tout au long du présent chapitre, il y a au Yukon une grande variété de personnes expérimentées et de ressources universellement accessibles pour les victimes. Toutefois, la situation sur le plan de la violence chronique et de la victimisation, et du déni, du blâme et du secret qui les accompagnent est, selon les répondants, très enracinée et difficile à changer.

Lorsque certaines victimes de violence finissent par attirer l'attention du « système », les fournisseurs de services, les bailleurs de fonds et les fournisseurs de soins communautaires font généralement face à des réactions traumatiques qui sont devenues, en elles-mêmes, des normes sociales pendant de nombreuses générations. Cela est vrai chez les membres des Premières nations et les non-Autochtones. Comme il est mentionné plus haut, les personnes, les familles et les groupes qui ont été marginalisés, dominés et opprimés pendant plusieurs centaines d'années développent des mécanismes d'adaptation pour survivre qui comprennent tous les éléments du syndrome de stress post-traumatique. Lorsque ces mécanismes d'adaptation sont filtrés à travers le prisme des normes sociales fondées sur la culture d'une personne, comme il est mentionné plus haut, ils deviennent encore plus difficiles à aborder. Les fournisseurs de services peuvent se trouver dans des situations difficiles lorsqu'ils tentent, par exemple, d'établir un équilibre entre la nécessité d'habiliter une femme autochtone agressée et le désir de celle-ci de maintenir une relation permanente non fondée sur la confrontation avec son mari et sa famille (il faut se souvenir de la valeur que les cultures très contextuelles accordent au maintien à tout prix de liens familiaux non fondés sur la confrontation). Par ailleurs, comment les fournisseurs de services convainquent-ils un homme agressé d'une culture peu contextuelle, qui accorde de la valeur à la vie privée, à l'individualisme et au « succès » qu'il pourrait juger utile de faire part de son histoire et de ses sentiments à d'autres hommes?

Les fournisseurs de services doivent comprendre la dynamique du patriarcat, du trauma, de la victimisation, de la culture et des normes sociales. Grâce à ces informations et aux renseignements pratiques sur la loi, les ressources et les méthodes d'intervention, il sera au moins plus facile de comprendre le comportement et les sentiments de la victime et d'aider celle-ci à choisir les interventions qui sont les plus utiles dans son cas. Il peut également être plus facile pour les programmes axés sur les victimes dans les cultures des Premières nations et les cultures non autochtones de s'entraider tant sur le plan pratique que sur le plan affectif.

Services officiels offerts actuellement au Yukon

Les services offerts actuellement aux victimes de crime au Yukon peuvent être regroupés dans les catégories suivantes : refuges pour femmes battues, services aux victimes, services de défense des droits et d'information, programmes de traitement, comités sur la justice communautaire et programmes de counseling et de mentorat.

Refuges pour femmes battues

Des représentants des cinq refuges pour femmes battues du Yukon ont été interrogés au cours des travaux de recherche. Ces refuges sont situés à Whitehorse, Watson Lake, Carmacks, Ross River et Dawson. Tous ces refuges, sauf un, ont un personnel à temps plein rémunéré. Le refuge de Ross River compte un personnel sur appel, auquel il a recours au besoin seulement. Tous les refuges offrent l'hébergement, les repas, le counseling non professionnel, l'aiguillage, la défense des droits, de l'information et un soutien. Tous les refuges mettent l'accent sur la sécurité des femmes et des enfants et favorisent le respect des choix et de la dignité des femmes et des enfants en question.

Kaushee's Place à Whitehorse est le principal refuge. Cet établissement compte 15 places et un effectif de 20 personnes. Il dessert toutes les collectivités du Yukon. En plus de servir de refuge d'urgence, Kaushee's Place comprend une maison d'hébergement transitoire de cinq appartements, où les femmes et les enfants peuvent demeurer pendant une période d'au plus 6 mois au cours de laquelle ils établissent des plans et prennent des dispositions pour mener une vie indépendante. Kaushee's Place emploie, en plus du personnel du refuge, un travailleur des services d'approche, un intervenant en matière d'agression sexuelle et un coordonnateur de la maison d'hébergement transitoire. Les programmes comprennent une ligne d'écoute téléphonique jour et nuit, des programmes de garde d'enfants, des programmes d'aide postpénale et un programme de formation au rôle de parent en plus des programmes ordinaires du refuge. En outre, Kaushee's Place collabore avec divers organismes, comme le Secrétariat de l'alcool et des drogues et la Section de la prévention de la violence familiale, afin de planifier des programmes destinés aux femmes et d'aider à élaborer la politique et la législation touchant les femmes et les enfants victimes de violence. Le refuge Kaushee's Place signale qu'il fonctionne à pleine capacité (de 98 % à 105 %) en tout temps. La plupart des clients sont des femmes des Premières nations. De janvier 1999 à juillet 2001, environ 53 % des personnes admises étaient des femmes des Premières nations¹³⁷.

Le deuxième refuge en importance est celui de Watson Lake. La Help and Hope for Families Society exploite une maison de transition de 13 places qui compte trois employés à temps plein et trois employés occasionnels. En plus de ses programmes ordinaires, le refuge a une ligne d'écoute téléphonique jour et nuit et il offre un programme appelé « Safe Circles », qui est un cercle de soutien hebdomadaire pour les femmes battues. Il accueille également pendant une période maximale de 48 heures les enfants appréhendés par les Services sociaux pour lesquels aucun placement approprié ne peut être trouvé.

Le refuge de Dawson, Dawson City Women's Shelter, compte 3 employés à temps plein et un employé à temps partiel. En plus de ses programmes ordinaires, le refuge offre une collection de ressources et un programme de garde d'enfants hebdomadaire appelé « Kid's Time ».

137. Voir Kaushee's Place, Yukon Women's Transition Home, Program Review, novembre 2001.



Le refuge de Ross River, Magedi Safe House, accueille les femmes battues, les enfants négligés et les Aînés agressés. Comptant quatre employés sur appel, il est ouvert au besoin. Selon le refuge, 20 personnes ont eu recours à ses services au cours de la dernière année.

Le refuge de Carmacks, Carmacks Safe House, qui compte un employé à temps plein et un employé sur appel comprend des groupes hebdomadaires de soutien et des groupes culturels en plus de ses programmes ordinaires.

Services aux victimes

Il y a un grand nombre de programmes de services aux victimes complets, diversifiés et universellement accessibles au Yukon, notamment :

- Services aux victimes, Section de la prévention de la violence familiale, ministère de la Justice du Yukon;
- Services aux victimes du Projet sur la justice communautaire de la Première nation de Kwanlin Dun;
- Unité des crimes contre les personnes de la GRC, bénévoles en matière d'aide aux victimes;
- Programme d'aide aux victimes et aux témoins du bureau du procureur de la Couronne, Justice Canada;
- Committee on Abuse in Residential Schools Society;
- Services aux jeunes victimes, Section de la prévention de la violence familiale, ministère de la Justice du Yukon;
- Liard Aboriginal Women's Society;
- Service de soins aux enfants victimes de violence, Santé et Affaires sociales du Yukon.

Tous les programmes axés sur les victimes offrent un counseling non professionnel et des services d'orientation en plus des autres services décrits ci-dessous.

Services aux victimes, Section de la prévention de la violence familiale, ministère de la Justice du Yukon

Les Services aux victimes de la Section de la prévention de la violence familiale du ministère de la Justice du Yukon offrent des services de visites à domicile et à l'hôpital, d'intervention d'urgence, de défense des droits et d'accompagnement devant le tribunal. Ils aident les victimes à établir la déclaration de la victime et ils offrent un programme destiné aux femmes dont l'objectif est la sécurité et le rétablissement des femmes victimes de violence conjugale. Ils comptent 5 employés à temps plein et 3 employés à temps partiel. Ils ont traité 782 cas, soit un total de 1 025 victimes, en 2001-2002. Soixante-dix pour cent de leurs clients sont des femmes et 45 % sont autochtones. Les Services aux victimes ont des bureaux dans le détachement de la GRC à Whitehorse ainsi qu'à Dawson et à Watson Lake. Ils se rendent à Mayo, à Ross River et dans d'autres collectivités pour y offrir des services. Les Services aux victimes dispensent également des services d'éducation du public, des ateliers et de la formation, présentent des exposés dans les écoles et procèdent à des évaluations de délinquants. Ils participent à l'application des engagements de ne pas troubler l'ordre public ainsi que des ordonnances d'intervention d'urgence et des ordonnances d'aide aux victimes. Ils s'occupent des victimes de violence conjugale (67 % des cas) et des agressions sexuelles (21 % des cas).

Services aux victimes du Projet sur la justice communautaire de la Première nation de Kwanlin Dun

Les Services aux victimes de la Première nation de Kwanlin Dun offrent un counseling personnalisé et collectif sous forme de cercles de guérison aux victimes de violence autochtones et à leurs familles. Ils s'adressent aux membres de la bande de Kwanlin Dun qui demeurent à Whitehorse. Il y a un employé qui reçoit également les appels de détresse et qui aide les victimes à établir leur déclaration et à se présenter devant le tribunal. Ce programme vient en aide à plus de 50 victimes autochtones chaque année. Il fait partie du Projet sur la justice sociale communautaire de la Première nation de Kwanlin Dun.

Bénévoles chargés d'assister les victimes, Unité des crimes contre les personnes de la GRC

Les bénévoles chargés d'assister les victimes de la GRC aident surtout les victimes qui ne sont pas victimes de violence conjugale ou sexuelle. Ils peuvent accompagner la police sur les lieux des crimes et s'occupent des victimes que la police leur envoie. Ce programme existe dans la plupart des collectivités du Yukon.

Programme d'aide aux victimes et aux témoins du bureau du procureur de la Couronne, Ministère de la Justice Canada

Le Programme d'aide aux victimes et aux témoins du ministère fédéral de la Justice aide les victimes de violence à faire face au processus judiciaire. Les employés du programme aident les victimes à rédiger la déclaration de la victime et ils assistent aux audiences et aux procès avec les victimes. Ils préparent les victimes en vue de leur comparution, leur expliquent le processus judiciaire et examinent les déclarations. À l'heure actuelle, le programme compte deux employés, et un troisième est recruté. Ils dirigent les victimes vers d'autres services et organismes d'aide aux victimes. Ils se rendent avec le procureur fédéral dans toutes les collectivités du Yukon où se trouve un tribunal.

Committee on Abuse in Residential Schools

Le Committee on Abuse in Residential Schools (CAIRS) offre des programmes de loisirs et de guérison aux victimes autochtones des pensionnats et à leurs familles. Il compte cinq employés et offre des cercles de discussion et de guérison, des groupes de soutien et des services de counseling individuel. Il a un centre d'accueil et plusieurs programmes culturels à Whitehorse. Les employés voient de 25 à 40 personnes par jour. Ce service est offert à tous les résidents du Yukon qui ont subi un traumatisme dans un pensionnat.

Services aux jeunes victimes, Section de la prévention de la violence familiale, ministère de la Justice du Yukon

Les Services aux jeunes victimes est un nouveau programme (janvier 2002) de la Section de la prévention de la violence familiale du ministère de la Justice du Yukon. Un employé à temps plein et un employé saisonnier à temps plein sont affectés à la gestion de plusieurs programmes, dont un groupe à l'intention des adolescentes qui ont été agressées par les personnes qui les accompagnaient, un centre de jour et le counseling de groupe, une aide juridique, des ateliers de sensibilisation des jeunes et l'éducation du public. On élabore actuellement un programme



concernant l'intimidation. Au cours des deux premiers mois du programme, 30 clients ont été accueillis.

Liard Aboriginal Women's Society

La Liard Aboriginal Women's Society de Watson Lake est, comme le CAIRS, un programme de guérison et de rétablissement pour les survivants des pensionnats et leurs familles. Elle vise les Kaska du sud-est du Yukon. Elle fait appel à un thérapeute de la C.-B. et offre des activités culturelles. Elle exploite également un camp d'été à l'intention des familles. Elle dessert environ 200 familles par mois et 1 500 personnes par année.

Service de soins aux enfants victimes de violence, Santé et Affaires sociales du Yukon

Le Service de soins aux enfants victimes de violence de Santé et Affaires sociales du Yukon compte cinq employés à temps plein qui travaillent avec les enfants de 3 à 18 ans. Il offre diverses formes de thérapie aux enfants victimes de violence et aux parents non délinquants. Deux travailleurs des services d'approche offrent des services de traitement trois jours par semaine dans les diverses collectivités du Yukon. L'an dernier, 315 clients ont été accueillis.

Services de défense des droits et d'information

Il y a un grand nombre de fournisseurs de services au Yukon qui offrent des services de défense des droits, d'information et de soutien à tous les résidents du Yukon. Ces services sont les suivants : Bringing Youth Towards Equality and Youth Shaping the Future Council, le Bureau de promotion des intérêts de la femme du Yukon, gouvernement du Yukon, le Yukon Status of Women Council, le Centre pour femmes Victoria Faulkner, la Yukon Public Legal Aid Association, le Skookum Jim Friendship Centre, la Société des services d'aide juridique du Yukon et la Blood Ties Four Directions Society. Les mandats de ces organismes comprennent la prestation de services aux victimes de violence qui le demandent. Les services offerts dans chaque cas sont décrits ci-dessous.

Bringing Youth Towards Equality and Youth Shaping the Future Council

Le Bringing Youth Towards Equality and Youth Shaping the Future Council est un organisme pour les jeunes qui met l'accent sur la constitution de réseaux d'entraide, le mentorat et les programmes d'emploi pour les jeunes de 15 à 30 ans. Il offre des services de résolution des conflits et de médiation. Il compte cinq employés à temps plein qui desservent environ 45 jeunes par semaine. Ils travaillent avec les jeunes et leurs familles ainsi que les écoles pour résoudre les problèmes et aider à régler les questions juridiques. Ils se sont rendus dans plusieurs collectivités du Yukon pour offrir une formation.

Bureau de promotion des intérêts de la femme du Yukon

Le Bureau de promotion des intérêts de la femme du Yukon s'occupe de l'élaboration de politiques visant à améliorer la situation et à promouvoir l'égalité des femmes du Yukon. Il publie le *Family Violence Resource Directory* et *Options, Choices and Changes*, un guide à l'intention des femmes qui font face à la violence dans leurs relations. Il a une vaste collection de ressources et copréside

le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial de la condition féminine sur la violence faite aux femmes.

Yukon Status of Women Council et Centre pour femmes Victoria Faulkner

Le Yukon Status of Women Council et le Centre pour femmes Victoria Faulkner ont des collections de ressources et offrent des services de counseling non professionnel, de défense des droits, d'information et de soutien aux femmes qui ont besoin de renseignements et de soutien pour traiter avec les systèmes de soutien officiels et faire face à divers problèmes, dont la victimisation. Situés dans le même bureau, les deux organismes desservent chaque année jusqu'à 600 clients de toutes les collectivités du Yukon.

Yukon Public Legal Education Association

La Yukon Public Legal Education Association offre des renseignements juridiques et de la formation à tous les résidents du Yukon. Elle compte deux employés à temps plein qui donnent des renseignements aux personnes qui ne sont pas admissibles à l'aide juridique ou qui ont besoin de renseignements juridiques. Au cours du dernier exercice, elle a reçu 2 466 demandes par téléphone, 251 demandes en personne et 28 demandes par la poste.

Société des services d'aide juridique du Yukon

La Société des services d'aide juridique du Yukon offre des services juridiques gratuits à tous les résidents admissibles du Yukon, qui ne peuvent pas se permettre de recourir à un avocat. Elle compte 10 employés à temps plein.

Skookum Jim Friendship Centre

Le Skookum Jim Friendship Centre compte trois employés à temps plein affectés au Tan Sakwathan Youth Diversion Program, qui offre des solutions de rechange en matière d'intervention immédiate aux jeunes Autochtones qui ont des démêlés avec la justice et à leurs familles.

Blood Ties Four Directions Society

La Blood Ties Four Directions Society offre un service de porte ouverte, de groupe et d'aiguillage à toutes les personnes du Yukon atteintes du VIH et de l'hépatite C. Elle donne des ateliers de prévention et d'information dans tout le Yukon. Elle compte 2 employés à temps plein.



Programmes de traitement¹³⁸

Il y a divers programmes de traitement en établissement et hors établissement au Yukon à l'intention de tous les habitants du territoire. Ces programmes sont les programmes de traitement en établissement et le Secrétariat de l'alcool et des drogues, qui relèvent tous deux de Santé et Affaires sociales du Yukon.

Les programmes de traitement en établissement relevant de Santé et Affaires sociales du Yukon offrent des services de traitement en établissement aux jeunes ayant des capacités mentales limitées et souffrant de déficiences cognitives qui ont pu être victimes de violence. Le programme vise à encourager l'autonomie. Trois résidences de Whitehorse sont mises à la disposition de tous les jeunes du Yukon. Il y a actuellement 12 résidents¹³⁹.

Le Secrétariat de l'alcool et des drogues offre des programmes de désintoxication, de traitement des toxicomanes et de prévention en établissement, des services de counseling en clinique externe et des services d'aide postpénale dans un établissement de 10 places. La plupart des clients ont déjà été victimes de violence. Le Secrétariat accepte des personnes de toutes les collectivités du Yukon. Comptant 26 employés (le nombre sera porté à 42 en 2002-2003), il dessert environ 1 200 clients en désintoxication et 200 clients en counseling par année. Les employés se rendent dans toutes les collectivités du Yukon. De nouveaux postes de conseillers seront créés à Watson Lake, Dawson et Haines Junction. Le Secrétariat a aidé des collectivités à élaborer des programmes d'aide postpénale pour les membres de la collectivité.

Programme de counseling et de mentorat

Ce domaine comprend les organismes qui offrent des services de counseling et de mentorat aux victimes de violence et au grand public, notamment la Fetal Alcohol Syndrome Society of Yukon, les centres de santé communautaires, Santé et Affaires sociales du Yukon, les Services de santé mentale, Santé et Affaires sociales du Yukon, et l'Association des services à la famille du Yukon.

138. Certains programmes de traitement des délinquants sont inclus dans le répertoire des services offerts au Yukon, annexe B, car nombre de délinquants sont également des victimes. Ces programmes sont les Programmes à l'intention des délinquants de la Section de la prévention de la violence familiale, ministère de la Justice du Yukon, les programmes de traitement en établissement de Santé et Affaires sociales du Yukon, le Programme de traitement des délinquants sexuels de Santé et Affaires sociales du Yukon et le Secrétariat de l'alcool et des drogues, Santé et Affaires sociales du Yukon.

Selon les comités sur la justice communautaire du Yukon, la protection et le rétablissement des victimes font partie de leur mandat. (Voir le *Comité sur la justice communautaire du Yukon* en ligne à www.communityjustice.yk.net.)

Ces comités se composent de participants bénévoles et de coordonnateurs rémunérés. Les délinquants leur sont envoyés par la police et les tribunaux. Ils offrent des programmes de déjudiciarisation avant et après la mise en accusation aux délinquants non violents. Ils tiennent également des cercles de conciliation, des cercles de concertation des familles et des cercles de guérison, auxquels participent les victimes et les délinquants, leurs défenseurs, des fournisseurs de services professionnels et d'autres membres de la collectivité. Ils formulent des recommandations en matière de détermination de la peine à la Cour territoriale et collaborent avec les membres de la collectivité à diverses initiatives en matière de justice réparatrice.

139. La plupart des enfants du Yukon qui reçoivent tous les genres de soins sont autochtones. Voir Jim Anglin, *Their Future Begins Today: Yukon Residential Care Review*, décembre 2001.

La Fetal Alcohol Syndrome Society of Yukon compte un coordonnateur à plein temps et deux intervenants en matière d'entraide à temps partiel qui offrent, de concert avec la Section de la prévention de la violence familiale, ministère de la Justice du Yukon, un projet d'intervention appelé « With a little help from my friends ». L'objectif consiste à aider les femmes souffrant du SAF afin de réduire leur victimisation et leurs comportements criminels. Elle travaille avec les familles, les individus et les collectivités pour enseigner des façons de travailler et de vivre avec le SAF. Elle met l'accent sur les connaissances de base, le mentorat et le soutien personnalisé.

Les centres de santé communautaires offrent des soins de santé courants dans chaque collectivité du Yukon. À ce titre, ils assurent des services non professionnels aux femmes victimes de violence, signalent la violence faite aux enfants, dirigent les patients vers les services et prodiguent des traitements médicaux aux victimes.

Les Services de santé mentale, Santé et Affaires sociales du Yukon, comptent 11 employés à temps plein qui évaluent divers patients ayant des problèmes de santé mentale, leur offrent des services de thérapie individuelle ou collective et les dirigent vers les services compétents. Ils acceptent les personnes provenant de toutes les collectivités du Yukon et assurent des services d'approche dans toutes les collectivités.

L'Association des services à la famille du Yukon est un organisme de counseling non gouvernemental comptant un effectif de 21 personnes. Elle offre des séances individuelles, familiales et de groupe sur divers sujets. Des programmes d'éducation, de thérapie par le jeu, de travail pour les jeunes, sur le rôle parental et autres sont offerts. Elle a des bureaux communautaires à Dawson, Watson Lake et Haines Junction. Elle assure également des services itinérants à Teslin, Carmacks, Mayo, Pelly Crossing, Destruction Bay, Beaver Creek et Burwash Landing. En 2001-2002, elle a prodigué des services de counseling pendant 4 300 heures et des services dans les collectivités rurales pendant 280 jours.

4.3.3 Succès en matière de prestation de services aux victimes

Les répondants ont fait état d'un certain nombre de succès en matière de prestation de services aux victimes. Ils ont notamment relevé le nombre de services complets aux victimes au Yukon, l'accroissement de la sensibilisation de la collectivité, la hausse du nombre d'interventions efficaces dans le domaine de la justice, l'augmentation des possibilités de guérison traditionnelle, le traitement plus efficace des traumatismes et les partenariats de travail de plus en plus efficaces. Chacun de ces domaines fait l'objet d'un bref examen ci-dessous. Les observations textuelles des répondants figurent au début de chaque section.

Services complets aux victimes

- *« J'occupe ce poste depuis 12 ans et tous les gouvernements ont appuyé le traitement communautaire des victimes de violence sexuelle et de violence conjugale ... il n'y a pas d'autre endroit au Canada où cela existait ... l'Ontario a aboli ses programmes de lutte contre la violence familiale et la C.-B. l'a fait plus récemment ... heureusement, nous n'avons pas subi le même sort ... le public ne le voit pas toujours, en particulier lorsque la perception dans les médias est que la prestation de services est minimale. »*



- *« Tous les services sont gérés en fonction des cas de sorte que nos plans de sécurité pour les victimes sont meilleurs ... offrir un service constant permet de renforcer le soutien des victimes. »*
- *« Nous croyons que le développement communautaire constitue un moyen de prévention du crime ... cette vision nous incite à la sensibilisation ... nous essayons de trouver la meilleure façon d'aider la collectivité à faire ce qu'elle doit faire pour être saine. »*
- *« L'information et les services offerts aux gens sont beaucoup plus disponibles et ciblés. »*
- *« Nous avons remporté beaucoup de succès dans le cas des victimes qui sont venues nous consulter au sujet de questions d'agression sexuelle ... elles ont acquis un sentiment réel d'autonomie, en particulier s'il en a résulté une condamnation ... elles peuvent continuer de vivre leur vie. »*
- *« Ils nous laissent aller dans les écoles et cela a été un succès ... beaucoup de jeunes viennent nous voir au cours de notre déjeuner hebdomadaire ... nous avons tenu avec succès des cercles de résolution des conflits ... les clients que nous avons aidés dans le système judiciaire ont terminé avec succès leur processus de déjudiciarisation et ils vont bien. »*

Comme en témoignent les observations ci-dessus, la plupart des répondants croient que le Yukon a élaboré un ensemble très professionnel et complet de programmes axés sur les victimes. Il y a encore des lacunes dans les services comme la section suivante le montre, mais en général, on a l'impression qu'il existe maintenant une base de services très solide.

En particulier, les répondants ont fait état de l'efficacité des services suivants :

- le Crime Prevention Victim Services Trust Fund, ministère de la Justice du Yukon;
- les Services aux victimes et les Programmes pour les délinquants de la Section de la prévention de la violence familiale, ministère de la Justice du Yukon;
- le Service de soins aux enfants victimes de violence, Santé et Affaires sociales du Yukon;
- le Programme de traitement des jeunes délinquants sexuels, Santé et Affaires sociales du Yukon;
- Kaushee's Place Transition Home;
- le Peer Support Network, Bringing Youth Towards Equality and Youth Shaping the Future Council;
- les programmes de santé familiale et de bien-être communautaire, Santé et Affaires sociales du Yukon.

Les répondants ont indiqué que ces organismes et bien d'autres sont de plus en plus experts en matière d'intervention thérapeutique, de prestation de services, de gestion des cas et de coopération interorganismes. En outre, la sensibilisation du public et le soutien de ces services sont relativement élevés en raison de campagnes d'information permanentes et de services professionnels constants depuis de nombreuses années. Plusieurs répondants ont fait remarquer que les programmes de sensibilisation ciblés de ces organismes ont permis d'atteindre des victimes de crime qui étaient « cachées » et impossibles à joindre auparavant.

Il convient aussi de faire état du nombre élevé de services aux victimes spécialisés. La Fetal Alcohol Syndrome Society of Yukon offre des programmes complets aux femmes adultes souffrant du SAF, dont bon nombre sont des victimes chroniques ou sont incitées à adopter un comportement criminel. Il y a plusieurs programmes visant les jeunes victimes, à savoir Services aux jeunes victimes, Section de la prévention de la violence familiale, ministère de la Justice du Yukon; Service de soins aux enfants victimes de violence, Santé et Affaires sociales du Yukon; Bringing Youth Towards Equality and Youth Shaping the Future Council; programmes de traitement en établissement, Santé et Affaires sociales du Yukon; programme de traitement des jeunes délinquants sexuels, Santé et Affaires sociales du Yukon; programmes de déjudiciarisation du Skookum Jim Friendship Centre Program; et programmes à l'intention des jeunes du Secrétariat de l'alcool et des drogues, Santé et Affaires sociales du Yukon. Il y a un certain nombre de programmes visant les survivants autochtones des pensionnats. Il s'agit du Committee on Abuse in Residential Schools, de la Liard Aboriginal Women's Society et du Projet de justice sociale communautaire de la Première nation de Kwanlin Dun. Il y a également cinq refuges pour les femmes et les enfants maltraités au Yukon¹⁴⁰.

De plus, bien des Premières nations du Yukon organisent périodiquement des camps familiaux et d'autres activités de guérison traditionnelles pour leurs membres. Les Premières nations participent aussi activement aux activités des comités sur la justice communautaire et aux initiatives communautaires en matière de justice réparatrice.

Accroissement de la sensibilisation de la collectivité

- « *Nous avons dû procéder à la quatrième impression du guide « Options, Choices and Changes » (à l'intention des femmes battues) ... nous avons imprimé et distribué environ 8 000 exemplaires de ce guide. »*
- « *Le "Family Violence Resource Directory" est mis à jour tous les deux ans et il fait l'objet d'une vaste distribution; un grand nombre de personnes le consultent. »*
- « *L'éducation du public a entraîné un accroissement de la sensibilisation des jeunes. »*

Presque tous les répondants ont fait état d'un accroissement de la sensibilisation de la collectivité dans tout le Yukon, à l'égard des questions relatives à la violence familiale, à la violence envers les enfants et aux agressions sexuelles. Les publications portant sur ces questions sont largement distribuées et intéressent de nombreux lecteurs. Les répondants ont indiqué que les réunions

140. Ces 5 refuges desservent une population de 31 256 personnes dans 17 collectivités. Dans les Territoires du Nord-Ouest, il y a cinq refuges pour 42 000 personnes dans 30 collectivités.



communautaires, les initiatives en matière de justice communautaire et les services complets et universels aux victimes de violence ont un effet dans toutes les couches de la société au Yukon.

Interventions efficaces dans le domaine de la justice

- « *Il peut y avoir jusqu'à 20 ordonnances d'intervention d'urgence par mois aux termes de la Loi sur la prévention de la violence familiale.* »
- « *Le Tribunal pour l'instruction des causes de violence conjugale entend plus de victimes, et le processus accroît leur sécurité pendant que le délinquant reçoit un traitement et se présente régulièrement devant le tribunal.* »
- « *La justice réparatrice fonctionne ici ... les femmes âgées dans notre cercle demandent aux délinquants de rendre compte de ce qu'ils ont fait ... ce qui est plus difficile pour eux que de comparaître devant un tribunal.* »
- « *Nous avons assisté à une réconciliation entre les victimes et les délinquants.* »
- « *Les tribunaux sont mieux informés concernant les victimes et la violence familiale.* »
- « *La déclaration de la victime constitue un cercle d'influences : physique, mentale, affective et spirituelle ... la victime a besoin de beaucoup de soutien pour la rédiger ... une victime m'a dit que chaque fois qu'elle la prend, elle pleure ... nous avons donc réuni quatre femmes et il a fallu quatre séances avec nous tous pour passer en revue la déclaration ... on commence à se rendre compte que cela ressemble à un nouveau commencement ... le juge a dit qu'il s'agissait de la meilleure déclaration de la victime qu'il ait jamais vue.* »

Selon les répondants, les gens sont de plus en plus sensibilisés à la *Loi sur la prévention de la violence familiale* au Yukon et plus de femmes battues y ont recours comme document de référence¹⁴¹. Une initiative récente, le Tribunal pour l'instruction des causes de violence

141. La *Loi sur la prévention de la violence familiale* au Yukon comprend trois volets : une ordonnance d'intervention d'urgence, une ordonnance d'aide aux victimes et un mandat d'entrée. Chacun de ces volets est décrit ci-dessous : il est possible d'obtenir une ordonnance d'intervention d'urgence par l'entremise de la GRC (jour et nuit, 7 jours sur 7) ou du personnel des Services aux victimes du ministère de la Justice du territoire (pendant les heures ouvrables en semaine); elle est rendue au téléphone par des juges de paix spécialisés; elle peut permettre au partenaire agressé et à ses enfants de demeurer dans leur foyer s'il est sécuritaire de le faire; elle peut conférer à un agent de police le pouvoir de faire sortir du foyer une personne violente; elle empêche la personne violente de contacter la personne agressée et sa famille ou toute autre personne mentionnée dans l'ordonnance du tribunal; elle peut autoriser la personne agressée à demander l'application d'une ordonnance d'aide aux victimes assortie du même genre de conditions que celles figurant dans l'ordonnance d'intervention d'urgence. Dans le cas de l'ordonnance d'aide aux victimes, la victime doit s'adresser en personne au greffe du tribunal pendant les heures ouvrables du jour à Whitehorse, Dawson ou Watson Lake. À l'extérieur de ces régions, il faut s'adresser au tribunal de Whitehorse par téléphone (numéro sans frais); cette ordonnance peut octroyer à une personne la possession temporaire de biens personnels; elle peut empêcher la personne violente de prendre ou d'endommager des biens; elle peut obliger la personne violente à payer à la personne agressée ou à ses enfants toute perte de revenu, les frais médicaux, les frais de déménagement et juridiques; elle peut obliger la personne violente à accepter les conditions de l'ordonnance; elle ne peut être rendue que par un juge de la Cour territoriale et la victime doit assister à l'audience; la victime peut obtenir une trousse auprès des Services aux victimes qui peut l'aider; si l'accès à la personne agressée est bloqué et qu'on craint qu'elle peut être en danger, un mandat d'entrée peut être demandé. On peut obtenir un mandat d'entrée par l'entremise de la GRC, jour et nuit, 7 jours sur 7; il est délivré par un juge de paix ou un juge de la Cour territoriale par téléphone; il peut autoriser un policier à entrer dans une résidence, à aider une victime ou faire sortir la victime ou le conjoint violent et à perquisitionner la maison pour chercher des indices de violence qui pourront servir de preuves.

conjugale¹⁴² permet, selon certains répondants, d'offrir aux agresseurs qui assument la responsabilité de leur violence un traitement plus immédiat et à leurs victimes, une sécurité accrue.

Les répondants ont exprimé certaines préoccupations au sujet des initiatives en matière de justice alternative comme les programmes de déjudiciarisation, les groupes de guérison et les conseils de détermination de la peine (voir la section suivante). Toutefois, plusieurs répondants croient que les initiatives en matière de justice alternative dans leur collectivité donnent des résultats. Ils ont indiqué que les comités sur la justice communautaire, les conseils de détermination de la peine, les cercles de guérison, les tribunaux de conciliation et d'autres activités en matière de justice communautaire ont une incidence bénéfique au niveau local et qu'ils sont pris au sérieux par la collectivité. De plus, ils ont fait remarquer que les victimes se sentent appuyées par le processus, et non intimidées.

Dans l'ensemble, les répondants croient que le système judiciaire, et le système de justice en général, deviennent mieux informés et plus conscients des questions liées à la victimisation.

Plusieurs répondants ont fait état des avantages thérapeutiques positifs de la participation de la victime au processus d'établissement de la déclaration de la victime. Ils ont souligné que ces avantages étaient plus évidents lorsque les victimes étaient assistées au cours du processus par des amis et leur famille¹⁴³.

Augmentation des possibilités de guérison traditionnelle

- « *Beaucoup d'Aînés parlent de traumatisme ... c'est pourquoi nous avons des cérémonies de la suerie et des cercles.* »
- « *Ils ont recours à la santé spirituelle pour guérir ... ma mère m'a emmené à un endroit où les étuves et les prières servent toujours pour tout.* »
- « *La prière et le cercle ... la spiritualité est le principal guérisseur ... c'est ce qui m'a aidée.* »

Selon l'esprit de cette loi, les femmes et les enfants peuvent demeurer dans leur foyer, ce qui réduit considérablement le stress que subissent les femmes et les enfants lorsqu'ils sont forcés de quitter leur domicile pour trouver refuge ailleurs. Étant donné la pénurie de logement dans la plupart des régions autochtones éloignées, les femmes et les enfants sont souvent obligés de retourner vivre avec un conjoint et un père violent, malgré leur désir de mettre fin à la relation.

142. Le Tribunal pour l'instruction des causes de violence conjugale entend des causes toutes les semaines, lorsque le délinquant a été accusé et qu'il accepte la responsabilité de sa violence. L'audience de détermination de la peine est reportée pendant que le délinquant participe au programme à l'intention des conjoints violents. Il doit se présenter devant le tribunal tous les mois pour faire part des progrès de son traitement. À la fin du traitement, un rapport écrit est présenté au tribunal sur les progrès accomplis par le délinquant et la peine qui lui est infligée tient compte de ces progrès et porte sur les questions de counseling et de sécurité à l'avenir. Pendant ce processus, la victime peut, si elle le désire, avoir recours à des services de planification de la sécurité, d'aiguillage et de counseling. Elle reçoit également des mises à jour sur les progrès du délinquant et une aide concernant les conditions de mise en liberté et la préparation de la déclaration de la victime.

143. Au Yukon, il y a un certain nombre d'organismes qui aident les victimes à établir la déclaration de la victime : le Programme d'aide aux victimes et aux témoins, ministère de la Justice Canada; la Section de la prévention de la violence familiale, Services aux victimes, ministère de la Justice du Yukon; le Programme de justice sociale de la Première nation de Kwanlin Dun, Services aux victimes; l'Unité des crimes contre la personne, GRC; le Programme d'aide aux victimes, GRC; et Kaushee's Place, Yukon Women's Transition Home Society.



- *« Une collectivité a tenu récemment une initiative de guérison pour les victimes des pensionnats et les victimes de violence familiale ... il s'agissait d'une séance d'une semaine ... ces genres de rencontres de personnes, appuyées par le chef et le conseil, pour aider les gens à prendre conscience de la victimisation sont utiles ... elles créent un lieu sûr pour en parler ... on en a surtout besoin pour les victimes des pensionnats et leurs enfants, afin de rétablir des liens entre les gens et le cercle de la collectivité. »*

Tous les fournisseurs de services des Premières nations et de l'État ont fait état de l'accroissement du recours à la spiritualité et à la culture traditionnelles des Autochtones et de l'incidence croissante de celles-ci en ce qui concerne la guérison des victimes de violence. Les initiatives de justice réparatrice et les programmes de guérison fondés sur cette approche sont des formes de guérison bien établies et acceptées dans nombre de collectivités.

Ces méthodes de guérison traditionnelles comprennent les programmes de camping à l'intention des familles, des jeunes et des Aînés, les cérémonies de la suerie, les cercles de guérison, la prière, l'intervention des Aînés et les plantes médicinales traditionnelles. La plupart des Premières nations et des autres organismes qui ont recours aux méthodes de guérison traditionnelles comme les programmes de rétablissement des victimes des pensionnats, utilisent également les méthodes « occidentales » d'intervention thérapeutique comme le counseling individuel, les refuges pour femmes battues et la psychiatrie. Certains répondants ont indiqué que leur propre guérison dépendait en grande partie d'une méthode de guérison traditionnelle.

Traitement efficace des traumatismes

- *« Nous avons aidé beaucoup de personnes à faire face au traumatisme causé par la violence subie dans les pensionnats. »*
- *« Nous avons une équipe instruite d'employés qui peuvent atténuer les traumatismes multiples et nombreux. »*
- *« L'examen de la collectivité nous amène à croire qu'elle est prête à faire face à la violence qui a eu cours par le passé ... il nous suffit de leur raconter quelques cas. »*
- *« J'ai vu plus de nos gens se dégriser. »*
- *« Les femmes apprennent à partir avant que la violence commence. »*
- *« Les membres du personnel obtiennent des certificats de formation en traumatisme et nous invitons d'autres organismes à faire bénéficier gratuitement leur personnel de la formation. »*

Plusieurs répondants ont indiqué que leur organisme et d'autres services traitent plus efficacement les expériences traumatiques sous-jacentes qui contribuent à la victimisation chronique, au comportement violent et à d'autres problèmes chez leurs clients. En d'autres termes, les

fournisseurs de services réussissent de plus en plus à traiter d'autres choses que les symptômes du traumatisme¹⁴⁴.

À titre de preuve, les répondants ont indiqué qu'ils voient des femmes victimes de violence quitter leur partenaire avant que la violence augmente encore davantage, ce qui réduit le danger pour elles et leurs enfants. De plus, même si ce n'était pas une opinion unanime, quelques répondants croient qu'on assiste à un accroissement des niveaux de sobriété chez les Premières nations¹⁴⁵.

Plusieurs répondants ont indiqué qu'ils admiraient le fait que de plus en plus de personnes, qui travaillent à divers titres auprès des victimes, aient reçu une formation en matière de dynamique de la traumatisation et de besoins de rétablissement des victimes de violence. La plupart des organismes et des ministères mettent leurs programmes de formation à la disposition de ceux qui travaillent dans le domaine de la victimisation. Les programmes de formation comprennent des renseignements concernant les effets sur le personnel qui prodigue des traitements du fait de travailler avec des personnes qui ont subi un traumatisme.

Partenariats de travail efficaces

- *« Nous avons participé avec d'autres organismes à des projets communautaires sans perdre de vue notre mission à titre de refuge pour femmes battues. »*
- *« Nous avons établi des relations fructueuses avec le Service pour la famille et les enfants, les services pour les jeunes et la police. »*
- *« Les Services aux victimes sont toujours à la table lorsqu'il s'agit de justice communautaire ... la sécurité est une préoccupation de premier plan, et nous transmettons ce message ... les gens doivent comprendre que nous travaillons avec des personnes vulnérables. »*
- *« Nous avons établi des liens importants avec certaines des écoles afin de les aider à traiter les enfants victimes de violence et nous recevons de deux à trois appels par semaine d'autres organismes qui demandent des conseils sur la façon d'aborder les enfants victimes. »*
- *« Nous avons de très bonnes relations de travail avec les ONG maintenant ... ces relations permettent d'offrir des programmes efficaces afin de répondre aux besoins des femmes et de donner de la crédibilité aux questions relatives aux femmes au Yukon. »*
- *« Nos partenariats avec les organismes de services communautaires constituent un immense succès. »*

Les répondants ont indiqué qu'ils ont réussi dans une grande mesure à établir des relations de travail avec d'autres organismes communautaires et des ministères. À en juger d'après les résultats, ces partenariats de travail semblent être plus complets à Whitehorse. Toutefois tous les fournisseurs

144. Les symptômes des traumatismes non guéris peuvent comprendre la toxicomanie, la violence familiale, la violence faite aux enfants, le comportement criminel et la victimisation chronique. Voir la section 4.2.3. « Méthodes officielles actuelles de traitement des victimes au Yukon », pour de plus amples renseignements.

145. Les répondants n'ont pas fait état des niveaux de sobriété de la population non autochtone.



de services interrogés au cours des travaux de recherche ont fait montre d'une connaissance approfondie des services offerts à toutes les victimes de violence au Yukon.

4.3.4 Défis en matière de prestation de services aux victimes

Même s'il existe un certain nombre d'excellents programmes au Yukon, les répondants ont également parlé de plusieurs défis en matière de prestation de services aux victimes qui doivent faire l'objet de travaux plus poussés. La présente section présente des renseignements détaillés sur ces défis.

Manque de soutien de la collectivité pour les victimes et les fournisseurs de services

- *« La collectivité ne risque pas d'héberger une femme à la maison de transition ... il y a beaucoup de violence indirecte ici ... les familles ou des amis proches vous forcent à faire des choses que vous ne voulez pas faire ... les liens du sang familiaux sont tricotés serrés et protègent les délinquants. »*
- *« Il y a une forte résistance à la reconnaissance de la violence conjugale et de son incidence sur la famille et sa présence dans la collectivité ... les gens souffrent du fait que du point de vue social, nous minimisons leur comportement violent. »*
- *« Les gens ne veulent pas que le système judiciaire, la GRC ou des travailleurs sociaux, qui pourraient leur enlever leurs enfants, interviennent ... et les femmes se sentent très désensibilisées et portent ce fardeau comme une insigne ... c'est " nous contre eux". »*
- *« Nous devons faire plus pour mettre fin à la violence familiale ... il ne se passe rien dans la collectivité où la violence sexuelle est discutée ... il faut tout révéler ... le secret est si bien caché que les gens disent qu'il ne faut pas y toucher ... beaucoup d'entre nous disent " non, il faut parler" ... lorsque nous entendons dire qu'il n'y a pas de ressources, c'est qu'on craint de faire face au problème. »*
- *« Notre principal défi consiste à amener les parents à considérer les besoins de leur enfant comme la priorité ... si un parent n'apporte pas son soutien et ne fournit pas ce cadre de vie sécuritaire à l'enfant, nous n'obtiendrons pas de succès. »*
- *« Nous vivons dans une culture où les gens vivent repliés sur eux-mêmes sans prendre d'engagement, sans assumer leurs responsabilités ou témoigner leur empathie aux autres ... les gens risquent donc d'agresser les autres et d'être victimes de violence ... le repli sur soi est le stade de développement appelé adolescence ... les traumatismes empêchent de parvenir à l'âge adulte. »*
- *« Pour commencer, les hommes et les femmes peuvent cesser de se traiter de " nazis " qui travaillent pour le changement social ... il n'y a pas de comportements ou de dysfonctions observés chez les gens qui ne proviennent pas de la cause fondamentale qu'est l'inégalité des femmes ... les gens ne comprennent pas que la violence envers les femmes et la violence familiale touchent vraiment tout le monde. »*

L'attitude du public et les normes sociales concernant la violence conjugale, les agressions sexuelles et la violence à l'endroit des enfants qui nient les niveaux élevés de violence interpersonnelle au Yukon et qui laissent de côté, blâment et harcèlent les victimes et les fournisseurs de services constituent l'un des principaux défis soulevés par les fournisseurs de services. La plupart des répondants ont indiqué que même s'il y a eu des améliorations dans ce domaine (voir les « partenariats efficaces » plus haut), il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Bien des répondants ont indiqué que les amis, la famille et la collectivité en général exercent beaucoup de pressions sur les victimes pour qu'elles ne révèlent rien et qu'elles s'attribuent le blâme de la violence qu'elles subissent. Les familles et les collectivités ne ménagent presque aucun effort pour protéger les délinquants. Lorsque les victimes ont le choix entre appartenir à une famille et à une collectivité ou dénoncer la situation, la plupart en sont réduites à choisir de se blâmer et de garder le silence.

Selon ces répondants, cela mène naturellement à une opposition entre « eux et nous », surtout dans les petites collectivités. Les victimes, qui sont dissuadées de faire appel aux fournisseurs de services et aux autorités, en viennent à croire que toute intervention leur portera encore davantage préjudice à elles et à leurs enfants. En outre, selon plusieurs répondants, il y a chez les membres des Premières nations une répugnance naturelle à faire confiance à tout service ou système gouvernemental.

De plus, plusieurs répondants ont indiqué que certaines normes publiques favorisent le harcèlement et le licenciement des fournisseurs de services, des féministes et d'autres activistes sociaux qui travaillent à l'émancipation des femmes et à la suppression de la violence faite aux femmes. Comme l'a fait remarquer un répondant, le « repli sur soi » et le « manque d'empathie » dans la société ne limitent en rien les effets de ces attitudes.

Manque de soutien et de compréhension des victimes chez les dirigeants

- *« Des dirigeants qui occupent des postes de commande ont parfois formulé des observations inopportunes qui ont engendré un mouvement de ressac contre les femmes maltraitées. »*
- *« Dire “nous croyons savoir que tu as éprouvé des difficultés et nous n'intervenons pas” équivaut à protéger un comportement déviant. »*
- *« Certains dirigeants n'ont rien fait pour leur propre guérison ... ils sont des victimes ou des agresseurs. »*
- *« Ce sont les gens au-dessus de nous (qui exercent le pouvoir politique) qui disent “nous ne pouvons pas faire cela parce que nous n'avons pas les ressources” ... mais nous avons les ressources. »*
- *« Le défi consiste à conserver les questions relatives aux femmes dans le programme politique. »*



La plupart des répondants ont indiqué que le leadership public concernant les questions de victimisation et le soutien politique à l'égard de leurs services aux victimes ne sont pas toujours constants. Selon ces répondants, la plupart des administrations publiques du Yukon ont appuyé au cours des 30 dernières années une gamme relativement étendue de programmes sociaux et de services spécialisés. Toutefois, selon certains répondants, certains dirigeants politiques, tant au sein des administrations publiques que des gouvernements des Premières nations, ont critiqué les services actuels parce qu'ils étaient peu pertinents et inutiles, ou soutenu que les problèmes sociaux sont trop graves pour que quiconque puisse les résoudre.

Ces répondants disent que ce comportement traduit le manque d'information ou une attitude réactive à l'égard de la victimisation en général, et les niveaux élevés de traumatisme au Yukon en particulier. De plus, ils estiment que cela révèle un mouvement de ressac général envers le féminisme et les questions relatives aux femmes, en particulier la violence faite aux femmes, dans notre société. Quelques répondants croient également que ces dirigeants n'ont pas fait face à leur propre cas en matière de victimisation ou d'agression et que, par conséquent, ils ne veulent pas voir des services qui pourraient les obliger à le faire. Les attitudes de ces dirigeants politiques peuvent également refléter l'attitude du public en général selon laquelle le Yukon, bien qu'il soit assez avancé par rapport à d'autres territoires du Nord, n'appuie pas ou ne comprend pas encore vraiment les victimes de violence.

Manque d'infrastructure, de ressources et de services

- *« Nous sommes une petite organisation disséminée un peu partout ... certains clients ayant de grands besoins nous téléphonent tous les jours ... tout organisme qui travaille avec les victimes n'a jamais assez de ressources pour répondre au besoin; il y a toujours des clients. »*
- *« Nous avons besoin d'un endroit où nous pouvons aller pour traiter nos clients ... un endroit pour offrir aux victimes des programmes et une guérison familiale. »*
- *« Nous avons un niveau élevé de violence envers les enfants, de violence physique et de violence sexuelle, de violence conjugale et d'agressions sexuelles ... souvent ces actes de violence ne sont pas signalés ... les gens doivent pouvoir appeler une ligne d'écoute téléphonique. »*
- *« Des hommes sont victimes de violence, mais ils n'appellent pas ... il y a beaucoup de violence et de traumatisme dans la collectivité ... la plupart des délinquants ont vécu une histoire horrible de violence. »*
- *« Il ne semble pas y avoir de services aux victimes pour les personnes âgées ... aucun interprète ou soutien affectif ... il existe une violence cachée à l'endroit des personnes âgées et peu d'entre elles ont accès aux services. »*
- *« Il n'y a pas de système de soutien pour les personnes avec lesquelles nous avons travaillé dans le camp; il n'y a pas d'aide postpénale ... les trafiquants d'alcool sont leur système de soutien. »*

- *« Il n’y a pas assez de services pour le groupe des enfants âgés de zéro à trois ans ... les gens ne veulent pas prendre position au sujet de la victimisation ... les enfants dans nos collectivités sont réellement abandonnés; ils ont subi des traumatismes et une perte; ils doivent s’attacher à quelqu’un ... la capacité d’établir des relations fondées sur la confiance, le respect et la compassion dans sa vie est mise en péril lorsque les enfants ont été victimes de violence sexuelle et physique et qu’ils ont été abandonnés. »*
- *« Les gouvernements appuient le financement de projets et ce n’est pas toujours ce dont on a besoin ... il doit y avoir des façons de continuer à faire des choses qui fonctionnent ... il y a beaucoup de réticence à accroître les coûts de fonctionnement et de maintien et une foule de bons programmes qui doivent se poursuivre. »*
- *« Dans les très petites collectivités, il est très difficile de trouver des gens qui acceptent de remplir ces postes affectés à la prestation de services aux victimes en raison de l’isolement du travailleur ... la collectivité éprouve des difficultés sans durabilité ... les gens qui travaillent dans le domaine des services aux victimes n’y restent pas pour toujours ... les gens s’en vont, et c’est difficile pour les clients et la collectivité. »*

Presque tous les répondants ont indiqué qu’ils travaillaient à pleine capacité et qu’ils ne peuvent pas encore répondre aux besoins qu’ils observent chez la population du Yukon. Certains ont dit qu’ils avaient besoin d’établissements améliorés ou plus grands. D’autres ont souligné qu’ils avaient de la difficulté à maintenir un effectif complet d’employés formés, parfois à cause des taux élevés d’épuisement professionnel et parfois en raison des salaires et des avantages sociaux insuffisants. Plusieurs répondants souhaitaient que leur organisme ou un autre organisme ait la capacité d’offrir plus de services en dehors des heures ouvrables. Plusieurs ont mentionné la nécessité d’avoir un genre de ligne d’écoute téléphonique dans le territoire.

En ce qui concerne le continuum général de services, les répondants croient qu’il y a des lacunes dans les programmes de traitement des hommes victimes de violence, les services aux victimes de violence âgées et les programmes d’intervention rapide pour les enfants à risque élevé. En outre, alors que les répondants ont relevé le niveau relativement élevé et la qualité des services offerts au Yukon, bon nombre estimaient qu’on n’accorde pas encore assez d’attention aux besoins en matière d’aide postpénale des personnes qui ont accès à ces services. Ceux qui travaillent avec les victimes dans les domaines de la toxicomanie et de la violence conjugale ressentaient le plus ces lacunes.

Un certain nombre de répondants croient que beaucoup d’hommes victimes de violence et de voies de fait sont « invisibles » et qu’ils hésitent davantage à discuter de leur passé que les femmes victimes de violence. Les fournisseurs de services qui travaillent dans le domaine de la guérison et du rétablissement ont indiqué que les hommes qui deviennent des délinquants ont souvent été victimes d’actes de violence qui n’ont pas été abordés ou reconnus.

Plusieurs répondants ont soulevé la question de la violence cachée à l’endroit des Aînés. Les répondants ne connaissaient pas la fréquence de ce genre de violence. Ils ont simplement fait état de ce qu’ils avaient entendu dire de la bouche des Aînés et des victimes avec lesquelles ils travaillent. Les répondants ont indiqué que les Aînés sont réticents à divulguer la violence qu’ils



subissent parce qu'ils craignent les représailles des membres de leur famille, qui peuvent être les délinquants, et la perte éventuelle des relations familiales.

La plupart des répondants croient que malgré les excellents programmes destinés aux enfants victimes de violence au Yukon, il reste beaucoup à accomplir. En particulier, les répondants estiment qu'il faut beaucoup plus de programmes d'intervention pour les enfants en bas âge et les enfants victimes de violence dans les petites collectivités. De plus, ceux qui travaillent avec les adolescents croient qu'il faut faire beaucoup plus pour renseigner les jeunes sur les questions relatives au viol commis par une connaissance, à la violence conjugale et aux agressions sexuelles. Ils ont également insisté sur la nécessité de renseigner les parents et de les sensibiliser aux besoins des enfants et des adolescents qui passent à l'acte.

Les répondants ont fait remarquer que malgré le niveau relativement élevé du nombre et de la qualité des services au Yukon, il reste encore du travail à accomplir dans le domaine des normes en matière de programmes. Les gens estiment qu'il faut élaborer des normes professionnelles et des compétences de base dans le domaine de la prestation de services aux victimes. L'évaluation de ces services est devenue une priorité permanente, et il faut tenir des statistiques significatives à ce sujet. En outre, les rôles et responsabilités de certains fournisseurs de services doivent être précisés.

Les fournisseurs de services ont fait état d'un certain nombre de difficultés dans le secteur du financement :

- dans la plupart des organismes, le financement est insuffisant pour permettre à l'organisme de remplir son mandat et de répondre à la forte demande de services du public;
- le financement des organismes non gouvernementaux est à court terme, ce qui oblige ceux-ci à lutter pour leur survie sur une base annuelle ... cela entraîne une instabilité des programmes et un roulement du personnel qui mine la confiance et nuit aux progrès réalisés avec les clients;
- il faut absolument offrir plus de programmes dans les collectivités excentriques, ce qui est impossible sans un accroissement du financement.

Un nombre considérable de répondants ont indiqué qu'il faut accorder beaucoup plus d'attention à la prestation de services aux victimes dans les petites collectivités du Yukon. Ils ont fait état de la nécessité de défenseurs impartiaux des victimes, de possibilités de guérison des victimes, de services médicaux adéquats et du soutien général des victimes de violence par la collectivité. Comme il est discuté plus haut, l'attitude de la collectivité et les normes sociales concernant la victimisation rendent le soutien des victimes beaucoup plus nécessaire.

Manque d'information

- *« Nous devons profiter davantage des connaissances culturelles de nos Aînés avant qu'ils passent de vie à trépas. »*
- *« Nous devons commencer à écouter davantage les victimes ... nous devons entendre ce qu'elles disent ... nous devons être mieux à l'écoute. »*
- *« Les fournisseurs de services ont besoin d'une formation concernant la trousse de prélèvement dans les cas de viol et la violence conjugale. »*

- « *C'est tout un défi de garder les fournisseurs au diapason en ce qui concerne leur connaissance de la dynamique de la violence dans les relations et les modes de traitement ... certains conseillers voient des couples même lorsqu'il s'agit d'une relation empreinte de violence. »*
- « *La confidentialité est un concept complexe ... la sécurité peut être mise en péril s'il y a une réticence à établir un lien entre les clients et les services ... il faut apporter un soutien lorsqu'il y a une explosion et qu'une femme est la plus ouverte au changement et la plus vulnérable. »*
- « *Quels sont les protocoles en matière de gestion des cas ... les politiques de confidentialité peuvent contribuer au manque de coopération entre les organismes et les ministères et de communication de l'information ... nous devons toujours penser à ce qui aidera la victime. »*
- « *J'ai entendu dire que le personnel infirmier appelle parfois la police en cas d'agression sexuelle même si la victime ne veut pas parler aux policiers ... cela bouleverse les femmes de sorte que les trousses de prélèvement dans les cas d'agressions sexuelles ne sont pas utilisées et que les femmes ne reçoivent aucune aide. »*
- « *Les organismes doivent préciser leurs rôles et coordonner leurs activités ... nous avons besoin d'un réseau de pairs au niveau de la direction ... nous devons partager les ressources (financières et locaux). »*

D'après les réponses, il semble que les fournisseurs de soins et les fournisseurs de services du Yukon aient contribué avec assiduité à leur propre formation et guérison. Plusieurs répondants ont mentionné que leur personnel avait suivi une formation concernant le syndrome de stress post-traumatique, la toxicomanie, les traumatismes indirects (réactions traumatiques résultant du travail auprès des victimes de violence), les compétences en counseling, la sensibilisation à la toxicomanie, les méthodes de guérison traditionnelles comme les cercles de guérison, le counseling familial et collectif ainsi que la dynamique de la violence familiale et sexuelle et le rétablissement ultérieur.

Toutefois, les répondants ont indiqué qu'il y a encore des domaines où il faut poursuivre le travail. Certains ont dit que les fournisseurs de services n'ont pas une connaissance assez approfondie de la violence conjugale et sexuelle. D'autres estimaient que la pratique consistant à voir les partenaires violents et leurs victimes ensemble, avant que le problème de violence ait été réglé, était contre-indiquée et dangereuse.

Presque tous les répondants ont reconnu la nécessité de maintenir l'équilibre dans leur vie tout en travaillant avec les victimes. Certains ont reconnu qu'ils n'y arrivaient pas toujours et qu'ils demandaient de l'aide eux-mêmes. Cela devient encore plus problématique lorsqu'il y a des liens de parenté entre les fournisseurs de soins et les fournisseurs de services, d'une part, et les victimes et les délinquants d'autre part. Ces facteurs se combinent souvent et entraînent l'épuisement professionnel des travailleurs ainsi qu'un taux de roulement élevé du personnel dans certaines collectivités.



Les répondants estimaient qu'il faut améliorer les compétences en communication et en établissement de relations chez les fournisseurs de services et les fournisseurs de soins. Ils ont recommandé que tous les fournisseurs de services conçoivent des méthodes d'intervention adaptées aux différences culturelles.

La question de la confidentialité des données sur les clients constitue un sous-thème dans le domaine des réseaux de partenariats. Les répondants ont indiqué qu'il y a une confusion et qu'il n'y a aucun protocole ou politique établi qui soit largement accepté au sujet de la question de savoir « qui peut dire quoi à qui ». Ils croient que cette situation a entraîné une diminution des services aux victimes, ce qui a mis un frein à leur rétablissement.

Même si les répondants étaient généralement satisfaits des progrès réalisés dans le domaine de la communication de l'information, de la gestion conjointe des cas et de la coopération entre les organismes, ils estimaient qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir pour établir un réseau de partenariats qui répondra mieux aux besoins des victimes. Ils ont relevé la tendance de tous les organismes et ministères à s'isoler les uns des autres. Cela a parfois créé une certaine confusion au sujet des rôles et des responsabilités ... et fait rater des occasions de partager les ressources.

Difficulté de travailler avec les victimes de violence

- *« D'un point de vue thérapeutique, la minimisation, le déni et le blâme constituent nos défis. »*
- *« Cela ferme la porte à beaucoup de nos femmes ... elles ne peuvent pas faire face à la victimisation en raison de la violence sexuelle subie par le passé. »*
- *« Nous avons un grand nombre de personnes souffrant d'une déficience cognitive et de toxicomanes ... quelques victimes s'enivrent tout le temps, se font violer au moins une fois par mois ... nous n'avons aucun succès avec ces personnes. »*
- *« Beaucoup de jeunes femmes victimes de violence dans leurs relations qui devraient aller au refuge n'y vont pas ... elles veulent rester avec leur partenaire et elles ne veulent pas qu'on leur dise de quitter celui-ci. »*
- *« Les traumatismes et la victimisation causent des différences neurologiques ... une prédisposition semblable au SAF, le profil des symptômes est le même ... il s'agit d'un déséquilibre neurochimique ... il y a une réticence à discuter de ces questions ... les victimes du SAF, d'un traumatisme ou de violence risquent fort d'être antisociales et de commettre des actes de violence à l'endroit d'autres personnes. »*
- *« Il est difficile de changer les systèmes de croyances pour passer d'une situation de pouvoir et de contrôle à l'égalité dans les relations intimes ... il s'agit d'une dynamique qui existe également dans l'ensemble de la collectivité. »*
- *« Il est très douloureux de faire face à certaines choses ... il est difficile pour les victimes de faire face à certains crimes antérieurs ... c'est difficile pour les travailleurs s'ils ont des liens de parenté avec des gens de la collectivité. »*

Les répondants au sondage connaissent bien les problèmes auxquels ils sont confrontés lorsqu'ils tentent d'aider et de soutenir les victimes de violence. Bien des victimes ont beaucoup de problèmes à régler, notamment :

- toxicomanie, alcoolisme et dépendance à l'égard du jeu;
- itinérance;
- chômage, manque d'instruction et pauvreté;
- traumatismes multiples et(ou) répétitifs;
- mécanismes de défense bien établis;
- dommages neurologiques et au cerveau comme le syndrome d'alcoolisation fœtale;
- gamme étendue de problèmes médicaux;
- problèmes juridiques;
- difficultés relationnelles et rôle parental insatisfaisant;
- comportement antisocial et violent;
- manque de soutien de la famille et de la collectivité;
- syndrome de stress post-traumatique.

Tous les répondants ont reconnu qu'un seul organisme ou ministère ne peut pas résoudre tous ces problèmes et ils ont dit que même si les services sont relativement bien établis au Yukon, bien des victimes de violence ne bénéficient pas de quelque genre que ce soit d'intervention utile. Ils ont également reconnu qu'après qu'une victime de violence a commencé à faire appel aux services offerts, il se peut qu'il faille de nombreuses années pour réunir les ressources nécessaires pour faire face à ses problèmes souvent multiples et complexes. Les victimes qui ont subi des dommages au cerveau par suite d'un traumatisme ou du SAF, qui sont parfois handicapées pour la vie, peuvent avoir besoin d'un soutien et de services permanents pendant toute leur vie.

Difficulté de travailler avec le système judiciaire et le système correctionnel

- « *Qu'est-ce qui leur donne le droit de dire qu'il n'y a pas de place pour les victimes ... nous ne sommes plus obligés d'être devant le juge ou d'être interrogés par des avocats ... nous pouvons raconter notre histoire à un cercle.* »
- « *Certains éléments de la justice réparatrice sont très dangereux pour les victimes ... dans les cercles, le délinquant compte de nombreux défenseurs tandis que la victime est seule pour entendre de merveilleuses choses au sujet du délinquant ... les victimes sont réduites au silence par ce processus ... il y a un manque d'information; les gens ne comprennent pas le traumatisme et la victimisation.* »
- « *La déclaration de la victime est un document très personnel, qui est utilisé devant le tribunal ... mais il se peut qu'elle ne veuille pas le faire circuler dans le cercle et le faire lire par tous les membres de la collectivité.* »
- « *Les professionnels de tous les niveaux, y compris les juges, doivent absolument être plus sensibilisés et mieux renseignés au sujet des questions de violence, de pouvoir et de contrôle, du stress post-traumatique, etc.* »



- *« Le Tribunal pour l’instruction des causes de violence conjugale abuse de la situation ... les avocats de la défense ne suivent pas le code de déontologie et ils en profitent ... un rapport du Service correctionnel Canada fait état d’une étude selon laquelle beaucoup de délinquants incarcérés soutiennent qu’ils étaient des victimes, que leurs avocats de la défense ont recommandé qu’ils le fassent ... ils soupçonnent que dans beaucoup de cas, l’argument de la victimisation est faux ... que ce n’est pas le genre de publication à laquelle on s’attendrait du SCC et qu’il vaut la peine de l’examiner ... je soupçonne que c’est la vérité. »*
- *« Nous devons offrir aux représentants de la Couronne et aux policiers une formation sur la violence sexuelle, la violence familiale et le SAF ... il arrive parfois que les policiers ne prennent pas les déclarations et qu’on dise aux enfants qu’ils ne sont pas obligés de témoigner ... souvent les enfants veulent raconter leur histoire et ils ont besoin de le faire alors que des personnes bien intentionnées ou ignorantes veulent les « protéger » et font plus de mal que de bien ... souvent la police n’agit pas dans le cas d’une ordonnance de non-communication ou d’un manquement à celle-ci ... ils ne croient pas qu’ils sont sérieux. »*
- *« Beaucoup de délinquants suivent maintenant des traitements sans être incarcérés ... la séparation de la victime et de l’agresseur est primordiale pour favoriser la guérison du traumatisme chez la victime et le délinquant ... cette séparation ne se produit pas de sorte que le traumatisme n’est pas traité. »*
- *« Les refuges tiennent les clientes trop éloignées des autres ressources ... ils protègent les femmes contre les méchantes personnes et les bonnes personnes. »*

Les répondants ont formulé des observations précises lorsqu’ils ont décrit les défis en matière d’établissement de politiques et les divers systèmes judiciaires du Yukon. Un nombre relativement élevé de fournisseurs de services sondés estimaient qu’il faut résoudre un certain nombre de problèmes graves.

Plusieurs fournisseurs de services estiment que les initiatives en matière de justice alternative et de justice réparatrice, comme les tribunaux de conciliation, le conseil de détermination de la peine et la concertation des familles, n’ont pas toujours traité adéquatement les victimes de crime. Ils ont indiqué que certaines victimes craignent de participer et sont souvent accablées par le soutien manifesté aux délinquants dans ces cercles. Certaines victimes ne veulent pas que leur déclaration de la victime soit lue dans ces cercles, ce qu’on semble avoir fait sans consulter la victime au préalable. De plus, plusieurs victimes ont indiqué qu’elles ne croyaient pas que le groupe les avait appuyées et qu’elles ne ressentaient aucun sentiment de « rétablissement » ou de réconciliation de la part du groupe. Il semblerait que certaines victimes se soient senties complètement réduites au silence après avoir entendu les remarques élogieuses au sujet du délinquant dans ces cercles.

D’autre part, quelques répondants ont dit que ces processus de justice alternative ont assisté dans une grande mesure les victimes dans leur collectivité et qu’ils les ont aidées à se rétablir.

En ce qui concerne le système judiciaire ordinaire, les répondants croient que les procureurs de la Couronne et les juges ont besoin de beaucoup plus de formation sur les questions de victimisation et de traumatisme. En particulier, ils estiment que ce personnel judiciaire n’a pas une connaissance suffisante de la violence conjugale et sexuelle, des questions de pouvoir et de contrôle dans les

relations, des traumatismes chroniques, de la violence antérieure et du syndrome d'alcoolisation fœtale.

Quelques répondants estiment qu'il arrive souvent que les avocats de la défense ne respectent pas le code de déontologie dans leur façon de traiter les victimes au cours des procès. Et certains se demandent si les avocats de la défense disent à leurs clients de soutenir qu'ils sont des victimes afin de réduire leur peine ou d'obtenir la sympathie du juge et du public.

Quelques répondants estiment également que la police doit prendre plus au sérieux les ordonnances de non-communication et les appliquer plus adéquatement, ce qui n'est pas le cas actuellement, d'après eux. Ils ont également indiqué que la police ne traite pas toujours les enfants victimes de façon appropriée; les policiers leur disent qu'ils n'ont pas à raconter leur histoire afin de leur épargner d'autres traumatismes. Les fournisseurs de services qui travaillent avec les enfants victimes ont indiqué que l'enfant peut réellement avoir besoin de raconter son histoire dans le cadre de son propre processus de rétablissement.

Les fournisseurs de services ne s'entendent pas sur ce qui constitue un traitement efficace des victimes et des délinquants dans les cas de violence conjugale et sexuelle. Certains répondants estiment que les délinquants et les victimes doivent être séparés afin de guérir et ils ne croient pas que cela se produit. D'autres répondants se demandent si les refuges pour femmes battues tiennent les femmes trop éloignées des autres services.

4.4 Recommandations sur les services aux victimes au Yukon

Les recommandations qui suivent concernant les améliorations à apporter aux services et à l'aide aux victimes ont été formulées par les fournisseurs de services, les victimes de crime, les administrateurs de programmes, les fournisseurs de soins et les bailleurs de fonds interrogés pendant la présente étude. Leurs noms figurent à l'annexe A, sauf celui des victimes de crime qui ont été interrogées.

4.4.1 Éducation du public et développement de la conscience communautaire

- *« Nous avons besoin d'une vigoureuse campagne de sensibilisation publique concernant les traumatismes, la violence sexuelle, la violence familiale et les questions relatives aux victimes qui soit aussi dynamique que les campagnes contre la conduite avec facultés affaiblies et le tabagisme ... notamment sur la santé, l'éducation, le système judiciaire et le bien-être. »*
- *« Il n'y a pas beaucoup de personnes âgées qui ont accès aux services ... il faudrait peut-être axer davantage les campagnes d'éducation sur ce groupe d'âge ... nous voyons rarement plus d'une personne âgée aux Services aux victimes au cours d'une année ... nous devons renseigner le personnel infirmier, les médecins de famille et les foyers pour personnes âgées sur la façon d'aider les personnes âgées. »*
- *« Une bonne imitation de rôle par les personnes âgées ... moins de tolérance de la collectivité à l'égard des fêtes et de la consommation d'alcool. »*



- « *Nous avons besoin de modèles de comportement pour les jeunes et d'activités sans alcool ou drogue.* »
- « *Les personnes souffrant de stress post-traumatique recherchent ce qui est familier ... elles ne peuvent pas faire face à l'anxiété causée par le fait de dire non à l'agresseur ... pour valoriser la victime, il faut une sanction très sévère de la collectivité, une résolution du conseil de bande ... il faut que toute la collectivité dise qu'ils ne peuvent pas faire cela à nos enfants.* »
- « *Nous avons besoin de systèmes de soutien naturel beaucoup plus importants dans les collectivités autochtones et non autochtones ... nous devons édifier des collectivités où nous prenons soin des uns et des autres.* »
- « *L'un des partenariats que j'aimerais voir instaurer avec mes homologues masculins serait un partenariat visant à mettre fin à la violence ici dans le territoire ... il s'agit d'une question qui touche également les hommes.* »
- « *Les hommes pourraient s'organiser pour créer un refuge à l'intention des nombreux hommes itinérants et victimes de violence dans la collectivité ... personne ne les empêche de faire ce genre de travail.* »
- « *Il faut de toute évidence mieux renseigner le public et tenir un débat respectueux et éclairé ... nous devons respecter les différences dans notre collectivité.* »

Comme il est mentionné plus haut, les répondants estiment que le manque d'information du public et l'attitude négative de celui-ci envers les victimes comptent parmi les principaux défis auxquels ils font face dans la prestation de services aux victimes. Nombre de répondants ont utilisé le terme « dynamique » pour qualifier le genre de campagne intensive d'éducation du public nécessaire pour changer ces attitudes et mettre fin à la violence familiale et sexuelle dans le territoire. Plusieurs personnes ont fait état de la campagne d'éducation du public couronnée de succès des Mères contre l'alcool au volant (MADD) et de l'incidence importante de la campagne de cet organisme sur les taux de conduite avec facultés affaiblies¹⁴⁶.

En plus de campagnes intensives d'éducation du public, les répondants croient qu'il faut réellement édifier des collectivités plus fortes et plus cohésives qui ne tolèrent pas la violence à l'endroit de tout membre de la collectivité. À cette fin, ils ont formulé les recommandations suivantes :

- encourager le conseil de bande et la Première nation à adopter des résolutions qui interdisent clairement la violence conjugale, la violence sexuelle et la violence à l'endroit des enfants;
- encourager la promotion des modèles de comportement que constituent les Aînés et les jeunes respectés;
- offrir des programmes d'éducation intensifs sur la victimisation et les traumatismes aux personnes qui travaillent dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la justice et du bien-être;

146. MADD a aidé à réduire de 40 pourcent le nombre de décès attribuables à la conduite avec facultés affaiblies depuis sa fondation en 1980. Voir www.madd.ca.

- sensibiliser et renseigner davantage le public au sujet des réalités des Aînés, des enfants et des hommes victimes;
- encourager les hommes de la collectivité à assumer le leadership en matière de violence envers les femmes, travailler avec les groupes de défense des femmes et établir une norme sociale visant la tolérance zéro chez tous les hommes de la collectivité;
- organiser régulièrement des activités sociales et récréatives sans alcool ou drogues;
- engager un débat public respectueux sur les problèmes sociaux de la collectivité.

4.4.2 Soutien pratique aux services en place

- *« Il faut rendre hommage aux gens des Premières nations qui ont reconnu le problème, assumé leurs responsabilités et demandé de l'aide ... les Premières nations savent ce dont elles ont besoin ... le Committee on Abuse in Residential Schools (CAIRS) et les programmes de traitement des Premières nations sont fantastiques; il faut les appuyer et accroître ces genres de services. »*
- *« Nous devons subventionner les services de counseling qui ne sont pas couverts dans le cas des femmes qui veulent obtenir des services à l'extérieur de l'Association des services à la famille du Yukon, qui est subventionnée par l'État, et dont les services sont moins coûteux que ceux d'un conseiller du secteur privé. »*
- *« Nous avons besoin de ressources supplémentaires pour l'Association des services à la famille du Yukon afin de recruter plus de personnel pour répondre à tous les besoins en matière de counseling. »*
- *« Les infirmières de la santé publique devraient consacrer beaucoup plus de temps pendant les deux premières années aux familles ayant des nouveaux-nés à risque, et le Child Development Centre a besoin de plus d'argent ... une trop grande partie de l'argent est affectée à la fin du système (adultes incarcérés, adolescents dans les foyers de groupe) ... nous avons besoin de plus de services au début du système. »*
- *« Nous devons avoir accès aux données statistiques courantes ... la Direction générale de la statistique ne compare pas régulièrement les hommes et les femmes ... elle recueille des données, mais elle ne les ventile pas et ne les publie pas ... le profil statistique des femmes du Yukon devrait être mis à jour au moyen des données du recensement de 2000 et des renseignements recueillis par le Yukon. »*
- *« Il n'y a pas assez de locaux à la maison de transition pour aider les femmes ayant subi un traumatisme, mais qui ne courent pas un danger immédiat ... leur conjoint peut être incarcéré de sorte qu'elles sont en « sécurité », mais elles ont besoin de soutien et nous ne pouvons pas les aider en les admettant parce que nous sommes complets. »*
- *« Surveillance clinique pour les travailleurs isolés dans les collectivités rurales et soutien en matière de compte rendu lorsque les gens font face à des niveaux élevés de violence ... nous avons besoin d'un processus de mentorat pour les conseillers. »*



- « *Nous avons besoin d'un financement permanent ... et non de la rédaction continue de propositions ... cela se résume à l'argent ... nous avons si peu d'argent.* »
- « *Les pouvoirs publics financent des projets, mais ce n'est pas toujours ce dont on a besoin ... il doit y avoir des façons de soutenir la poursuite des projets qui fonctionnent.* »
- « *Nous devons parvenir à une entente sur les compétences de base et les protocoles concernant la gestion des cas.* »
- « *De meilleures normes professionnelles et des connaissances plus approfondies sont nécessaires pour travailler avec les enfants.* »
- « *Le Secrétariat de l'alcool et des drogues a besoin d'une installation plus adéquate; ce n'est pas un lieu propice pour amener les gens à se sentir bienvenus et respectés ... les hommes ont accès aux salles réservées aux femmes pour le volet relatif au traitement en établissement ... il devrait y avoir des locaux distincts pour les femmes qui suivent les programmes pour toxicomanes des deux sexes.* »
- « *Nous devons partager les ressources entre les ministères et les organismes.* »
- « *Les gens doivent évaluer leurs programmes ... cela devrait être obligatoire ... les gens deviennent complaisants et ils ne se tiennent pas au courant de la recherche actuelle.* »
- « *Les familles doivent prendre congé pour avoir accès aux services de counseling de 9 h à 17 h ... nous devons offrir des services de counseling le soir et pendant la fin de semaine.* »

Les fournisseurs de services ont souligné pendant les entrevues que beaucoup d'excellents services sont déjà offerts au Yukon. Toutefois, la plupart de ces programmes ont besoin de plus de personnel, d'installations améliorées et d'autres ressources, y compris un financement stable, afin de remplir réellement leur mandat. Les répondants ont formulé les recommandations détaillées suivantes :

- accorder plus de soutien, de ressources, de financement et de formation pour les programmes autochtones de guérison et de rétablissement après un traumatisme et engager plus de professionnels autochtones pour les affecter à la prestation de services gouvernementaux;
- offrir plus de services de counseling publics subventionnés selon un horaire souple;
- élaborer des normes en matière de programmes partagés au sein des organismes qui comprennent des compétences de base et des protocoles concernant la confidentialité et la gestion des cas;
- acquérir des installations plus appropriées pour les programmes d'intervention et de traitement en établissement et les grands programmes de guérison des Premières nations;
- offrir plus de possibilités de loisirs aux jeunes;
- donner aux services de santé publique et aux organismes qui travaillent auprès des jeunes enfants les ressources nécessaires pour appuyer les mères et les nouveaux-nés dans les situations à risque élevé;

- financer plus de places dans les refuges et(ou) des ressources appropriées pour les femmes qui font face aux problèmes à long terme résultant de traumatismes;
- produire des données statistiques selon le sexe et mettre celles-ci à jour régulièrement;
- offrir un soutien accru aux fournisseurs de services communautaires qui travaillent auprès des victimes, y compris le mentorat, des comptes rendus et la surveillance clinique;
- offrir un financement permanent, et non annuel, aux fournisseurs de services non gouvernementaux qui s'occupent des victimes de violence;
- concevoir des façons dont les organismes et les ministères peuvent partager plus efficacement les ressources et encourager ceux-ci à le faire;
- offrir plus de services, fondés sur des normes professionnelles, aux enfants, aux Aînés et aux hommes victimes de violence;
- procéder à des évaluations permanentes de tous les fournisseurs de services du territoire.

4.4.3 Nouveaux programmes et services

- *« Il faut améliorer les services d'aide postpénale ... des hommes viendront demander qu'on les héberge s'ils craignent de devenir violents. »*
- *« Nous avons besoin d'un engagement envers les refuges pour femmes battues dans toutes les collectivités du Yukon, et nous avons besoin de conseillers du programme Mettre fin à la violence dans toutes les collectivités et dans chaque refuge. »*
- *« Nous avons besoin de services offerts pendant les heures critiques : de 20 h à 8 h. »*
- *« Nous avons besoin d'une ligne d'écoute téléphonique jour et nuit à laquelle sont affectés des professionnels pour soutenir les personnes en détresse, intervenir auprès de celles-ci et les orienter vers les services ... une ligne 1-800 à l'échelle du territoire pour faire face aux cas de violence, de suicide, d'agression sexuelle, d'itinérance et d'automutilation. »*
- *« Nous avons besoin d'un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle doté d'un service de soutien aux personnes traumatisées. »*
- *« Nous avons besoin d'un autre établissement comme Kaushee's Place, mais plus grand pour recevoir les femmes de la collectivité. »*
- *« Nous devons offrir un traitement obligatoire aux délinquants violents. »*
- *« Il faut plus de ressources dans les collectivités périphériques pour faire face aux nouveaux cas de violence ... nous devons avoir accès aux services dans les collectivités ... examiner le niveau de traumatisme chez les victimes. »*
- *« Il doit y avoir un centre de visite ou d'accueil pour les visites surveillées des enfants qui ne vivent pas avec leurs parents ... il y a trop de situations à risque élevé pour lesquelles on a besoin d'endroits où il est possible de laisser et de reprendre les enfants. »*
- *« Nous devons examiner le service à long terme offert à certaines victimes. »*



- *« Des femmes autochtones disent souvent qu'il doit y avoir un centre de guérison ou un centre de mieux-être personnel chargé de s'occuper des questions relatives à la violence sexuelle antérieure, au racisme, à la culture et à la guérison autochtones, etc. »*
- *« Nous devons trouver des façons d'appuyer les collectivités de la manière dont elles le veulent ... nous devons établir des relations constructives avec les Premières nations qui bénéficient de l'autonomie gouvernementale. »*
- *« Nous devons réellement nous concentrer sur une intervention immédiate ... nous passons tellement de temps à essayer de régler le problème après le fait ... nous collaborons avec les écoles et le Programme santé-famille et nous y avons recours à une intervention plus rapide ... lorsqu'ils sont en première et en deuxième année, c'est là que l'intervention est la plus efficace. »*
- *« Les jeunes aiment parler à leurs pairs ... ils préfèrent parler à quelqu'un qui les comprend et les écoute et qui leur prête attention. »*
- *« Formation et constitution de réseau avec les jeunes dans toutes les collectivités du Yukon. »*
- *« Nous avons besoin d'un établissement pour les jeunes qui ne sont pas pris en charge ... un refuge d'urgence temporaire pour les jeunes où ils peuvent prendre une douche et avoir un endroit où demeurer lorsqu'ils ne peuvent pas aller ailleurs ... il devrait offrir un toit aux itinérants et une formation en cours d'emploi ... les jeunes ne peuvent y résider que s'ils essaient de s'améliorer et de réussir leur vie. »*
- *« Les expériences de traitement multiples à l'école ou en groupes, le counseling ou les expériences en milieu sauvage peuvent avoir un effet cumulatif ... nous devons faire plus pour nos enfants ... je suis consterné de voir que nos collectivités ont laissé tomber nos enfants. »*
- *« Nous avons besoin d'un refuge pour les hommes et les itinérants. »*
- *« Nous devons apporter des ajouts aux programmes scolaires dans les domaines de l'intimidation, de la colère, de la violence et des infractions sexuelles. »*
- *« Nous avons besoin de thérapies féministes gratuites financées par les fonds publics pour les victimes de violence. »*
- *« Il n'y a pas de groupes de victimes à cet endroit ... les victimes ont besoin d'un soutien personnalisé et ils doivent également constater qu'ils ne sont pas seuls ... ils ont besoin de réseaux de soutien permanent et ils doivent avoir accès à des thérapeutes en cas de besoin. »*
- *« Le Service de soins aux enfants victimes de violence a besoin d'argent pour les frais de taxi et de services de garde d'enfants afin que des mères puissent être disponibles pour l'admission avec leurs enfants ... leur rémunération est peu élevée et il n'y a pas de surveillance clinique. »*

- « *Nous avons besoin d'un travailleur social à l'hôpital qui peut prodiguer des soins en clinique externe ... ils doivent établir un pont entre le travail et la collectivité ... le travailleur social commence à découvrir des problèmes lorsque les patients sont hospitalisés pour quelque chose d'autre, et ceux-ci ont besoin de soutien lorsqu'ils partent.* »
- « *Nous avons besoin d'un travailleur social spécialisé pour les personnes âgées.* »
- « *Les organismes doivent examiner le volet développement communautaire de leur mandat et se demander comment sensibiliser le public, comment offrir une assistance postpénale et amener les gens à s'entraider ... il faut donner une réponse communautaire à l'alcoolisme, aux toxicomanies et au comportement violent.* »
- « *Nous avons besoin d'un bureau de services aux victimes dans notre ville, et d'un intervenant qui ne vient pas de Whitehorse.* »

Les répondants ont formulé plus de recommandations dans le domaine des nouveaux programmes et services que dans tout autre domaine. Les citations portent sur tous ces domaines, mais ces observations ne sont pas la somme des commentaires formulés au sujet des services nécessaires. Les recommandations concernant les nouveaux services et programmes figurent ci-dessous à peu près selon l'ordre de priorité des répondants.

- établir à l'échelle du Yukon une ligne d'écoute téléphonique gratuite jour et nuit à laquelle sont affectés des professionnels pour aborder les questions de violence conjugale, de violence sexuelle, de violence à l'endroit des enfants, de violence chronique, de suicide, de victimisation des enfants, etc.;
- créer un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle pour le Yukon;
- accroître les services communautaires aux victimes, y compris un refuge pour femmes battues dans chaque collectivité, un conseiller du programme Mettre fin à la violence dans chaque collectivité, un programme de soutien par les pairs pour les jeunes, des services aux victimes, un soutien familial, le traitement des délinquants sexuels et des programmes d'intervention immédiate dans chaque collectivité¹⁴⁷;
- inciter tous les organismes à adopter une approche axée sur le développement communautaire en matière de rétablissement des victimes, à améliorer leurs programmes de sensibilisation, d'assistance postpénale et d'intervention communautaire;
- offrir plus de possibilités de traitement en établissement et des centres de guérison, certains exclusivement pour les Premières nations, certains pour les victimes et d'autres pour les délinquants et les collectivités;
- élaborer des programmes d'assistance postpénale adéquats et appropriés pour les personnes qui ont participé à différentes sortes de traitement en établissement et d'expériences de guérison, y compris une maison de transition;
- offrir plus de services, des services d'intervention d'urgence et de counseling en particulier, en dehors des heures ouvrables;

147. Les fournisseurs de services communautaires et les fournisseurs de soins à l'extérieur de Whitehorse ont exprimé avec le plus de vigueur le besoin d'un accroissement des services communautaires. Les fournisseurs de services qui s'occupent de sensibilisation dans les collectivités étaient également convaincus qu'il faut offrir plus de services au niveau de la collectivité.

- élaborer plus de programmes parrainés de concert avec les fournisseurs de services des Premières nations et établir des relations de travail avec les programmes de guérison des Premières nations;
- concevoir des programmes scolaires portant sur la question de la violence interpersonnelle et d'une sexualité saine;
- offrir aux victimes de violence la possibilité de faire partie de groupes de victimes;
- offrir un soutien financier supérieur au Service de soins aux enfants victimes de violence;
- engager un travailleur social en milieu hospitalier chargé de la sensibilisation après l'hospitalisation;
- engager plus de travailleurs sociaux qui se spécialisent dans les soins aux personnes âgées;
- offrir plus de programmes de loisirs pour les jeunes et créer un refuge d'urgence pour les jeunes;
- créer un refuge pour les hommes victimes de violence et itinérants;
- il faut rendre le traitement obligatoire pour tous les délinquants;
- il faut créer un autre refuge important à Whitehorse pour les femmes souffrant d'un traumatisme chronique;
- il faut trouver un endroit approprié pour les enfants afin d'organiser des visites surveillées avec les parents qui n'ont pas la garde de leurs enfants;
- mettre gratuitement des conseillères féministes à la disposition des femmes victimes de violence;
- reconnaître les victimes de violence et planifier les soins à leur prodiguer à long terme.

4.4.4 Application de la loi et détermination de la peine

- *« Mise en accusation obligatoire ... et non un vœu pieux en faveur de la mise en accusation obligatoire ... nous parlons de tolérance zéro, mais la police et la Couronne ne peuvent pas expliquer quelle est la différence entre la tolérance zéro et la mise en accusation obligatoire. »*
- *« Bien des délinquants ont la possibilité de suivre un traitement sans incarcération ... la séparation de la victime et de l'agresseur est cruciale pour favoriser la guérison du traumatisme chez la victime et le délinquant ... cette séparation ne se produit pas de sorte que le traumatisme n'est pas traité. »*
- *« Des peines plus sévères pour les crimes contre la personne. »*
- *« Commencer la guérison en portant des accusations devant le tribunal pour agression contre la conjointe ... “ la justice est le début de la guérison ” ... je le crois réellement. »*
- *« Souvent, la police n'intervient pas dans les cas d'ordonnances de non-communication ou de manquement à ces ordonnances ... elle ne croit pas qu'elles sont sérieuses. »*
- *« Il faut que la GRC adopte une meilleure attitude et que les agents affectés ici restent plus longtemps ... deux ans est une période trop brève, et le taux de roulement n'est pas bon; il faut obtenir toutes les nouvelles recrues au moment de leur première affectation. »*

- *« Nous devons offrir aux représentants de la Couronne et aux policiers une formation sur la violence sexuelle, la violence familiale et le SAF ... il arrive parfois que les policiers ne prennent pas les déclarations et qu'on dise aux enfants qu'ils ne sont pas obligés de témoigner ... souvent les enfants veulent raconter leur histoire et ils ont besoin de le faire alors que des personnes bien intentionnées ou ignorantes veulent les « protéger » et font plus de mal que de bien. »*

Les répondants ont formulé les recommandations suivantes dans le domaine de l'application de la loi et des services de police :

- appliquer la mise en accusation obligatoire des délinquants responsables de violence conjugale et de violence sexuelle;
- incarcérer les délinquants qui participent à un traitement par suite de violence conjugale;
- imposer des peines sévères aux délinquants qui commettent des crimes contre la personne;
- donner suite aux ordonnances de non-communication et intervenir en cas de manquement aux conditions de la probation;
- donner aux agents de la GRC en poste au Yukon une formation dans les domaines de la violence à l'endroit des enfants, de la violence conjugale et de la violence sexuelle.

4.4.5 Justice alternative

- *« Nous avons besoin d'un continuum de financement pour soutenir la formation dans le domaine de la justice réparatrice ... le désir de la collectivité de guérir et les initiatives du pouvoir judiciaire en matière de justice réparatrice ne reconnaissent pas le traumatisme de la victime ou ne respectent pas les besoins de la victime. »*
- *« Les programmes de justice communautaire doivent d'abord porter sur les infractions légères, et non sur les crimes graves, et renforcer la capacité de la collectivité ... il faut obtenir du succès avec la déjudiciarisation et la surveillance communautaire dans le cas de crimes contre les biens avant de recourir à ces méthodes dans le cas de la violence familiale et de la violence sexuelle. »*
- *« Financer les initiatives de justice réparatrice au moyen de fonds suffisants et assurer le suivi des engagements pris par la collectivité ou les comités sur la justice communautaire. »*
- *« Le système de justice pénale, le système de déjudiciarisation et les autres systèmes de justice alternative doivent conjuguer leurs efforts ... des accusations doivent être portées et des plans de traitement doivent être élaborés et surveillés. »*
- *« Plus de jeunes devraient faire partie du groupe d'experts ... nous avons besoin de plus de cercles de guérison et de jeunes qui aident les jeunes à guérir dans la collectivité. »*

La plupart des répondants croient que les initiatives de justice alternative doivent s'accompagner de plus de soutien, d'information, de formation et de mécanismes de reddition de comptes. En particulier, comme il a été mentionné plus haut, ils estiment que ceux qui participent à ces initiatives et les collectivités en général, doivent comprendre davantage les problèmes des victimes



avant de faire face à des crimes comme la violence conjugale et la violence sexuelle. La plupart des répondants sont d'avis que les comités sur la justice communautaire et les autres personnes qui participent aux initiatives de justice alternative ne comprennent pas nécessairement la dynamique et les questions de pouvoir inhérentes à la violence faite aux femmes et aux enfants. Comme il est mentionné plus haut, selon certaines données, les victimes se sentent parfois obligées de participer aux conseils de détermination de la peine et à d'autres activités de « guérison », d'où le sentiment d'avoir moins de pouvoir et d'être encore plus réduites au silence.

Pour aborder cette question, les répondants ont recommandé que les comités sur la justice communautaire se penchent d'abord sur les crimes contre les biens, qui sont moins graves, avant d'examiner les cas de violence interpersonnelle. Les répondants ont également recommandé que ces initiatives de justice alternative reçoivent plus de fonds et que les engagements pris fassent l'objet d'un suivi plus serré. Ils aimeraient également que le système de justice pénale collabore davantage avec les programmes de justice alternative en ce qui concerne la mise en accusation des délinquants et l'établissement de plans de traitement. Les jeunes répondants ont demandé que plus de jeunes soient nommés au sein du groupe d'experts sur la justice pour les jeunes.

4.4.6 Législation

- *« Nous avons besoin d'une loi sur les victimes ... rédigée par les Premières nations et tout le monde, et non uniquement par les organismes politiques, mais aussi par la collectivité et les victimes de violence. »*
- *« Nous avons besoin d'une loi sur les victimes de crime qui définit les victimes dans le système ... les infractions sont commises contre la Couronne, et la victime n'est pas reconnue dans la loi actuellement ... une loi sur les victimes pourrait être une façon de légitimer les besoins des victimes et devrait être envisagée. »*
- *« Nous devrions envisager une loi sur la violence faite aux femmes, qui permettrait de reconnaître le problème et de créer une tolérance zéro ... cela aiderait à appliquer une loi complémentaire ... une loi sur les victimes et une loi sur la violence faite aux femmes devraient tenir compte du déséquilibre du pouvoir dans les relations violentes, et il faut veiller à ce que les nouvelles lois ne puissent pas être dénaturées et utilisées par les délinquants pour causer du mal à leurs victimes. »*
- *« Certaines personnes ont suggéré une loi sur les victimes ... je ne crois pas qu'elle améliorerait la qualité des services des travailleurs de première ligne ... dans la loi du Manitoba, il n'y a pas de pénalités si un directeur ne donne pas suite au traitement dans le délai prévu de 30 jours. »*
- *« Nous avons besoin de notre propre Couronne du Yukon, une Couronne territoriale, et non la Couronne fédérale. »*
- *« Nous avons besoin d'une loi sur la tutelle des adultes et la prise de décision assistée ... les personnes âgées ne veulent pas divulguer leurs problèmes familiaux ou elles veulent protéger leur fils ou leur petit-fils. »*

- « Une loi sur la tutelle est réellement importante pour protéger les intérêts des femmes souffrant d'un handicap mental lorsqu'elles ont été violées brutalement, qu'elles le nient ou qu'elles sont atteintes de troubles cognitifs, et qu'il n'y a personne pour les aider ... les travailleurs sociaux ne peuvent pas intervenir pour les protéger ... une loi sur la tutelle permettrait aux organismes de services sociaux d'aider les adultes victimes du SAF et d'autres personnes souffrant d'un handicap mental qui subissent des préjudices. »
- « Nous avons besoin d'une loi sur la défense de l'enfance. »
- « Un Fonds d'indemnisation des victimes restauré serait une vraie bénédiction pour les victimes qui ont subi un grave traumatisme. »
- « Je crois qu'il faut rétablir sous une forme ou une autre une loi sur l'indemnisation des victimes de crime ... à l'heure actuelle, si une femme doit partir après une agression sauvage et un viol, il n'y a pas d'argent pour le counseling ... il faut rétablir le programme pour couvrir les crimes contre la personne et le traitement des victimes qui ne peuvent pas se permettre de recourir au counseling ... l'Alberta a des critères de sorte qu'il est impossible d'obtenir un jugement pour des motifs frivoles. »

Les répondants ont recommandé une loi qui, à leur avis, pourrait améliorer la situation des victimes de violence au Yukon. Ces initiatives législatives sont les suivantes :

- une loi sur les victimes ou une loi sur les victimes de crime qui définit et confirme le statut de la victime dans la loi et reconnaît ses besoins;
- une loi sur la violence faite aux femmes qui reconnaît le déséquilibre du pouvoir dans les relations et prévoit la tolérance zéro en ce qui concerne la violence faite aux femmes;
- une loi sur la tutelle des adultes et(ou) une loi sur la prise de décision assistée pour permettre d'offrir plus de services, de mieux défendre et de protéger davantage les personnes âgées, les femmes souffrant d'un handicap cognitif et d'autres personnes qui ont besoin de protection;
- une loi sur la défense de l'enfance;
- un Fonds d'indemnisation des victimes, assorti de contrôles pour empêcher l'utilisation abusive des fonds disponibles, qui conférerait aux victimes de crime certains moyens pour obtenir les services dont elles ont besoin comme le counseling, qui peuvent ne pas être offerts dans leur collectivité ou qui peuvent être offerts moyennant le versement de droits.

4.4.7 Système judiciaire

- « Il faut censurer les avocats de la défense ... le juge doit mieux diriger la salle d'audience et ne pas laisser l'avocat de la défense abuser de la victime qui se présente à la barre des témoins. »
- « Nous devons nous assurer qu'on accorde de l'importance à la contribution de chacun dans une relation ... les femmes peuvent être défavorisées sur le plan économique dans une famille parce que leur travail non rémunéré n'est pas reconnu ... les tribunaux doivent tenir compte du travail non rémunéré des femmes dans les mesures prises aux termes de la Loi sur le patrimoine et l'obligation alimentaire ... il faut absolument renseigner et sensibiliser davantage



les professionnels à tous les niveaux, y compris les juges, au sujet de la violence, des questions de pouvoir et de contrôle, des traumatismes, du stress post-traumatique, etc. »

- *« Il est primordial d'offrir une formation obligatoire aux juges, aux policiers et à d'autres personnes concernant les effets d'un traumatisme sur la capacité d'une personne de penser et de fonctionner ... la violence physique et sexuelle cause des traumatismes aux femmes et aux enfants. »*
- *« Il y a un projet pilote à l'intention des femmes et des hommes dont la pension alimentaire pour les enfants est en retard qui vise à demander à ceux-ci s'ils veulent renoncer à une créance irrécouvrable ... cela va complètement à l'encontre d'un régime de pension alimentaire établi en vertu d'une ordonnance du tribunal ... les pouvoirs publics doivent établir une bonne définition d'une approche axée sur la victime. »*
- *« Offrir une meilleure formation aux juges de paix actifs ... lorsqu'ils reçoivent une formation, il n'y a pas d'examen à la fin, ni aucune norme ... il devrait y avoir un certain degré de connaissances de base ... certains des juges de paix ne saisissent pas les concepts de base, et certains ne veulent être que des commissaires de mariage et ne siègent même pas ... il faut procéder à une épuration. »*
- *« Un engagement de ne pas troubler l'ordre public n'éclipse pas une ordonnance d'intervention d'urgence ... beaucoup de juges de paix n'ont pas la capacité de traiter l'aspect juridique des choses. »*

Les répondants ont indiqué qu'il y a une énorme méconnaissance de la victimisation et de la loi chez les juges de paix, les policiers, les avocats de la défense, les juges et d'autres personnes qui participent aux processus judiciaires touchant les victimes et les délinquants. Ils ont fait état de la nécessité de former ces professionnels au sujet des questions relatives aux crimes contre la personne et, en particulier, les crimes contre les femmes, pour lesquels les questions de pouvoir et de contrôle doivent être prises en considération dans l'équation. Ils souhaitent également qu'on reconnaisse davantage le travail non rémunéré des femmes en cas de différend relatif aux biens et qu'on mette fin au projet pilote dans le cadre duquel on demande au parent bénéficiaire de la pension alimentaire pour enfants s'il désire renoncer volontairement à l'argent que lui doit l'autre parent. Les répondants estimaient également que les tribunaux doivent contrôler les avocats de la défense, car certains des répondants croient qu'ils harcèlent et intimident les témoins qui ont été victimes du crime.

4.4.8 Formation professionnelle

- *« Il doit y avoir plus de formation ... plus de connaissances culturelles de nos Aînés avant qu'ils nous quittent. »*
- *« Les gens qui travaillent avec les victimes ont besoin d'une formation interculturelle et ils doivent apprendre l'histoire des Premières nations du Yukon. »*
- *« Nous devons commencer à écouter davantage la victime ... nous devons écouter ce qu'elle dit ... nous devons être davantage à l'écoute. »*

- « Tous les niveaux de professionnels ont besoin de formation concernant les questions relatives aux victimes. »
- « Les policiers doivent recevoir une formation sur les traumatismes, la violence familiale et les agressions sexuelles ... ils devraient le savoir étant donné le nombre de policiers qui se font tirer dessus lorsqu'ils répondent à un appel faisant suite à des actes de violence familiale. »
- « Les procureurs de la Couronne sont meilleurs qu'auparavant et de loin... ils ont encore besoin de beaucoup de formation. »
- « Nous avons besoin d'une formation sur les traumatismes indirects. »
- « Dans une approche axée sur la victime, on n'insiste pas pour que la victime participe à un conseil de détermination de la peine si elle ne le veut pas ... il s'agit de reconnaître ce qu'est le traumatisme ... beaucoup de professionnels et de fournisseurs de services n'ont pas une très bonne idée de ce qu'est le stress post-traumatique, et c'est très complexe. »
- « Les programmes communautaires engagent des intervenants en matière de services aux victimes qui n'ont pas une connaissance réelle de la nature des problèmes. »
- « Les enseignants au niveau élémentaire doivent disposer des outils nécessaires pour faire face à la violence et à la négligence ... en tant que société, nous devons être plus ouverts face à cette question ... les enseignants voient le problème et ils veulent le résoudre, mais ils ne reçoivent pas l'appui de leur administration ou de leurs établissements. »

Pendant les entrevues, les répondants sont revenus constamment sur la nécessité d'offrir plus de formation aux professionnels et aux fournisseurs de soins investis du mandat de servir les victimes de violence. Ils ont décrit les besoins en matière de formation et d'information de ces professionnels à de nombreuses reprises pendant les entrevues. En résumé, ces domaines sont les suivants :

- plus de formation et d'information dans le domaine de la culture et de l'histoire des Premières nations;
- formation sur ce que signifie une approche axée sur la victime en ce qui concerne les initiatives de justice communautaire et les processus de justice pénale;
- formation pour tous les professionnels et fournisseurs de soins dans le domaine des communications et de l'écoute, de la formation en matière de médiation professionnelle pour les avocats et les autres médiateurs;
- formation en traumatisme indirecte¹⁴⁸;
- formation de tous les intervenants en dynamique et processus de rétablissement après un traumatisme chez tous les groupes d'âge, des deux sexes et de toutes les cultures;

148. La traumatisme indirecte ou secondaire a trait aux répercussions souvent graves sur les professionnels et les fournisseurs de soins du travail avec les victimes d'un traumatisme.



- formation spécialisée pour la police, les enseignants et d'autres personnes qui sont en mesure d'intervenir dès le début en cas de victimisation.

4.4.9 Partenariats

- « *Les liens entre les programmes doivent être beaucoup plus étroits ... il y a trop de petits fiefs.* »
- « *Nous ne pouvons résoudre le problème de la violence et de la victimisation que lorsque nous établissons le cercle et que nous le renforçons ... l'isolement n'est pas la sécurité ... une intervention à long terme en matière de sécurité permet d'établir des liens entre les gens.* »
- « *Plus de liens entre les organismes ... nous devons faire abstraction des structures hiérarchiques et établir des interactions avec d'autres organismes ... cela commence par des conférences; ces activités auront un effet pendant des années.* »
- « *Nous avons besoin d'un réseau de pairs au niveau de la direction.* »
- « *Nous devons partager les ressources (fonds et locaux).* »
- « *Nous devons communiquer l'information dans le cas des clients communs.* »
- « *Les organismes doivent préciser leurs rôles.* »
- « *Nous devons établir des relations avec les psychologues scolaires.* »
- « *Les systèmes de l'État et des Premières nations doivent travailler ensemble plus étroitement.* »
- « *Lorsque nous allons devant le tribunal au centre-ville, le système dit que nous devons tout avoir sur papier ... c'est trop froid.* »

Tous les répondants ont indiqué que des mesures importantes ont été prises pour établir des réseaux de partenariats avec d'autres fournisseurs de services. Mais il y a encore des domaines à améliorer, en particulier dans les secteurs de la communication de l'information et de l'éclaircissement des rôles et responsabilités entre les organismes.

4.5 Résumé des besoins et recommandations

4.5.1 Résumé des besoins

Comme il a été mentionné tout au long de la présente étude, la plupart des répondants croyaient que le Yukon, comparativement aux autres régions du Canada et plus particulièrement aux autres régions du Nord, dispose d'un continuum bien développé de services professionnels pour les victimes de violence. Ils ont souligné la variété croissante de services spécialisés pour les victimes et le volume élevé de travail accompli par l'ensemble des organismes de services aux victimes. Certains répondants croient voir les résultats de ces efforts dans une plus grande sobriété, une

sensibilisation accrue de la collectivité et une plus grande participation aux activités de guérison. Bien qu'il n'existe pas de moyens permettant de le prouver hors de tout doute, il est possible que la baisse du nombre de cas signalés de violence familiale, d'agressions sexuelles et de violence envers les enfants soit le résultat de ces services et de ces interventions.

Cependant, tous les répondants considèrent qu'il existe encore des lacunes, des obstacles et des besoins en matière de prestation de services aux personnes, aux victimes de violence, aux familles et aux collectivités. Ces défis, signalés par les répondants, et un résumé des conditions sociales générales relatives à la victimisation, sont les suivants :

- niveaux élevés de violence non résolue et cachée subie antérieurement;
- niveaux élevés de personnes souffrant de déficience cognitive, traumatisées de manière chronique et toxicomanes, dont un grand nombre sont victimes de violence en permanence;
- croyances traditionnelles et contemporaines selon lesquelles on blâme les victimes de violence, minimise et nie les niveaux élevés de violence et protège les délinquants;
- réseaux de soutien officieux limités pour les victimes de violence;
- taux élevés d'alcoolisme et de toxicomanie;
- taux élevés de violence interpersonnelle : violence conjugale, violence sexuelle et violence à l'endroit des enfants;
- taux élevé de grossesse chez les adolescentes;
- taux élevés de maladies transmises sexuellement;
- manque de soutien de la collectivité et de la famille aux victimes de violence;
- minimisation et déni importants par le public de la violence interpersonnelle, de la violence conjugale, de la violence sexuelle et de la violence envers les enfants, ce qui a pour effet de protéger les délinquants, de blâmer les victimes et de garder cachés une grande partie de ces crimes;
- antagonisme du public envers les activistes sociaux qui travaillent dans le domaine de la victimisation, en particulier la victimisation des femmes;
- certain degré de suspicion et de méfiance à l'égard des services aux victimes officiels disponibles, en particulier dans les petites collectivités;
- manque de compréhension et de soutien des dirigeants politiques des Premières nations et des administrations publiques à l'endroit des victimes et des services aux victimes;
- dirigeants qui n'ont pas résolu des problèmes de victimisation et(ou) ayant déjà commis des actes de violence;
- manque de capacité dans les services existants de répondre au besoin;
- manque de services pour les femmes ayant déjà été victimes de violence et pour les hommes et les personnes âgées victimes, les enfants à risque élevé et les enfants victimes de violence;
- assistance postpénale, développement communautaire et programmes de sensibilisation insuffisants au sein des services existants;
- manque de services d'intervention d'urgence adéquats, y compris une ligne d'écoute téléphonique et un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle, en particulier en dehors des heures ouvrables;
- des effectifs insuffisants en matière de services communautaires et parrainés par les Premières nations pour les victimes dans les collectivités périphériques comme les refuges pour femmes battues, les services aux victimes, les ressources en counseling, les programmes de guérison et les possibilités de traitement;



- manque de programmes de longue durée pour les victimes souffrant d'une déficience cognitive ou ayant subi des dommages neurologiques;
- absence de normes en matière de programmes et de processus d'évaluation pour les organismes qui travaillent avec les victimes, y compris le manque de protocole et de politique concernant la confidentialité et la gestion de cas;
- manque de clarté concernant les rôles et responsabilités des divers organismes d'aide aux victimes;
- partage inadéquat des ressources entre les organismes;
- soutien et information insuffisants pour les parents, les enseignants et d'autres personnes qui traitent les enfants et les jeunes qui passent à l'acte;
- manque de compréhension et d'application d'une approche axée sur la victime dans la plupart des secteurs de services;
- manque de compréhension culturelle et historique entre les divers groupes ethniques, en particulier les groupes des Premières nations et les groupes non autochtones; par conséquent, les programmes à l'intention des victimes ne sont pas planifiés ou appuyés conjointement;
- manque de compréhension dans tous les secteurs de services, y compris le pouvoir judiciaire, la police, les services correctionnels, les services aux victimes, les services sociaux et médicaux, concernant la dynamique de la victimisation et le processus de rétablissement des victimes après un traumatisme;
- manque de compréhension dans tous les secteurs des déséquilibres du pouvoir dans les relations entre les femmes et les hommes;
- données statistiques par sexe inadéquates et mises à jour régulièrement;
- recours inapproprié aux initiatives de justice réparatrice qui incitent les victimes à participer aux cercles de guérison et aux conseils de détermination de la peine contre leur volonté;
- communication inappropriée des déclarations de la victime dans le cadre des initiatives de justice réparatrice;
- traitement inapproprié des victimes/témoins par l'avocat de la défense;
- divergence d'opinion concernant la séparation des délinquants et des victimes pendant les programmes de traitement ordonnés par le tribunal;
- application insatisfaisante par la police des ordonnances de non-communication et des mesures prises par suite d'un manquement aux conditions de la probation.

4.5.2 Résumé des recommandations présentées par les fournisseurs de services

Les répondants ont formulé une grande variété de recommandations pendant les entrevues. Ces recommandations sont résumées ci-dessous sous les rubriques suivantes : sensibilisation du public, ressources en matière de programmes, ressources communautaires, système judiciaire et application de la loi et législation.

Sensibilisation du public

- adoption, par la société et les fournisseurs de services, d'une approche axée sur les victimes afin de mettre fin à la violence¹⁴⁹;
- campagne vigoureuse et intense de sensibilisation du public à la violence familiale, à la violence sexuelle et à la violence à l'endroit des enfants;

149. Une approche axée sur la victime fait des besoins et des droits des victimes la principale priorité.

- recours aux Aînés, aux jeunes et à d'autres personnes respectées comme modèles de comportement dans la collectivité;
- résolutions du conseil de bande et des Premières nations visant à prendre l'engagement public de mettre fin à la violence conjugale, à la violence sexuelle et à la violence à l'endroit des enfants;
- création de groupes d'hommes qui contribuent à mettre fin à la violence faite aux femmes et aux enfants, et qui aident les groupes de défense des femmes dans leur travail à cet égard;
- débat public respectueux concernant les questions de victimisation et de violence envers les femmes;
- activités sociales subventionnées sans alcool ou d'autres drogues pour les jeunes et les adultes.

Ressources en matière de programmes : formation

- formation pour tous les fournisseurs de services professionnels, y compris les juges, les policiers, les travailleurs de la santé, les intervenants en matière de services aux victimes, les intervenants en toxicomanie et le personnel médical, qui travaillent avec les victimes de violence dans le domaine de la dynamique des traumatismes et de la victimisation, du processus de rétablissement et du déséquilibre du pouvoir dans les relations entre les femmes et les hommes;
- formation pour tous les fournisseurs de services sur la culture et l'histoire des Premières nations;
- plus de soutien, de ressources et de formation pour les policiers, les enseignants et d'autres personnes qui sont en mesure d'intervenir dans les cas de violence.

Ressources en matière de programmes : capacité

- recrutement de personnel supplémentaire pour les organismes surchargés;
- établissements améliorés pour les organismes offrant des programmes en établissement et aux grands groupes;
- services de counseling subventionnés disponibles en dehors des heures ouvrables et services de counseling subventionnés pour les femmes qui souhaitent avoir accès à des conseillères féministes;
- plus de logements de transition pour les femmes traumatisées à Whitehorse.

Ressources en matière de programmes : soutien pratique

- plus de partage de ressources et de communication de l'information et de planification conjointe entre les organismes;
- financement permanent, et non annuel, des programmes des organismes;
- établissement de normes en matière de programmes, de compétences de base et de processus d'évaluation pour les organismes et les pouvoirs publics qui travaillent avec les victimes, y compris les protocoles et les politiques concernant la confidentialité et la gestion de cas;
- production de données statistiques par sexe mises à jour régulièrement.



Ressources en matière de programmes : nouveaux programmes

- plus de programmes de loisirs pour les jeunes;
- plus de programmes d'intervention immédiate pour les familles à risque élevé ayant de jeunes enfants;
- plus de programmes axés sur les victimes pour les Aînés, les enfants et les hommes;
- plus de programmes d'assistance postpénale, de développement communautaire et de sensibilisation dans les organismes de services existants;
- plus de services d'intervention d'urgence : une ligne d'écoute téléphonique sans frais à l'échelle du territoire et un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle;
- des services qui offrent des soins de longue durée aux victimes chroniques et souvent aux adultes souffrant d'une déficience cognitive;
- un centre de guérison pour les membres des Premières nations;
- un refuge pour les jeunes;
- un refuge pour les hommes victimes et(ou) itinérants;
- ajouts aux programmes scolaires comprenant des renseignements sur la violence interpersonnelle, les communications, la résolution de conflits, etc.;
- des groupes de victimes de violence conjugale, de violence sexuelle et d'autres types de violence;
- un travailleur social en clinique externe à l'hôpital.

Ressources en matière de programmes : ressources communautaires

- plus de soutien aux victimes dans les collectivités dotées de programmes de services aux victimes, conseillers du programme Mettre fin à la violence, refuges pour femmes battues, programmes pour les jeunes et programmes d'intervention rapide dans chaque collectivité;
- plus de soutien aux organismes communautaires qui travaillent avec les victimes sous forme de programmes de mentorat, de surveillance clinique et de comptes rendus réguliers;
- soutien accru des pouvoirs publics aux programmes de rétablissement des Premières nations et plus grands efforts visant à travailler avec ces pouvoirs publics et d'autres organismes pour répondre aux besoins des victimes, des familles et des collectivités des Premières nations.

Système judiciaire et application de la loi

- mise en accusation obligatoire dans tous les cas de violence familiale et d'agression sexuelle;
- traitement obligatoire de tous les délinquants violents;
- imposition de peines plus sévères aux délinquants violents;
- examen de la politique consistant à autoriser les délinquants à demeurer avec les victimes pendant le traitement;
- reconnaissance du travail non rémunéré des femmes dans les causes entendues devant le tribunal et annulation du projet pilote consistant à demander aux conjointes de renoncer à la pension alimentaire pour enfants ordonnée par le tribunal;
- application par la police des ordonnances de non-communication et mesures prises en cas de manquements aux conditions de la probation;

- plus de formation pour les policiers, les juges et les juges de paix dans les cas de violence familiale, de violence sexuelle, de victimisation et de déséquilibre du pouvoir dans les relations entre les hommes et les femmes;
- détachement sur une période plus longue des policiers dans les territoires du Nord et affectation d'agents ayant plus d'expérience;
- censurer les avocats de la défense qui abusent de leur pouvoir au moment des interrogatoires des témoins pendant les procès;
- plus de formation, de surveillance et de contrôle dans le cas des comités sur la justice communautaire et d'autres organismes qui participent aux programmes sur la justice réparatrice, l'accent étant mis sur les besoins des victimes et la dynamique du traumatisme;
- exigence selon laquelle les comités sur la justice communautaire doivent commencer par les petits crimes contre les biens avant de s'occuper des cas de violence;
- exigence selon laquelle le système de justice pénale et les programmes de justice réparatrice doivent collaborer plus étroitement aux plans de traitement, au suivi des délinquants et à la sécurité des victimes;
- participation d'un plus grand nombre de jeunes au groupe d'experts sur la justice pour les jeunes.

Législation

- l'adoption d'une loi sur les victimes de crime validerait et enchâsserait les droits des victimes dans une loi;
- l'adoption d'une loi sur la violence faite aux femmes qui reconnaîtrait le déséquilibre du pouvoir dans les relations entre les hommes et les femmes et obligerait à tenir compte de cette dynamique dans les affaires juridiques et criminelles;
- l'établissement d'un procureur de la Couronne du Yukon plutôt qu'un procureur de la Couronne fédéral;
- l'adoption d'une loi sur la tutelle des adultes et d'une loi sur la prise de décision assistée pour aider les adultes souffrant d'une déficience cognitive et du SAF qui ne sont pas assistés d'un avocat;
- l'adoption d'une loi sur la défense de l'enfance;
- le rétablissement d'un Fonds d'indemnisation des victimes d'actes criminels à l'intention des victimes qui ont besoin d'une aide financière pour leur rétablissement.

4.5.3 Recommandations supplémentaires et commentaires

Les recommandations ci-dessus sont suffisamment explicites, mais elles ne seraient pas complètes sans référence et explications supplémentaires sur d'autres questions clés.

Rétablir les ponts

Comme il a été mentionné tout au long de la présente étude, il y a un nombre relativement important de services complets universellement accessibles aux victimes de violence au Yukon, surtout comparativement aux autres territoires du Nord. Selon les répondants et les observateurs, ces services assoient leur travail sur une fondation de plus en plus solide de renseignements à jour sur les traumatismes, la victimisation et le rétablissement. Malgré les recommandations



susmentionnées, ils offrent une gamme d'interventions bien planifiées à la plupart des secteurs de la société.

Toutefois, selon la plupart des répondants, il semble que les fournisseurs de services des Premières nations et les fournisseurs de services publics travaillent en grande partie indépendamment les uns des autres. En outre, certains fournisseurs de services des Premières nations ont dit qu'à l'instar de leurs clients, ils ressentent une certaine méfiance et même un abandon sur le plan des services publics et des organismes communautaires. Ils ne sont pas convaincus que ces organismes et services les comprennent ou qu'ils ont leurs intérêts bien compris à cœur. D'autre part, les répondants qui travaillent au sein des programmes gouvernementaux et des organismes publics étaient préoccupés par les difficultés qu'ils ont rencontrées lorsqu'il s'agissait de travailler en étroite collaboration avec les programmes des Premières nations.

Étant donné que les membres des Premières nations sont surreprésentés à titre de clients dans bon nombre de programmes gouvernementaux et d'organismes communautaires, et que la plupart des ressources financières du territoire au titre de la victimisation sont affectées aux fournisseurs de services gouvernementaux et aux organismes communautaires, il semblerait qu'il faille rétablir les ponts entre les fournisseurs de services et les clients des Premières nations, et les fournisseurs de services gouvernementaux et des organismes.

Services communautaires

Les services communautaires sont un autre domaine qu'il faut peut-être aborder et souligner séparément. La plupart des répondants ont soulevé cette question, dont un grand nombre offrent des services communautaires et des programmes de sensibilisation. Toutefois, comme 74 % de la population vit dans une ville, Whitehorse, il est compréhensible que les services y soient concentrés. D'autre part, il est impossible de ne pas tenir compte du sentiment d'isolement et de la frustration engendrés par les ressources communautaires limitées, dont ont fait état les fournisseurs de services des petites villes. Ils ont mentionné le manque de programmes de rétablissement des victimes, les refuges pour femmes battues, les programmes pour délinquants, les programmes d'assistance postpénale, les programmes d'intervention immédiate, les programmes pour les jeunes et les services aux personnes âgées et aux autres personnes ayant des besoins particuliers dans leurs collectivités. Ils ont également indiqué qu'ils se sentaient isolés des autres fournisseurs de services lorsqu'ils cherchaient à faire face seuls aux normes sociales communautaires dysfonctionnelles et bien ancrées sur la violence interpersonnelle.

La solution idéale serait la prestation dans chaque collectivité des programmes susmentionnés. Toutefois, jusqu'à ce que plus de services soient offerts dans chaque collectivité, il y a quelques mesures qu'on pourrait prendre pour réduire l'isolement et combler les lacunes en matière de programmes et de soutien¹⁵⁰.

150. Certains fournisseurs de services communautaires utilisent déjà avec succès plusieurs de ces suggestions.

Ressources communautaires accrues pour les victimes

- la formation de fournisseurs de services communautaires dans le cadre d'une approche de la prestation de services fondée sur le développement communautaire¹⁵¹;
- la formation plus poussée des bénévoles en matière d'aide aux victimes rattachés à la GRC dans la plupart des collectivités concernant la sensibilisation interculturelle, la dynamique de la victimisation et les ressources auxquelles elles ont accès;
- l'utilisation de programmes mobiles de rétablissement après un traumatisme, de traitement et d'assistance postpénale dans les petites collectivités;
- la création de petits groupes de guérison et de soutien pour les victimes de violence afin d'accroître le niveau d'aide officielle qui leur est accordée et d'aider à l'établissement de réseaux de soutien communautaire officiels;
- le financement de programmes de rétablissement après un traumatisme et de guérison parrainés par les Premières nations, qui pourraient comprendre un ou plusieurs des centres de guérison des Premières nations, comme l'ont demandé plusieurs répondants.

Soutien des fournisseurs de services communautaires

- la tenue de réunions régulières entre les organismes dans chaque collectivité pour diminuer les sentiments d'isolement des fournisseurs de services qui aident les victimes;
- l'inclusion des fournisseurs de services communautaires dans un réseau établi plus étendu de fournisseurs de services territoriaux, par exemple, un réseau d'intervenants en matière de refuges du territoire qui tient des réunions régulières par téléphone et en personne;
- l'établissement de possibilités pour les fournisseurs de services communautaires de participer à la surveillance clinique régulière de leur travail ainsi que de possibilités de compte rendu, de formation et de counseling¹⁵²;
- l'établissement de conférences annuelles et(ou) des possibilités de formation et de guérison pour tous les fournisseurs de services du territoire qui travaillent avec les victimes de violence.

Services à l'intention des victimes souffrant d'une déficience cognitive

Une particularité est ressortie des entrevues réalisées avec les fournisseurs de services du Yukon : le nombre apparemment élevé de victimes de crime souffrant d'une déficience cognitive. Certaines de ces personnes sont régulièrement victimes de violence. Par exemple, la Section de la prévention de la violence familiale, ministère de la Justice du Yukon, Services aux victimes, estime que de 60 % à 75 % des personnes auxquelles elle vient en aide souffrent jusqu'à un certain point d'une déficience cognitive résultant d'un traumatisme ou du syndrome d'alcoolisation fœtale. De plus, la toxicomanie constitue un problème dans 75 % de ces cas.

Les fournisseurs de services cherchent à faire face à cette situation dans le cadre de leurs programmes existants. De plus, des organismes comme la Fetal Alcohol Syndrome Society of Yukon élaborent des programmes qui visent ce segment de la population victime de violence.

151. Voir le chapitre de la présente étude sur le Nunavut pour plus d'explications sur l'approche fondée sur le développement communautaire.

152. Ces soutiens aux fournisseurs de services communautaires doivent être prévus dans le budget annuel du programme.



Comme il ne semble pas y avoir beaucoup de renseignements officiels sur le nombre de ces personnes ou leur situation, la recommandation serait de procéder à une étude officielle portant sur les aspects suivants :

- le nombre de victimes de violence au Yukon souffrant d'une déficience cognitive permanente ou de dommages au cerveau résultant d'un traumatisme et(ou) du syndrome d'alcoolisation fœtale et (ou) de la toxicomanie;
- la situation actuelle, les besoins et le contexte de ces personnes, y compris les conditions de vie, l'emploi, les soutiens officieux, les problèmes juridiques, les questions relatives au rôle parental et aux connaissances de base et les traitements antérieurs;
- le pronostic à long terme dans leur cas, compte tenu des services offerts actuellement au Yukon;
- les recommandations en matière de prestation des services qui leur permettra d'obtenir la meilleure qualité de vie possible et de réduire au minimum leur victimisation et leur passage à l'acte¹⁵³.

La question de la déficience cognitive chez les victimes et les délinquants est un domaine de préoccupation relativement récent au sein des systèmes d'intervention, de traitement des toxicomanes, judiciaire, correctionnel et de la police. Les groupes ayant le plus d'expérience dans ce domaine, à ce stade précoce de sensibilisation du public, sont les fournisseurs de services de première ligne qui vivent et travaillent tous les jours avec des personnes souffrant d'une déficience cognitive. Ces groupes comprennent les associations de parents d'accueil, le personnel des foyers de groupe, le personnel du traitement en établissement, les organismes qui s'occupent de déficience cognitive, les enseignants ainsi que la famille et les amis des personnes souffrant d'une déficience cognitive. Il conviendrait que ces fournisseurs de services plus expérimentés et les membres des familles offrent une formation, un soutien et des renseignements aux ministères et organismes qui font face à un grand nombre de victimes de violence souffrant d'une déficience cognitive.

En dernière analyse, il se peut que les programmes actuels et futurs conçus pour aider les victimes doivent apporter des modifications importantes à leur approche en matière d'intervention et de traitement en tenant compte de la possibilité d'une déficience cognitive (ainsi que de la culture, des symptômes traumatiques et de bien d'autres facteurs mentionnés tout au long de la présente étude). De plus, il est probable que les victimes de violence ayant subi des dommages permanents au cerveau auront besoin de services spécialisés de longue durée qui débordent le cadre des services officiels existants et des réseaux de soutien officieux. Pour soutenir ces personnes, il faudra déployer de multiples efforts à l'échelle de la collectivité.

153. Le programme Mettons fin au SAF du ministère de la Santé du Manitoba constitue un point de départ possible de l'examen des programmes qui conviennent à cette population. Il s'agit d'un programme communautaire de mentorat et de soutien pour les mères ayant subi un traumatisme et des dommages au cerveau qui risquent d'avoir des enfants souffrant du SAF et qui est fondé sur plusieurs programmes semblables couronnés de succès aux États-Unis.

5.0 CONCLUSION

La présente étude a permis d'éclaircir la situation et le contexte des victimes de violence dans les trois territoires du Nord du Canada. Elle a donné une meilleure idée de la dynamique de la victimisation et présenté un grand nombre d'options adaptées aux différences culturelles et susceptibles d'accroître efficacement la sécurité, la protection et les possibilités de rétablissement des victimes de crime.

Selon l'élément constitutif de base de cette étude, soit la consultation étendue de chaque collectivité des territoires, les fournisseurs de services sont tous conscients des niveaux, de la dynamique et des résultats de la victimisation dans leur collectivité et leur territoire. Ils ont dit que presque tous les membres des collectivités sont touchés par la violence d'un genre ou l'autre. En outre, ils ont exprimé très clairement les types de programmes, de soutien, de fonds et de loi nécessaires pour faire face à cette grave situation.

Ces fournisseurs de services dans chaque territoire et dans toutes les collectivités doivent jouer un rôle clé pour corriger cette situation de victimisation endémique. Tous les genres possibles de soutien doivent leur être fournis. Il s'agit de loin la principale recommandation de la présente étude. Ces soutiens figurent en détail dans chaque chapitre de la présente étude et, même si la situation de chaque territoire est unique, ce sont en général les suivants :

- **formation et soutien concret** étendus, dans une grande variété de domaines, pour tous les fournisseurs de services qui s'occupent des victimes de crime;
- campagnes de **sensibilisation du public** et d'éducation ciblées et permanentes;
- création permanente de **réseaux** de soutien et de défense des droits, de coalitions et de comités interorganismes (composés de fournisseurs de services, de bailleurs de fonds, de gouvernements et de citoyens) dans chaque territoire, de tout le Nord, et dans chaque collectivité;
- création de **programmes axés sur les victimes** au niveau de la collectivité qui font appel à une approche fondée sur le développement communautaire et au partenariat avec les fournisseurs de services actuels;
- création de divers **programmes** régionaux et territoriaux **de rétablissement après un traumatisme**;
- adoption dans chaque territoire d'une **loi** qui accroît la sécurité, la protection, les droits et les possibilités de rétablissement des victimes de crime.

Ces initiatives constituent la première étape de l'établissement de normes sociales communautaires et territoriales qui sont moins fondées sur les traumatismes et davantage sur l'affirmation de la vie. En dernière analyse, les collectivités du Nord elles-mêmes doivent élaborer des stratégies à court et à long terme qui portent sur la création d'un milieu égalitaire et positif pour tous les membres de la collectivité. Cependant, ce stade du développement communautaire, où la collectivité « prend en charge » honnêtement ses problèmes et les solutions, est un objectif qu'il faut s'efforcer d'atteindre consciemment et avec soin au fil du temps. Il est certain que cela ne se produira pas si la capacité en matière de services et l'autonomie de la collectivité ne sont pas rendus au point où le niveau de sensibilisation, d'honnêteté, d'empathie et de courage nécessaires au rétablissement est au moins



en partie établi. À cette étape, une masse critique de personnes rétablies et informées sont en mesure d'aider la collectivité à faire face de front à ses problèmes communautaires¹⁵⁴.

Les fournisseurs de services dans le Nord travaillent dans le cadre de cultures dont les traditions et la vision du monde sont fondées sur une profonde appréciation de l'interdépendance de la vie. Leur travail, comme l'indique le titre de la présente étude, consiste à trouver une façon d'aider la collectivité à créer un cadre conscient, souple et stable dans lequel les individus et les collectivités guériront, ce qui permettra d'exploiter et d'utiliser lentement mais sûrement la sagesse positive inhérente, qui est l'héritage de chaque habitant et de chaque collectivité du Nord.

154. Pour un examen approfondi des facteurs en jeu dans le rétablissement communautaire, voir le rapport *Le balisage de l'expérience de guérison*, financé et produit par le ministère du Solliciteur général du Canada et la Fondation autochtone de guérison. On peut obtenir des exemplaires de ce rapport au Groupe de la politique correctionnelle autochtone, ministère du Solliciteur général du Canada, 340, av. Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P8, ou via leur site Web à www.sgc.gc.ca, N°. JS42-105/200E au cat. et ISBN # 0-662-32088-3.

BIBLIOGRAPHIE

- ANGLIN, Jim. *Their Future Begins Today: Yukon Residential Care Review*, Victoria (C.-B.), 2001.
- ARCTIC PUBLIC LEGAL EDUCATION AND INFORMATION SOCIETY. *Victim Assistance: A Guide for Communities in the Northwest Territories*, Yellowknife (T.N.-O), 1991.
- AUPIAARJUK, Mariano, et coll. *Interviewing Inuit Elders : Perspectives on Traditional Law*, Iqaluit (Nunavut), Collège de l'Arctique du Nunavut, 1999.
- BLONDIN, George. *When the World was New, Stories of the Sahtu Dene*, Yellowknife (T.N.-O), 1990.
- BRANT, Clare C. *A Collection of Chapters, Lectures, Workshops and Thoughts*, Territoire Mohawk Tyendinaga, Native Mental Health Association of Canada, Ontario, 1996.
- BUREAU DE LA STATISTIQUE DU NUNAVUT. *1999 Nunavut Community Labour Force Survey: Overall Results and Basic Tables*, Iqaluit (Nunavut), 1999.
- BUREAU DE PROMOTION DES INTÉRÊTS DE LA FEMME DU YUKON. *Counting Us In: A Statistical Profile of Yukon Women*, Whitehorse (Yukon), 1999.
- BUREAU DE PROMOTION DES INTÉRÊTS DE LA FEMME DU YUKON. *Free From Fear, Sexual Assault Prevention for Teens*, Whitehorse (Yukon), 2002.
- CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE. Statistiques de la criminalité au Canada, 2000, *Juristat*, n° 85-002-XPE au catalogue, vol. 21, n° 8, Ottawa (Ontario), Statistique Canada, 2001.
- CENTRE DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES VICTIMES. *Victim Services and Programs by Canadian Jurisdiction*, Ottawa (Ontario), ministère de la Justice Canada, 1999.
- CENTRE DES FEMMES DE YELLOWKNIFE. *Program Evaluation of the Yellowknife Women's Centre*, Yellowknife (T.N.-O.), 1999.
- CENTRE DE TRAITEMENT D'ISUARSIVIK. *Client Referral Package and Program Description*, Kuujjuaq (Québec), 2001.
- CLAIRMONT, Don, et Rick LINDEN. *Élaboration et évaluation de projets en matière de justice dans les collectivités autochtones - analyse documentaire*, Groupe de la politique correctionnelle autochtone, Ottawa (Ontario), Solliciteur général Canada, 1998.
- COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE LA PERSONNE. *Les droits des victimes - participer sans entraver : rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne*, Ottawa (Ontario), 1998.



COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES, René DUSSAULT et Georges ERASMUS. *La réinstallation dans l'Extrême-Arctique: un rapport sur la réinstallation de 1953-1955*, Ottawa (Ontario), Approvisionnement et Services Canada, 1994.

CONSEIL NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME. MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA. *Aboriginal Canadians: Violence, Victimization and Prevention*, Ottawa (Ontario), 2000.

CONSULTATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE. *Federal, Provincial, Territorial Consultations on the Response to Family Violence*, Whitehorse (Yukon), 1994.

CRIME PREVENTION AND VICTIM SERVICES TRUST FUND. *Rapport annuel 2000-2001*, Whitehorse (Yukon), Justice Yukon, 2002.

CRNKOVICH, Mary, Lisa ADDARIO et Linda ARCHIBALD. *Les femmes inuites et le système de justice du Nunavut*, Ottawa (Ontario), Division de la recherche et de la statistique (RR2000-8), ministère de la Justice Canada, 2000.

DEVRIES, John, et Alan NORDLING. *We Need Someone to Talk To, Yukoners' Views on the High Rate of Suicide in the Territory: A Task Force Report*, Whitehorse (Yukon), 1989.

DIVISION DE LA JUSTICE COMMUNAUTAIRE. *Enhancing our Partnerships, Victims' Assistance Conference 2001, Conference Report*, Yellowknife (T.N.-O), Justice G.T.N.-O., 2001.

DURNFORD, Bonnie R. *Operational Review of the Yukon Legal Services Society*, Whitehorse (Yukon), 2000.

GIFF, Naomi. *La justice au Nunavut : bibliographie annotée*, Ottawa (Ontario), Division de la recherche et de la statistique (RR2000-7), ministère de la Justice Canada, 2000.

GILCHRIST, Joyce. *An Assessment of the Needs of Victims of Crime in the Northwest Territories*, Yellowknife (T.N.-O), Arctic Public Legal Education and Information Society, 1991.

GROUPE FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL SUR LA JUSTICE RÉPARATRICE. *La justice réparatrice au Canada : document de consultation*, Ottawa (Ontario), Direction de la justice applicable aux Autochtones, ministère de la Justice Canada, 2000.

HALL, Edward T. *Beyond Culture*, New York, Garden City, 1976.

HANSON, Gaye, Betsy JACKSON et Michelle GRANT. *Family Violence : A Review*, Whitehorse (Yukon), Yukon Indian Women's Association, 1998.

HART, Robert. Début d'un long parcours : Examen des projets subventionnés par la Division de la prévention de la violence familiale de Santé Canada, concernant la violence dans les familles autochtones, n° H72-21/152-1997F au catalogue, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada, Ottawa (Ontario), 1997.

HERMAN, Judith Lewis. *Trauma and Recovery, The Aftermath of Violence – From Domestic Abuse to Political Terror*, New York, New York, 1992.

KAUSHEE'S PLACE. YUKON WOMEN'S TRANSITION HOME SOCIETY. *Program Review*, Whitehorse (Yukon), 2001.

LANE Jr., Phil, et coll. *Mapping the Healing Journey: The Final Report of a First Nation Research Project on Healing in Canadian Aboriginal Communities*, Ottawa (Ontario), 2002.

LEVAN, Mary Beth. *Alternative Justice Initiatives with Abusive Men*, Yellowknife (T.N.-O.), SEDNA, NWT/Nunavut Association of Family Violence Workers, 2001.

LEVAN, Mary Beth. *Courage, Wisdom and Love, First Nations and Inuit Men Healing from Childhood Sexual Abuse: A Guide for Caregivers*, Ottawa (Ontario), Direction générale des services médicaux, Santé Canada, 1996.

LEVAN, Mary Beth. *Together: Community Development in the North, Training Manual for Service Providers*, Yellowknife (T.N.-O.), Santé et Services sociaux, G.T.N.-O., 1998.

LEVAN, Mary Beth. *Untold Stories of Battered Women, Part 2*, Yellowknife (T.N.-O.), Conseil sur la condition de la femme des T.N.-O., 2002.

LEVAN, Mary Beth. *Victim Services in the Territories: A Compilation of Contacts and Resources*, Ottawa (Ontario), Centre de la politique concernant les victimes et Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada, 2002.

MCLAUGHLIN, Audrey. *An Analysis of Victims/Victim Witness Needs in Yukon*, Whitehorse (Yukon), 1983.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN. *Yukon First Nation Profiles*, N° R32-166\1997E au catalogue, Whitehorse (Yukon), 1997.

NATIONS UNIES. *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, Résolution de l'Assemblée générale 34/180, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, New York, New York, 1981.

NATIONS UNIES. *Sad and Sobering Reality that Women Continue to be Deprived of Basic and Fundamental Rights*, Special Assembly Told, communiqué des Nations Unies GA/9723, New York, New York, 2000.

NATIVE COUNSELLING SERVICES OF ALBERTA. *Une analyse de rentabilité du processus holistique de guérison de la Première nation de Hollow Water*, (Ontario), Groupe de la politique correctionnelle autochtone, Solliciteur général Canada, Ottawa 2001.

NIGHTINGALE, Margo. *"Just - Us" and Aboriginal Women*, Ottawa (Ontario), Direction de la justice applicable aux Autochtones, ministère de la Justice Canada, 1994.



NWT SOCIAL AGENDA WORKING GROUP. *Honesty Takes Courage, Social Agenda Conference Report*, Yellowknife (T.N.-O.), 2001.

NWT SOCIAL AGENDA WORKING GROUP. *Social Programs and Services, A Living Inventory*, Yellowknife (T.N.-O.), 2002.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, Résolution de l'Assemblée générale 34/180, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, New York, New York, 1981.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Sad and Sobering Reality that Women Continue to be Deprived of Basic and Fundamental Rights, Special Assembly Told*, communiqué des Nations Unies GA/9723, New York, New York, 2000.

PARRIAG, Amanda, et John CLEMENT. *Examen des statistiques sur la criminalité dans les collectivités du Nunavut*, Ottawa (Ontario), Division de la recherche et de la statistique (RR2001-3), ministère de la Justice Canada, 2001.

PASQUALI, Paula. *Sexual Assault Sentencing in the Yukon*, Whitehorse (Yukon), The Association for the Prevention of Community and Family Violence, 1991.

PETERSON, Katherine. *The Justice House: Report on the Special Advisor on Gender Equality*, Yellowknife (T.N.-O.), ministère de la Justice, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 1992.

ROBERTS, Tim. *La violence conjugale et l'obligation de porter des accusations au Yukon : expériences, perspectives et solutions de rechange*, Ottawa (Ontario), Division de la recherche et de la statistique (WD1996-3e), ministère de la Justice Canada, 1996.

ROBERTS, Tim. *Examen de la législation provinciale/territoriale en matière de violence familiale et des stratégies d'application*, Ottawa (Ontario), Division de la recherche et de la statistique (RR 2000-4), ministère de la Justice Canada, 2001.

SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES DU YUKON. *Yukon Health Status Report*, Yellowknife (Yukon), 1998.

YUKON. SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX. SECTION DES SERVICES AUX ENFANTS ET À LA FAMILLE. *2000-2001 Family Violence Statistics Report*, Yellowknife (T.N.-O.), 2002.

YUKON. SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX. *The NWT Health Status Report*, Yellowknife (T.N.-O.), 1999.

YUKON. SERVICES AUX VICTIMES ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FAMILIALE. *Loi sur la prévention de la violence familiale au Yukon*, Whitehorse (Yukon), 2000.

YUKON. SERVICES AUX VICTIMES ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FAMILIALE. *Services aux victimes communautaires au Yukon*, Whitehorse (Yukon), 2000.

SOCIAL AGENDA WORKING GROUP. *Social Agenda: A Draft for the People*, Yellowknife (T.N.-O.), 2002.

SOCIAL AGENDA WORKING GROUP. *NWT Recommendations on Social Issues 1988 – 2002*, Yellowknife (T.N.-O.), 2002.

SOCIAL AGENDA WORKING GROUP. *Honesty Takes Courage: Social Agenda Conference Report*, Yellowknife (T.N.-O.), 2002.

STATE OF ALASKA VICTIM SERVICES. *As a Victim of Crime... A Helpful Guide from the Department of Corrections*, Juneau (Alaska), Victim Services, Department of Corrections, État de l'Alaska, 2000.

STUART, Barry. *Créer des partenariats de justice communautaire : les cercles de conciliation communautaires*, Ottawa (Ontario), Direction de la justice applicable aux autochtones, ministère de la Justice Canada, 1997.

WALLACE, Marnie. « Statistiques de la criminalité au Canada, 2002 », *Juristat*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada – n° 85-002XPE au catalogue, vol. 23, n° 5, Ottawa (Ontario), 2003.

YELLOWKNIFE YWCA. *New Futures for Northern Women: Women in Recovery and Healing*, Yellowknife (T.N.-O.), 1998.



ANNEXE A : Principaux fournisseurs de services consultés

NUNAVUT

Région de Kitikmeot

Laura Heal (Entrevue téléphonique)
Cambridge Bay Wellness Centre and Safe Shelter, Cambridge Bay

Alice Isnor (Entrevue téléphonique, par courrier électronique et sur place)
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Nunavut, Cambridge Bay

Doris Nancy Evarluk (Entrevue sur place)
Kugluktuk Family Violence Committee and Safe Shelter, Kugluktuk

Anoyoak Alookey (Entrevue sur place et téléphonique)
Ikajuqtauvvik Crisis Centre, Taloyoak

Linda Houseman (Entrevue téléphonique et par courrier électronique)
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Nunavut, Cambridge Bay

Région de Kivalliq

Valerie Stubbs (Entrevue téléphonique, par courrier électronique et sur place)
Spécialiste de la justice communautaire, Rankin Inlet

Lescia Lucan Taparti (Entrevue sur place)
Centre for Persons with Disabilities, Rankin Inlet

Percy Tutannuaq (Entrevue sur place)
Fournisseur de soins communautaires et traducteur-interprète, Baker Lake

Nellie Ussak (Entrevue sur place)
Intervenante du refuge pour femmes battues, Rankin Inlet

Nicole Sikma (Entrevue sur place)
Comité de la justice communautaire de Rankin Inlet, Rankin Inlet

Jacinta Howard (Entrevue sur place)
Fournisseur de soins communautaires, Rankin Inlet

Myrna Michon (Entrevue téléphonique)
Centre d'amitié Pulaarvik Kablu, Rankin Inlet

Maggie Amagoalik (Entrevue téléphonique et sur place)
Services aux victimes, Centre d'amitié Pulaarvik Kablu, Rankin Inlet

Evelyn Thordalson (Entrevue téléphonique, par courrier électronique et sur place)

Katauyaq Society Crisis Centre, Rankin Inlet

Rita Aupilardjuk (Entrevue sur place)
Aqsaaraq Addictions Projects, Rankin Inlet

Jonny Aupilardjuk (Entrevue sur place)
Jeune travailleur bénévole, Rankin Inlet

Allette Pryce (Entrevue sur place, par courrier électronique et téléphonique)
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Nunavut, Rankin Inlet

Région de Qikiqtaaluk (Baffin)

Kristiina Alariaq (Entrevue téléphonique et par courrier électronique)
Spécialiste de la justice communautaire, Qikiqtaaluk Sud, Cape Dorset

Mary Krimmerdjuar (Entrevue téléphonique et par courrier électronique)
Spécialiste de la justice communautaire, Qikiqtaaluk Nord, Pond Inlet

Trish Hughes-Wiezorek (Entrevue téléphonique, par courrier électronique et sur place)
Maison de transition Qimaavik, Iqaluit

Susan Enuaraq (Entrevue téléphonique, par courrier électronique et sur place)
Justice communautaire et Services aux victimes, Ministère de la Justice du Nunavut, Iqaluit

Elizapee Arnatsiaq (Entrevue sur place)
Aide aux victimes et aux témoins, Ministère de la Justice Canada, Iqaluit

Mary Lou Sutton-Fennell (Entrevue téléphonique, par courrier électronique et sur place)
Ministère de la Justice du Nunavut, Iqaluit

Marie Irniq (Entrevue par courrier électronique)
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Nunavut, Iqaluit

Lorraine Berzins (Entrevue sur place)
Ministère de la Justice du Nunavut, Iqaluit

Sheila Levy (Entrevue sur place)
Conseillère en orientation, Inuksuk High School, Iqaluit
Personne ressource pour la ligne d'écoute téléphonique de Qikiqtaaluk (Baffin)

Caporal Jimmy Akavak (Entrevue sur place)
Services de police sociopréventifs de la GRC, Iqaluit

Mike Lind (Entrevue sur place)
Gestionnaire des Services pour les toxicomanes, ministère de la Santé et des Services sociaux,
Iqaluit



TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Yellowknife

Dawn MacInnes (Entrevues sur place et par courrier électronique)
Coordonnateur de services aux victimes, Justice communautaire et Services aux victimes, ministère de la Justice, Gouvernement des T.N.-O.

Sue Heron Herbert (Entrevue sur place)
Justice communautaire et Services aux victimes, ministère de la Justice, gouvernement des T.N.-O., Yellowknife

Shirley Kemeys Jones (Entrevue sur place)
Justice communautaire et Services aux victimes, ministère de la Justice, gouvernement des T.N.-O., Yellowknife

Katherine Peterson, CR (Entrevue sur place)
Auteur de *The Justice House; Report of the Special Advisor on Gender Equality*, Yellowknife

Arlene Hache (Entrevue sur place et téléphonique)
Directrice exécutive, Centre des femmes de Yellowknife

Lyda Fuller (Entrevue sur place)
Directrice exécutive, YWCA, Programme de guérison et de rétablissement des femmes et des enfants du YWCA

Marsha Argue (Entrevue sur place)
Directrice des projets et de la recherche, Conseil sur la condition de la femme des T.N.-O.

Lawrence Norbert (Entrevue sur place)
Justice communautaire et Services aux victimes, ministère de la Justice, gouvernement des T.N.-O., Yellowknife

Barb Saunders (Entrevue sur place)
Directrice exécutive, Conseil sur la condition de la femme des T.N.-O.

Dorothy Carseen (Entrevue téléphonique)
Aide aux victimes et aux témoins, ministère de la Justice Canada

Audrey Zoe et Marie Speakman (Entrevues sur place)
Services aux victimes, Native Women's Association of the NWT

Harold Cook (Entrevue téléphonique)
Défenseur des victimes, Cercle de guérison du pensionnat Grollier Hall

Bob Dowdall (Entrevue téléphonique, sur place et par courrier électronique)
Directeur exécutif, pavillon de ressourcement Somba Ke

Bertha Norwegian (Entrevue sur place)

Conseillère spéciale du ministre responsable de la condition de la femme, gouvernement des T.N.-O.

Judy Geggie (Entrevue téléphonique et par courrier électronique)

Surveillante clinique, YWCA, Programme de guérison et de rétablissement des femmes et des enfants du YWCA

Caporal Phil Johnson de la GRC (Entrevue sur place)

Coordonnateur d'« Échec au crime » pour le programme des T.N.-O. et du Nunavut, Yellowknife

Terry Scott (Entrevue sur place et par courrier électronique)

Liaison To Family Violence Coalition, Division « G » de la GRC

Rebecca Latour (Entrevue par courrier électronique)

Directrice exécutive, YWCA, Alison McAteer House

Carolyn Mandrusiak (Entrevue sur place)

Gestionnaire, Services aux enfants et à la famille, Santé et Services sociaux, gouvernement des T.N.-O.

Karen Willy (Entrevue sur place)

Conseillère en prévention de la violence familiale, Santé et Services sociaux, gouvernement des T.N.-O.

Rosa Whashee (Entrevue sur place)

Addictions and Language Services, Santé et Services sociaux, gouvernement des T.N.-O.

Barb McDonald (Entrevue sur place et par courrier électronique)

Conseillère en besoins spéciaux, Conseil de la santé et des services sociaux de Yellowknife

Hay River

Sharon Caudron et Harriet Geddes (Entrevue sur place)

Programmes pour les délinquants, South Mackenzie Correctional Centre, G.T.N.-O.

Alexandra Smith (Entrevue téléphonique et par courrier électronique)

Coordinatrice, Services aux victimes de Hay River, Hay River Community Health Board

Ernie Gladue (Entrevue sur place et par télécopieur)

Directeur exécutif, Hay River Family Support Centre and Safe Home Network

Fort Smith

Louise Beck (Entrevue sur place)

Coordinatrice, Programme d'aide aux victimes de Fort Smith, Centre d'amitié Uncle Gabe



Carol Jordan (Entrevue sur place)
Directrice exécutive, maison de transition Sutherland House

Fort Good Hope

Delphine Pierrot (Entrevue sur place)
Directrice, Programme de défense des droits des victimes de violence

Inuvik

Lana Woodfine (Entrevue téléphonique)
Coordinatrice, Services aux victimes d’Inuvik

Ann Kasook (Entrevue téléphonique, par courrier électronique et sur place)
Présidente, SEDNA, NWT/Nunavut Family Violence Prevention Workers Association
Directrice exécutive, maison de transition d’Inuvik

Jeannie Snowshoe (Entrevue téléphonique)
Aide aux victimes et aux témoins, ministère de la Justice Canada

Tuktoyuktuk

Lucy Dillon (Entrevue téléphonique)
Spécialiste en santé mentale, Conseil régional de santé d’Inuvik

Fort Providence

Edith Squirrel (Entrevue téléphonique et par télécopieur)
Coordinatrice des programmes pour la famille, Programme de la vie familiale, Centre d’amitié
Zhahti Koe

Harriet Geddes (Entrevue sur place)
Présidente int., Conseil sur la condition de la femme des T.N.-O.
Coordinatrice du Sacred Heart Residential School Project

YUKON

Whitehorse

Sandra Bryce (Entrevues sur place)

Gestionnaire, Services aux victimes, Section de la prévention de la violence familiale, ministère de la Justice du Yukon

Lois Moorcroft (Entrevue téléphonique, par courrier électronique et sur place)

Ministre de la Justice (de 1995 à 2000), gouvernement du Yukon, Whitehorse

Bonny Ross (Entrevues sur place)

Coordinatrice int., Programmes pour les victimes, Services aux victimes, Section de la prévention de la violence familiale, ministère de la Justice du Yukon

Noreen McGowan (Entrevue sur place)

Sous-ministre adjointe, Justice communautaire et prévention du crime, Justice Yukon

Larry Whitfield (Entrevue sur place)

Gestionnaire, Secrétariat de l'alcool et des drogues, Santé et Affaires sociales du Yukon

Barbara Powick (Entrevue sur place)

Directrice exécutive, Kaushee's Place Yukon Women's Transition Home Society

Yvonne Smarch (Entrevue sur place)

Intervenante en matière de soutien des victimes et des familles, Programme de justice sociale communautaire de la Première nation de Kwanlin Dun

Victoria Fred (Entrevue téléphonique)

Gestionnaire de la justice, Programme de justice sociale communautaire de la Première nation de Kwanlin Dun

Agent Jeff McCracken (Entrevue sur place)

Unité des crimes contre les personnes, GRC

Darlene Griffis (Entrevue sur place)

Gestionnaire, Service de soins aux enfants victimes de violence, Santé et Affaires sociales du Yukon

Nicole Edwards, 12 jeunes et deux membres du personnel (Entrevue de groupe sur place)

Bringing Youth Towards Equality And Youth Shaping the Future Council

Bill Stuart (Entrevue sur place)

Psychologue, pratique privée



Bev Miller (Entrevue sur place)

Coordinatrice des services aux victimes et aux témoins, Programme d'aide aux victimes et aux témoins, ministère de la Justice Canada

Robin Hamilton (Entrevue sur place)

Gestionnaire int., Bureau de promotion des intérêts de la femme du Yukon

Craig Dempsey (Entrevue sur place)

Surveillant, Programmes pour les délinquants, Section de la prévention de la violence familiale, ministère de la Justice du Yukon

Charlotte Hrenchuk (Entrevue sur place)

Coordinatrice, Yukon Status of Women Council

Charles Pugh (Entrevue sur place)

Directeur, Programmes de traitement en établissement, Services à la famille et aux enfants, Santé et Affaires sociales du Yukon

Connie Thompson (Entrevue sur place)

Adjointe administrative, Centres de santé communautaires, Santé et Affaires sociales du Yukon

Alison Conant (Entrevue sur place)

Services de santé mentale, Santé et Affaires sociales du Yukon

Kim Rumley (Entrevue sur place)

Centre d'amitié Skookum Jim

Jon Gaudry (Entrevue sur place)

Services de probation pour adultes, ministère de la Justice du Yukon

Nils Clarke (Entrevue sur place)

Directeur exécutif, Société des services d'aide juridique du Yukon

Liz Candline (Entrevue sur place)

Défenseure des droits des femmes, Centre pour femmes Victoria Faulkner

Robert Pritchard (Entrevue sur place)

Directeur exécutif, Yukon Public Legal Education Association

Kevin Barr (Entrevue sur place)

Committee on Abuse in Residential Schools

Judy Pakozdy (Entrevue sur place)

Directrice exécutive, Fetal Alcohol Syndrome Society of Yukon

Cathy Deacon (Entrevue sur place)

Programme de traitement des jeunes délinquants sexuels, Santé et Affaires sociales du Yukon

Services d'information (Entrevue téléphonique)
Centre de santé de Whitehorse

Pat Bragg (Entrevue sur place)
Directrice exécutive, Association des services à la famille du Yukon

Lori Crozier (Entrevue sur place)
Directrice exécutive, Blood Ties Four Directions Centre

Edith Baker (Entrevue sur place)
Conseillère, Première nation de Kwanlin Dun

Jessie Dawson (Entrevue sur place)
Conseillère, Première nation de Kwanlin Dun

Watson Lake

Terry Szabo (Entrevue téléphonique)
Directeur de la Justice, Dene Keh Justice, Première nation de la rivière Liard

Shona Grey Bear (Entrevue téléphonique)
Directrice exécutive, Help and Hope for Families Society

Ann Bayne (Entrevue téléphonique)
Directrice exécutive, Liard Aboriginal Women's Society

Carcross

Jeananne Gordon (Entrevue téléphonique)
Coordinatrice de la justice, Southern Lakes Justice Committee

Carmacks

Johanne Maisonneuve (Entrevue téléphonique)
Directrice exécutive, Carmacks Safe House

Ross River

May Bolton (Entrevue téléphonique)
Magedi Safe House

Dawson

Saskia Robbins (Entrevue téléphonique)
Administratrice de programme, Dawson City Women's Shelter



Cheryl Laing (Entrevue téléphonique)
Coordinatrice, Dawson City Group Conferencing Society

Haines Junction

Val Binder (Entrevue téléphonique)
Coordinatrice, Comité de la justice communautaire de Haines Junction

Fournisseurs de services aux victimes consultés à l'extérieur des territoires

Régions circumpolaires

Alaska

Laurie Varick (Entrevue téléphonique et par courrier électronique)
Victim's Services, Community Corrections, Department of Corrections, État de l'Alaska,
Anchorage (Alaska)

Québec

Rosalynn Ferguson (Entrevue téléphonique)
Ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, Kuujjuaq

Jacques Tregent (Entrevue téléphonique)
Ministère de la Justice, gouvernement du Québec, Montréal

Guy Moisan (Entrevue par téléphone et par télécopieur)
Centre de traitement d'Isuarsivik, Kuujjuaq

Pierre Rioux (Entrevue téléphonique)
Violence familiale et abus de l'alcool et des drogues, ministère de la Santé et des Services sociaux,
gouvernement du Québec, Kuujjuaq

Labrador

Jackie Lake Kavanaugh (Entrevue téléphonique et sur place)
Services aux victimes, gouvernement de Terre-Neuve, St John's (Terre-Neuve)

Alison Hagerty (Entrevue téléphonique)
Services aux victimes de Happy Valley-Goose Bay, Happy Valley-Goose Bay

Mary Webb (Entrevue téléphonique)
Services aux victimes de Nain, Nain

Associations circumpolaires

Catherine Carry (Entrevue téléphonique, par courrier électronique et sur place)
Pauktuutit Inuit Women's Association, Ottawa (Ontario)

Ann Kasook (Entrevue téléphonique, par courrier électronique et sur place)
Sedna, NWT/Nunavut Family Violence Prevention Workers Association, Inuvik, T.N.-O.



Provinces canadiennes

Colombie-Britannique (C.-B.)

Kay Charbaneau (Entrevue téléphonique)
Services aux victimes, Justice communautaire, ministère de la Justice, gouvernement de la C.-B.,
Victoria

Brent Adams (Entrevue téléphonique)
Lisims Police Victim's Services, New Aiyansh

Christine Kallssen (Entrevue téléphonique)
Three Sisters Haven Society, Sexual Assault and Women's Assistance Centre, Dease Lake

Theresa Eckert (Entrevue téléphonique)
Bella Coola Community Supports Society, Bella Coola

Sharon Bob (Entrevue téléphonique)
Caribou Tribal Council Aboriginal Victim Services Program, Williams Lake

Veronica Green (Entrevue téléphonique)
Gitxsan Specialized Victim Assistance Program, Hazelton

Alberta

Barb Pratt (Entrevue téléphonique, par courrier électronique et sur place)
Programmes pour les victimes, Division de la sécurité publique, ministère de la Justice,
gouvernement de l'Alberta, Edmonton

Mandy Schnell (Entrevue téléphonique et par courrier électronique)
Rocky Victim's Services, Rocky Mountain House

Jeannie Blakely (Entrevue téléphonique et par courrier électronique)
Wetaskiwin and District Victim's Services, Wetaskiwin

Freda Cardinal (Entrevue téléphonique)
Wabasca Regional Victim Services Society, Demarais

Marlaine Steuart (Entrevue téléphonique)
Lac La Biche Society Victim's Services Unit, Lac La Biche

Saskatchewan

Katrine MacKenzie (Entrevue téléphonique, par courrier électronique et sur place)
Services aux victimes, ministère de la Justice, gouvernement de la Saskatchewan, Regina

Debbie Lalonde (Entrevue téléphonique)
Buffalo Regional Victim Services, Buffalo Narrows

Lorna Janvier (Entrevue téléphonique)
La Loche Victim Services, La Loche

Charlene Dunlop (Entrevue téléphonique)
Northern Region Victim Services, La Ronge

Linda Campbell (Entrevue téléphonique)
Churchill River Regional Victim Services, Beauval

Manitoba

Larry Krocker, (Entrevue téléphonique et sur place)
Programme d'indemnisation de victimes de crime, ministère de la Justice, gouvernement du
Manitoba, Winnipeg

Susan Yaskiw (Entrevue téléphonique)
Parkland Victim Services, Dauphin

Marine Desgagnes (Entrevue téléphonique)
Thompson RCMP Victim Services, Thompson

Mary Head (Entrevue téléphonique)
Women's Intervention and Child Victim Support System, The Pas

Sheila MacKay (Entrevue téléphonique)
Dakota/Ojibwa Police Victim Services, Brandon



ANNEXE B : Services territoriaux aux victimes consultés

NUNAVUT

<i>ARCTIC BAY</i>	
<p>Centre de santé d'Arctic Bay C. P. 60 Arctic Bay (Nunavut) X0A 0A0</p> <p>Inuujaq School C. P. 90 Arctic Bay (Nunavut) X0A 0A0 Téléphone : 1-867-439-8843 Télec. : 1-867-439-8766</p>	<p>Centre d'amitié d'Arctic Bay C. P. 150 Arctic Bay (Nunavut) X0A 0A0 Téléphone : 1-867-439-8277</p>
<i>CAPE DORSET</i>	
<p>Healing and Harmony Team A/S Hamlet C. P. 30 Cape Dorset (Nunavut) X0A 0C0 Téléphone : 1-867-897-8211</p> <p>Family Resource Centre C. P. 69 Cape Dorset (Nunavut) X0A 0C0 Téléphone : 1-867-897-8534</p> <p>Tukkuvit Women's Shelter (<i>Refuge d'urgence</i>) Poste restante Cape Dorset (Nunavut) X0A 0C0 Téléphone : 1-867-897-8915 Télec. : 1-867-897-8495</p>	<p>Sam Pudlat School C. P. 239 Cape Dorset (Nunavut) X0A 0C0 Téléphone : 1-867-897-8332 Télec. : 1-867-897-8405</p> <p>Peter Pitseolak School C. P. 60 Cape Dorset (Nunavut) X0A 0C0 Téléphone : 1-867-897-8826 / 8911 Télec. : 1-867-897-8919</p>
<i>CLYDE RIVER</i>	
<p>Ouluaq School Poste restante Clyde River (Nunavut) X0A 0B0 Téléphone : 1-867-924-6309 Télec. : 1-867-924-6247</p>	<p>Centre de santé C. P. 40 Clyde River (Nunavut) X0A 0E0 Téléphone : 1-867-924-6377</p>

<i>CLYDE RIVER (suite)</i>	
<p>Ilisqsiq Society, Family Resource Centre C. P. 150 Clyde River (Nunavut) X0A 0E0 Téléphone : 1-867-924-6565 Alcohol Committee : 1-867-924-6614 Suicide Prevention Organization : 1-867-924-6366 Ayaupiaq Elders Organization : 1-867-924-6368 Family Counselling : 1-867-924-6366 Irrgutait Youth Council : 1-867-924-6613</p>	
<i>GRISE FIORD</i>	<i>HALL BEACH</i>
<p>Ummimak School Poste restante Grise Fiord (Nunavut) X0A 0J0 Téléphone : 1-867-980-9921 Téléc. : 1-867-980-9043</p>	<p>Arnaqjauq School C. P. 83 Hall Beach (Nunavut) X0A 0K0 Téléphone : 1-867-928-8855 Téléc. : 1-867-928-8810</p>
<i>IGLOOLIK</i>	
<p>Atguttaaluk School C. P. 150 Igloolik (Nunavut) X0A 0L0 Téléphone : 1-867-934-8600 Téléc. : 1-867-934-8571</p>	<p>Atguttaaluk Elementary School C. P. 150 Igloolik (Nunavut) X0A 0L0 Téléphone : 1-867-934-8996 / 8960 / 8969 Téléc. : 1-867-934-8779</p>
<i>IQALUIT</i>	
<p>Inuksuk School C. P. 487 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 Téléphone : 1-867-979-5281 Téléc. : 1-867-979-4380</p> <p>Qikiqtaaluk Baffin Regional Agvvik Society (refuge pour femmes battues) et Iqaluit Victim Services C. P. 237 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 Téléphone : 1-867-979-4566 Téléc. : 1-867-979-0328</p>	<p>Isumaqsungittut Youth Centre C. P. 1439 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 Téléphone : 1-867-979-4452</p> <p>Qikigtani Inuit Association C. P. 1340 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 Téléphone : 1-800-667-2742 1-867-979-5391 Téléc. : 1-867-979-2918</p>



IQALUIT (suite)

Iqaluit Community Health Unit
Sac 200 #1000, station postale 1031
Immeuble n° 155
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Téléphone : 1-867-979-5306

Ivik Enterprises, Illagiittugut Children's Home
C. P. 1037
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Téléphone : 1-867-979-6769

Cathédrale anglicane St. Judes
C. P. 57
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Téléphone : 1-867-979-5595

Nanook School, Apex
C. P. 1420
Apex (Nunavut) Téléphone : 1-867-979-6597
Télec. : 1-867-979-0440

Joannie School
C. P. 910
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Téléphone : 1-867-979-6206
Télec. : 1-867-979-0686

Nakasuk School
C. P. 1179
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Téléphone : 1-867-979-5335
Télec. : 1-867-979-5994

Illitiit Society, Oqota Emergency Shelter
C. P. 909
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Téléphone : 1-867-979-3652
Télec. : 1-867-979-0061

Église catholique romaine
C. P. 387, immeuble 911
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Téléphone : 1-867-979-5805 / 0692

Kakivak Association
C. P. 1419
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Téléphone : 1-867-979-0911

KIMMIRUT (LAKE HARBOUR)

Centre de santé
C. P. 30
Kimmirut (Nunavut) X0A 0N0
Téléphone : 1-867-939-2217
Télec. : 1-867-939-2068

Qaqqalik School
Poste restante
Kimmirut (Nunavut) X0A 0N0
Téléphone : 1-867-939-2221
Télec. : 1-867-939-2334

Kimmirut Justice Committee
Poste restante
Kimmirut (Nunavut) X0A 0N0
Téléphone : 1-867-939-2001

NANISIVIK	
Allurut School C. P. 245 Nanisivik (Nunavut) X0A 0X0 Téléphone : 1-867-436-7350 Téléc. : 1-867-436-7588	
PANGNIRTUNG	
Altagoyuk School C. P. 154 Pangnirtung (Nunavut) X0A 0R0 Téléphone : 1-867-473-8815 Téléc. : 1-867-473-8858	Comité de la justice communautaire de Kunguiq C. P. 140 Pangnirtung (Nunavut) X0A 0R0 Téléphone : 1-867-473-8018 Téléc. : 1-867-473-8349
Alookie School C. P. 154 Pangnirtung (Nunavut) X0A 0R0 Téléphone : 1-867-473-8803 / 8804 Téléc. : 1-867-473-8718	Centre de santé C. P. 454 Pangnirtung (Nunavut) X0A 0R0 Téléphone : 1-867-473-8977 Téléc. : 1-867-474-8519
POND INLET	
Ulaajuk School Poste restante Pond Inlet (Nunavut) X0A 0S0 Téléphone : 1-867-899-8964 Téléc. : 1-867-899-8780	Nasivvik School Poste restante Pond Inlet (Nunavut) X0A 0S0 Téléphone : 1-867-899-8964 Téléc. : 1-867-899-8875
Paroisse anglicane C. P. 188 Pond Inlet (Nunavut) X0A 0S0 Téléphone : 1-867-899-8888 Téléc. : 1-867-899-8888	
QIKIQTARJUAQ (BROUGHTON ISLAND)	
Centre de santé C. P. 911 Qikiqtarjuaq (Nunavut) X0A 0B0 Téléphone : 1-867-927-8916 Téléc. : 1-867-927-8217	Inuksuit School C. P. 7 Qikiqtarjuaq (Nunavut) X0A 0B0 Téléphone : 1-867-927-8938 Téléc. : 1-867-927-8067



RESOLUTE	
Centre de santé C. P. 180 Resolute Bay (Nunavut) X0A 0V0 Téléphone : 1-867-252-3844	Qamartalik School C. P. 120 Resolute (Nunavut) X0A 0V0 Téléphone : 1-867-252-3888 Télec. : 1-867-252-3690
SANIKILUAQ	
Nuiyak School Poste restante Sanikiluaq (Nunavut) X0A 0W0 Téléphone : 1-867-266-8816 Télec. : 1-867-266-8843	Centre de santé Poste restante Sanikiluaq (Nunavut) X0A 0W0 Téléphone : 1-867-266-8802
ARVIAT	
Aboriginal HeadStart Program (<i>Healthy Moms and Babies Nutrition Program & Small Steps Program for Disabled Children</i>) C. P. 180 Arviat (Nunavut) X0C 0E0 Téléphone : 1-867-857-2378 Télec. : 1-867-857-2692	Centre de santé C. P. 510 Arviat (Nunavut) X0C 0E0 Téléphone : 1-867-857-2816 Télec. : 1-867-857-2960
Nunavut Arctic College (<i>campus principal</i>) C. P. 230 Arviat (Nunavut) X0C 0E0 Téléphone : 1-866-988-4636 (<i>sans frais</i>) 1-867-857-8600 Télec. : 1-867-857-8619	Levi Angmak Elementary School C. P. 570 Arviat (Nunavut) X0C 0E0 Téléphone : 1-867-857-2547 Télec. : 1-867-857-2656
BAKER LAKE	
Pre Natal Nutrition Program C. P. 374 Baker Lake (Nunavut) X0C 0A0 Téléphone : 1-867-793-2626	Centre de santé Baker Lake (Nunavut) X0C 0A0 Téléphone : 1-867-793-2816
Hospice Society C. P. 8 Baker Lake (Nunavut) X0C 0A0 Téléphone : 1-867-793-2857 Télec. : 1-867-793-2006	Glad Tidings Church C. P. 18 Baker Lake (Nunavut) X0C 0A0 Téléphone : 1-867-793-2233 Télec. : 1-867-793-2205

<i>BAKER LAKE (suite)</i>	
<p>Tunganiq Addiction Project C. P. 4 Baker Lake (Nunavut) X0C 0A0 Téléphone : 1-867-793-2739</p> <p>Mianiqsijit Project C. P. 35 Baker Lake (Nunavut) X0C 0A0 Téléphone : 1-867-793-2352 Télec. : 1-867-793-2499</p>	<p>Rachel Arnngnamktig School C. P. 317 Baker Lake (Nunavut) X0C 0A0 Téléphone : 1-867-793-2513 Télec. : 1-867-793-2500</p> <p>Jonah Amitnaaq School C. P. 30 Baker Lake (Nunavut) X0C 0A0 Téléphone : 1-867-793-2842 Télec. : 1-867-793-2029</p>
<i>CHESTERFIELD INLET</i>	
<p>Childcare Committee Tutimaaqulak Daycare C. P. 76 Chesterfield Inlet (Nunavut) X0C 0B0 Téléphone : 1-867-898-9702</p> <p>Saint Theresa's Home C. P. 1 Chesterfield Inlet (Nunavut) X0C 0B0</p>	<p>Centre de santé C. P. 9 Chesterfield (Nunavut) X0C 0B0 Téléphone : 1-867-898-9968 Télec. : 1-867-898-9122</p> <p>Victor Sammartok School C. P. 6 Chesterfield Inlet (Nunavut) X0C 0B0 Téléphone : 1-867-898-9913 Télec. : 1-867-898-9143</p>
<i>CORAL HARBOUR</i>	
<p>Sakku School C. P. 129 Coral Harbour (Nunavut) X0C 0C0 Téléphone : 1-867-925-9923 Télec. : 1-867-925-8410</p>	



<i>RANKIN INLET</i>	
<p>Centre d'amitié Pulaarvik Kablu Programme de services aux victimes C. P. 429 Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0G0 Téléphone : 1-867-645-2600 Télec. : 1-867-645-2538</p> <p>Église anglicane Holy Comforter C. P. 128 Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0G0 Téléphone : 1-867-645-2657 Télec. : 1-867-645-3240</p> <p>Aqsaaraq Addictions Project C. P. 2310 Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0G0 Téléphone : 1-867-645-2910 Télec. : 1-867-645-2910</p>	<p>Kataujaq Society Crisis Centre C. P. 344 Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0G0 Téléphone : 1-867-645-2214 Télec. : 1-867-645-2442</p> <p>Église Glad Tiding C. P. 206 Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0J0 Téléphone : 1-867-645-2018 Télec. : 1-867-645-2454</p>
<i>WHALE COVE</i>	
<p>Centre de santé C. P. 30 Whale Cove (Nunavut) X0C 0J0 Téléphone : 1-867-896-9916 Télec. : 1-867-896-9115</p>	
<i>CAMBRIDGE BAY</i>	
<p>Kullik School Poste restante Cambridge Bay (Nunavut) X0E 0C0 Téléphone : 1-867-983-2720 Télec. : 1-867-983-2515</p> <p>Omnigoaktok School Kullik Ilihakvik, poste restante Cambridge Bay (Nunavut) X0E 0C0</p> <p>Killinik School Poste restante Cambridge Bay (Nunavut) X0E 0C0 Téléphone : 1-867-983-2726 Télec. : 1-867-983-2455</p>	<p>Kalvik Youth Services Ltd. C. P. 1038 Cambridge Bay (Nunavut) X0B 0C0 Téléphone : 1-867-983-2644 Télec. : 1-867-983-2644</p> <p>Église Glad Tidings C. P. 87 Cambridge Bay (Nunavut) X0B 0C0 Téléphone : 1-867-983-2378</p> <p>Wellness Centre Addictions Program C. P. 16 Cambridge Bay (Nunavut) X0B 0C0 Téléphone : 1-867-983-2129</p>

<i>CAMBRIDGE BAY (suite)</i>	
<p>Community Wellness Centre C. P. 16 Cambridge Bay (Nunavut) X0B 0C0 Téléphone : 1-867-983-2133</p>	
<i>GJOA HAVEN</i>	
<p>Centre de santé Kativik Gjoa Haven (Nunavut) X0B 1J0 Téléphone : 1-867-360-7441</p> <p>Quqshuun School Poste restante Gjoa Haven (Nunavut) X0B 1J0 Téléphone : 1-867-360-7201 Télec. : 1-867-360-6204</p>	<p>Qiqrtaq School Poste restante Gjoa Haven (Nunavut) X0B 1J0 Téléphone : 1-867-360-7414 Télec. : 1-867-360-7314</p>
<i>KUGLUKTUK</i>	
<p>Jimmi Hikok School Poste restante Kugluktuk (Nunavut) X0A 0E0 Téléphone : 1-867-982-5001 Télec. : 1-867-982-5706</p> <p>High School Poste restante Kugluktuk (Nunavut) X0A 0E0 Téléphone : 1-867-982-4406 Télec. : 1-867-982-3404</p> <p>Santé et services sociaux C. P. 288 Kugluktuk (Nunavut) X0B 0E0 Téléphone : 1-867-982-4531</p> <p>Aboriginal HeadStart Program A/S Kugluktuk High School Poste restante Kugluktuk (Nunavut) X0A 0E0 Téléphone : 1-867-982-4406 Télec. : 1-867-982-4415</p>	<p>Awareness Centre C. P. 58 Kugluktuk (Nunavut) X0B 0E0 Téléphone : 1-867-982-3028 Télec. : 1-867-982-4156</p> <p>Pentecostal Mission C. P. 394 Kugluktuk (Nunavut) X0B 0E0 Téléphone : 1-867-982-4161 Télec. : 1-867-982-4161</p> <p>Brighter Futures Program Poste restante Kugluktuk (Nunavut) X0A 0E0 Téléphone : 1-867-982-4205 Télec. : 1-867-982-3060</p>



<i>PELLY BAY</i>	
Kugaardjuq School Poste restante Pelly Bay (Nunavut) X0E 1K0 Téléphone : 1-867-769-6211 Télec. : 1-867-769-6116	Centre de santé St. Teresa Poste restante Pelly Bay (Nunavut) X0E 1K0
<i>TOLOYLOAK</i>	
Healthy Start Program Poste restante Taloyoak (Nunavut) X0B 1B0 Téléphone : 1-867-561-5711	Netsilik School Poste restante Taloyoak (Nunavut) X0B 1B0 Téléphone : 1-867-561-5181 Télec. : 1-867-561-5036
Alcohol and Drug Education and Program Centre Poste restante Taloyoak (Nunavut) X0B 1B0 Téléphone : 1-867-561-6702	Centre de santé Poste restante Taloyoak (Nunavut) X0B 1B0 Téléphone : 1-867-561-5111
Inniuit Women's Group Poste restante Taloyoak (Nunavut) X0B 1B0 Téléphone : 1-867-561-5902 Télec. : 1-867-561-5902	

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

<i>AKLAVIK</i>	
<p>Alcohol, Drug and Mental Health Program C. P. 140 Aklavik (T.N.-O.) XOE OAO Téléphone : 1-867-978-2171 Télec. : 1-867-978-2420 C. élec. : carolarey@msn.com</p> <p>Centre de santé C. P. 114 Aklavik (T.N.-O.) XOE OAO Téléphone : 1-867-978-2516 Télec. : 1-867-978-2160 C. élec. : arita_deboer@hlthss.gov.nt.ca</p> <p>Community Social Services Poste restante Aklavik (T.N.-O.) XOE OAO Téléphone : 1-867-978-2236 Télec. : 1-867-978-2756</p>	<p>Moose Kerr School C. P. 120 Aklavik (T.N.-O.) XOE OAO Téléphone : 1-867-978-2536 Télec. : 1-867-978-2829</p> <p>Community Counselling Services C. P. 140 Aklavik (T.N.-O.) XOE OAO Téléphone : 1-867-978-2935 Télec. : 1-867-978-2171</p>
<i>COLVILLE</i>	
<p>Colville Lake School C. P. 52 Colville Lake (T.N.-O.) XOE 1LO Téléphone : 1-867-709-2300 Télec. : 1-867-709-2311</p>	
<i>DELINE</i>	
<p>Deline Basic Awareness Program -Deline Dene Band Council C. P. 166 Deline (T.N.-O.) XOE OGO Téléphone : 1-867-589-4701 Télec. : 1-867-589-3412</p> <p>Ehtseo Ayah School C. P. 179 Deline (T.N.-O.) XOE OGO. Téléphone : 1-867-589-3391 Télec. : 1-867-589-4112 C. élec. : patrick_garrah@caribou.learnnet.nt.ca</p>	<p>Centre de santé Poste restante Deline (T.N.-O.) XOE OGO Téléphone : 1-867-589-3111 Télec. : 1-867-589-3406</p>



FORT GOOD HOPE

Chief T'Selihye School

C. P. 99

Fort Good Hope (T.N.-O.) XOE OHO

Téléphone : 1-867-598-2288

Téléc. : 1-867-598-2025

**Programme de prévention de la violence familiale
K'asho Got'ine /Programme de défense des droits des
victimes de violence**

C. P. 80

Fort Good Hope (T.N.-O.) XOE OHO

Téléphone : 1-867-598-2728

Téléc. : 1-867-598-2513

Services sociaux communautaires

Poste restante

Fort Good Hope (T.N.-O.) XOE OHO

Téléphone : 1-867-598-2940

Téléc. : 1-867-598-2605

**K'ahsho Got'ine Alcohol and Drug Program (K'ahsho
Got'ine Charter Community Council)**

Fort Good Hope (T.N.-O.) XOE OHO

Téléphone : 1-867-598-2352

Téléc. : 1-867-598-2513

Programme de santé mentale

Poste restante

Fort Good Hope (T.N.-O.) XOE OHO

Téléphone : 1-867-598-2034

Téléc. : 1-867-598-2024

C. élec. : addyt@canada.com

FORT McPHERSON

Chief Julius School

Poste restante

Fort McPherson (T.N.-O.) XOE OJO

Téléphone : 1-867-952-2131

Téléc. : 1-867-952-2516

Services sociaux communautaires

C. P. 90

Fort McPherson (T.N.-O.) XOE OJO

Téléphone : 1-867-952-2250

Téléc. : 1-867-952-2133

Centre de santé

C. P. 56

Fort McPherson (T.N.-O.) XOE OJO

Téléphone : 1-867-952-2856

Téléc. : 1-867-952-2620

C. élec. : mireille_gionet@gov.nt.at.ca

Peel River Alcohol Society

Fort McPherson (T.N.-O.) XOE OJO

Téléphone : 1-867-952-2245

Téléc. : 1-867-952-2722

**Mental Health Counselling Program,
TI'oondih Healing Centre**

Poste restante

Fort McPherson (T.N.-O.) XOE OJO

Téléphone : 1-867-952-2330

Téléc. : 1-867-952-2733

Équipe de prévention du suicide

C. P. 30

Fort McPherson (T.N.-O.) XOE OAO

Téléphone : 1-867-952-2025

Téléc. : 1-867-952-2733

HOLMAN	
<p>Services sociaux communautaires C. P. 160 Holman (T.N.-O.) XOE OSO Téléphone : 1-867-396-3907 Télec. : 1-867-396-3006 C. élec. : sean_mandeville@gov.nt.ca</p> <p>Centre de santé C. P. 160 Holman (T.N.-O.) XOE OSO Téléphone : 1-867-396-3111 Télec. : 1-867-396-3221</p> <p>Help Line-Hamlet of Holman C. P. 160 Holman (T.N.-O.) XOE OSO Téléphone : 1-867-396-3511</p>	<p>Helen Kalvak School C. P. 162 Holman (T.N.-O.) XOE OSO Téléphone : 1-867-396-3804 Télec. : 1-867-396-3054 C. élec. : mailto:hkitekudlak@bedc.learnnet.ca</p> <p>Wellness Centre: Blended Mental Health and Drug and Alcohol Program Holman (T.N.-O.) XOE OSO Téléphone : 1-867-396-4417 Télec. : 1-867-396-4001</p>
INUVIK	
<p>Services sociaux communautaires Sac n° 2 Inuvik (T.N.-O.) XOE OTO Téléphone : 1-867-777-7246 Télec. : 1-867-777-4355 C. élec. : sharonspinks@gov.nt.ca</p> <p>Family Counselling Centre : Association canadienne pour la santé mentale C. P. 1915 Inuvik (T.N.-O.) XOE OTO Téléphone : 1-867-977-4148 Télec. : 1-867-777-2235 C. élec. : famcouns@nt.sympatico.ca</p> <p>Services aux victimes d'Inuvik C. P. 2869 Inuvik (T.N.-O.) XOE OTO Téléphone : 1-867-777-5493 Télec. : 1-867-777-3181 C. élec. : lana_woodfine@hotmail.com</p>	<p>Samuel Hearne Secondary School Bag 3 Inuvik (T.N.-O.) XOE OTO Téléphone : 1-867-777-7170 Télec. : 1-867-777-4390 C. élec. : carson_atkinson@bdec.learnnet.net.ca</p> <p>Sir Alexander McKenzie School C. P. 1410 Inuvik (T.N.-O.) XOE OTO Téléphone : 1-867-777-7180 Télec. : 1-867-777-2261 C. élec. : macleam@beauforddeltaedu.nt.ca</p> <p>Turning Point C. P. 2304 Inuvik (T.N.-O.) XOE OTO Téléphone : 1-867-777-2726 Télec. : 1-867-777-4597</p>



<i>INUVIK (suite)</i>	
Programme d'aide aux victimes et aux témoins du bureau du procureur de la Couronne C. P. 2840 Inuvik (T.N.-O.) XOE 0T0 Téléphone : 1-867-777-3075 Télec. : 1-867-777-3260 C. élec. : jsnowshoe@justice.gc.ca	Inuvik Transition House Society C. P. 2628 Inuvik NT XOE 0T0 Téléphone : 1-867-777-3877 Télec. : 1-867-777-3941 C. élec. : ithouse@permafrost.com
<i>NORMAN WELLS</i>	
Community Counselling Services (Town of Norman Wells) Norman Wells (T.N.-O.) XOE 0V0 Téléphone : 1-867-587-3716 Télec. : 1-867-587-3715	Centre de santé C. P. 8 Norman Wells (T.N.-O.) XOE 0V0 Téléphone : 1-867-587-2250 Télec. : 1-867-587-2934
<i>PAULATUK</i>	
Services sociaux communautaires Poste restante Paulatuk (T.N.-O.) XOE 1N0 Téléphone : 1-867-580-3800 Télec. : 1-867-580-3300	Centre de santé Poste restante Paulatuk (T.N.-O.) XOE 1N0 Téléphone : 1-867-580-3231 Télec. : 1-867-580-3231 C. élec. : adele_dyall@hotmail.com
<i>SACHS HARBOUR</i>	
Centre de santé Poste restante Sachs Harbour (T.N.-O.) XOE OZO Téléphone : 1-867-690-4181 Télec. : 1-867-690-3802	Inualathuyak School C. P. 30 Sachs Harbour (T.N.-O.) XOE OZO Téléphone : 1-867-690-4241 Télec. : 1-867-690-3500
<i>TSIIGEHTCHIC</i>	
Chief Paul Niditchie School Poste restante Tsiigehtchic (T.N.-O.) XOE OPO Téléphone : 1-867-953-3211 Télec. : 1-867-953-3705 C. élec. : deanroop@hotmail.com	Centre de santé Poste restante Tsiigehtchic (T.N.-O.) XOE OVO Téléphone : 1-867-953-3361 Télec. : 1-867-953-3241

TUKTOYAKTUK	
<p>Services sociaux communautaires C. P. 88 Tuktoyaktuk (T.N.-O.) XOE 1CO Téléphone : 1-867-977-2140 Télec. : 1-867-877-2237 C. élec. : sean_hoey@gov.nt.ca</p> <p>Centre de santé C. P. 1000 Tuktoyaktuk (T.N.-O.) XOE 1CO Téléphone : 1-867-977-2321 Télec. : 1-867-977-2535</p> <p>House of Hope, Alcohol Centre C. P. 31 Tuktoyaktuk (T.N.-O.) XOE 1CO Téléphone : 1-867-977-2176 Télec. : 1-867-977-2177</p>	<p>Mangilaluk School Sac 5000 Tuktoyaktuk (T.N.-O.) XOE 1CO Téléphone : 1-867-977-2255 Télec. : 1-867-977-2532 C. élec. : johndawson@bdec.learnnet.nt.ca</p> <p>Programme de santé mentale C. P. 88 Tuktoyaktuk (T.N.-O.) XOE 1CO Téléphone : 1-867-977-2434 Télec. : 1-867-977-2237 C. élec. : lucy_dillon@gov.nt.ca</p>
TULITA	
<p>Chief Albert Wright School Poste restante Tulita (T.N.-O.) XOE OKO Téléphone : 1-867-588-4361 Télec. : 1-867-588-3912 C. élec. : peter_hough@bear.learnnet.nt.ca</p> <p>Services sociaux communautaires Poste restante Tulita (T.N.-O.) XOE OKO Téléphone : 1-867-588-4271 Télec. : 1-867-588-3925 C. élec. : elaine_doctor@gov.nt.ca</p>	<p>Centre de santé C. P. 145 Tulita (T.N.-O.) XOE OKO Téléphone : 1-867-588-4251 Télec. : 1-867-588-3000</p> <p>Pentecostal Mission Poste restante Tulita (T.N.-O.) XOE OKO Téléphone : 1-867-588-3417 Télec. : 1-867-588-3417 C. élec. : bueger@ssimicro.com</p>



<i>FORT LIARD</i>	
<p>Echo Dene School C. P. 173 Fort Liard (T.N.-O.) XOG OAO Téléphone : 1-867-770-4486 Télec. : 1-867-770-4488 C. élec. : harryk@isn.net</p> <p>Services sociaux communautaires Poste restante Fort Liard (T.N.-O.) XOG OAO Téléphone : 1-867-770-4301 Télec. : 1-867-770-3235</p>	<p>Family Counselling Services Poste restante Fort Liard (T.N.-O.) XOG OAO Téléphone : 1-867-770-4141 Télec. : 1-867-770-4144 C. élec. : andrea.adk@nt.sympatico.ca</p> <p>Centre de santé Poste restante Fort Liard (T.N.-O.) XOG OAO Téléphone : 1-867-770-4486 Télec. : 1-867-770-4301</p>
<i>FORT PROVIDENCE</i>	
<p>Alcohol and Drug Program (Deh G'ah Got'ie Dene Council) Poste restante Fort Providence (T.N.-O.) XOE OLO Téléphone : 1-867-699-3401 Télec. : 1-867-699-3505</p> <p>Services sociaux communautaires Fort Providence (T.N.-O.) XOE OLO Téléphone : 1-867-699-3421 Télec. : 1-867-699-3811</p> <p>Deh G'ah Elementary/Secondary School Poste restante Fort Providence (T.N.-O.) XOE OLO Téléphone : 1-867-699-3525 Télec. : 1-867-699-3131</p>	<p>Family Life Program (Centre d'amitié Zhahti Koe) Fort Providence (T.N.-O.) XOE OLO Téléphone : 1-867-699-3801 Télec. : 1-867-699-4355 C. élec. : zhahti@ssimicro.com</p> <p>Pavillon de ressourcement Poste restante Fort Providence (T.N.-O.) XOE OLO Téléphone : 1-867-699-4812 Télec. : 1-867-699-3505</p>
<i>JEAN MARIE RIVER</i>	
<p>Brighter Futures and Drug and Alcohol Program (Jean Marie River First Nation) Poste restante Jean Marie River (T.N.-O.) Téléphone : 1-867-809-2000 Télec. : 1-867-809-2002</p>	<p>Louie Norwegian School Poste restante Jean Marie River (T.N.-O.) Téléphone : 1-867-809-2030 Télec. : 1-867-809-2071</p>

KAKISA LAKE	
Kakisa Lake School Poste restante Kakisa Lake (T.N.-O.) XOE OLO. Téléphone : 1-867-825-2026 Téléc. : 1-867-825-2905	
FORT SIMPSON	
Services sociaux communautaires, Fort Simpson Health Centre C. P. 246 Fort Simpson (T.N.-O.) XOE ONO Téléphone : 1-867-695-7070 Téléc. : 1-867-695-7071 Fresh Start Addictions Program (Liidli Koe First Nation) C. P. 469 Fort Simpson (T.N.-O.) XOE ONO. Téléphone : 1-867-695-3131 Téléc. : 1-867-695-2665	Healing through the Arts and Crafts (Deh Cho Friendship Centre) Poste restante Fort Simpson (T.N.-O.) XOE ONO Téléphone : 1-867-695-2577 Téléc. : 1-867-695-2141 C. élec. : friends@cancom.net Thomas Simpson School C. P. 252 Fort Simpson (T.N.-O.) XOE ONO. Téléphone : 1-867-695-7320 Téléc. : 1-867-695-7320
NAHANNI BUTTE	WRIGLEY
Charles Yohin School Poste restante Nahanni Butte (T.N.-O.) XOE ONO. Téléphone : 1-867-602-2200 Téléc. : 1-867-602-2202	Centre de santé Poste restante Wrigley (T.N.-O.) XOE 1EO Téléphone : 1-867-581-3441 Téléc. : 1-867-581-3200
TROUT LAKE	
Charles Tetcho School C. P. 60 Trout Lake (T.N.-O.) XOE 1ZO. Téléphone : 1-867-206-2242 Téléc. : 1-867-206-2516 C. élec. : dmanuel@rocketmail.com Drug and Alcohol (Sambaa Ke Dene Band) C. P. 10 Trout Lake (T.N.-O.) XOE 1ZO Téléphone : 1-867-206-2800 Téléc. : 1-867-206-2828	Trout Lake Clinic C. P. 35 Trout Lake (T.N.-O.) XOE 1ZO Téléphone : 1-867-206-2838 Téléc. : 1-867-206-2828



<i>RAE EDZO</i>	
<p>Elizabeth MacKenzie Elementary School/Day Care Sac 2 Rae Edzo (T.N.-O.) X0E 0X0. Téléphone : 1-867-392-6078 Télec. : 1-867-392-6080</p> <p>Centre de santé Rae Edzo (T.N.-O.), X0E 0X0 Téléphone : 1-867-392-6351 Télec. : 1-867-392-6612 C. élec. : deniselquinn@yahoo.com</p>	<p>Rae Edzo Counselling Services Rae Edzo (T.N.-O.) X0E 0X0 Téléphone : 1-867-392-6931 Télec. : 1-867-392-6424 C. élec. : mhusky@dogrib.net</p>
<i>GAMETI</i>	
<p>Building Healthy Communities (Première nation Gameti) C. P. 1 Gameti (T.N.-O.) X0E 1R0 Téléphone : 1-867-997-3441 Télec. : 1-867-997-3411 C. élec. : gfnb@gameti.org</p> <p>Centre de santé Poste restante Gameti (T.N.-O.) X0E 1R0 Téléphone : 1-867-977-3141 Télec. : 1-867-977-3441</p>	<p>Jean Wetrade Gameti School C. P. 9 Gameti (T.N.-O.) X0E 1R0 Téléphone : 1-867-997-3600 Télec. : 1-867-997-3084 C. élec. : jbourne@dogrib.net</p>
<i>WAH TI</i>	
<p>Programmes sociaux (Première nation Wha Ti) C. P. 92 Wha Ti (T.N.-O.) X0E 1P0 Téléphone : 1-867-573-3012 Télec. : 1-867-573-3222 C. élec. : mag@whatidene.org</p> <p>Mezi Community School Poste restante Wha Ti (T.N.-O.) X0E 1P0 Téléphone : 1-867-573-3131 Télec. : 1-867-573-3063 C. élec. : wfehr@dogrib.net</p>	<p>Centre de santé Poste restante Wha Ti (T.N.-O.) X0E 1P0 Téléphone : 1-867-573-3261 Télec. : 1-867-573-3701</p>

WEKWETI (SNARE LAKES)	
<p>Alex Arrowmaker School Poste restante Wekweti (T.N.-O.) X0E 1W0 Téléphone : 1-867-713-2100 Télec. : 1-867-713-2200 C. élec. : phillpittman@hotmail.com</p>	<p>Centre de santé Poste restante Wekweti (Snare Lakes) (T.N.-O.) X0E 1W0 Téléphone : 1-867-713-2010 Télec. : 1-867-713-2904</p>
ENTERPRISE	
<p>Enterprise Settlement Corporation 526, Robin Road Enterprise (T.N.-O.) X0E 0R1 Téléphone : 1-867-984-3491 Télec. : 1-867-984-3400 C. élec. : enterprise@polarland</p>	
HAY RIVER RESERVE	
<p>Alcohol and Program (Katlo Deedhe First Nation) C. P. 3061 Hay River Reserve (T.N.-O.) X0E 1G4 Téléphone : 1-867-874-2838 Télec. : 1-867-874-3229</p> <p>Chief Sunrise Educational Centre C. P. 3055 Hay River Reserve (T.N.-O.) X0E 1G4 Téléphone : 1-867-874-6444 Télec. : 1-867-874-3678</p>	<p>Nats'ejee k'eh Treatment Centre C. P. 3053 Hay River Reserve (T.N.-O.) X0E 1G0 Téléphone : 1-867-874-6699 Télec. : 1-867-874-6611</p>
HAY RIVER	
<p>Advocacy Program (Centre d'amitié Soaring Eagle) 8, rue Gagnier, suite 2 Hay River (T.N.-O.) X0E 1G1 Téléphone : 1-867-874-6581 Télec. : 1-867-874-3362</p> <p>Services sociaux communautaires 3, Gaetz Dr. Hay River (T.N.-O.) X0E 0R8. Téléphone : 1-867-874-7213 Télec. : 1-867-874-7213</p>	<p>H. H. Williams Memorial Hospital 3 Gaetz Dr. Hay River (T.N.-O.) X0E 0R8 Téléphone : 1-867-874-7110 Télec. : 1-867-874-2926</p> <p>Princess Alexandra School Hay River (T.N.-O.) Téléphone : 1-867-874-6388 Télec. : 1-867-874-3211</p>



<i>HAY RIVER (suite)</i>	
<p>Hay River Community (Programme d'aide aux victimes et aux témoins) 3, Gaetz Drive Hay River NT X0E 0R0 Téléphone : 1-867-874-7212 Télec. : 1-867-874-7224 C. élec. : Alexandra_Smith@gov.nt.ca</p> <p>Harry Camsell Elementary School 54 Woodland Dr. Hay River (T.N.-O.) X0E 0R8. Téléphone : 1-867-874-2389 Télec. : 1-867-874-6271</p>	<p>Family Support Centre and Safe Home Network C. P. 4413 Hay River (T.N.-O.) X0E 1G3 Téléphone : 1-867-874-6626 (<i>crisis line</i>) 1-867-874-3311 Télec. : 1-867-874-3252 C. élec. : famsnn@ssimicro.com</p>
<i>FORT RESOLUTION</i>	
<p>Deninoo School C. P. 121 Fort Resolution (T.N.-O.) X0E 0M0 Téléphone : 1-867-394-4501 Télec. : 1-867-394-2301 C. élec. : wmhurley@hotmail.com</p> <p>Centre de santé Poste restante Fort Resolution (T.N.-O.) X0E 0M0 Téléphone : 1-867-394-4451 Télec. : 1-867-394-3117</p>	<p>Wellness and Addictions Program (Deninu K'ue First Nation) C. P. 1899 Fort Resolution (T.N.-O.) X0E 0M0 Téléphone : 1-867-394-4291 Télec. : 1-867-394-3114</p>
<i>LUTSELK'E</i>	
<p>Healing Centre (Lutselk'e Health and Social Services) C. P. 78 Lutselk'e (T.N.-O.) X0E 1A0 Téléphone : 1-867-370-3212 Télec. : 1-867-370-3317</p>	<p>Lutselk'e Dene School C. P. 80 Lutselk'e (T.N.-O.) X0E 1A0 Téléphone : 1-867-370-3131 Télec. : 1-867-370-3017</p>
<i>FORT SMITH</i>	
<p>Services sociaux communautaires C. P. 1080 Fort Smith (T.N.-O.) X0E 0P0 Téléphone : 1-867-872-6209 Télec. : 1-867-872-6276</p>	<p>P. W. Kaeser High School C. P. 480 Fort Smith (T.N.-O.) X0E 0P0 Téléphone : 1-867-872-7353 Télec. : 1-867-872-7375 C. élec. : akarasiuk@southslave.learnnet.nt.ca</p>

<i>FORT SMITH (suite)</i>	
<p>Sutherland House Poste restante Fort Smith (T.N.-O.) X0E 0P0 Téléphone : 1-867-872-5925 Télec. : 1-867-872-4404 C. élec. : tawow@auroronet.nt.ca</p> <p>Victim Assistance Program (Uncle Gabe's Friendship Centre) C. P. 957 Fort Smith (T.N.-O.) X0E 0P0 Téléphone : 1-867-872-5911 Télec. : 1-867-872-5313</p>	<p>Public Health Department C. P. 1080 Fort Smith (T.N.-O.) X0E 0P0 Téléphone : 1-867-872-6209 Télec. : 1-867-872-6260</p>
<i>YELLOWKNIFE</i>	
<p>Alison McAteer House (YWCA Yellowknife) 103 – 4904, 54^e av. Yellowknife (T.N.-O.) X0E 1H7 Téléphone : 1-867-669-0236 Télec. : 1-867-699-0334 C. élec. : amh@yellowknifeywca.ca</p> <p>Programme de guérison et de rétablissement des femmes et des enfants du YWCA (YWCA Yellowknife) C. P. 2303 Yellowknife (T.N.-O.) X1A 1E7 Téléphone : 1-867-873-2566 Télec. : 1-867-873-2576</p> <p>Pavillon de ressourcement Somba Ke C. P. 1290 Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2N9 Téléphone : 1-867-669-0699 Télec. : 1-867-669-3507</p> <p>Programme d'aide aux victimes et aux témoins C. P. 8 Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2N1 Téléphone : 1-867-669-6911 Télec. : 1-867-669-4022</p>	<p>Yellowknife Victim Services, NWT Native Women's Association C. P. 2321 Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2P7 Téléphone : 1-867-920-2978 Télec. : 1-867-920-3152</p> <p>Grolier Hall Residential School Healing Circle C. P. 115 Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2N1 Téléphone : 1-867-669-9776 Télec. : 1-867-669-9777</p> <p>Coordonnateur des services aux victimes Justice, G.T.N.-O. C. P. 1320 Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2L9 Téléphone : 1-867-920-6911 Télec. : 1-867-920-0199</p> <p>Salvation Army Resource Centre C. P. 2585 Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2P9. Téléphone : 1-867-920-4673 Télec. : 1-867-920-4096</p>



YUKON

WHITEHORSE

<p>Kaushee's Place (refuge pour femmes battues) C. P. 31392 Whitehorse (Yukon) Y1A 6k8 Téléphone : 1-867-633-7722 Télec. : 1-867-668-2374 C. élec. : bpkaushees@whtvcable.com</p>	<p>Fetal Alcohol Syndrome Society du Yukon (FASSY) C. P. 31396 Whitehorse (Yukon) Y1A 6K8 Téléphone : 1-867-393-4948 Télec. : 1-867-393-4950 C. élec. : fascap@yknet.yk.ca</p>
<p>Services aux victimes, Programme de justice communautaire de la Première nation de Kwanlin Dun 7, O'Brien Road Whitehorse (Yukon) Y1A 6H6 Téléphone : 1-867-633-7853 Télec. : 1-867-633-7855</p>	<p>Services aux jeunes victimes, Section de la prévention de la violence familiale (ministère de la Justice) C. P. 2703 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone : 1-867-667-3665 Télec. : 1-867-393-6240 C. élec. : bonny.ross@gov.yk.ca</p>
<p>Services aux victimes, Section de la prévention de la violence familiale, ministère de la Justice du Yukon C. P. 2703 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone : 1-867-667-3656 Télec. : 1-867-393-6240 C. élec. : bonny.ross@gov.yk.ca</p>	<p>Services de probation pour adultes ministère de la Justice du Yukon C. P. 2703, J-5 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone : 1-867-667-5231 Sans frais au Yukon: 1-800-661-0408 ext. 5231 Télec. : 1-867-667-3446</p>
<p>GRC 4100, 4^e avenue Whitehorse (Yukon) Y1A 1H5 Téléphone : 1-867-667-5546 Télec. : 1-867-633-8604</p>	<p>Services de santé mentale 4, Hospital Road Whitehorse (Yukon) Y1A 3HB Téléphone : 1-867-667-8346 Télec. : 1-867-667-8372 C. élec. : alison.conant@gov.yk.ca</p>
<p>Service de soins aux enfants victimes de violence C. P. 2703, H-10 A Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone : 1-867-667-8227</p>	<p>Centre d'amitié Skookum Jim 3149, 3^e avenue Whitehorse (Yukon) Y1A 1G1 Téléphone : 1-867-633-7680 Télec. : 1-867-668-4460 C. élec. : sjfcexecutive@yt.sympatico.ca Site Web : www.skookumjim.com</p>
<p>Bringing Youth towards Equality and Youth Shaping the Future Council 4141, 4^e av. Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone : 1-867-667-7975 Télec. : 1-867-393-6341 E-mail : bytenow@hotmail.com</p>	<p>Société des services d'aide juridique du Yukon 203 – 2131, 2^e avenue Whitehorse (Yukon) Y1A 1C3 Téléphone : 1-867-667-5210 Sans frais au Yukon: 1-800-661-0408 ext. 5210 Télec. : 1-867-667-8649 C. élec. : mailto:legalaid@yknet.yk.ca</p>

WHITEHORSE (suite)	
<p>Kwanlin Dun Community Social Justice Project Première nation de Kwanlin Dun 35, McIntyre Drive Whitehorse (Yukon) Y1A 5A5 Téléphone : 1-867-633-7850 Télec. : 1-867-633-7855</p>	<p>Programmes de traitement en établissement, Santé et Affaires sociales (Gouvernement du Yukon) C. P. 2703 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone : 1-867-667-3002 Sans frais au Yukon : 1-800-661-0408 Urgence : 1-800-633-7200 Télec. : 1-867-393-6204</p>
<p>Bureau de promotion des intérêts de la femme du Yukon C. P. 2703 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone : 1-867-667-030</p>	<p>Centres de santé communautaires #2, Hospital Road Whitehorse (Yukon) Y1A 3H8 Téléphone : 1-867-667-8324 Télec. : 1-867-667-8338</p>
<p>Programmes pour les délinquants, Section de la prévention de la violence familiale C. P. 2703 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone : 1-867-667-3034 Télec. : 1-867-393-6240 C. élec. : craig.dempsey@gov.yk.ca</p>	<p>Programme de traitement des jeunes délinquants sexuels C. P. 2703 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone : 1-867-667-3616 Toll free in the Yukon: 1-800-661-0408 Télec. : 1-867-393-6204 C. élec. : cathy.deacon@gov.yk.ca</p>
<p>Yukon Status of Women Council 503, rue Hanson Whitehorse (Yukon) Y1A 1Y9 Téléphone : 1-867-667-4637 Télec. : 1-867-667-7004 C. élec. : yssc@yknet.yk.ca</p>	<p>Centre de santé de Whitehorse 300 – 211, Main Street Whitehorse (Yukon) Y1A 2B2 Téléphone : 1-867-667-6371 Télec. : 1-867-667-8338</p>
<p>Centre pour femmes Victoria Faulkner 503, rue Hanson Whitehorse (Yukon) Y1A 1Y9 Téléphone : 1-867-667-2693 Télec. : 1-867 667-7004 C. élec. : vffc@yt.sympatico.ca</p>	<p>Association des services à la famille du Yukon 4071 – 4^e avenue Whitehorse (Yukon) Y1A 1H3 Téléphone : 1-867-667-2970 (<i>collect calls accepted</i>) Télec. : 1-867-633-3557 C. élec. : yfsa@yfsa.yk.ca</p>
<p>Yukon Public Legal Education Association C. P. 2799 Whitehorse (Yukon) Y1A 5K4 Téléphone : 1-867-667-4305 Ligne juridique : 668-LAWS (668-5297) Sans frais : 1-867-668-LAWS (5297) Télec. : 1-867-668-5541</p>	<p>Blood Ties Four Directions Centre 7221 – 7^e avenue Whitehorse (Yukon) Y1A 1R8 Téléphone : 1-867-633-2437 Sans frais : 1-877-333-2437 Télec. : 1-867-633-2447 C. élec. : bloodties@yknet.ca</p>



<i>WHITEHORSE (suite)</i>	
Committee on Abuse in Residential Schools (CAIRS) C. P. 30030 Whitehorse (Yukon) Y1A 5M2 Téléphone : 1-867-667-2247 Télec. : 1-867 667-4890 C. élec. : cairs@yknet.yk.ca	Secrétariat de l'alcool et des drogues C. P. 2703 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone : 1-867-667-5777 Télec. : 1-867-667-8471
<i>ROSS RIVER</i>	<i>CARMACKS</i>
Ross River Dena Council Poste restante Ross River (Yukon) Y0B 1S0 Téléphone : 1-867-969-2722 Télec. : 1-867-969-2019	Carmacks Safe House C. P. 55 Carmacks (Yukon) Y0B 1C0 Téléphone : 1-867-863-5918 Télec. : 1-867-863-5576
<i>WATSON LAKE</i>	
Help and Hope for Families Society C. P. 864 Watson Lake (Yukon) Y0A 1C0 Téléphone : 1-867-536-7233 (<i>collect calls accepted</i>) Télec. : 1-867-536-7770 C. élec. : hfs@yknet.ca	Dena Keh Justice, Première nation de la rivière Liard C. P. 328 Watson Lake (Yukon) Y0A 1C0 Téléphone : 1-867-536-2131 Télec. : 1-867-536-2544 C. élec. : tszabo@kaska.ca
Liard Aboriginal Women's Society C. P. 3 Watson Lake (Yukon) Y0A 1C0 Téléphone : 1-867-536-2097 Télec. : 1-867-536-2810 C. élec. : laws@yt.sympatico.ca	
<i>DAWSON</i>	
Dawson City Women's Shelter C. P. 10, Dawson (Yukon) Y0B 1G0 Téléphone : 1-867-993-5086 Télec. : 1-867-993-5811	Dawson City Group Conferencing Society C. P. 1139 Dawson (Yukon) Y1A 1G0 Téléphone : 1-867-993-5060 Télec. : 1-867-993-5065 C. élec. : conferencing@yknet.ca

<i>CARCROSS</i>	<i>HAINES JUNCTION</i>
<p>Southern Lakes Justice Committee C. P. 201 Carcross (Yukon) Y0B 1B0 Téléphone : 1-867-821-4009</p>	<p>Comité de la justice communautaire de Haines Junction C. P. 5336 Haines Junction (Yukon) Y0B 1L0 Téléphone : 1-867-634-7020 C. élec. :hjjjustice@yknet.yk.ca</p>



ANNEXE C : Questionnaire du sondage

Sondage auprès des fournisseurs de services du Nunavut (sondage téléphonique)

1. Quel est le nom au complet de votre organisme?
2. Quelle est l'adresse complète de votre organisme (adresse postale, n° de téléphone, adresse électronique et n° de télécopieur)?
3. Pouvez-vous me donner le nom du responsable de votre organisme?
4. Pouvez-vous me décrire les services que vous offrez?
5. Quel genre d'établissement avez-vous pour offrir ces services?
6. Quel est le mode de prestation des services (groupes de soutien, counseling, ligne d'écoute téléphonique, etc.)?
7. Combien y a-t-il de membres dans votre personnel?
8. Tous vos postes sont-ils occupés à l'heure actuelle?
9. Pendant combien d'heures par jour votre service est-il accessible?
10. Combien d'heures par jour le personnel travaille-t-il en réalité?
11. Les gens doivent-ils être orientés par quelqu'un pour avoir accès à votre service ou peuvent-ils se présenter à l'improviste?
12. Dans quelles langues votre service est-il offert?
13. Qui est votre groupe cible?
14. Depuis combien de temps votre service existe-t-il?
15. Savez-vous combien de personnes ont eu recours à votre service pendant une semaine, un mois ou un an?
16. Quel est le nombre moyen de fois qu'une personne aurait recours à votre service au cours d'une semaine, d'un mois ou d'un an?
17. Quelle est votre source de financement?

18. Votre financement est-il permanent ou à court terme?
19. Quels sont les défis auxquels vous faites face en ce qui concerne la prestation de votre programme?
20. Votre service a-t-il été évalué?
21. Y a-t-il quelque chose que vous puissiez me dire au sujet des conclusions de l'évaluation?
22. Connaissez-vous d'autres organismes qui offrent des services aux victimes dans votre collectivité?
23. Quelles recommandations formuleriez-vous pour améliorer les services aux victimes au Nunavut?